

Notes du mont Royal

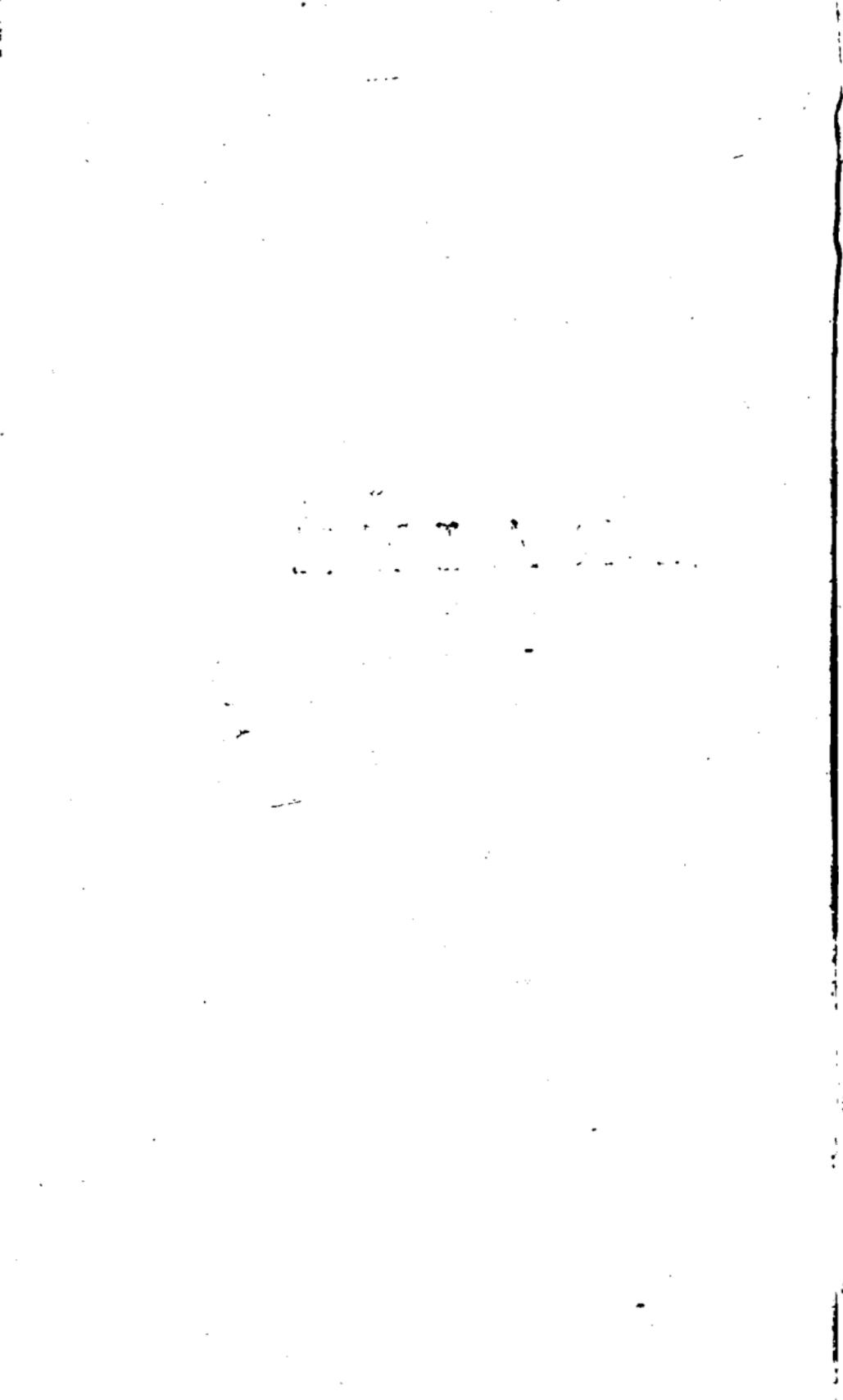
www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

T R A I T É
D E S B I E N F A I T S .



TRAITÉ
DES BIENFAITS,
DE SÉNEQUE.

PRÉCÉDÉ
D'UN DISCOURS
SUR LA TRADUCTION;

Par M. DUREAU DE LAMALLE.

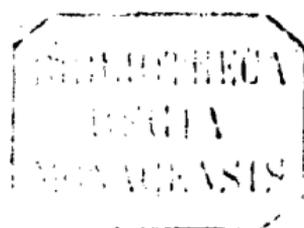


A PARIS,

Chez P I S S O T, quai des Augustins,
près du Pont Saint-Michel.

M. D C C. L X X V I.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.





DISCOURS

SUR LA TRADUCTION.

IL faut être de bonne foi : toute traduction (1) est un ouvrage subalterne ; & non seulement le mérite , ce qui est incontestable , mais même les difficultés , en sont moindres que d'un ouvrage original. En effet , le traducteur est dispensé de ce grand nombre de combinaisons qu'exigent le choix & la disposition d'un sujet ; il n'a point à combattre contre cette incertitude pénible qui accompagne les premières opérations de l'inventeur ; il s'épargne la

(1) Du moins en prose ; car la prodigieuse difficulté de la versification française doit mettre le Poète qui traduit dans notre langue , presque au niveau du Poète qui compose dans une autre.

fatigue de ces lectures immenses , de ces méditations profondes , qui doivent préparer souvent les productions du génie ; & il commence sa tâche avec toutes ses forces , au moment où son auteur avoit épuisé une partie des siennes.

Racine , lorsqu'il avoit ordonné le plan de ses piéces , dessiné ses caracteres , suivi les progrès de l'action dans chaque acte , & ceux du dialogue dans chaque scene , Racine , avant d'avoir écrit un seul vers , disoit : ma tragédie est faite. Traducteurs , si vous aviez le talent de ce grand écrivain , avant de nous retracer un seul trait de votre auteur , vous diriez comme Racine : mon ouvrage est fait.

Pourquoi donc ce genre le plus facile de tous , supposant de moindres talents, exigeant de moindres travaux , a-t il été l'écueil de la plupart des écrivains qui s'y sont exercés ?

Ce n'est point aux vices de notre langue qu'il faut s'en prendre, puisque n'ayant jamais manqué aux écrivains de génie, elle ne doit pas s'être montrée plus rebelle aux écrivains traducteurs : ce n'est pas non plus toujours à l'incapacité des traducteurs mêmes, puisqu'on a vu quelquefois parmi eux des écrivains (1) du premier ordre, immortalisés par des productions qui leur étoient propres, & qui, paroissant démentir ensuite ce talent sublime dans de foibles versions, n'ont été jugés inférieurs à leurs originaux, que parce qu'ils l'étoient à eux-mêmes.

N'en doutons point, c'est à la force des préjugés trop généralement répandus sur cet art, & à cet esprit de servi-

(1) Entre autres la Bruyere, dont les Caractères font un si bel ouvrage, & la traduction de ceux de Théophraste est si foible.

rude qui a dirigé la plupart des traductions, qu'on doit attribuer sur-tout la difette des bons ouvrages en ce genre.

J'entreprends de combattre ces préjugés : j'établirai d'abord les devoirs de l'interprete ; & je discuterai ses droits : je chercherai le point où finit sa sujétion envers son auteur, & où commence sa liberté : j'examinerai ce que l'interprete doit traduire, ce qu'il peut ne pas traduire ; & tâcherai de marquer avec précision la ligne intermédiaire entre la licence & la servitude.

Je plaide ici la cause des autres traducteurs, plus encore que la mienne. En les affranchissant de la sorte d'oppression sous laquelle on les a fait gémir, je leur assure l'entiere jouissance de leurs talents ; & moi, trop convaincu de la foiblesse des miens, je sens que la justesse de ma théorie ne décide point du mérite de ma version, & j'ai lieu de craindre le sort de cet au-

reur (1), qui, avec des principes sains sur la tragédie, ne put éviter d'en faire une médiocre.

Il y a des ouvrages dont le mérite est seulement dans le fond des choses & non dans la forme, où les idées se montrent avec toute la nudité & souvent tout le désordre de leur enfanement, où tout au plus l'expression n'est que le vêtement & jamais la parure de la pensée, où le lecteur ne va chercher que des faits, des anecdotes, des observations, des expériences, des raisonnements, des preuves, & qui enfin ne semblent faits que pour la mémoire ou pour l'entendement. Telles sont les Antiquités de Pausanias, les Livres de Strabon, la Théodicée de Leibnitz, les Mémoires de Réaumur.

La traduction de ces sortes d'ouvrages

(1) L'Abbé d'Aubignac.

ges est plus facile. Comme dans l'original le style est nul, la diction presque indifférente, & que, hors le fond des choses, il n'y a rien, le traducteur, en rendant exactement ce même fond de choses & d'idées, remplira toute sa tâche; sa version pourra être à la fois littérale & fidele, & tout son devoir se borne à éviter ce qu'on appelle les contresens.

Mais il y a d'autres écrivains qui, au mérite du fond que doit réunir nécessairement tout bon ouvrage, joignent le mérite plus rare, & non moins important, du style; & c'est même à la perfection de cette dernière qualité, que plusieurs des plus célèbres doivent la plus grande partie de leur gloire.

En effet, à quoi se réduit le fond des choses dans les plus belles harangues de Démosthène & de Cicéron? à quelques faits dont leurs Parties les avoient instruits; à quelques réflexions ame-

nées naturellement par ces faits ; à un petit nombre de raisonnemens qui se feroient offerts d'eux mêmes aux plus bornés de leurs auditeurs ou de leurs Juges. Mais c'est l'art de présenter, de placer, d'enchaîner, de développer tous ces faits, ces réflexions, ces raisonnemens ; c'est ce mouvement rapide imprimé à toutes les parties du discours, qui en pousse, précipite toutes les phrases les unes sur les autres, comme les flots d'une mer agitée ; c'est ce feu secret universellement répandu dans le corps de l'ouvrage, qui tantôt se manifeste par une chaleur douce & graduée, & tantôt par des explosions subites & violentes ; ce sont toutes ces formes heureuses & brillantes sous lesquelles se métamorphosent leurs idées ; c'est le choix constant d'une expression qui termine avec justesse & dessine avec correction toutes les pensées ; c'est la réunion de toutes les qualités

d'une élocution , simple dans les traits sublimes , élégante dans les moments tranquilles , impétueuse , abandonnée dans les morceaux passionnés ; c'est tantôt l'abondance du style, qui prouve les ressources de leur génie ; tantôt la précision, qui en prouve les richesses ; le plus souvent la noblesse de l'expression, par laquelle ils s'élevent à la hauteur des grands objets ; quelquefois aussi je ne fais quelle familiarité , par laquelle ils insultent à des idées faussement grandes ; c'est l'harmonie enchanteresse & variée qui accompagne tous leurs discours ; enfin c'est le rapport constant des idées accessoires avec l'idée principale , du ton avec le sujet , du mot avec la pensée , du son avec l'objet : c'est le style en un mot qui fait le charme de ces admirables écrits. C'est donc au style que devraient s'attacher principalement leurs interpretes , & il semble même qu'ils tra-

lieroient moins la gloire de leurs auteurs, en représentant les beautés de leur élocution avec des altérations dans le fond de leurs pensées, qu'en conservant le fond de leurs pensées, sans les graces de leur élocution.

Toutefois il est indispensable de rendre ce même fond d'idées, sans quoi ce ne seroit plus une traduction; & c'est dans le mérite de cette double ressemblance, que consiste la perfection de ce genre d'ouvrage: mais aussi, comme le fond de la pensée, ne variant point, ainsi que le style, dans les différentes langues, asservit plus étroitement le traducteur à son original, prenons garde (1), en donnant au fond

(1) Pour traduire exactement, & pour bien juger de l'exactitude d'une traduction, il importe de savoir quel est dans chaque phrase le fond de la pensée, afin de distinguer les mots qui sont pour l'idée même, & ceux qui

de la pensée une trop grande extension,
d'aggraver l'esclavage de l'interprete.

ne sont que pour l'ornement de cette idée,
c'est-à-dire, pour le style. Prenons pour exem-
ple ce vers du quatrieme livre de l'Enéide,

Oceanum intereà surgens Aurora reliquit.

Cependant l'Aurore se levant abandonna l'Océan.

Il est clair que toute cette périphrase poétique
peut se réduire à ceci : *Cependant il fait jour.*
Voilà ce que j'appelle le fond de la pensée ;
voilà ce que tous les traducteurs, soit en vers,
soit en prose, sont toujours obligés de tra-
duire.

Et remarquez, en passant, que j'ai compris
le mot *intered*, *cependant*, dans ce que j'ap-
pelle le fond de la pensée ; & je crois qu'en
général il faut y rapporter tous ces mots qui
servent à restreindre, généraliser, fortifier
une idée, ainsi que ceux qui indiquent les
rapports différents des phrases entre elles :
dès-lors toutes ces particules qui servent de
liaisons au discours, sont partie de ce que
j'appelle le fond des pensées, & sont indispen-
sables à traduire, à moins que les pensées

Quelquefois le fond de la pensée n'occupe que la moindre partie d'une phrase, & alors le traducteur jouit d'une plus grande aisance. Quelquefois le fond de la pensée est attaché à un plus grand nombre de mots, tous nécessaires pour l'exprimer, & alors la chaîne du traducteur se resserre. Comme d'un côté l'omission d'un seul de ces mots laisseroit du vuide & de l'incertitude dans l'idée, & que de l'autre la contrainte de les rendre tous peut en porter dans la phrase; comme tous les mots correspondants, forcés de rem-

seules, sans le secours des particules, n'annoncent d'elles-mêmes cette liaison. Pour tous les autres mots de ce vers, on voit qu'ils ne sont que pour le style, & ceux-là sont bien plus commodes pour le traducteur; car il ne peut jamais changer le fond de la pensée, au lieu qu'il peut souvent, comme je le ferai voir, en changer l'ornement, & remplacer une image ou une figure par une autre.

placer les mots de la langue originale , peuvent n'être pas aussi heureusement assortis ; que la différence de leurs caractères , la diversité de leurs éléments , de leurs terminaisons , en repoussent souvent la liaison , en détruisent l'harmonie : il est plus difficile alors , qu'un traducteur concilie , sur-tout en vers , des devoirs si sévères , & en apparence si opposés ; que sans manquer au style , il rende le sens ; que sans trahir le sens , il rende le style , & qu'il observe à la fois avec une égale fidélité ce qu'il doit à la langue & ce qu'il doit à la pensée.

De tous les ouvrages des Anciens , les Géorgiques étoient peut-être celui où ce genre de difficultés se présentoit le plus souvent. Là se trouvent dans la partie didactique une foule de vers , dont chaque mot contient une partie essentielle du précepte ; telle phrase incidente est intimement liée à l'idée principale ; telle épithète , qui semble-

roit n'avoir été appelée que pour l'embellissement ou pour le mécanisme du vers, est exigée par le sens; ailleurs cinq ou six mots rendront le fond de la pensée de cinq ou six lignes; là son expression la plus simple (1) demande

(1) Voyez, entre cent exemples que je pourrois citer, le commencement du troisième livre :

Seu quis olympiacæ miratus præmia palmæ
 Pascit equos; seu quis fortes ad aratra juvencos;
 Corpora præcipuè matrum legat. Optima torvæ
 Forma bovis, cui turpe caput, cui plurima cervix,
 Et crusum tenis à mento palearia pendent.
 Tum longo nullus lateri modus: omnia magna,
 Pes etiàm, & camuris hirtæ sub cornibus aures.

Dépouillez ce morceau de tous les ornemens du style, n'employez que les mots absolument nécessaires au fond de la pensée, & voyez combien il en faut pour l'exprimer: *Pour avoir de bons chevaux & de bons taureaux, il faut choisir sur-tout les meres. Les meilleures vaches ont le regard farouche, la tête monstrueuse, beaucoup de col, des fanons très-pendants, un flanc très-allongé, tout grand, jus-*

ges est plus facile. Comme dans l'original le style est nul, la diction presque indifférente, & que, hors le fond des choses, il n'y a rien, le traducteur, en rendant exactement ce même fond de choses & d'idées, remplira toute sa tâche; sa version pourra être à la fois littérale & fidele, & tout son devoir se borne à éviter ce qu'on appelle les contresens.

Mais il y a d'autres écrivains qui, au mérite du fond que doit réunir nécessairement tout bon ouvrage, joignent le mérite plus rare, & non moins important, du style; & c'est même à la perfection de cette dernière qualité, que plusieurs des plus célèbres doivent la plus grande partie de leur gloire.

En effet, à quoi se réduit le fond des choses dans les plus belles harangues de Démosthène & de Cicéron? à quelques faits dont leurs Parties les avoient instruits; à quelques réflexions ame-

nées naturellement par ces faits ; à un petit nombre de raisonnemens qui se feroient offerts d'eux mêmes aux plus bornés de leurs auditeurs ou de leurs Juges. Mais c'est l'art de présenter, de placer, d'enchaîner, de développer tous ces faits, ces réflexions, ces raisonnemens ; c'est ce mouvement rapide imprimé à toutes les parties du discours, qui en pousse, précipite toutes les phrases les unes sur les autres, comme les flots d'une mer agitée ; c'est ce feu secret universellement répandu dans le corps de l'ouvrage, qui tantôt se manifeste par une chaleur douce & graduée, & tantôt par des explosions subites & violentes ; ce sont toutes ces formes heureuses & brillantes sous lesquelles se métamorphosent leurs idées ; c'est le choix constant d'une expression qui termine avec justesse & dessine avec correction toutes les pensées ; c'est la réunion de toutes les qualités

d'une élocution , simple dans les traits sublimes , élégante dans les moments tranquilles , impétueuse , abandonnée dans les morceaux passionnés ; c'est tantôt l'abondance du style, qui prouve les ressources de leur génie ; tantôt la précision, qui en prouve les richesses ; le plus souvent la noblesse de l'expression, par laquelle ils s'élevent à la hauteur des grands objets ; quelquefois aussi je ne sais quelle familiarité , par laquelle ils insultent à des idées faussement grandes ; c'est l'harmonie enchanteresse & variée qui accompagne tous leurs discours ; enfin c'est le rapport constant des idées accessoires avec l'idée principale , du ton avec le sujet , du mot avec la pensée , du son avec l'objet : c'est le style en un mot qui fait le charme de ces admirables écrits. C'est donc au style que devraient s'attacher principalement leurs interpretes , & il semble même qu'ils tra-

lieroient moins la gloire de leurs auteurs, en représentant les beautés de leur élocution avec des altérations dans le fond de leurs pensées, qu'en conservant le fond de leurs pensées, sans les graces de leur élocution.

Toutefois il est indispensable de rendre ce même fond d'idées, sans quoi ce ne seroit plus une traduction; & c'est dans le mérite de cette double ressemblance, que consiste la perfection de ce genre d'ouvrage : mais aussi, comme le fond de la pensée, ne variant point, ainsi que le style, dans les différentes langues, asservit plus étroitement le traducteur à son original, prenons garde (1), en donnant au fond

(1) Pour traduire exactement, & pour bien juger de l'exacritude d'une traduction, il importe de savoir quel est dans chaque phrase le fond de la pensée, afin de distinguer les mots qui sont pour l'idée même., & ceux qui

de la pensée une trop grande extension,
d'aggraver l'esclavage de l'interprete.

ne sont que pour l'ornement de cette idée,
c'est-à-dire, pour le style. Prenons pour exem-
ple ce vers du quatrieme livre de l'Enéide,

Oceanum intereà surgens Aurora reliquit.

Cependant l'Aurore se levant abandonna l'Océan.

Il est clair que toute cette périphrase poétique
peut se réduire à ceci : *Cependant il fait jour.*
Voilà ce que j'appelle le fond de la pensée ;
voilà ce que tous les traducteurs, soit en vers,
soit en prose, sont toujours obligés de tra-
duire.

Et remarquez, en passant, que j'ai compris
le mot *interèà*, *cependant*, dans ce que j'ap-
pelle le fond de la pensée ; & je crois qu'en
général il faut y rapporter tous ces mots qui
servent à restreindre, généraliser, fortifier
une idée, ainsi que ceux qui indiquent les
rapports différents des phrases entre elles :
dès-lors toutes ces particules qui servent de
liaisons au discours, font partie de ce que
j'appelle le fond des pensées, & sont indispen-
sables à traduire, à moins que les pensées

Quelquefois le fond de la pensée n'occupe que la moindre partie d'une phrase, & alors le traducteur jouit d'une plus grande aisance. Quelquefois le fond de la pensée est attaché à un plus grand nombre de mots, tous nécessaires pour l'exprimer, & alors la chaîne du traducteur se resserre. Comme d'un côté l'omission d'un seul de ces mots laisseroit du vuide & de l'incertitude dans l'idée, & que de l'autre la contrainte de les rendre tous peut en porter dans la phrase; comme tous les mots correspondants, forcés de rem-

seules, sans le secours des particules, n'annoncent d'elles-mêmes cette liaison. Pour tous les autres mots de ce vers, on voit qu'ils ne sont que pour le style, & ceux-là sont bien plus commodes pour le traducteur; car il ne peut jamais changer le fond de la pensée, au lieu qu'il peut souvent, comme je le ferai voir, en changer l'ornement, & remplacer une image ou une figure par une autre.

placer les mots de la langue originale , peuvent n'être pas aussi heureusement assortis ; que la différence de leurs caractères , la diversité de leurs éléments , de leurs terminaisons , en repoussent souvent la liaison , en détruisent l'harmonie : il est plus difficile alors , qu'un traducteur concilie , sur-tout en vers , des devoirs si sévères , & en apparence si opposés ; que sans manquer au style , il rende le sens ; que sans trahir le sens , il rende le style , & qu'il observe à la fois avec une égale fidélité ce qu'il doit à la langue & ce qu'il doit à la pensée.

De tous les ouvrages des Anciens , les Géorgiques étoient peut-être celui où ce genre de difficultés se présentoit le plus souvent. Là se trouvent dans la partie didactique une foule de vers , dont chaque mot contient une partie essentielle du précepte ; telle phrase incidente est intimement liée à l'idée principale ; telle épithète , qui semble-

roit n'avoir été appelée que pour l'embellissement ou pour le mécanisme du vers, est exigée par le sens; ailleurs cinq ou six mots rendront le fond de la pensée de cinq ou six lignes; là son expression la plus simple (1) demande

(1) Voyez, entre cent exemples que je pourrois citer, le commencement du troisième livre :

Seu quis olympiæ miratus præmia palmæ
 Pascit equos; seu quis fortes ad aratra juvencos;
 Corpora præcipuè matrum legat. Optima torvæ
 Forma bovis, cui turpe caput, cui plurima cervix,
 Et crurum tenus à mento palearia pendent.
 Tum longo nullus lateri modus: omnia magna.
 Pes etiàm, & camuris hirtæ sub cornibus aures.

Dépouillez ce morceau de tous les ornemens du style, n'employez que les mots absolument nécessaires au fond de la pensée, & voyez combien il en faut pour l'exprimer: *Pour avoir de bons chevaux & de bons taureaux, il faut choisir sur-tout les meres. Les meilleures vaches ont le regard farouche, la tête monstrueuse, beaucoup de col, des fanons très-pendants, un flanc très-alongé, tout grand, jus-*

presque autant de lignes que son développement : dès-lors quel travail pour

qu'au pied ; des oreilles velues , & des cornes recourbées. Si vous ôtez le premier vers , *Seu quis olympiacæ miratus præmia palmæ* , qui n'est qu'une tournure poétique pour exprimer de bons chevaux ; si vous ôtez encore le *crurum tenus à mento* , petit accessoire peu important , & qui tient la place du superlatif *très* pendant , on voit que tous les autres détails tiennent au fond même de la chose , & dès-lors la traduction devoit nécessairement les représenter. Or c'est ce qu'il étoit fort difficile d'exécuter en aussi beaux vers que ceux qu'on va lire :

Veut-on pour vaincre à Pise un coursier généreux ,
 Veut-on pour la charrue un taureau vigoureux ,
 Que des meres sur-tout on choisisse l'espece.
 Je veux dans la génisse une mâle rudesse ,
 Une oreille velue , un regard menaçant ,
 Des cornes dont les dards se courbent en croissant ;
 Vers la terre en flottant que son fanon descende ;
 Que son flanc allongé sans mesure s'étende ;
 Qu'enfin ses pieds , sa tête & son cou monstrueux
 De leur beauté difforme épouvantent les yeux.

Rien n'est omis , comme on voit ; tous les traits nécessaires au fond de la pensée sont

ranger dans le vers sans embarras cette complication d'idées ! quel empire sur

exactement rendus ; & en même temps quelle parité de poésie avec son original ! Voyez la suspension de la rime, *Que des meres sur-tout on choisisse l'espece*, qui rend fidelement la suspension du vers latin au quatrieme pied, *corpora præcipuè matrum legat*. Voyez la variété des coupes des différents vers françois répondre à celle des différents vers latins ; observez cette périphrase si élégante, *Des cornes dont les dards se courbent en croissant*, qui rend le *camuris cornibus* d'une maniere bien plus brillante. Observez avec quelle adresse M. de Lille a profité du vuide que laissoit le *cruum tenus à mento* dans le vers de Virgile, pour remplir le sien d'une image agréable qui manque à celui de son auteur, *Vers la terre en flottant que son fanon descende*. Remarquez aussi la beauté de ce vers, *Que son flanc alongé sans mesure s'étende*, & l'effet du mot qui fait image, renvoyé à la fin du vers. Remarquons aussi comme les mots françois, *un regard menaçant*, correspondant au *torva bovis*, ne rendoient que foiblement je ne fais quelle force

la rime pour l'assujettir constamment à toutes ces combinaisons étrangères qui devoient la contrarier sans cesse ! combien tout cet attirail de mots nécessaires, de détails minutieux & importants, ne devoit-il point gêner la marche de la versification ! qu'il étoit difficile de dire tout, sans être long, sans être froid ! & comment allier à cette exactitude sévère, & indispensable, la facilité du vers, l'harmonie du rythme, la richesse de la poésie ?

Cependant si l'on songe que M. de Lille ayant eu presque par-tout cette dif-

secrète qui se trouve dans l'harmonie du mot latin, ainsi que dans celle du *turpe caput* ; comme le Poète François, averti de l'infériorité de sa langue, a ranimé ses forces pour exprimer ce reste d'énergie, & comment ce nouvel effort a produit les deux beaux vers qui terminent ce morceau.

Qu'enfin ses pieds, sa tête & son cou monstrueux
De leur beauté difforme épouvantent les yeux.

SUR LA TRADUCTION. xvij
ficulté à combattre , l'a surmontée presque toujours (1) avec succès ; & si l'on joint cette difficulté , déjà si énorme , aux autres obstacles presque insurmontables que lui oppoient les préjugés de sa langue contre son sujet , & l'inconcevable perfection de son auteur , quel

(1) Je dis presque toujours ; car mon attachement pour M. de Lille ne me ferme point les yeux sur le petit nombre d'endroits , où il a paru céder à cette difficulté qu'ailleurs il a vaincue si heureusement : je vais même en citer quelques-uns , & je mettrai dans la critique de mon ami la même franchise que dans son éloge.

* *Sæpè etiam steriles incendere profuit agros ,
Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis.*

Cérès approuve encor que des chaumes flétris
La flamme en pétillant dévore les débris.

Les deux vers françois sont assurément très beaux , & pour la couleur valent au moins les deux vers latins ; mais le *steriles* n'est point rendu , & c'est le mot essentiel. La méthode

* Lib. I. Georg.

sueroît d'admiration ne doit pas exciter cette foule & sur-tout cette suite de beaux vers ! & quelle idée nouvelle ne doit-on pas se former du mérite de l'ouvrage & des talents de son auteur !

Lecteurs, dès long-temps vos éloges

de mettre le feu aux terres ne s'emploie que pour les terres *stériles*. C'est un remède dangereux qui leur donne une effervescence passagère suivie après d'un épuisement total. On voit que ce remède violent ne peut convenir qu'aux terres désespérées, *stériles agros*.

* *Ipse feraces*

Figat humo plantas.

Fais-y naître des fruits, fais-y croître des plantes.

Aucun Commentateur n'a senti l'importance du mot *feraces*, & c'est dans ce mot qu'est renfermé le précepte de Virgile. Virgile recommande dans cet endroit la culture des fleurs simples, parceque ce sont les seules qui soient pourvues des parties sexuelles, des étamines qui sont la matière première de la cire, les seules qui soient fécondes ; & que les fleurs doubles, dénuées pour la plupart de ces éta-

* Lib. IV. Georg.

ont prévenu les miens , & mes louanges , je le fais , inutiles à la gloire de M. de Lille , viennent trop tard : mais

mines , sont stériles & sans utilité pour les abeilles. M. de Lille s'est trompé , comme les autres traducteurs , sur ce mot dont il n'a point démêlé toute la force. On voit même par cet hémistiche , *fais-y naître des fruits* , qu'il a pris le change , & qu'il a porté la fécondité des plantes sur un tout autre objet ; mais les *fruits* n'intéressent point les abeilles , leurs fruits sont les fleurs. *Fais-y croire des plantes* , est encore trop vague. La jusquiame , la ciguë sont des plantes , & il faut les éloigner des ruches. Enfin le *feraces* étoit indispensable.

J'ai cherché dans toute la partie didactique du quatrième livre une faute de ce genre , & n'ai pu la trouver. Il y en a quelques-unes encore dans les autres livres : mais en général elles sont fort éloignées les unes des autres , en petit nombre , & ces taches ne diminuent point le grand mérite de cet excellent ouvrage , parceque les bons ouvrages ne sont point ceux où il n'y a point de fautes , mais où il y en a peu.

permettez encore ce foible tribut d'estime à un ami de vingt ans qui vit tracer les premiers traits de l'ouvrage qui vous charme aujourd'hui , qui en suivit les progrès si long-temps , qui osa dès-lors présager vos suffrages à son ami , qui même l'encouragea quelquefois dans ces moments de langueur & d'abattement , qu'amènent la lassitude d'un long ouvrage , & cette terreur secrète contre des injustices dont , si j'ose vous le dire , le mérite n'a pas toujours garanti. Lecteurs , pourriez-vous envier la douceur de ces nouveaux éloges à un homme dans qui les transports d'une juste admiration s'accroissent encore des transports de l'amitié ?

Mais je ne songe qu'à mon ami , & j'oublie mon sujet. J'y reviens , & je poursuis.

L'expression constante du même fond de pensée est donc le premier devoir

de l'interprete envers son auteur : mais celui de rendre les beautés du style est , comme je l'ai dit , en quelque sorte plus important ; & c'est pour l'accomplissement de ce devoir si essentiel , que le traducteur doit jouir de la plus grande liberté. Aussi , forcé de rendre par - tout le fond des idées , & la beauté du style de son auteur , s'il satisfait à cette double obligation, il n'est point forcé de rendre le même nombre , le même arrangement de mots , la même coupe , la même succession , la même quantité de phrases , les mêmes images , les mêmes figures , & de tout cela il en dispose aussi souverainement que l'original lui-même.

Hommes de Lettres , accoutumés à regarder les traducteurs comme les esclaves de votre république , vous êtes étonnés sans doute de l'extension que je donne à leurs droits : mais suspendez vos préventions , & voyez si sans in-

justice vous pouvez leur refuser les privilèges que je réclame.

Je n'ai point le temps de retracer ici toutes les différences qui se trouvent dans le mécanisme, les procédés, & le caractère des différentes langues; d'ailleurs une main (1) plus habile a fixé tous les traits de ce tableau avec les couleurs les plus fortes. Je n'ai point le temps non plus de suivre toutes les révolutions amenées dans le goût & dans le génie de chaque Nation par la différence des mœurs, des usages, du climat, des siècles, des gouvernements, des religions, & de marquer toute l'influence de ces différents objets sur la langue & sur le style. Il me suffit que ces différences, très frappantes sur-tout des langues anciennes à la

(1) M. l'Abbé Arnaud dans son beau Discours sur les langues, tome premier des Variétés littéraires.

nôtre , soient généralement reconnues. Or dans cet état de choses , si le traducteur étoit assujetti à tous ces devoirs dont il importe de le dispenser , le traducteur seroit dans l'impossibilité de rendre le style.

Qu'est-ce que le style ? c'est l'ornement de la pensée. Or , ce qui est ornement dans une langue , ne l'est point dans une autre ; ce qui est ornement pour un siècle , ne l'est point pour un autre ; ce qui est ornement pour une Nation , ne l'est point pour une autre. Tout change avec les temps , avec les lieux , avec les idiomes. Souvent , dans le passage d'une langue à une autre , les tours les plus vifs deviennent froids , la construction la plus libre devient gênée , le sens le plus clair devient louche , l'association des mots la plus légitime devient monstrueuse. Telle figure , avouée dans la langue des anciens , est rejetée par la nôtre ; telle

image intéressante pour eux , est choquante pour nous. Que de métaphores neuves & brillantes qui (1) , pour avoir passé depuis par des mains vulgaires , ont perdu leur qualité de métaphores , & sont devenues l'expression propre de l'objet qu'elles représentent ! Que d'allusions heureuses dans les anciens , indiquées rapidement , parceque les faits étoient prochains , les anecdotes connues , les usages familiers , restent dans l'obscurité pour nous si on les énonce avec la même précision ! Que d'idées intermédiaires , supprimées dans leur langue , demandent à être rétablies dans la nôtre ! Que de détails ignobles auxquels la religion des anciens donnoit un caractère imposant , & qui maintenant , cette religion détruite , sont rendus à leur première abjection ! Que d'expressions ennoblies

(1) Observation du Marquis Beccaria.
Rech. sur le style.

par la souveraineté du peuple dans les Républiques, dégradées maintenant par son abaissement dans les Monarchies ! Ne voit-on pas encore, dans la franchise naïve & grossière du langage des Grecs & des Romains, dans l'obscénité de leurs écrits, dans la violence & la dureté de leurs invectives, l'influence de ce même peuple, législateur de la langue & du goût, ainsi que de l'Etat ? Comment tout cela seroit-il reçu dans une Nation, où le sexe & l'ordre de Citoyens le plus délicat sur les bienséances extérieures ont fixé les convenances du langage ? Maintenant si le traducteur se voyoit toujours contraint de rendre exactement les mêmes détails de style, lorsque leur effet n'est plus le même, n'est-il point visible que les qualités les plus brillantes de l'élocution de son auteur seroient remplacées par les défauts contraires, que la bassesse de l'expression succéderoit à la noblesse, la sécheresse des sons à leur

douce mélodie, l'incohérence des idées à leur liaison, la contrainte à la liberté ?

Ces observations sont d'une vérité si frappante, que la plupart des Traducteurs ont bien senti quelquefois l'indispensable nécessité de se soustraire à la tyrannie de la lettre ; mais il s'en faut bien qu'ils aient connu toute l'étendue de leurs droits. Comme les mots grecs ou latins ne trouvent pas toujours des correspondants dans notre langue, & qu'enfin dans un ouvrage françois il faut mettre au moins des expressions françoises ; comme les regles de la Syntaxe latine ne sont point les nôtres, & que c'est bien le moins qu'on évite les solécismes ; ils s'écartent alors de la lettre pour conserver la pureté de la diction : mais ils s'en tiennent là. La plupart se garderont bien le plus communément de prendre les mêmes libertés pour le style, qui cependant en exige de bien plus grandes. Au con-

traire, on les voit rechercher ambitieusement le puérile mérite d'une exactitude minutieuse, s'attacher à couper toutes leurs phrases sur le patron de leur auteur, se contourner pour prendre tous ses tours; traîner leur plume timide sur tous ses traits, sans songer qu'une écriture tremblée va remplacer une touche libre & hardie; rendre scrupuleusement le sens des mots, sans songer à leur effet; traduire comme des dictionnaires. S'ils s'écartent de la ligne droite de la lettre, on voit qu'ils s'en rangent le plus près qu'il leur est possible: s'ils font deux ou trois pas tous seuls, ils courent bien vite s'appuyer sur leur auteur; & si par fois la différence trop sensible des langues les force à quelques détours, vous êtes bien sûr de trouver au bout de la page ou du livre une note bien soumise, dans laquelle ils demandent bien humblement pardon à leur auteur d'avoir osé parler françois, lorsque lui par-

loit latin. Qu'arrive-t-il de là ? C'est que, s'imposant cette foule de petits devoirs, ils se réduisent à violer le plus important de tous ; c'est que, pour attraper toutes ces petites ressemblances, ils manquent la plus essentielle ; & l'on diroit à voir les sacrifices perpétuels qu'ils font de la richesse & de la grace de leur langue à la construction grecque & à la phrase latine, qu'ils n'ont cherché qu'à prouver qu'ils favoient les langues anciennes, & ignoroient la leur.

„ Mais, d'un autre côté, dira-t-on
 „ d'après Toureil (1), le Traducteur
 „ n'est proprement qu'un Peintre qui
 „ s'affujettit à copier. Or, tout co-
 „ piste qui dérange seulement les traits
 „ ou les façonne à la mode, commet

(1) Ce sont ses propres expressions. *Je copie Démosthène bien ou mal trait pour trait*, dit-il dans un autre endroit, & voilà pourquoi il l'a si fort défiguré.

» une infidélité ; il peche dans le
 » principe , & va contre son plan ,
 » faute de se souvenir qu'il a tout fait ,
 » s'il attrape la ressemblance , & qu'il
 » ne fait rien , s'il la manque.

J'entends : mais de quelle ressemblance parle ici Tourreil ? D'une ressemblance parfaite : j'avoue qu'elle ne se trouve pas dans le système de traduction que j'oppose au sien ; mais elle ne se trouve pas dans le sien même. N'est-il pas forcé à chaque instant , pour éviter le solécisme , de changer la lettre ? Ce qu'il fait pour la diction , je le demande pour le style ; ce qu'il fait pour la pureté , je le veux pour la grace ; ce qu'il se permet pour faire un peu moins mal , je l'exige pour faire bien.

Qu'est-ce que le traducteur se propose ? de traduire d'une langue dans une autre. Or , croit-on qu'il n'y ait que les éléments , les terminaisons des mots , leur construction , qui fassent

les langues , & que le choix des images & des figures n'en soit pas d'abord une partie aussi essentielle ? & croit-on ensuite que les variations en soient moindres que celles des sons ?

Que si l'on entend la plus grande ressemblance possible : je demande maintenant qui des deux est plus ressemblant , ou de celui qui , fidele invariablement au fond de la pensée , rend avec des images & des figures différentes l'ame de son auteur , & toutes les qualités de son style ; ou de celui qui rendra le reste sans tout cela ?

Et je vois bien ce qui l'induit en erreur ; c'est que d'abord il prend pour le fond de la pensée ce qui est le style ; & ensuite il prend pour le style les figures , les images : or , comme les mots ne sont que les signes de la pensée ; les images , les figures , ne sont que les moyens du style ; & ces signes , ces moyens varient suivant les langues , varient suivant les peuples.

Le Traducteur n'est qu'un copiste. Toureil , pourquoi dégradez - vous votre métier ? Non, le Traducteur n'est point un copiste. C'est l'Imprimeur Elzévir, c'est l'Imprimeur Étienne, qui font les copistes des anciens. Le Traducteur en est le représentant dans une autre langue , dans un autre siècle, auprès d'une autre Nation. Il est chargé par son Auteur de dire les mêmes choses , d'exprimer les mêmes pensées , de développer les mêmes raisonnements , avec le même feu , la même énergie , la même éloquence ; voilà sa fonction : mais pour la remplir , il est obligé de se plier au génie de sa langue , comme son original fléchit autrefois sous le génie de la sienne ; de suivre le goût de sa Nation , comme son original suivit autrefois le goût de la sienne ; d'observer les convenances du moment , comme autrefois les observa son original.

Lorsque le célèbre Racine , dans son

chef-d'œuvre d'Iphigénie , fait dire à
son Achille d'après l'Iliade ,

Jamais vaisseaux partis des rives du Scamandre
Aux champs thessaliens oferent-ils descendre ?
Et jamais dans Larisse un lâche ravisseur
Me vint-il enlever ou ma femme ou ma sœur ?

Ne croyez point qu'il ait imité Home-
re , il l'a traduit ; & s'il eût mis dans
ses vers ce qu'on lit à peu près dans
ceux du Poëte Grec ,

Et jamais dans Larisse un infame brigand
Me vint-il enlever mon bœuf ou ma jument ?

il n'eût point traduit Homere , mais il
l'eût travesti.

Eh ! ne voyez-vous pas que la per-
spective changeant , il faut changer
les proportions ? Que diriez-vous de
Doyen qui , copiant la Magdeleine de
le Brun pour la transporter sur la cou-
pole des Invalides, laisseroit les mêmes
dimensions à tous les traits d'un ta-
bleau destiné pour des hauteurs diffé-
rentes ? Il en est de même du Traduc-

teur , qui souvent est obligé de changer de route pour arriver au même but , de moyens pour produire les mêmes effets , de différer de son auteur pour lui rester semblable ; & au milieu de ces variations plus ou moins fréquentes qu'amene la différence des langues , les deux points fixes par lesquels il tient constamment à son auteur , sont la pensée & le style : enfin la dépendance envers son auteur se réduit à rendre dans chaque morceau le même fond de pensées avec la même somme de beautés ; au-delà ce ne sont que préjugés , scrupules , contradictions.

Ce n'est pas que le bon Traducteur ne fasse plus très souvent. Souvent sa version , telle qu'un miroir fidele , réfléchira les images , les figures , les tours , & quelquefois même jusqu'aux mots de l'original ; mais ce ne sera point la soumission envers son Auteur qui sera le principe de cette imitation plus complete ; il rendra les mêmes

expressions , non point parcequ'elles font dans son Auteur , mais parcequ'elles ont dans sa langue ; il rendra les mêmes images , non point parcequ'elles sont tracées par son Auteur , mais parcequ'elles sont inféparables de l'objet ; il rendra les mêmes figures , non point parceque son Auteur les lui prescrit , mais parceque le goût , parceque le génie les lui ordonnent. En agissant comme son Auteur , le Traducteur agira d'après lui-même ; il agira comme son Auteur , par les mêmes raisons que l'Auteur lui-même ; au milieu de cette soumission apparente , il restera libre , aussi parfaitement libre que son Auteur ; & , suivant la belle expression de Fontenelle , il ne l'aura pas suivi , mais rencontré. Comme Traducteur , il doit rendre , avec le même fond de pensées , la même somme de beautés ; mais s'il en rend la même somme , ce n'est plus comme Traducteur , c'est comme Ecrivain ; & j'avoue qu'à

ce titre il est nécessaire qu'ils se retrouvent souvent ensemble.

En effet, quel Littérateur un peu exercé dans l'art d'écrire ignorerait qu'il n'est souvent qu'un mot, qu'un tour, qu'un ton, qu'une manière véritablement propre pour la nature de chaque sujet, pour l'expression de chaque pensée, pour la peinture de chaque objet? Qui ne fait encore que les grands hommes de l'antiquité, tels que Cicéron, Virgile, Horace, Tacite, Sénèque; (car j'ose avec confiance mêler ici le nom de mon Auteur à celui de tous ces grands hommes, parceque dans cette partie de l'art si essentielle, il n'est point d'Ecrivain (1) qui le surpasse), qui ne fait, dis-je,

(1) En effet, la pensée est presque toujours la plus convenable à son sujet, & son expression la plus convenable à la pensée. Ce qui le met au-dessous des premiers écrivains de l'antiquité, c'est sur-tout la confusion de ses plans, laquelle l'oblige à des redites quel-

que tous ces écrivains célèbres ont presque toujours pris le ton, trouvé le mot, rencontré l'image la plus propre aux plus grands effets du style? Dès-lors pour faire aussi bien qu'eux, il est indispensable de faire souvent comme eux; souvent pour leur être égal, il faut leur être semblable.

Et certes ce ne sont point ces traits sublimes que rien ne peut remplacer, ces beautés si frappantes pour tous les

quelques fastidieuses, malgré tout le soin qu'il a pris de les déguiser par la variété des tournures; ensuite la futilité de quelques-unes des questions qu'il traite. Qui croiroit, par exemple, qu'il ait pu employer six mortels chapitres à examiner si l'on pouvoit être son bienfaiteur à soi-même, c'est-à-dire, si la main droite pouvoit donner à la main gauche?

Au reste, ces deux défauts qui déparent beaucoup le *Traité des bienfaits* & de la colere, ne se trouvent point dans ceux de ses ouvrages qui sont plus courts, comme les deux *Consolations*, le *Traité de la Briéveté*, du *Bonheur de la vie*, sur-tout celui de la *Providence*, qui me paroît son chef-d'œuvre.

Hommes & dans tous les temps, ces figures impétueuses & hardies produites par l'enthousiasme qu'elles reproduisent à leur tour, ces mots énergiques & profonds, qui éveillent une foule de sensations (1), rassemblent un grand amas d'idées dans un seul faisceau; ce ne sont point ces expressions uniques & créées que le bon Traducteur se permettra de changer: là-dessus même il se gardera bien d'écouter les préventions de sa langue, & après lui avoir cédé dans tout le reste, il osera pour lors lui commander à son tour. Mais encore une fois, ce ne fera point sur la dictée de son Auteur, que l'Interprete écrira toutes ces belles choses; c'est parcequ'il éprouvera les mêmes passions, & que les passions n'ont qu'un langage, que dans tous ces moments de chaleur l'expression de son auteur deviendra la sienne. Et voilà ce qui explique encore comment la plu-

(1) Belle expression du Marq. Beccaria.

part des Traducteurs, esclaves assidus de leur Auteur dans toutes les occasions indifférentes, l'abandonnent & le trahissent presque toujours dans ces moments si intéressants. Lecteurs, croyez-en des épreuves faites, répétées & vérifiées cent fois. S'il se trouve dans un ouvrage quelque une de ces expressions fortes, de ces métaphores audacieuses, vous pouvez être sûr qu'elles seront rayées presque toujours de la plupart des traductions, & cela ne peut être autrement. Tous ces mouvements violents & convulsifs, naturels dans l'homme passionné, sont extravagants, ridicules pour l'homme qui ne l'est pas. Or, la plupart des Traducteurs ne se passionnent jamais. Eh ! comment se passionneroient ils ? On en fait des copistes, des glaces chargées de répéter les objets qu'on leur présente, des vases qui reçoivent la liqueur d'un autre vase, des revers de tapisserie ; on leur défend de sentir, de penser : l'original a tout fait pour eux ; l'origi-

Mal leur souffle tout ce qu'ils doivent dire ; ils n'ont qu'à répéter.

Oui sans doute, le Traducteur n'a pas besoin de sentir & de penser pour la pensée, pour le sentiment, pour le raisonnement même que son Auteur lui fournit, & qu'il est obligé de rendre tels qu'il les reçoit : mais il a besoin de sentir & de penser pour l'expression de ces pensées, & de ces sentiments, & de ces raisonnements ; parceque l'expression de son Auteur ne décide jamais de la sienne ; qu'il peut, qu'il doit souvent la changer ; & lors même qu'il la conserve, c'est par un acte libre, par une adoption volontaire ; ou s'il y a de la contrainte, elle ne vient plus de l'Auteur, elle vient de la pensée même, du sentiment même, de la langue, du goût, toutes choses auxquelles l'original étoit asservi aussi étroitement que le sera son interprete. Enfin, je le répète, tout ce qui est indépendant des lieux, des siècles, des Nations, des langues ; tout ce qui est

invariable, la pensée, le sentiment, le raisonnement, le style pris dans sa plus grande abstraction, doit se retrouver toujours dans le traducteur parfaitement semblable; voilà sa sujétion: mais tous les signes de la pensée, du sentiment, du style; les expressions, les tours, les images, les figures, &c. tout ce qui varie avec les langues & les Nations peut & doit varier souvent dans le traducteur. Voilà sa liberté: c'est à ce point qu'il commence à ne plus reconnoître l'autorité de son auteur; il redevient son maître, ou plutôt il passe sous d'autres loix.

Et ne craignez point que cette liberté que je restitue au Traducteur, dégénere en licence; car, si vous y réfléchissez bien, l'obligation de rendre & le fond, & l'ornement de la pensée, cette double obligation dont il reste toujours chargé, comprend toutes les autres. Obligé de rendre le fond de la pensée, il rendra les mêmes mots, si le fond de la pensée les demande:

obligé de rendre le style , il rendra les mêmes images , les mêmes figures , les mêmes tours , si la beauté du style le demande : obligé de rendre le style , il conservera la maniere de son auteur ; & parceque dans les écrivains , comme je l'ai dit , cette maniere est presque toujours la plus propre au sujet ; & parceque les grands écrivains ayant chacun leur maniere qui est variée , cette variété même ajoute au mérite de l'écrivain & aux jouissances du lecteur. Obligé de rendre le style , il transportera le plus qu'il pourra de ces formes étrangères qui , contrastant heureusement avec les formes nationales , formeront un tableau plus piquant , plus neuf & plus diversifié : obligé de rendre le style , il conservera pour la perfection du style , aux phrases la même symmétrie , aux périodes le même arrondissement , aux sentences la même précision , sur-tout au mot important sa même place.

Ici M. de la Harpe , dans sa Préface

de Suétone , semble accuser l'impuissance de notre langue qui , privée de la faculté de l'inversion , ne permet pas , selon lui , à nos Ecrivains de placer où ils veulent le mot qui fait image & le mot qui fait pensée. J'ose combattre le sentiment de M. de la Harpe , & l'affurer que dans son magnifique Eloge de Fénelon , le mot important se trouve placé toujours au même endroit où l'auroit placé un Ecrivain latin de sa force (1). L'inversion de l'ordre grammatical , permise aux Latins , défendue aux François , ne fait rien à cela. Sans doute , en suivant la combinaison d'une phrase latine , l'impossibilité de l'inversion chez nous fera que le mot important sera déplacé ; mais nous pouvons adopter une combinaison diffé-

(1) Je tire ma preuve de l'excellence même de l'ouvrage , qui certainement n'auroit pas un si haut degré de mérite , si une des loix les plus importantes du style y étoit violée. *D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir* , a dit Boileau.

SUR LA TRADUCTION. xliij
rente où , sans inversion , ce mot important se trouvera au même endroit. Si je traduis, en suivant la construction latine , ce beau trait de Sénèque , *Beneficiis tuis illum cinge* , dont on voit que l'effet dépend en partie de la place du mot *cinge* à la fin de la phrase , il m'est impossible de mettre *de vos bienfaits l'investissez* ; je suis forcé de dire *investissez-le de vos bienfaits* , & alors le mot important n'étant plus à sa place , tout l'effet est détruit : mais je formerai une combinaison différente ; je mettrai , par exemple , que vos bienfaits le poursuivent par-tout , il faut l'en *investir* ; & voilà l'effet conservé avec la place du mot. Que si la médiocrité de cet ouvrage laissoit à M. de la Harpe le courage de le parcourir , il y trouveroit un grand nombre d'exemples pareils (1) : & ce n'est pas sans raison que

(1) Qu'on me permette encore d'en citer quelques-uns ; *aras* , *penates* , *focos* , *armis* incessite : *autels* , *foyers* , *pénates* ; que tout soit la proie de vos armes.

je me cite ici préférablement à tout autre ; moins l'Auteur a de talent, plus la preuve a de force.

Le Traducteur conservera donc la place du mot important , puisqu'il est possible & indispensable de le faire ;

Ipsi patria manus afferre, sub fascibus suis illam premere, potentia ac dignitas est. Et la patrie elle-même, comment est-elle traitée ? on l'immole, on l'accable sous ses faisceaux, & c'est là le triomphe de la puissance & de la grandeur.

Tantas minas belli, & pænè totius humani generis imperum *paucissimi sustinebunt.* Toutes ces menaces de destruction, de choc, cette irruption presque universelle du genre humain, *ils le soutiendront seuls, &c.*

Je conviens que l'inflexibilité de notre langue, & la roideur de ses constructions, ne permet pas de faire pour tous les mots d'une phrase ce qu'on peut faire pour le mot important ; que la place de ce mot une fois réglée par l'Ecrivain, le plus souvent celle des autres ne dépend plus de lui ; que l'ordre de la syntaxe en décide, & qu'à cet égard notre langue paroît avoir quelque désavantage : mais ce défaut ne me semble pas devoir nuire beaucoup aux effets du style ; car

enfin tout ce qui est nécessaire pour le style , se trouvant dans l'Auteur, restera dans l'Interprete.

Ainsi , malgré cette liberté dont vous craignez l'abus , le Traducteur n'en remplira pas moins rigoureuse-

il ne peut jamais y avoir dans une phrase , ou dans une incise , qu'un mot dont la place soit importante , parceque c'est l'intérêt , la passion de l'orateur qui décide de l'importance du mot , & que la passion est une.

De là il suit que dans tous les moments où l'orateur est sans passion , la place de chaque mot doit être indifférente , & alors la construction grammaticale vaut la construction oratoire. Pour rendre cette phrase latine , *acciderunt , qua Demaratus prædixerat* , j'aurois autant cette version-ci , *ce que Démarate avoit prédit arriva* , que cette autre , *l'événement justifia la prédiction de Démarate* , quoique l'ordre des mots soit totalement interverti.

Il y a deux places pour le mot important , la première & la dernière d'une phrase. Ce sont les places d'honneur , dit M. l'Abbé Batteux. Le choix de l'une ou de l'autre n'est point indifférent suivant les circonstances.

Toutes les fois que c'est un sentiment à foi

ment tous ses vrais devoirs : que dis-je ? c'est cette liberté même dont il a besoin pour les remplir. Eh ! si ce noble sentiment ne soutient son ame, comment pourra-t-il s'élever à la hauteur de son original ? Ne l'ai-je pas déjà dit ? cette supériorité si frappante de l'Auteur sur la plupart des Interpretes, vient sur tout de la différence que vous avez mise dans le sort des uns & des autres. Faites cesser ces distinctions si humiliantes pour le Traducteur ; assurez-lui cette sage indépendance que je sollicite ; (car il ne faut plus comp-

qu'on veut exprimer, le mot qui représente l'objet de ce sentiment, s'il est vif & profond, doit se trouver au commencement de la phrase. *Dominam* amis ! *ma maîtresse* ! je l'ai perdue ! comme l'a si bien senti M. l'Abbé le Monnier. C'est à *Troye*, & j'y cours, dit Achille dans Iphigénie.

Toutes les fois au contraire que c'est dans l'ame des autres qu'on veut exciter ce sentiment profond, le mot auquel est attachée la force de l'impression qu'on veut produire, doit se trouver à la fin de la phrase, parceque

ter pour rien l'affervissement où il reste pour la pensée & pour le style , parcequ'au fond cet affervissement est le même pour l'original , & que tout Ecrivain , aspirant à la gloire de son art , est bien obligé d'orner des idées justes de couleurs convenables , & de bien dire de bonnes choses ,) abrogez toutes ces loix tyranniques dont la contrainte froissera perpétuellement l'ame du Traducteur par l'impossibilité d'en observer une , sans en enfreindre une autre ; rendez-lui la jouissance de soi-même , & vous verrez les excellents

c'est dans cet intervalle de repos plus long & plus marqué qu'amene le passage d'une phrase à une autre , que toutes les idées non exprimées que renferme le mot frappant , ont le temps de se représenter à l'esprit. J'aimerois bien mieux : *je m'appelle Mucius* , que *Mucius est mon nom* , ou *Mucium vocant* de Tite-Live. Mucius est le mot terrible pour Por-senna ; c'est le mot qui doit le faire rêver. Du reste on peut consulter l'excellent Traité de M. l'Abbé Batteux sur la construction oratoire.

Traducteurs se multiplier dans la même langue qui a produit tant d'excellents Originaux ; rapprochez leurs conditions , & vous retrouverez la même fierté dans leurs procédés ; assignez-leur les mêmes principes , & vous obtiendrez les mêmes résultats ; faites-les partir du même point , & ils marcheront & ils arriveront ensemble.

Eh ! que penser encore de ce règlement qui défend à l'Interprete d'embellir son Auteur ? Le Traducteur (1), dit l'Abbé Desfontaines , ne doit jamais s'élever qu'au niveau de son original. Sans doute ce littérateur (2) estimable dût souffrir plus d'une fois de la

(1) Discours sur la traduction des Poètes , premier volume de la traduction de Virgile.

(2) On auroit tort de juger de M. l'Abbé Desfontaines par sa traduction des Géorgiques , qui est médiocre , & qui ne pouvoit guere être meilleure , dès-lors qu'elle étoit en prose. S'il y avoit un poëme qui dût être traduit en vers, c'étoit certainement un poëme comme les Géorgiques , dont un des plus pesantEUR.

pesanteur du joug qu'il s'étoit imposé , & on peut le comparer en quelque sorte à ce législateur ancien qui périt victime d'une loi qu'il avoit promul-

grands mérites est d'être en vers. Un poëme épique , comme l'Enéide , se soutenant par l'intérêt de l'action , pouvoit se passer davantage des charmes de la versification. Aussi la traduction de l'Enéide par M. l'Abbé Desfontaines est-elle infiniment supérieure à celle des Géorgiques. Malgré cela on ne peut se dissimuler qu'il y a toujours un inconvénient attaché aux traductions en prose d'ouvrages en vers ; c'est que ces mêmes traductions peuvent un jour être refaites en beaux vers , & alors le public ayant le plus , négligera le moins.

M. de la Harpe excepte avec raison le poëme de Lucrece , plein de raisonnemens abstraits & de détails arides qui , rendus en vers , paroïtroient ne devoir pas gagner beaucoup du côté de l'agrément , & perdrieroient infiniment du côté de la précision & de la justesse. Il faut convenir aussi que le mérite de la dernière traduction de cet ouvrage par M. de la Grange , motive encore plus fortement cette exception.

guée lui-même. Sans doute il dût éprouver souvent qu'en s'interdisant cette heureuse émulation qui doit animer l'interprete, il s'étoit privé d'une des ressources les plus sûres pour la perfection de son ouvrage; qu'en se bornant à suivre son modele, il étoit forcé trop souvent de rester en arriere; qu'il est difficile d'arriver à un but sans un ressort qui nous fasse tendre au-delà, & que la défense qu'il s'étoit faite d'ajouter à son auteur, emportoit la nécessité de l'affoiblir. Traducteurs, gardons-nous de ce respect superstitieux pour nos originaux; corrigeons-les sans scrupule toutes les fois qu'il le faudra; embellissons-les toutes les fois que nous pourrons, & ne nous imposons jamais d'autres bornes que leur perfection. De même qu'il seroit ridicule de traduire un mauvais ouvrage, il ne l'est pas moins, ce me semble, de traduire dans un bon ouvrage ce qui est mauvais. En littérature comme en

morale , ce ne peut jamais être un bien de faire mal ; ce ne peut jamais être un mal de faire mieux.

Tel est le point de vue sous lequel j'ai envisagé les devoirs du Traducteur ; tels sont les principes qui m'ont guidé dans la traduction de cet ouvrage qui , couvrant les irrégularités du plan par la perfection d'un grand nombre de détails , & par l'utilité générale des préceptes , m'a paru mériter encore les regards de cette partie du public . pour qui les fautes ne sont rien lorsqu'elles sont rachetées par de grandes beautés . Je me suis efforcé de conserver tout l'éclat de ces beautés . & de faire disparaître la plupart des fautes . J'ai supprimé un grand nombre de répétitions , de questions frivoles . Je n'ai laissé subsister de ces défauts que ceux qui servent à prouver les ressources de mon auteur , & ceux dont le retranchement eût exigé de trop grands sacri-

lices. J'ai tâché de ranger sous un plan plus régulier une foule de traits précieux perdus dans le désordre d'un plan un peu confus. En conservant presque toujours la maniere de mon écrivain , sa marche sententieuse , son style concis , ces traits détachés qui m'ont paru convenir au genre de son ouvrage , je me suis permis quelques changements dans un petit nombre d'endroits , où cette même maniere devenoit fatigante par sa continuité ; enfin je n'ai rien épargné pour augmenter , ou du moins pour maintenir la gloire de mon auteur. Voilà mes efforts , c'est au public à juger de leur succès.

DES BIENFAITS.



DE BENEFICIIS.

LIBER PRIMUS.

CAPUT PRIMUM.

INTER multos ac varios errores temerè inconsultèque viventium , nihil propemodum , vir optime Liberalis , dixerim nocentius , quàm quòd beneficia nec dare scimus , nec accipere. Sequitur enim ut malè collata , malè debeantur : de quibus non redditis , serò querimur ; istà enim perierunt , cùm darentur.

Nec mirum est , inter plurima maximaque vitia nullum esse frequentius , quàm ingrati animi. Id evenire ex pluribus causis video : prima , quòd non eligimus dignos , quibus tribuamus ; sed nomina facturi , diligenter in



DES BIENFAITS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

DANS la foule inoubrable d'erreurs différentes où l'inconsidération nous jette, je n'en trouve point, mon cher Ebutius, de plus condamnables peut-être, que celles où tombent généralement les hommes qui, presque tous, ne savent ni donner, ni recevoir. Ces deux fautes se suivent toujours : des bienfaits mal placés sont nécessairement mal reconnus ; & c'est trop tard que nous nous plaignons ensuite de n'avoir point recueilli de notre bienfaisance des fruits qui avoient séché à l'instant qu'ils furent semés.

Qu'on ne s'étonne donc point si, de tous les vices, l'ingratitude est le plus commun. J'en vois plusieurs causes. D'abord nous ne choisissons point des gens dignes de nos largesses. Nous nous informons avec soin des biens & des effets du débiteur avec lequel nous con-

patrimonium & vasa debitoris inquirimus semina in solum effœctum & sterile non spargimus ; beneficia sine ullo delectu magis proijcimus , quàm damus.

Nec facîle dixerim , utrùm turpius sit inficiari , an repetere beneficium. Id enim genus hujus crediti est , ex quò tantum recipiendùm sit , quantum ultrò refertur : decoquere verò fœdissimum ob hoc ipsum , quia non opus est ad liberandum fidem facultatibus , sed animo : reddit enim beneficium , qui libenter debet. Sed cùm sit in ipsis crimen , qui ne confessione quidem grati sunt , in nobis quoque est.

Multos experimur ingratos , plures facimus : quia aliàs graves exprobratores exactoresque sumus ; aliàs leves , & quos paullo post muneris sui pœniteat ; aliàs queruli , & minima momenta calumniantes. Ita gratiam omnem corrumpimus , non tantùm postquam dedimus beneficia , sed dum damus.

Quis enim nostrùm contentus fuit , aut leviter rogari , aut semel ? quis non , cùm aliquid à se peti suspicatus est , frontem adduxit , vultum avertit , occupationes simulavit , longis sermonibus , & de industriâ non invenientibus exitum , occasionem petendi abstulit , &

tractons : nous nous gardons de livrer nos semences à un sol épuisé , & nous jetons nos bienfaits au hasard sur des cœurs arides & insolubles.

Ensuite nous exigeons souvent la reconnaissance , ce qui est presque aussi mal que d'en manquer. Les bienfaits sont une créance respectable & noble , dont il ne faut jamais reprendre que ce que l'on nous offre , & à laquelle il est en même temps d'autant plus honteux de ne point satisfaire , que pour se libérer , le cœur suffit sans la fortune. Celui qui avoue hautement sa dette , l'a déjà presque acquittée. Mais si celui qu'on oblige a des torts , en ne confessant pas même son obligation , ceux qui obligent n'en ont souvent pas moins.

Pour cent ingrats que nous rencontrons , nous en faisons mille : tantôt c'est en nous repentant facilement de nos bienfaits ; tantôt en calomniant légèrement le cœur d'autrui ; souvent par de petits murmures , quelquefois par des reproches durs qui vont jusqu'à la persécution. Ainsi nous allons empoisonnant toute la douceur de nos dons , & après que nous les avons faits , & dans le moment même que nous les faisons.

En effet , qui de nous ne s'est pas fait presser souvent , long-temps , fortement ? Qui de nous n'a point tâché d'éluder une demande qu'il a pu prévoir ? Qui de nous n'a point cherché , ou à l'intimider par un air sombre , ou à la rebuter par un air distrait ? Qui de nous n'a point prétexté des affaires , mis en avant des discours sans fin qu'il a traînés

variis artibus properantes necessitates eludit ? In angusto verò comprehensus , aut distulit , id est , timidè negavit ; aut promisit , sed difficulter , sed subductis superciliis , sed malignis & vix exeuntibus verbis.

Nemo autem libenter debet , quod non accepit , sed expressit. Gratus esse adversus eum quisquam potest , qui beneficium aut superbè iniecit , aut iratus impegit , aut fatigatus , ut molestiâ careret , dedit ? Errat , si quis sperat responsurum sibi , quem dilatione lassavit , expectatione torfit. Eodem animo beneficium debetur , quo datur : & ideò non est negligenter dandum ; sibi enim quisque debet , quod à nolente accepit : nec tardè quidem , quia cùm in omni officio magni æstimetur dantis voluntas , qui tardè fecit , diu noluit. Utrique non contumeliosè : nam cùm ita naturâ comparatum sit , ut altiùs injuriæ quàm merita descendant , & illa citò defluant , has tenax memoria custodiat ; quid expectat qui offendit , dum obligat ? Satis adversus illum gratus est , si quis beneficio ejus ignoscit.

malignement en une longueur insupportable pour faite perdre l'occasion de demander ? Qui de nous , en un mot , n'a pas employé mille ruses pour échapper à la poursuite de l'indigence qui accouroit à lui ? ou , si nous n'avons pu l'esquiver , n'avons-nous pas eu recours à des délais qui ne sont au fond qu'un honnête refus ? ou , en promettant , n'avons-nous pas mis de la mauvaise grace dans nos manieres , de la sévérité sur notre front , ou de la sécheresse dans nos paroles ?

Eh ! le moyen après cela qu'on soit reconnoissant pour des biens qui n'ont point été obtenus , mais arrachés , qu'on a donnés satureusement par orgueil , qu'on a jetés brusquement par humeur , ou qu'on a laissés tomber de lassitude ? On se trompe si l'on attend du retour d'un cœur qu'on a fatigué par des délais , & tourmenté par l'attente. Les sentiments de ceux qui donnent , reglent constamment les sentiments de ceux qui reçoivent ; & c'est pour cela qu'il ne faut donner ni avec peine , parcequ'on ne devra qu'à soi ce qu'on aura obtenu malgré vous ; ni avec lenteur , parceque c'est l'intention du bienfaiteur qui fait tout le prix du bienfait , & qu'en accordant tard , vous annoncez avoir refusé longtemps. Sur tout , que vos dons ne soient pas une injure : car , puisqu'il est dans le cœur humain que les offenses s'y gravent profondément , tandis que les bienfaits en effleurent à peine la surface , & que ceux-ci s'échappent bien vite de la mémoire , tandis qu'elle conserve avec acharnement le sentiment des autres , que pouvez-vous attendre d'un homme que vous n'obligez qu'en l'offensant ? Il sera bien

Non est autem quòd tardiores faciat ad benè merendum, turba ingratorum. Nam primùm (ut dixi) nos illam augemus: deinde ne deos quidem immortales ab hac tam effusâ benignitate sacrilegi, negligentisque eorum, deterrent. Utuntur naturâ suâ, & cuncta, interque illa ipsos munerum suorum malos interpretes, juvant. Hos sequamur duces, quantum humana imbecillitas patitur: demus beneficia, non fœneremus. Dignus est decipi, qui de recipiendo cogitavit, cum daret: At malè cessit. Et liberi, & conjuges spem fefellerunt: tamen & educamus, & ducimus: adeoque adversus experimenta pertinaces sumus, ut bella victi, & naufragi maria, repetamus. Quantò magis permanere in dandis beneficiis decet? quæ si quis non dat quia non recipit, dedit ut reciperet, bonamque ingratorum facit causam: quibus ita demum turpe est non reddere, si & licet. Quàm multi indigni luce sunt? & tamen dies oritur. Quàm multi, quòd nati sunt, queruntur? tamen natura sobolem novam gignit, ipsosque qui non fuisse mallent, esse patitur. Hoc & magni animi & boni proprium est, non fructum beneficiorum sequi, sed ipsa, & post malos quoque bonum quæ-

reconnoissant , s'il vous pardonne votre bienfait.

Au reste , la multitude des ingrats ne doit pas refroidir notre ardeur à faire du bien. Premièrement , comme je l'ai dit , c'est nous qui en augmentons le nombre ; & d'ailleurs ne voyons-nous pas que la bonté infinie des Dieux même ne s'est jamais rebutée par la foule des impies qui les blasphèment , ou des profanes qui les négligent. Ces Etres immortels suivent toujours les loix de leur essence divine , & leurs dons inépuisables , versés sur toute la nature , tombent aussi sur les méchants même qui les méconnoissent. Suivons ces modeles glorieux autant que nous le permet la foiblesse humaine. Donnons , ne trafiquons point. Quiconque n'avance un bienfait que sous l'espoir du retour , mérite d'être frustré. Il ne vous a pas réussi ; eh bien ! qu'importe ? Nos femmes , nos enfants ne trompent-ils pas nos espérances ; & toutefois nous nous marions , & nous élevons nos enfants ? Nous sommes si opiniâtres contre les épreuves malheureuses , que nous retournons aux combats après la défaite , & sur les mers après le naufrage. Combien n'est il pas plus beau de porter cette noble opiniâreté dans le noble exercice de la bienfaisance ! Qui ne donneroit plus , parcequ'il n'auroit point reçu , feroit voir qu'il n'avoit donné que pour recevoir , & par-là rendroit bonne la cause des ingrats , qui ne doivent jamais moins l'être que quand ils le peuvent. Que de monstres sont indignes du jour ! cependant le jour luit pour les monstres. Que d'hommes se plaignent d'être nés ! cependant la nature en-

rere. Quid magnifici erat multis prodesse, si nemo deciperet? nunc est virtus, dare beneficia: non utique reditura, quorum à viro egregio statim fructus perceptus est. Adeò quidem ista res fugare nos, & pigriores ad rem pulcherrimam facere non debet; ut si spes mihi præcidatur gratum hominem rependi, malim non recipere beneficia, quàm non dare. Quia qui non dat, vitium ingratum antecedit. Dicam quod sentio: qui beneficium non reddit, magis peccat; qui non dat, citius.

CAPUT II.

*Beneficia in vulgus cum largiri institueris,
Perdenda sunt multa, ut semel ponas bene.*

In priore versu utrumque reprehendas: nam nec in vulgus effundenda sunt; & nullius rei, minimè beneficiorum, honesta largitio est: quibus si detraxeris iudicium, desinunt esse beneficia; in aliud quodlibet incidunt nomen.

Sequens sensus mirificus est, qui uno bene

fante incessamment de nouvelles générations, & permet toujours d'être à ces fils ingrats qui voudroient n'avoir jamais été. Il est d'une ame noble & belle de ne vouloir d'autre fruit des bienfaits, que les bienfaits eux-mêmes ; & de s'obstiner, après avoir trouvé des cœurs méconnoissants, à chercher encore un cœur vertueux. Où seroit la gloire d'être généreux, si l'on n'étoit jamais dupe ? Le mérite est de faire le bien, qui ne doit jamais vous en rendre, & dont après tout l'honnête homme recueille aussi-tôt le fruit dans le fond de son cœur. L'ingratitude doit si peu ralentir notre bienfaisance, que si l'on m'ôtoit toute espérance de rencontrer jamais un homme reconnoissant, j'amerois mieux renoncer pour toujours aux services de mes semblables, que d'être condamné à ne leur en jamais rendre. En deux mots, voici ce que je pense. Les torts de celui qui ne donne point existent avant les torts de l'ingrat. Qui méconnoît le don, est sans doute plus coupable : qui ne donne point, l'est plutôt.

C H A P I T R E I I.

Voulons-nous prodiguer nos bienfaits au vulgaire ;
Il faut en perdre cent, pour qu'un seul nous prospere.

Il y a deux choses à reprendre dans le premier vers. Les bienfaits ne doivent pas être répandus sur le *vulgaire*, & encore moins *prodigués*. Si un discernement sage ne préside à toutes vos largesses, vous sortez du rang des hommes bienfaiteurs, & vous descendez dans route autre classe.

Le second vers est admirable, en ce qu'il

posito beneficio, multorum amissorum damna solatur. Vide, oro te, ne hoc & verius sit, & magnitudini benè facientis aptius, ut illum hortemur ad danda, etiam si nullum benè positurus est. Illud enim falsum est, *Perdenda sunt multa*. Nullum perit: quia qui perdit, computaverat. Beneficiorum simplex ratio est: tantum erogatur: si reddet aliquid, lucrum est: si non reddet, damnum non est. Ego illud dedi, ut darem: nemo beneficia in kalendario scribit: nec avarus exactor ad horam & diem appellat. Nunquam illa vir bonus cogitat, nisi admonitus à red-dente: alioquin in formam crediti transeunt. Turpis fæneratio est, beneficium expensum ferre.

Qualiscumque priorum eventus est, perfecta in alios conferre: melius apud ingratos jacebunt; quos aut pudor, aut occasio, aut imitatio aliquando gratos poterit efficere. Ne cessaveris: opus tuum perage, & partes boni viri exsequere. Alium re, alium fide, alium gratiâ, alium consilio, alium præceptis salubribus adjuva.

(1) Nemo beneficia in kalendario, &c. Voilà de suite un trop grand nombre de phrases courtes; ce qui rend le style haché, sautillant, & en détruit le mouvement. On ne sauroit croire combien ce défaut très léger, si l'on songe à la facilité avec laquelle on peut le corriger, dépare quelquefois ce grand Ecivain.

vous console de la perte de plusieurs bienfaits par le succès d'un seul. Mais prenez garde qu'il ne fût plus vrai peut-être, & plus convenable à la dignité de l'homme généreux, de l'encourager aux bienfaits, quand pas un ne devrait prospérer. Car il est faux de dire *on en perd cent*. Aucun ne périt : qui croit perdre, avoit compté gagner. Dans les bienfaits, le calcul est tout simple. Je donne tant : si l'on me rend quelque chose, il y a du gain ; si l'on ne me rend rien, il n'y a point de perte. J'avois donné, pour le plaisir de donner. Malheur au bienfaiteur usurier qui tient registre (1) de ses présents, qui porte ses dons en dépense, qui se fait l'exacteur avare du malheureux qu'il oblige, & l'assigne comme un débiteur, au jour fixe & à l'heure marquée. Un honnête homme ne pense jamais à ses dons, qu'au moment qu'on les lui rend : autrement le don prendroit la forme du prêt.

Quel que soit le sort de vos premiers bienfaits, ne cessez jamais d'en répandre ailleurs de nouveaux : il vaut mieux qu'ils aillent se perdre dans le cœur des ingrats, que de rester ensevelis dans le vôtre. La honte, après tout, l'occasion, l'exemple pourront un jour ramener ces ingrats : mais vous, persistez à jouer le rôle d'un homme de bien ; servez toujours vos semblables ; aidez-les de vos lumières, de votre crédit, de vos richesses, de vos con-

D'ailleurs cette expression, *turpis feneratio est beneficium expensum ferre*, m'a paru manquer de justesse. J'ai cherché à effacer toutes ces petites taches, & j'avertis, une fois pour toutes, que j'en ai usé de même par-tout où j'ai cru en remarquer de pareilles.

CAPUT III.

OFFICIA etiam feræ sentiunt: nec ullum tam immanuetum animal est, quod non cura mitiget, & in amorem sui vertat. Leonum ora à magistris impunè tractantur: elephantorum feritatem usque in servile obsequium demeretur cibus. Adcò etiam quæ extra intellectum atque æstimationem beneficii sunt posita, assiduitas ramen meriti pertinacis evincit. Ingratus est adversus unum beneficium? adversus alterum non erit: duorum oblitus est? tertium etiam eorum quæ exciderunt, memoriam reducet. Is perdit, qui citò se perdidisse credit. At qui instat, & onerat priora sequentibus, etiam ex duro & immemori pectore gratiam extundit. Non audebit adversus multa oculos attollere: quocumque se vertit, memoriam suam fugiens, ibi te videat: beneficiis tuis illum cinge.

Quorum quæ vis, quæve proprietas sit; dicam, si priùs illa, quæ ad rem non pertinent, transilire mihi permiseris. Num dicam quare tres Gratia, & quare sorores sint, & quare manibus implexis, quare ridentes, juvenes, & virgines, solutâque ac pellucidâ veste? Nemo tamen erit, qui etiam illud ad

seils, de vos préceptes. Faites votre devoir, & laissez faire les hommes.

CHAPITRE III.

LES bêtes même sont sensibles aux bienfaits. Il n'est point de monstre sauvage dont nos soins ne puissent adoucir la férocité, & à qui l'on ne parvienne à inspirer l'attachement qu'on lui marque. La gueule du lion respecte la main de son maître, & le fier éléphant devient l'humble esclave de l'Indien qui le nourrit : tant la constance & l'assiduité des services rendus ont de pouvoir sur les êtres même, que la nature a fait incapables de comprendre, & indignes d'évaluer un bienfait. Tel fut ingrat une fois, il ne le sera pas deux ; il le fut deux, un troisième bienfait va rappeler à sa mémoire ceux même qui lui sont échappés. On perd ce qu'on désespère trop tôt de gagner ; mais pressez, insistez, accumulez présents sur présents, bienfaits sur bienfaits, & vous arracherez enfin la reconnaissance du cœur le plus rebelle & le plus dur. Il faut accabler l'ingrat par le nombre ; de quelque côté qu'il se tourne, il faut qu'il vous y trouve : que vos bienfaits le poursuivent par-tout, il faut l'en investir.

Je vais parler maintenant de la nature des bienfaits, & de leur essence ; mais il faut qu'on me permette de franchir toutes les vaines futilités dont les Grecs viennent ici embarrasser ma marche. Irai-je en effet me tourmenter comme eux à expliquer pourquoi il y a trois Graces, pourquoi elles sont vierges & sœurs, pourquoi elles sont jeunes & riantes, pourquoi elles ont les mains entrelacées, & pour

rem judicet pertinere, quæ nomina illis Hesiodus imposuerit. Aglaian maximam natu appellavit, mediam Euphrosynen, tertiam Thalian. Horum nominum interpretationem, & prout cuique visum est, desecit, & ad rationem aliquam conatur perducere : cum Hesiodus puellis suis, quod voluit nomen imposuerit. Itaque Homerus uni mutavit, Pasithean appellavit, & in matrimonium produxit, ut scias illas Vestales non esse. Chrysippus quoque, penes quem subtile illud acumen est, & in imam penetrans veritatem, qui rei agendæ causâ loquitur, & verbis non ultra,

(1) J'ai supprimé, d'après le conseil de mes amis, une partie de ce morceau sur les Graces. Si quelqu'un de mes lecteurs pouvoit en regretter la perte, le voici en entier tel que je l'avois traduit d'abord.

On veut qu'elles soient mises exprès au nombre de trois, pour représenter ceux qui font le bien, ceux qui le reçoivent, & ceux qui le rendent. D'autres laissent bien aux deux premières les mêmes emplois, mais veulent que la dernière désigne seule, & ceux qui reçoivent, & ceux qui rendent. En bonne foi, quelque parti que je prenne là dedans, de quoi peut me servir ce misérable & ridicule savoir ? Savez-vous ce que signifient ces mains entrelacées, & ce cercle de Graces qui revient sur lui-même ? C'est pour nous apprendre que les bienfaits, après avoir passé de main en main, doivent revenir toujours à la source d'où ils sont partis ; qu'ils tirent toute leur force & toute leur beauté de leur enchaînement & de leur continuité, & que tout est perdu si il y a la moindre interruption. Elles sont riantes, parceque l'air de ceux qui donnent doit l'être, ainsi que de ceux qui reçoivent. Elles sont

qu'oi les Poètes ne leur ont donné pour vêtement qu'une gaze transparente, & se sont plu encore à dénouer leur ceinture (1). Non contents de ces frivoles discussions, ils se sont encore épuisés en réflexions sur les noms qu'Hésiode a donnés aux Graces. Selon lui, l'aînée s'appelle Aglaé, la seconde, Euphrosine, & la troisième, Thalie. L'explication de ces noms occupe fort les sophistes, qui s'efforcent de l'adapter chacun à leur système, & tous se fatiguent à les ramener à une juste étymologie, tandis que le Poète a donné à ces Déeses, filles de son cerveau, le premier nom qui lui est venu dans l'esprit. Aussi Homère l'a-t-il changé à l'une, qu'il appelle Pæsithée; & afin que nous sachions qu'elles ne sont point Vierges par état, il l'a mariée (2). Chryssippe même, cet esprit subtil qui perce jusqu'aux plus grandes profondeurs de la vérité, ce Philosophe judicieux qui, dans ses écrits, va toujours droit à la chose, & n'emploie jamais que le mot qu'il faut pour l'expliquer, Chryssippe n'a pas honte de remplir de ces inepties son ouvrage tout entier, en sorte

jeunes, parceque la mémoire des bienfaits ne doit jamais vicillir. Elles sont *vierges*, parcequ'elles doivent être honnêtes, irréprochables, & purs de toutes souillures. *La transparence* de leur robe désigne que les bienfaits veulent être aperçus, & *leur ceinture dénouée* annonce qu'ils n'admettent aucune clause qui lie, & ne souffrent aucune entrave qui gêne.

Je veux qu'il se trouve encore de nos vieux Romains assez vendus aux Grecs, pour attacher de l'importance à tout cela; mais je pense que tous m'accorderont au moins qu'il est fort inutile de savoir les noms qui leur ont été donnés par Hésiode.

(2) Après ces mots il y avoit : je trouverai, si je le

quàm ad intellectum satis est, utitur, totum librum suum his ineptiis replet : ita ut de ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficii pauca admodum dicat : nec his fabulas, sed hæc fabulis inserit. Nam præter ista quæ Hecaton transcribit, treis Chrysiippus Gratias ait Jovis & Eurynomes filias esse : ætate autem minores quàm Horas, sed meliusculâ facie, & idè Veneri datas comites. Matris quoque nomen ad rem judicat pertinere : Eurynomen enim dictam, quia latè patentis matrimonii sit, beneficia dividere : tanquam matri post filias soleat nomen imponi, aut poëtæ veræ nomina reddant. Quemadmodum nomenclatori memoriæ loco audacia est : & cuicumque nomen non potest reddere, imponit : ita poëtæ non putant ad rem pertinere, verum dicere, sed aut necessitate coacti, aut decore corrupti, id quæque vocari jubent, quod bellè facit ad versum. Nec illis fraudi est, si aliud quid in censum detulerunt : proximus enim poëta suum illa ferre nomen jubet. Hoc

veux, un autre Poëte qui leur attachera leur ceinture, & leur donnera des robes d'or. De même on voit quelquefois Mercure représenté avec elles, non point parceque les *graces* de la parole font valoir les *graces* qu'on accorde, mais parceque telle a été l'idée du Peintre.

(1) Tous les Grands de Rome avoient dans leurs maisons un homme chargé de tenir un registre exact de leurs Clients. C'est ce qu'ils appelloient un *Nomen-*

qu'il nous dit très peu de choses sur la maniere de donner, de recevoir & de rendre, & il entre-mêle, non pas quelques fables à ses préceptes, mais quelques préceptes à ses fables. Car, outre ce que je viens d'indiquer d'après Hécaton, il ajoute que les trois Graces sont filles de Jupiter & d'Eurinome, qu'elles sont moins anciennes Déeses, mais plus jolies que les heures, & que c'est la raison qui les a fait nommer Compagnes de Vénus. Il juge même que le nom de la Mere importe beaucoup à la chose. Comme Eurinome en grec signifie *distribution, étendue*, & qu'il semble qu'étant devenue mere d'une famille un peu nombreuse, elle ait été dans le cas de faire de plus nombreuses distributions de ses biens, il veut que ce soit la raison de son nom; comme si maintenant c'étoit l'usage de nommer les meres après la naissance de leurs filles, ou que les Poëtes se piquassent de la moindre fidélité sur les noms. Rappelez-vous, mon ami, comme souvent l'effronterie tient lieu de mémoire aux Nomenclateurs (1), & avec quelle impudence ils forgent tout de suite les noms qu'ils ne savent point : voilà les Poëtes. Ils ne s'embarrassent nullement de dire vrai; l'harmonie des mots les séduit souvent, les entraves du mètre les contraignent quelquefois, & ils imposent de leur pleine autorité à chaque chose le nom qui va le mieux à leurs vers. Aussi dès qu'un de leurs personnages vient

clateur. Ce même homme les accompagnoit en public lorsqu'ils sollicitoient le peuple, & étoit chargé de leur nommer tous les Citoyens dont ils avoient à briguer les suffrages.

ut scias ita esse, ecce Thalia, de quâ cum maximè agitur, apud Hesiodum Charis est, apud Homerum Musa.

CAPUT IV.

SED ne faciam, quod reprehendo, omnia ista, quæ ita extra rem sunt, ut nec circa rem quidem sint, relinquam. Tu modò nos tuere, si quis mihi objiciet, quòd Chrysippum in ordinem coëgerim, magnum mehercule virum, sed tamen Græcum, cujus acumen nimis tenue retunditur, & in se sæpè replicatur: etiam cum agere aliquid videtur, pungit, non perforat. Hoc verò quod acumen est? De beneficiis dicendum est, & ordinanda res, quæ maximè societatem humanam alligat: danda lex vitæ, ne sub specie benignitatis inconsulta facilitas placeat; ne liberalitatem, quam nec deesse oportet, nec superfluere, hæc ipsa observatio restringat, dum temperat: docendi sunt libenter accipere, libenter reddere, & magnum ipsis certamen proponere, eos quibus obligati sunt, re animoque non tantum æquare, sed vincere: quia qui referre gratiam debet, nunquam consequitur, nisi præcessit: hi docendi sunt nihil imputare; illi plus debere.

Tous un nom nouveau s'inscrivent sur les registres poétiques, on ne leur en fait point un crime. Le premier Poëte qui vient après eux a le même droit, & peut, si bon lui semble, substituer ses noms aux leurs. Ccïa est si vrai, que Thalie, dont nous parlons maintenant, & qui est une Grace dans Hésiode, devient une Muse dans Homere.

C H A P I T R E I V.

M A I S pour ne pas mériter moi-même le reproche que je fais aux autres, je me hâte de laisser toutes ces discussions qui sont au fond si hors du sujet, qu'elles ne sont pas même autour du sujet. Cependant, avant de finir, il faut que vous m'aidiez à me défendre des objections que m'attirera peut-être le courage avec lequel j'ai osé attaquer Chryssippe, grand homme, je le fais, mais nullement exempt des défauts de sa Nation, & dont l'esprit, souvent trop subtil, ressemble à ces pointes trop déliées, qui s'émoussent par leur finesse, se replient souvent sur elles-mêmes, &, lors même qu'elles paroissent agir, piquent & ne percent point. Et qu'est-ce que cette subtilité? Je vous en fais juge. Il s'agit de l'importante question des bienfaits: il s'agit de rédiger ce contrat sublime qui lie le plus fortement la société humaine: il s'agit de donner des loix sages qui, en poussant les hommes à la bienfaisance, les arrêtent à la prodigalité; qui moderent leur générosité sans la restreindre, & qui, par d'heureux tempéraments, préviennent également & l'aridité & les débordements du cœur: il s'agit sur-tout d'apprendre aux hommes à rendre

Ad hanc honestissimam contentionem, beneficium vincendi, sic nos adhortatur Chryſippus, ut dicat verendum esse, ne quia Charites Jovis filiae sunt, parum se gratè gerere, sacrilegium sit, & tam bellis puellis fiat injuria. Tu me aliquid eorum doce, per quæ beneficentior, graviorque adversus benè merentes fiam, per quæ obligantium, obligatorumque animi certent, ut, qui præstiterint, obliviscantur, pertinax sit memoria debentium. Ista verò ineptia poetis relinquuntur: quibus aures oblectare propositum est, & dulcem fabulam necere. At qui ingenia sanare, & fidem in rebus humanis retinere, memoriam officiorum ingerere animis volunt, seriò loquantur, & magnis viribus agant: nisi fortè existimas, levi ac fabuloso sermone, & anilibus argumentis, prohiberi posse rem perniciosissimam, beneficiorum novas tabulas.

avec ivresse le bien qu'ils ont reçu avec joie ; il s'agit de leur faire entendre qu'il ne suffit pas de se mettre au pair avec leurs bienfaiteurs ; qu'ils doivent s'acharner , pour ainsi dire , à renchérir sur eux , & d'actions , & de sentiments , parcequ'en fait de reconnoissance , il faut absolument prendre les devants pour ne point rester en arriere ; en un mot , il s'agit de persuader aux uns qu'ils ont donné moins , & aux autres qu'ils ont reçu davantage.

Maintenant pour nous exciter à cette guerre si noble , à ce combat si magnanime de la reconnoissance & de la générosité , Chryssippe nous dit que , comme les Graces sont filles de Jupiter , il faut craindre de commettre un sacrilege , en se montrant peu reconnoissant , & que ce seroit manquer à de si jolies Déeses. Eh ! dis-moi , raisonneur frivole , dis-moi ce qui peut me rendre plus bienfaisant , plus reconnoissant des bienfaits ; dis-moi ce qui me fera oublier sur-le-champ mes services , me rappellera éternellement ceux des autres , & laisse toutes ces fadaïses mythologiques aux Poëtes , qui n'ont d'autre but que de charmer l'oreille dans une fiction riante. Le Philosophe qui s'attache à l'esprit & à l'ame , qui veut graver profondément dans les cœurs la durable mémoire des bienfaits , & conserver par-là le crédit de l'humanité dans ses infortunes , le Philosophe doit parler du ton le plus sérieux , doit agir avec la plus grande vigueur : & qu'on ne s'imagine pas pouvoir avec des raisonnemens d'enfants & des contes de bonnes femmes empêcher jamais cet oubli coupable des bienfaits , que je nommerois la banqueroute de l'ingratitude.

CAPUT V.

SED quemadmodum supervacua transcurram, ita exponam necesse est, hoc primum nobis esse discendum, quid accepto beneficio debeamus. Debere enim dicit se alius pecuniam quam accepit, alius consulatum, alius sacerdotium, alius provinciam. Ista autem sunt meritorum signa, non merita. Non potest beneficium manu tangi; animo cernitur: multum interest inter materiam beneficii, & beneficium. Itaque nec aurum, nec argentum, nec quidquam eorum quæ à proximis accipiuntur, beneficium est, sed ipsa tribuentis voluntas.

Imperiti autem id, quod oculis incurrit, & quod traditur possideturque, solum notant: contra, illud quod in re carum atque pretiosum est, parvipendunt. Hæc quæ tenemus, quæ aspiciamus, in quibus cupiditas nostra hæret, caduca sunt; auferre ea nobis & fortuna, & injuria potest: beneficium verò, etiam amisso eo quod datum est, durat. Est enim rectè factum, quod irritum nulla vis efficit. Amicum à piratis redemi; hunc alius hostis excepit, & in carcerem condidit: non beneficium, sed usum beneficii mei sustulit. Ex naufragio alicui raptos, vel ex incendio liberos reddidi: hos vel morbus, vel aliqua

C H A P I T R E V.

MAIS il faut encore une fois élaguer toutes ces questions frivoles, & , avant que de traiter des bienfaits , savoir d'abord ce qu'ils sont. Les uns disent que c'est l'argent qu'on leur a donné , d'autres le gouvernement qu'on leur a fait obtenir ; ceux-ci le consulat , ceux-là le pontificat dont on les a décorés. Mais ni le consulat , ni le pontificat , ni tous les gouvernements de l'Empire , ni l'or , ni l'argent , ni tout ce que les hommes regardent comme les biens suprêmes , ne sont le bienfait ; ils n'en sont que les signes , ils n'en sont que la matière : ce qui est fort différent. Le bienfait n'est rien de ce qui tombe sous nos sens ; il réside tout entier dans l'ame , & n'est autre chose que la volonté même de faire du bien.

Le vulgaire ne remarque dans un bienfait , que ce qu'il voit , ce qu'il touche , ce dont il jouit ; & n'évalue point ce qu'il y a dans l'acte même de si précieux , & de vraiment inestimable. Mais ce que nous voyons , ce que nous touchons , tous ces objets extérieurs auxquels s'arrête notre cupidité , sont périssables ; les caprices de la fortune , l'injustice des hommes , peuvent nous les ravir. Ce que j'appelle bienfait , subsiste toujours , même après la perte de ce que j'ai donné. J'ai tiré mon ami de la chaîne ; un Corsaire le reprend & le met dans de nouveaux fers : mon ami ne jouit plus de de mon bienfait ; mais il me le doit toujours. J'ai sauvé de la flamme ou du naufrage , j'ai rendu à leur pere des enfants chéris ; une maladie , des événements malheureux les lui enlevaient ensuite : ma bonne action ne meurt pas

fortuita injuria eripuit: manet etiam sine illis, quod in illis datum est. . . .

Licet omnes in hoc vires suas natura advocet, tetrò illi agere se non licet. . . . Nulla vis efficiet, ne hic dederit, ne ille acceperit. (*Lib. 6, c. 1.*)

Egregiè mihi videtur M. Antonius apud Rabinum poetam, cum fortunam suam transeuntem alio videbat, & sibi nihil relictum, præter jus mortis, id quoque, si citò occupaverit, exclamare: *hoc habeo, quodcumque dedi.* O quantum habere potuit, si voluisset! Hæ sunt divitiæ certæ, in quacumque fortis humanæ levitate, uno loco permansuræ: quæ quò majores fuerint, hoc minorem habebunt invidiam. Quid tanquam tuo parcis? procurator es. Omnia ista quæ vos tumidos, & supra humana elatos, oblivisci cogunt vestræ fragilitatis, quæ ferreis claustris custoditis armati, quæ ex alieno sanguine rapta vestro defenditis; propter quæ classes cruentaturas maria deducitis; propter quæ quassatis urbes, ignari, quantum telorum in adversos fortuna comparet; propter quæ ruptis toties affinitatis, amicitæ, collegii, fœderibus, inter contendentes duos terrarum orbis elisus est; non sunt vestra: in depositi causâ sunt, jam jamque ad alium dominum spectantia, aut hostis

comme eux , aucune force ne peut l'anéantir , & le bien que j'ai fait survit même à ceux à qui je l'ai fait.

La nature auroit beau s'armer de tout son pouvoir , elle n'est point maîtresse de revenir sur elle-même : en un mot , rien ne peut faire que , moi , je n'aie pas donné , que mon ami n'ait pas reçu.

J'aime singulièrement le mot que le Poëte Rabirius met dans la bouche de Marc Antoine au moment où celui-ci , voyant sa fortune passer à un autre , n'avoit rien conservé de toute sa grandeur que le droit de mourir , & encore falloit-il qu'il se hâtât de l'exercer.

» Je n'ai plus , s'écrie le Triumvir , que ce que » j'ai donné «. Oh ! que de choses il pouvoit avoir s'il eût voulu ! Les voilà les vraies , les solides richesses , celles qui , malgré toutes l'inconstance des choses humaines , resteront irrévocablement au même maître , & qui plus elles seront accumulées , moins elles exciteront d'envie. Régisseur momentané de ce bien , tu l'épargnes comme s'il étoit à toi ? O Maîtres de la terre ; tous ces biens qui gonflent votre orgueil , & vous font oublier votre état d'homme & votre foiblesse , tous ces biens que vous gardez avec des portes de fer & des bataillons armés , que vous ravissez avec le sang d'autrui , réduits souvent à le défendre avec le vôtre , tous ces biens pour lesquels vous armez tant de flottes qui vont ensanguanter les mers , tant de machines qui vont battre les villes , sans prévoir combien de machines , à son tour , la fortune prépare contre ceux qu'elle va trahir ; tous ces biens pour lesquels vous avez rompu tant de fois les

illa, aut hostilis animi successor, invadet. Quæris quomodo illa tua facias? donando. Consule ergo rebus tuis, & certam tibi earum atque inexpugnabilem possessionem para: honestiores illas non solum, sed tutiores facturus. Illud quod suspicis, quo te divitem ac potentem putas quamdiu possides, sub nomine sordido jacet; domus est, servus est, nummi sunt: cum donasti, beneficium est. (*Lib. 6, c. 3.*)

Omnia itaque, quæ falsum beneficii nomen usurpant, ministeria sunt, per quæ se voluntas amica explicat.

Hoc quoque in aliis rebus evenit, ut aliubi sit species rei, aliubi ipsa res. Imperator aliquem torquibus, murali, & civicâ donat: quid habet per se corona pretiosum? quid prætexta? quid fasces? quid tribunal, & currus? nihil horum honor est, sed honoris insigne. Sic non est beneficium id quod sub oculos venit, sed beneficii vestigium & nota.

(1) Allusion ingénieuse à Tibère.

(2) J'ai ajouté cette petite phrase pour lier ce morceau avec le reste.

nœuds redoublés qui vous lioient à votre ami, à votre allié, à votre collègue, & pour lesquels le monde entier s'est vu froissé du choc de deux rivaux ; tous ces biens, dis-je, ne font point à vous : déposés un instant dans vos mains, ils attendent dans l'instant un autre maître ; votre ennemi, votre successeur (1) plus ennemi peut-être encore, vont les envahir. Homme, veux-tu t'en assurer la propriété ? donnes-les. Songe donc vite à ta fortune, & prépare-toi une possession certaine & inamovible de ces richesses que par-là tu vas rendre & plus honorables, & plus sûres. Ce que tu admires, ce qui te rend à tes yeux si riche & si puissant, reste sous un nom vil tant que tu le gardes. Ce sont des esclaves, c'est de l'or, c'est un palais : quand tu l'as donné, c'est un bienfait.

Qu'on ne prenne donc point le change (2) ; tout ce qui usurpe injustement ce beau nom de bienfait, n'est que l'organe par lequel s'explique la bienfaisance.

Eh ! ne voyons-nous pas que sur d'autres objets on distingue très bien de la chose même ce qui la représente. Un Général décore un Citoyen valeureux du collier militaire, de la couronne civique (3), de la couronne murale (4). Qu'est-ce qu'une couronne a de si précieux en soi ? Quel est en soi le prix de la prétexte de nos Patriciens, du char des Triomphateurs, du tribunal de nos Juges, des fais-

(3) Qu'on donnoit à un Citoyen qui avoit sauvé dans un combat la vie à un autre Citoyen.

(4) Qu'on donnoit à celui qui étoit monté le premier sur la breche.

CAPUT VI.

QUID est ergo beneficium ? Benevola actio tribuens gaudium , capiensque tribuendo , in id quod facit prona , & sponte suâ parata. Itaque non quid fiat , aut quid detur , refert , sed quâ mente : quia beneficium non in eo quod fit aut datur , consistit , sed in ipso dantis aut facientis animo.

Magnum autem esse inter ista discrimen , vel ex hoc intelligas licet , quòd beneficium utriusque bonum est : id autem quod fit aut datur , nec bonum nec malum est. Animus est , qui parva extollit , sordida illustrat , magna & in precio habita dehonestat. Ipsa quæ appetuntur , neutram naturam habent , nec boni , nec mali : id refert , quò illa rector animus impellat , à quo forma datur rebus. Non est ergo beneficium ipsum , quod numeratur , aut traditur : sicut nec in victimis quidem , licet optimæ sint , auroque præfulgeant , deorum est honos ; sed piâ ac rectâ voluntate venerantium. Itaque boni etiam farre ac fitillâ religiosi sunt ; mali rursus non effugiunt im-

ceux de nos Consuls ? Rien de tout cela n'est l'honneur ; ce n'en est que l'enseigne. De même dans les bienfaits ce qui est sensible aux yeux , n'est que la marque , n'est que la trace du bienfait , & n'est pas le bienfait lui-même.

CHAPITRE VI.

QU'EST-CE donc que le bienfait ? c'est un acte de bienfaisance que produit sans effort , & de lui-même , un cœur généreux , & par lequel on jouit soi-même de toute la jouissance qu'on procure aux autres. C'est donc au cœur qu'il importe de s'arrêter , & non à rien de ce qu'on donne , à rien de ce qu'on fait ; parceque ce n'est point dans les actions , ou dans les dons même , que consiste le bienfait , mais uniquement dans le cœur de ceux qui agissent ou qui donnent.

Pour sentir combien ces deux choses diffèrent , il suffit de considérer que le bienfait , cet acte vertueux , est certainement un bien par lui-même ; mais rien de ce qu'on donne , rien de ce qu'on fait , n'est par lui-même ni un bien , ni un mal : c'est l'intention du bienfaiteur qui relève les petites choses , ennoblit les plus communes , dégrade , avilit les plus précieuses. Tous les objets qu'on nous offre n'ont par eux-mêmes aucun caractère ni de bien , ni de mal : tout dépend de l'intention , qui seule règle leur nature , & leur donne une forme qu'ils n'ont point sans elle. Le bienfait n'est donc rien de ce qui se voit , de ce qui se compte , de ce qui se touche : ainsi , dans les sacrifices qu'on offre aux Immortels , ce n'est point la beauté des victimes , ce n'est point l'or dont elles brillent , qui honore les Dieux ,

pictatem, quamvis aras sanguine multo cruentaverint.

CAPUT VII.

SI beneficia in rebus, non in ipsâ beneficiendi voluntate consisterent, eò majora essent, quò majora sunt, quæ accepimus; id autem falsum est: nonnunquam enim magis nos obligat, qui dedit parva magnificè: qui *Regum æquavit opes animo*: qui exiguum tribuit, sed libenter: qui paupertatis suæ oblitus est, dum meam respicit: qui non voluntatem tantùm juvandi habuit, sed cupiditatem: qui accipere se putavit beneficium, cum daret: qui dedit tanquam non recepturus, recepit tanquam non dedisset: qui occasionem, quâ prodesset, & occupavit & quæsit.

Contrà, ingrata sunt (ut dixi) licet re ac specie magna videantur, quæ danti aut ex-

(1) On voit que l'agrément de cette phrase consiste dans l'allusion au vers de Virgile; allusion d'autant plus agréable, que le sens en est ingénieusement détourné. Pour rendre donc cette sorte d'agrément, il

c'est la droiture du cœur, c'est la pureté d'ame de leurs adorateurs. L'offrande la plus simple, un gâteau de froment, signale la piété des bons; & les méchants, qui font couler sur leurs autels le sang des hécatombes, n'en restent pas moins chargés du poids de leur impiété.

CHAPITRE VII.

SI le bienfait consistoit dans la chose, & non point dans la volonté même de faire du bien, la valeur de la chose fixeroit toujours la valeur du bienfait; ce qui est faux: car j'ai plus d'obligation à un homme qui m'a donné peu, mais de bon cœur; qui dans les moindres choses a mis de la grandeur; qui n'a plus songé à sa pauvreté, en voyant la mienne; qui a eu non seulement le desir, mais la passion de me servir; qui, en m'obligeant, a cru s'être obligé lui-même; qui, lorsqu'il m'a donné, ne s'est point embarrassé si je lui rendrois; qui, lorsque je lui ai rendu, ne s'est point rappelé s'il m'avoit donné; qui a saisi, qui a brigué l'occasion de m'être utile, & pour qui je puis enfin m'écrier:

Regum æquavit opes animo (1).

Au contraire, les services les plus importants perdent, comme je l'ai dit, toute leur

falloit, je crois, citer, comme j'ai fait, le vers de Virgile, & ne pas le traduire.

On trouve un exemple de cette même sorte de grace dans la seconde Lettre de Plin. » Tentavi enim » imitari Demosthenem semper tuum, Caivum nuper » meum, figuris duntaxat orationis, nam vim oratoris

torquentur, aut excidunt: multoque gratius venit, quod facili, quàm quod plenâ manu datur. Exiguum est quod in me contulit, sed amplius non potuit. At hic quod dedit, magnum est; sed dubitavit, sed distulit, sed cùm daret, gemuit, sed superbè dedit, sed circumtulit, & placere non ei, cui præstabat, voluit: ambitioni dedit, non mihi.

CAPUT VIII.

SOCRATI cùm multa multi pro suis quisque facultatibus offerrent: Æschines pauper auditor. *Nihil*, inquit, *dignum te quod dare tibi possim, invenio: & hoc uno modo pauperem me esse sentio. Itaque dono tibi quod unum habeo, Me ipsum. Hoc munus rogo, qualecumque est, boni consulas, cogitesque alios cùm multum tibi darent, plus sibi reliquisse.* Cui Socrates: *Quid ni tu*, inquit, *michi magnum munus dederis, nisi fortè parvo te æstimas? Habebo itaque cura, ut te meliorem tibi reddam quàm accepi.* Vicit Æschines hoc munere Alcibiadis parem divitiis animum, & omnem juvenum opulentorum munificentiam. Vides quomodo

» rum virorum pauci, quos æquus amavit, assequi
 » possunt ». M. de Saci, en traduisant cet hémistiche
 de Virgile, au lieu de le citer, a manqué tout l'effet
 de ce trait: » Car j'ai eu dessein d'imiter tout à la fois
 » Démosthène, dont vous avez toujours fait vos dé-

douceur, s'ils n'ont échappé qu'à la foiblesse, ou s'ils n'ont été arrachés que par l'importunité ; & j'aime bien mieux qu'on me donne à mains ouvertes qu'à pleines mains. L'un fait peu pour moi ; mais il fait tout ce qu'il peut : l'autre me donne beaucoup ; mais il hésite, mais il diffère, mais il donne avec peine, avec orgueil, avec faste : ce n'est point moi qu'il veut obliger, c'est sa vanité.

CHAPITRE VIII.

Tous les disciples de Socrate lui offroient à l'envi des dons magnifiques. Eschine, qui étoit pauvre, lui dit : « Pour moi, je ne
 » puis rien vous donner qui soit digne de
 » vous, & c'est en cela seulement que je re-
 » connois ma pauvreté. Le seul bien que je
 » possède, c'est ma personne ; je vous l'offre :
 » daignez recevoir avec bonté ce présent,
 » quel qu'il soit ; & songez que les autres, en
 » vous donnant beaucoup plus, se sont ré-
 » servé beaucoup plus encore ». Eh ! pour-
 » quoi, lui répondit Socrate, croiriez-vous
 » m'avoir donné si peu de chose ? N'est-ce
 » donc rien que votre personne ? Allez,
 » laissez-moi faire, j'aurai soin d'augmen-
 » ter le prix du don que vous me faites,
 » en vous rendant à vous-même meilleur
 » encore que je ne vous ai reçu ». Ce fut

» lices, & Calvus, dont je fais depuis peu les mien-
 » nes. Quand je dis imiter, je parle des figures des
 » discours. Je fais qu'il n'appartient qu'aux favoris
 » des Dieux de parvenir à ce degré de force qui se fait
 » admirer dans ces hommes incomparables.

animus inveniat liberalitatis materiam, etiam inter angustias?

CAPUT XI.

SEQUITUR ut dicamus, quæ beneficia danda sint, & quemadmodum. Primò demus necessaria, deinde utilia, deinde jucunda, utique mansura. Incipiendum est autem à necessariis; aliter enim ad animum pervenit, quod vitam continet: aliter quod exornat, aut instruit. Potest in eo aliquis fastidiosus esse æstimator, quo facilè cariturus est, de quo dicitur licet: *Recipe, non desidero; meo contentus sum; interim non reddere tantùm libet quod acceperis, sed abjicere.*

Ex his quæ necessaria sunt, quædam primum obtinent locum, sine quibus non possumus vivere; quædam secundum, sine quibus non debemus; quædam tertium, sine quibus nolumus. Prima hujus notæ sunt, hostium

(1) Je fais qu'on ne dit point donner des bienfaits; mais ici, je crois, il étoit indispensable de le dire. J'avois mis d'abord: Voyons maintenant ce qu'il faut, & comment il faut donner; mais l'expression ne m'a

ainsi qu'Eschine surpassa dans la pauvreté tous les jeunes opulents d'Athènes, l'emporta même sur Alcibiade, dont le cœur égaioit les richesses : & voilà comme le cœur, avec ses seules ressources, au milieu des détresses & l'indigence, fait trouver un champ vaste à la générosité.

C H A P I T R E I X.

LA nature des bienfaits une fois connue, voyons maintenant ceux qu'il faut, & comment il faut les donner (1). D'abord donnons le nécessaire, puis l'utile, ensuite l'agréable, & dans tout, préférons ce qui sera le plus durable. Commençons par le nécessaire; car le cœur est bien autrement affecté des besoins indispensables de la vie, que de ses commodités ou de ses agréments: il se peut même que, si la privation d'un bien m'est à peine sensible, j'en dédaigne le don, & que je dise: prenez-le, je n'en ai pas besoin, le mien me suffit; & alors, peu content de rendre ce qu'on m'auroit offert, j'irois peut-être jusqu'à le rejeter.

Il y a trois classes de ces biens de première nécessité; ceux sans lesquels on ne peut pas, ceux sans lesquels on ne doit pas, & ceux sans lesquels on ne veut pas vivre. Tel est, dans la première classe, le bonheur d'échapper aux mains de ses ennemis, à la colère d'un tyran, à la proscription, & à tous ces périls sans

point paru embrasser toute l'idée, car il y a beaucoup de bienfaits qui ne sont point des dons. Aussi, faute pour faute, j'ai mieux aimé encore manquer à la langue qu'à la pensée.

manibus eripi, & tyrannicæ iræ, & proscriptiōni, & aliis periculis, quæ varia & incerta humanam vitam obsident. Quidquid horum discusserimus, quò majus ac terribilius erit, hoc majorem inibimus gratiam. Subit enim cogitatio, quantis sint liberati malis: & lenocinium est muneri, antecedens metus. Nec tamen ideò debemus tardiùs quemquam servare, quàm possumus, ut muneri nostro timor imponat pondus.

Proxima ab his sunt, sine quibus possumus quidem vivere, sed ut mors potior sit: tanquam libertas, & pudicitia, & mens bona. Post hæc habebimus conjunctione, ac sanguine, usuque, & consuetudine longâ, cara: ut liberos, conjuges, penates, cæteraque quæ usque eò animus sibi applicuit, ut ab illis, quàm à vitâ divelli gravius existimet.

Subsequuntur utilia, quorum varia & lata materia est. Hic erit pecunia non superfluens, sed ad sanum modum habendi parata: hic erit honor, & processus ad altiora tendentium; nec enim utilius quidquam est, quàm sibi utilem fieri.

Jam cætera ex abundantia veniunt, delicatos factura. In his sequemur, ut opportunitate grata sint, ut non vulgaria, quæque aut

nombre qui assiegent de toutes parts la vie humaine. Les droits que j'acquiers sur la reconnaissance de mon semblable, accroissent en proportion des dangers dont je le délivre. Le souvenir de l'horreur de ses maux vient se mêler à la douceur d'en être échappé, & ses craintes passées font les délices & le charme de mon bienfait. On sent cependant qu'il ne faudroit point différer le salut d'un malheureux, pour augmenter par ses frayeurs le prix de sa délivrance.

Après ces biens viennent immédiatement ceux sans lesquels on peut vivre absolument, mais d'une vie pire cent fois que la mort, comme la liberté, l'honneur, la bonne conscience : & enfin, au dernier rang, se trouvent ceux que les liens du sang & de l'amitié, le long usage, la douce habitude nous ont rendus chers ; comme nos femmes, nos enfants, nos foyers, & tous les autres objets de notre attachement, auxquels le cœur s'unit si étroitement, qu'il préféreroit la mort au malheur de s'en voir arraché.

Après le nécessaire, suit de très près l'utile, qui s'étend à une foule d'objets différens ; par exemple, une fortune modérée, suffisante pour des desirs raisonnables, des honneurs, des postes plus éminents ; car rien de plus utile que de pouvoir l'être à soi-même.

Pour les choses de pur agrément, qui ne sont que les raffinements de la vie, elles ne doivent venir qu'après la surabondance de tout le reste ; & alors nous tâcherons qu'elles

pauci habuerint, aut pauci intra hanc ætatem habent, aut quæ etiam si naturâ pretiosa non sunt, tempore aut loco fiant. Videamus quid oblatum maximè voluptati futurum sit; quid frequenter occurrurum habenti, ut toties nobiscum, quoties cum illo sit. Utique cavebimus, ne munera supervacua mittamus: ut feminæ aut seni arma venatoria, aut rustico libros, aut studiis ac litteris dedito retia. Æquè ex contrario circumspiciemus, ne dum grata mittere volumus, suum cuique morbum exprobratura mittamus: sicut ebrioso vina, & valetudinario medicamenta. Maledictum enim incipit esse, non manus, in quo vitium accipientis agnoscitur.

CAPUT XII.

Si arbitrium dandi penes nos est, præcipuè mansura quæremus, ut quàm minimè mortale munus sit. Pauci enim sunt tam grati, ut quod acceperint, etiam si non vident, cogitent. Ingratis quoque memoria cum ipso munere incurrit: ubi ante oculos est, & oblivisci sui non sinit; sed auctorem suum ingerit & inculcat. Eò quidem magis duratura quæramus, quia nunquam admonere debemus: ipsæ res evanescentem memoriam exci-

aient le mérite de l'à-propos , celui de la rareté pour tous les temps , ou du moins pour le nôtre , & que si elles n'ont point de valeur par elles-mêmes , elles en empruntent de la circonstance ou du moment. Nous chercherons ce qui flattera davantage nos amis , ce qui se représentera plus souvent à leur vue , afin qu'ils soient avec nous autant de fois qu'avec nos présents. C'est pourquoi nous éviterons d'envoyer ce qui n'auroit point d'utilité pour eux , comme des épieux , des javelots pour une femme ou pour un vieillard , des livres pour un villageois , ou un équipage de chasse pour un homme de Lettres. D'un autre côté , nous observerons également qu'en voulant flatter le goût de nos amis , nos dons ne fassent épigramme , comme si nous envoyons des vins à un ivrogne , ou des médicaments à un hypocondre ; car ce qui désigne des défauts devient une satire , & n'est plus un présent.

C H A P I T R E X.

SI nous avons le choix , nous donnerons de préférence les choses les plus durables , afin que nos dons ne meurent point , s'il est possible. Peu d'hommes sont assez reconnoissans pour songer à ce qu'ils ont reçu , ne le voyant plus : or , la vue de nos présents rappelle la mémoire même à l'ingrat ; nos présents , restant sous ses yeux , préviennent l'oubli qui suit l'absence , lui retracent , lui inculquent le souvenir de leur auteur. Cette attention dans le choix de nos dons , est même d'autant plus importante , qu'on ne doit point avertir la reconnoissance , & il est bon que les

tent. Libentiùs donabo argentum factum , quàm signatum : libentiùs statuas , quàm vestem , & quod usus brevis deterat. Apud paucos post rem manet gratia : plures sunt , apud quos non diutiùs in animo sunt donata , quàm in usu. Ergo si fieri potest , consumi munus meum nolo : exstet ; hæreat amico meo , & convivat.

Nemo tam stultus est , ut monendus sit , ne cui gladiatores aut venationem , jam munere edito , mittat , & vestimenta æstiva brumâ , hiberna solstitio. Sit in beneficio sensus communis , tempus , locum , personas observeat : quia momentis quædam grata & ingrata sunt. Quantò acceptius est , si id damus , quod quis non habet , quàm cujus copiâ abundat ? quod diu quærit , nec invenit , quàm quod ubique visurus est ?

Munera non tam pretiosa , quàm rara & exquisita sint , quæ etiam apud divitem sui locum faciant : sicut gregalia quoque poma , etiam post paucos dies itura in fastidium , delectant , si provenère maturiùs.

Illa quoque non erunt sine honore , quæ aut nemo illis alius dedit , aut nos nulli alii.

CAPUT XIII.

ALEXANDRO Macedoni , cùm victor Orientis , animos supra humana tolleret , Corin-

choses même puissent prendre ce soin : ainsi je donnerai plus volontiers de l'argenterie, que de l'argent ; des statues, que des étoffes & toutes ces fragiles bagatelles qu'empoitent si vite les frottements. La gratitude survit rarement au don, & le plus souvent ce qui ne sert plus, est aussi-tôt oublié ; c'est pourquoi je ne veux pas que mes présents se détruisent : qu'ils existent avec mes amis, qu'ils restent attachés l'un à l'autre, qu'ils vivent ensemble.

On voit, sans que je le dise, combien il seroit ridicule d'envoyer à un Edile, ses fêtes terminées, des gladiateurs, des bêtes féroces, & de donner des étoffes d'été pour l'hiver, ou d'hiver pour l'été. Que le bon sens dirige toujours nos largesses : ayons égard aux temps, aux lieux, aux personnes : les circonstances souvent font seules, ou ôtent tout le prix d'un bienfait. Quelle différence, si je donne à un homme ce qu'il n'a point, ou ce dont il régorge ; ce qu'il a cherché long-temps sans le trouver, ou ce qu'il trouvera par-tout !

Ce n'est pas tant la magnificence qu'on exige dans un présent, comme la rareté, une certaine recherche qui le fasse accueillir, même du riche. Les fruits les plus communs, dédaignés quelques jours plus tard, flatteront dans leur primeur.

Tout homme encore ne peut qu'être sensible à des dons que vous n'aurez faits qu'à lui seul, ou que vous aurez été le seul à lui faire.

C H A P I T R E X I.

APRÈS la conquête de l'Orient, lorsque l'ivresse de ses succès faisoit oublier au Macédonien Alexandre, qu'il étoit un homme,

thii per legatos gratulati sunt, & civitate illum suâ donaverunt. Cùm risisset Alexander hoc officii genus; unus ex legatis: *Nulli*, inquit, *civitatem unquam dedimus alii, quàm tibi & Herculi*. Libens accepit non dilutam honorem, & legatos invitatione aliaque humanitate profecurus, cogitavit, non qui sibi civitatem darent, sed cui dedissent. Et homo gloriæ deditus, cujus nec naturam nec modum noverat, Herculis Liberique vestigia sequens, ac ne ibi quidem resistens ubi illa defecerant, ad socium honoris sui respexit à dantibus: tanquam cœlum, quod mente vanissimâ complectebatur, teneret, quia Herculi æquabatur. Quid enim illi simile habebat vefanus adolescens, cui pro virtute erat felix temeritas? Hercules nihil sibi vicit: orbem terrarum transivit, non concupiscendo, sed vindicando. Quid vinceret malorum hostis, bonorum vindex, terrarum marisque pacator? At hic à pueritiâ latro, gentiumque vastator, tam hostium pernicies, quàm amicorum, qui summum bonum duceret, terrori esse cunctis mortalibus; oblitus, non ferocissima tantùm, sed ignavissima quoque animalia, timeri ob virûs malum.

les Corinthiens lui envoyèrent des Députés pour le complimenter sur ses victoires , & lui offrir le droit de Citoyen de leur ville. Alexandre n'ayant répondu à cette offre , que par un sourire dédaigneux : nous n'avons jamais accordé ce titre , reprit l'un d'eux , qu'à Hercule & à vous. Alors le conquérant reçut avec plaisir un honneur qu'il voyoit n'avoir point été prodigué , & , traitant les Députés avec distinction , ne regarda plus qui lui déféroient cette qualité , mais à qui ils l'avoient déferée ; & cet homme , ivre de gloire sans en connoître ni la nature , ni les bornes , s'étant mis dans la tête de suivre les traces d'Hercule & de Bacchus , & ne s'arrêtant pas même où ces demi-Dieux s'étoient arrêtés , attacha ses regards superbes sur l'immortel Concitoyen qu'on lui donnoit ; & son orgueil extravagant , qui ambitionnoit le rang de la Divinité , le plaçoit déjà dans les cieus , parcequ'on l'égaloit à Hercule. L'insensé ! qu'y avoit-il de commun entre Hercule & lui , lui qui n'eut pour vertu qu'une heureuse témérité ? Hercule ne vainquit jamais pour lui-même : il fit le tour du monde , affranchissant l'univers , & ne le convoitant pas. Eh ! qu'auroient-ce été que les petits profits d'une victoire pour un héros , l'ennemi des méchants , le protecteur des bons , le pacificateur de la terre & de la mer ? Mais lui , brigand dès l'enfance , déprédateur des Nations , fléau de ses amis autant que de ses ennemis , n'aspira jamais qu'au vil honneur d'être l'épouvantail des hommes ; ignorant sans doute que le plus lâche reptile inspire autant de frayeur que les monstres les plus fiers , par le venin dont il infecte sa piquure.

CAPUT XIV.

AD propositum nunc revertamur. Beneficium quod quibuslibet datur, nulli gratum est. Nemo se stabularii aut cauponis hospitem judicat, nec convivam dantis epulum, ubi dici potest: *Quid enim in me consulit?* Nempe hoc quod in illum, & vix benè notum sibi, & in illum etiam mimicum ac turpissimum hominem. Nunquid enim me dignum judicavit? minimè: morbo suo morem gessit. Quod voles gratum esse, rarum effice: quis patitur sibi imputari vulgaria?

Nemo hæc ita interpreteretur, tanquam reducam liberalitatem, & frænis arctioribus reprimam. Illa verò, in quantum liber, exeat: sed eat, non erret.

Licet ita largiri, ut unusquisque etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet. Nemo non habeat aliquam familiarem notam, per quam speret se proprius admissum. Dicat: Accepi idem quod ille, sed ultrò: Accepi quod ille, sed ego intra breve tempus, cum ille diu meruisset: Sunt, qui iidem habeant; sed non eisdem verbis datum, non eâdem comitate tribuentis: Ille accepit, cum rogasset; ego, cum rogarer: Ille accepit, sed facillè redditurus, sed cujus senectus

CHAPITRE XII.

MAIS je reviens à mon sujet. Ce qu'on donne à tous ne flatte personne. Personne ne se loue de l'hospitalité d'un Aubergiste, ni de l'invitation d'un fou qui traite toute la ville. Qu'a-t-il fait pour moi, peut-on se dire, qu'il ne fasse pour le premier venu, pour un infame, pour un bateleur ? Est-ce par estime pour moi, qu'il me convie ? nullement, c'est pour satisfaire sa folie. Si tu veux que je prise tes dons, ne les prodigue pas. Eh ! qui veut, pour une chose avilie, se charger d'une obligation ?

Qu'on ne croie pas cependant que je veuille par-là gêner le cours de la libéralité, & lui prescrire des bornes trop étroites. Non, je veux que son effort soit aussi libre qu'il se puisse : qu'elle le prenne donc ; mais qu'elle le règle,

On peut donner de façon, qu'en obligeant un homme avec une foule d'autres, il ne se croie pas encore confondu dans la foule. Laifsons à tous des marques particulières, qui persuadent à chacun que nous l'avons distingué. Que chacun puisse dire : il m'a donné autant qu'à un autre ; mais il me l'a donné de lui-même : il m'a donné autant ; mais sans me faire attendre, tandis qu'un autre a sollicité longtemps ; d'autres ont obtenu les mêmes choses ; mais point accordées avec le même ton, avec la même grace : ils n'ont obtenu qu'à leur prière ; moi, je n'ai accepté qu'à la sienne : on leur a donné les mêmes choses ; mais ils

& liberorum orbitas magna promittebat; mihi plus dedit, quamvis idem dederit, quia sine spe recipiendi dedit.

Quemadmodum meretrix ita inter multos se dividit, ut nemo non aliquod signum familiaris animi ferat: ita qui beneficia sua amabilia vult esse, excogitet quomodo & multi obligentur, & tamen singuli habeant aliquid, quo se cæteris præferant.

Ego verò beneficiis non objiciam moras: quæ quò plura majoraque fuerint, plus afferent laudis. Adsit tamen judicium; neque enim cordi esse cuiquam possunt, fortè ac temerè data.

Quare si quis existimat nos, cum ista præcipimus, benignitatis fines introrsus referre, & illi minùs laxum limitem aperire; næ perperam monitiones nostras exaudit. Quam enim virtutem magis veneramur? cui magis stimulos addimus? quibusve tam convenit hæc adhortatio, quàm nobis, societatem humani generis sancientibus?

CAPUT XV.

QUID ergo est? cum sit nulla honesta vis animi, etiam si à rectâ voluntate inceptit, nisi
pouvoient

pouvoient les rendre facilement ; ils étoient vieux , n'avoient point d'enfants ; on fondeoit sur eux de grandes espérances : pour moi , on m'a donné sans espoir de retour ; en me donnant autant , on m'a donné plus.

Comme une coquette habile fait ménager ses faveurs avec tant d'art , que chacun de ses amants croit avoir des preuves décisives de sa tendresse ; de même , si nous voulons rendre nos bienfaits aimables , il faut , en obligeant cent personnes , imaginer les moyens de persuader à chacune que nous l'avons préférée.

Pour moi , je ne mettrai jamais d'entraves aux bienfaits , dont le mérite augmentera toujours en raison de leur nombre & de leur prix. Je veux toutefois du discernement ; car des dons aveugles & inconsiderés ne peuvent toucher personne.

Que si quelqu'un s'imagine que nous voulions par-la resserrer les limites & rétrécir la carrière de la bienfaisance , je le repete encore , certes il nous comprend mal : car quelle vertu nous imprime plus de respect que la bienfaisance ? à quelle vertu notre voix exhorte-t-elle plus fortement nos semblables , qu'à la bienfaisance ? & dans quelle bouche ces exhortations doivent-elles avoir plus de force , que dans celle de ces hommes qui veulent , par la bienfaisance , opérer la sanction de la société humaine ?

CHAPITRE XIII.

QUEL est donc mon dessein ? Comme les mouvements les plus honnêtes de l'ame , ceux

quam virtutem modus fecit, veto liberalitatem nepotari. Tunc juvat accepisse beneficium, & supinis quidem manibus, ubi illud ratio ad dignos perducit, non quò libet casus, & consilii indigens impetus defert: quod ostentare libet, & inscribere sibi. Beneficia tu vocas, quorum auctorem fateri pudet? At illa quantò gratiora sunt, quantoque in partem interiorem animi nunquam exitura descendunt: cum delectant, cogitantem magis à quo, quàm quid acceperis?

Crispus Passienus solebat dicere, quorundam se iudicium malle, quàm beneficium: quorundam beneficium malle, quàm iudicium; & subiciebat exempla: *Malo*, aiebat, *divi Augusti iudicium: malo Claudii beneficium*. Ego verò nullius puto expetendum esse beneficium, cuius vile iudicium est. Quid ergo? Non erat accipiendum à Claudio quod dabatur? erat: sed sicut à Fortunâ, quam scires statim posse malam fieri. Quid ergo ista inter se mixta dividimus? Non est beneficium, cui deest pars optima, datum esse iudicio. Alioquin pecunia ingens si non ratione, nec

estime qui ont pour principe une volonté droite, ne sont vertu que lorsqu'ils restent dans de justes bornes, je ne veux pas que la libéralité devienne une dissipatrice. C'est lorsque les bienfaits ne sont point les fruits prématurés du hasard & d'une aveugle effervescence; c'est lorsque la raison vient les épancher sur le mérite; lorsque la vertu peut s'enorgueillir de nos dons, & dire: *c'est à moi qu'on les fait*: c'est alors, ô mes amis! qu'il est doux de recevoir des bienfaits: c'est alors qu'on en remercie les Dieux: c'est alors qu'ils sont les délices de l'ame, & qu'ils descendent dans la partie la plus intime du cœur, pour n'en sortir jamais: alors qu'il est plus flatteur encore de songer à qui nous donne qu'à ce qui nous est donné. Eh! appelez-vous bienfait ce dont je ne puis, sans rougir, avouer l'auteur?

Crispus Passienus disoit souvent qu'il avoit des gens dont il préféroit l'estime, & d'autres les bienfaits: & il ajoit: j'aime mieux, par exemple, l'estime d'Auguste, & je préfère les bienfaits de Claude. Pour moi, je pense qu'on ne doit jamais priser les bienfaits de ceux dont l'estime est vile. Quoi donc! falloit-il refuser les dons de Claude? Non, mais les recevoir comme ceux de la fortune, dont on doit s'attendre l'instant d'après à essuyer les outrages. Ne séparons donc jamais ce qui est inséparable. S'il manque à des bienfaits ce point essentiel, d'avoir été répandus avec discernement, je ne les appelle plus de ce nom; autrement, un trésor que je trouve seroit autant un bienfait, qu'une grosse

rectâ voluntate donata est, non magis beneficium est, quàm thesaurus. Multa sunt autem, quæ oportet accipere, nec debere.

Finis Libri primi.



DES BIENFAITS.

Somme d'argent qu'on me donneroit sans connoissance de cause. Il est mille choses qu'il faut prendre , & qui n'obligent à rien.

Fin du Livre premier.





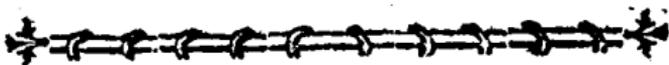
DE BENEFICIIS.

LIBER SECUNDUS.

CAPUT PRIMUM.

INSPICIAMUS, Liberalis virorum optime, id quod ex priorē parte adhuc superest, quemadmodum dandum sit beneficium. Cujus rei expeditissimam videor monstraturus viam: sic demus, quomodo vellemus accipere; ante omnia libenter, citò, sine ullâ dubitatione.

Ingratum est beneficium, quod diu inter manus dantis hæsit, quod quis ægrè dimittere visus est, & sic tanquam sibi eriperet. Etiam si quid moræ intervenit, evitemus omni modo, ne deliberasse videamur. Proximus est à negante, qui dubitavit, nullamque iniit gratiam: nam cum in beneficio jucundissima sit tribuentis voluntas; qui nolentem se tribuisse ipsâ cunctatione testatus est, non dedit, sed adversus ducentem, malè retinuit. Multi autem sunt, quos liberales facit frontis infirmitas.



DES BIENFAITS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

IL nous reste à examiner, mon cher Ebutius, comment il faut donner. Rien de plus simple : donnons comme nous voudrions qu'on nous donnât : sur toutes choses, donnons de bon cœur, donnons vite, donnons sans hésiter.

Rien de si haïssable que des bienfaits qu'on a retenus long-temps dans sa main, qu'on semble n'avoir lâchés qu'avec peine, & comme si l'on nous faisoit violence. Que si même il survient des retardemens, évitons soigneusement qu'on ne puisse en accuser notre irrésolution. L'irrésolution ressemble fort au refus, & tue la reconnoissance : car, je l'ai déjà dit, & je le répète, c'est le cœur qui fait tout le charme des bienfaits ; & si, par vos délais, vous annoncez n'avoir obligé qu'à contre-cœur, vous n'avez rien donné ; vous avez laissé prendre ce que vous n'avez point eu la force de retenir. Il est mille gens qui n'accordent que par l'impuissance de refuser en face.

Gratissima sunt beneficia, parata, facile occurrentia, ubi nulla mora fuit, nisi in accipientis verecundiâ. Optimum est, antecedere desiderium cujusque: proximum sequi. Illud melius, occupare antequam rogemur: quia cum homini probò ad rogandum os concurrat, & suffundatur rubor, qui hoc tormentum remittit, multiplicat munus suum. Non tulit gratis, qui cum rogasset, accepit: quoniam quidem, ut majoribus nostris, gravissimis viris, visum est, nulla res carius constat, quàm quæ precibus empta est. Vota homines parcius facerent, si palàm facienda essent; adeò etiam deos, quibus honestissimè supplicamus, tacitè malumus & intra nosmetipsos precari.

CAPUT II.

MOLESTUM verbum est, onerosum, & demisso vultu dicendum, *Rogo*. Hujus facienda est gratia amico, & cuicumque, quem amicum sis promerendo facturus. Properet licet: serò beneficium dedit, qui roganti dedit. Ideò divinanda cujusque voluntas; & cum intellecta est, necessitate gravissimâ rogandi liberanda est. Illud beneficium jucundum, victurumque in animo scias, quod obviam venit.

Si non contingit prævenire, plura rogantis

Au contraire, rien de si doux que des bienfaits actifs, empressés prévenants, qu'arrête seulement la discrétion de qui les reçoit. Il est bon d'accéder aux demandes de nos amis ; il est mieux de les prévenir. Comme la peine de demander met toujours de l'embarras dans le maintien, & de la rougeur sur le front d'un honnête homme, en lui épargnant ce tourment, nous doublons notre bienfait. Ce n'est point un don gratuit qu'un don sollicité, parceque rien même, comme le pensoient si judicieusement nos peres, rien ne coûte si cher que ce qu'on achette par des prieres. Les hommes feroient moins de vœux s'ils devoient être publics ; & quoique la majesté des Dieux soit bien faite pour ennoblir les plus humbles supplications, nous préférons toutefois de les prier dans le silence & le secret de nos cœurs.

CHAPITRE II.

Ce mot *demande* est un mot humiliant qui nous pese, & qu'on ne prononce jamais que le front baissé : il faut en faire grace à notre ami, ou à quiconque le deviendra par nos bienfaits. Malgré toute leur célérité, ils viendront trop tard s'ils n'arrivent qu'après la demande : c'est pourquoi il faut épier, pénétrer les desirs de chacun, pour l'affranchir ensuite du pénible fardeau des sollicitations. Les bienfaits les mieux accueillis, les bienfaits dont le cœur conserve un long souvenir, sont ceux qui viennent au-devant de nous.

Si nous avons été surpris par une demande imprévue de nos amis, ne souffrons pas de

verba intercidamus, ne rogati videamur; sed certiores facti, statim promittamus; facturosque nos etiam antequam interpellaremur, ipsâ festinatione approbemus.

Quemadmodum in ægris opportunitas cibi salutaris est, & aqua tempestivè data remediï locum obtinuit: ita quamvis leve & vulgare beneficium sit, si præstò fuerit, si proximam quamque horam non perdidit, multum sibi adjicit, gratiamque pretiosi, sed lenti & diu cogitati muneris vincit. Qui tam paratè fecit, non est dubium quin libenter faciat: itaque lætus facit, & induit sibi animi sui vultum.

CAPUT III.

INGENTIA quorundam beneficia, silentium aut loquendi tarditas, imitata gravitatem & tristitiam, corrumpit, cum promitterent vulru negantium. Quanto melius, adjicere bonæ verba rebus bonis, & prædicatione humanâ benignaque commendare quæ præstes!

Ut ille se castiget, quòd tardior in rogando fuit; adjicias licet familiarem querelam: *Irascor tibi, quòd cum aliquid desiderasses, non olim scire me voluisti; quòd tam diligenter ra-*

moins qu'elle s'acheve, afin qu'elle paroisse n'avoir point été faite : à peine instruits, promettons sur-le-champ, & que notre empressement leur prouve ensuite l'inutilité de leurs instances pour exciter notre zèle.

De même qu'un peu de nourriture, un verre d'eau, quelquefois donnés à propos, vont ranimer les forces; & soulager les maux du malade défaillant: de même le plus léger service, le bienfait le plus vulgaire, s'il est prompt, si, sans perdre un instant, il accourt à nos besoins, augmente de prix, & l'emporte sur des bienfaits plus signalés, qui ne seroient que le produit tardif d'une lente réflexion. Quand on oblige avec empressement, il n'est pas douteux qu'on oblige de bon cœur: alors on oblige gaiement, & l'expression de notre figure devient celle de notre ame.

CHAPITRE III.

QUELQUEFOIS le silence seul, ou la lenteur à répondre, étiquette trop ordinaire de la morgue & de l'humeur, suffisent pour gâter les services les plus importants, & l'on n'aime point ceux qui promettent de l'air dont on refuse. Combien n'est-il pas mieux d'accompagner d'expressions honnêtes une action honnête, de parer nos bienfaits de tous les charmes de la politesse, & de faire valoir ce qu'on donne par ce qu'on dit!

Il est mille discours flatteurs qu'on peut tenir: il est mille reproches tendres qu'on peut faire. » Corrigez-vous donc, mon ami, » de vos lenteurs à me demander: je vous en veux au moins de l'ignorance où vous m'a-

gasti ; quòd quemquam adhibuisti. Ego verò gratulor mihi , quòd experiri animum meum libuit : postea quidquid desiderabis , tuo jure exiges. Semel iusticiatì tua ignoscitur.

Sic efficies , ut animum tuum plùris æstimet , quàm illud , quidquid est , ad quod petendum venerat. Tunc est summa virtus tribuentis , tunc benignitas , ubi ille qui discessit , dicet sibi : *Magnum hodie lucrum feci ; malo quòd illum talem inveni , quàm si multiplicatum hoc ad me alià viâ pervenisset. Huic ejus animo nunquam parem referam gratiam.*

CAPUT IV.

AT plerique sunt , qui beneficia asperitate verborum & supercilio in odium adducunt , eo sermone usi , eâ superbiâ , ut impetrasse pœniteat. Aliæ deinde post rem promissam sequuntur moræ : nihil autem est acerbius , quàm ubi quoque cum impetrasti , rogandum est. Repræsentanda sùnt beneficia , quæ à quibusdam accipere difficilius est , quàm impetrare. Hic rogandus est , ut admoneat ; ille , ut sumat. Sic unum munus per multorum teritur manus ; ex quo gratiæ minimum apud promittentem remanet , quia auctori detrahit quisquis post illum rogandus est. Hæc itaque

» vez laissé si long-temps ; je vous en veux
 » des précautions que vous prenez , des mé-
 » diations que vous employez pour me parler :
 » cependant je me félicite des épreuves où
 » vous mettez enfin mon amitié : dorénavant ,
 » tout ce que vous désirerez , exigez-le : ce
 » sont vos droits ; je ne vous pardonnerois
 » pas deux fois de les méconnoître.

Par-là , quels que soient les dons qu'on ob-
 tienne de vous , on sera plus content de vous
 encore que de vos dons. Quelle preuve tou-
 chante de l'honnêteté , de l'affabilité du bien-
 faiteur , lorsqu'en le quittant , on se dit à
 soi-même : l'heureuse rencontre que j'ai faite
 aujourd'hui ! J'aimerois mieux recevoir peu
 de cette main , que beaucoup de toute autre.
 Jamais ma reconnoissance ne pourra égaler le
 zele de sa générosité.

CHAPITRE IV.

Mais la plupart dénaturent leurs bien-
 faits par la rudesse , par l'orgueil , les accom-
 pagnant d'un air & d'un ton qui font repentir
 de les avoir obtenus. Ensuite ce sont , de la
 promesse à l'exécution , des retardemens sans
 fin : or , rien n'est plus dur que d'être obligé de
 demander ce qu'on a obtenu. Les bienfaits doi-
 vent être payés d'avance ; mais quelquefois il
 est plus facile de les obtenir que de les recevoir :
 il faut prier l'un de rappeler , l'autre d'effec-
 tuer la promesse. Alors le bienfait s'use en
 passant par tant de mains , & le principal au-
 teur en perd presque tout le mérite , qui se
 partage entre tous ceux qu'il faut solliciter
 après lui. Toi , si tu veux qu'on attache à tes
 dons un juste prix , fais qu'ils arrivent entiers

curæ habebis, si gratè æstimari quæ præstabis voles, ut beneficia tua illibata, ut integræ ad eos, quibus promissa sunt, perveniant, sine ullâ, quod aiunt, deductione. Nemo illa intercipiat, nemo detineat: nemo in eo quod daturus est, gratiam suam facere potest, ut non tuam minuat.

CAPUT V.

Nihil æquè amarum, quàm diu pendere. Æquiore quidam animo ferunt præcidi spem suam, quàm trahi. Plerisque autem hoc vitium est, ambitione pravâ differendi promissa, ne minor sit rogantium turba. Quales regiæ potentiæ ministri sunt, quos delectat superbiæ suæ longum spectaculum: minusque se judicant posse, nisi diù multùmque singulis, quid possint, ostenderint. Nihil confestim, nihil semel faciunt; injuriæ illorum præcipites, lenta beneficia sunt.

Quare verissimum existima, quod ille Comicus dixit:

Quid? tu non intelligis,

Tantum te ratæ demere, quantum moræ adjicis

Inde illæ voces, quas ingenuus dolor exprimit: *Fac, s; quid facis:* & , *Nihil est tanti: Malo mihi jam neget:* ubi in tædium adductus

à leur destination , sans déchet , sans retenue. Point de renvois , point d'entrepôt : chaque portion de reconnoissance que chacun mérite pour ce qu'il donne , se prend sur la tienne.

CHAPITRE V.

JOINS à cela les tourments d'une longue incertitude. On souffriroit moins quelquefois de voir trancher tout d'un coup ses espérances , que des les voir languir. Mais c'est la coupable politique de la plupart des protecteurs , de différer l'exécution de leurs promesses , pour ne point diminuer la foule des demandants. Semblables aux Ministres des Rois , qui se plaisent à prolonger le spectacle orgueilleux de leur puissance , & qui croiroient moins pouvoir s'ils ne faisoient sentir à chacun , long-temps & fortement , tout ce qu'ils peuvent : ils ne font rien tout de suite ; ils font tout à deux fois : leurs outrages volent , & leurs bienfaits se traînent.

Rien de si vrai que ce vers d'un Auteur comique :

Et , si vous n'y songez ,
Plus vous obligez tard , & moins vous obligez.

Et de là ces murmures qu'arrache à la fin un juste ressentiment. » Fais donc , si tu veux » faire : rien ne vaut ce tourment-là. J'aime » mieux un prompt refus ». Eh ! lorsque l'ennui d'attendre produit le dégoût , la haine du

animus incipit beneficium odisse dum expectat, potest ob id ingratus esse?

Quemadmodum acerbissima crudelitas est; quæ trahit pœnam: & misericordiæ genus est; citò occidere (quia tormentum ultimum finem sui secum affert; quod antecedit tempus, maxima venturi supplicii pars est:) ita major est muneris gratia, quo minùs diù pependit. Est enim bonarum etiam rerum sollicita expectatio; &, cum plurima beneficia remedium alicujus rei afferant, qui aut diutiùs torqueri patitur, quem protinus potest liberare, aut gaudere tardius, beneficio suo manus affert.

Omnis benignitas properat: & proprium est libenter facientis, citò facere. Qui tardè, & diem de die extrahens, profuit, non ex animo fecit. Ita duas res maximas perdidit, & tempus, & argumentum amicæ voluntatis. Tardè velle, nolentis est.

CAPUT VI.

IN omni negotio, Liberalis, non minima portio est, quomodo quidque aut dicatur, aut fiat: multum celeritas fecit, multum abstulit mora. Sicut in telis eadem ferri vis est; sed infinitum interest, utrùm excusso lacerto torqueantur, an remissâ manu effluant: gladius idem & stringit, & transforat; quàm

bienfait , peut-il inspirer la reconnoissance ?

De même que le comble de la barbarie est de prolonger les tortures des malheureux que l'on condamne , & qu'il y a une sorte d'humanité à tuer promptement , parceque le temps qui précède le supplice fait la plus grande partie du supplice même , & que les dernières douleurs au moins les terminent toutes : de même c'est un surcroît de bienfaisance d'en accélérer les effets. Car l'attente du bien même n'est point exempte d'inquiétude ; & comme la plupart des bienfaits sont le remède à quelques maux , si , pouvant les guérir sur l'heure , tu prolonges mes tourments , si tu recules exprès mon bonheur , tu mutiles ton bienfait.

Tous les bons cœurs sont empressés , & l'on fait avec célérité ce que l'on fait avec joie. Qui remer de jour en jour , & n'oblige qu'à l'extrémité , n'oblige qu'à contre-cœur : par-là il perd deux choses essentielles , le temps , & la preuve de sa bienveillance. Car , encore une fois , accorder tard , c'est refuser.

CHAPITRE VI.

EN général , mon cher Ebutius , dans tout ce qu'on dit , dans tout ce qu'on fait , c'est la maniere sur-tout qui importe : on gagne beaucoup par la vitesse ; on perd beaucoup par la lenteur. Tous les traits sont armés du même fer ; mais quelle différence des coups qu'ils portent , lorsqu'ils sont lancés de toute la force d'un bras vigoureux , ou qu'ils tombent mollement d'une main débile ! La même épée glisse ou plonge , suivant la pression du

presso articulo venerit , refert. Idem est quod datur ; sed interest quomodo detur.

Quàm dulce , quàm pretiosum est , si gratias sibi agi non est passus , qui dedit : si dedisse , dum dat , oblitus est ! nam corripere eum , cui cum maximè aliquid præstes , dementia est , & inferere contumeliam meritis. Itaque non sunt exasperanda beneficia , nec quidquam illis triste miscendum. Etiam si quid erit , de quo velis admonere , aliud tempus eligito.

CAPUT VII.

FABIUS VERRUCOSUS beneficium ab homine duro asperè datum , *Panem lapidosum* vocabat ; quem esurienti accipere necessarium sit , esse acerbum.

Tiberius Cæsar rogatus à nepote M. Allio Prætorio , ut æri alieno succurreret : edere illum sibi nomina creditorum iussit. Hoc non est donare , sed creditores convocare. Cum edita essent , scripsit , *nepoti iussisse se pecuniam solvi* ; adjectâ contumeliosâ admonitione , effecit , ut nec æs alienum haberet , nec beneficium. Liberavit illum à creditoribus , sibi non obligavit.

(1) Hoc non est donare , sed creditores convocare. Cette petite phrase m'a paru couper le récit assez dé-

muscle qui la fait agir. Ainsi, c'est la même chose qu'on donne; mais il importe comment on la donne.

Quel prix inestimable n'acquierent point des services, si l'on m'en épargne jusqu'aux remerciements, & si l'on en perd jusqu'à la mémoire! Car réprimander en obligeant, & mêler l'outrage aux bienfaits, c'est folie. Il faut que les bienfaits soient purs, & qu'aucune amertume n'en trouble & n'en aigrisse la douceur. Si tu as des remontrances à faire, choisis un autre moment.

CHAPITRE VII.

FABIUS VERRUCOSUS comparoit le bienfait d'un bourru à du pain noir, qu'on prenoit quelquefois par nécessité, & qu'on mangeoit toujours avec répugnance.

Marcus Allius, Ex-Préteur, ayant sollicité auprès de son aïeul Tibere le paiement de ses dettes, celui-ci exigea qu'il lui fournît les titres de ses créanciers (1). Lorsque les pièces lui eurent été remises, il ordonna qu'ils fussent tous payés, fit une réprimande sévère à son petit-fils, & par-là le jeune homme se trouva quitte de ses dettes, & de la reconnoissance. Allius n'eut plus de créanciers, & Tibere ne se fit point d'ami.

sagréablement. Je l'ai transportée dans le chapitre suivant, où je l'ai fondue dans le reste de la phrase.

Aliquid Tiberius secutus est ; puto noluit plures esse , qui idem rogaturi concurrerent. Ista fortasse efficax ratio fuerit , ad hominum improbas cupiditates pudore reprimendas : beneficium verò danti , tota alia sequenda est via.

CAPUT VIII

OMNI genere quod des , quo sit acceptius , adornandum est. Hoc verò non est beneficium dare , reprehendere est. Et ut in transitu de hac quoque parte dicam quid sentiam , ne Principi quidem satis decorum est , donare ignominie causâ. Tametsi inquietudinem Tiberius , nec hoc quidem modo , quod putabat , potuit effugere : nam aliquot postea , qui idem rogarent , inventi sunt ; omnes iussit reddere in senatu æris alieni causas , & ita illis certas summas dedit. Non est illud liberalitas ; censura est : non auxilium est , Principale tributum est. Beneficium non est , cuius sine rubore meminisse non possum. Ad iudicem missus sum ; ut impetrarem , causam dixi.

Je fais que l'Empereur voulut empêcher par-là que de pareilles demandes ne se répé-
 rassent à l'avenir, & qu'il crut devoir opposer
 le frein de la honte à la cupidité des Grands
 de Rome. Sa politique pouvoit être bonne ;
 mais que ce ne soit jamais celle de tout bien-
 faiteur.

CHAPITRE VIII.

EN général il faut toujours embellir ce
 qu'on donne de tout ce qui peut en augmen-
 ter les charmes & l'intérêt. Car, si vous le
 remarquez, dans toute la conduite de Tibere,
 dans cette déclaration des dettes qu'il exi-
 geoit, dans cette assemblée de créanciers qu'il
 convoquoit, on voit l'homme qui châtie plu-
 tôt que l'homme qui oblige ; &, pour dire en
 passant ce que je pense là-dessus, je crois
 qu'il étoit au-dessous de la dignité d'un Em-
 pereur, de ne donner que pour deshonorer.
 Encore ne put-il point prévenir par-là les in-
 convénients qu'il a voit appréhendés ; car il se
 trouva par la suite d'autres Sénateurs qui solli-
 citerent la même grace, auxquels il fit égale-
 ment déclarer en plein Sénat l'origine de leurs
 dettes ; & ce ne fut qu'après avoir rempli
 cette formalité honteuse, qu'ils obtinrent
 leurs demandes. Mais cela n'étoit plus une
 libéralité du Prince, c'étoit une censure ; ce
 n'étoit plus un secours qu'il leur donnoit,
 c'étoit une amende qu'il payoit pour eux. Ce
 qu'on ne peut se rappeler sans honte, n'est
 plus un bienfait. Ils avoient été traduits en
 Justice ; on avoit instruit leur procès ; on les
 avoit condamnés à recevoir.

CAPUT IX.

PRÆCIPUUNT itaque omnes auctores sapientie, quædam beneficia palàm danda, quædam secretò. Palàm, quæ consequi gloriosum est: ut militaria dona, & honores, & quidquid aliud notitiâ pulchrius sit. Rursus quæ non producant, nec honestiorem faciunt, sed occurrunt infirmitati, egestati, ignominie, tacite danda sunt: ut nota sint solis quibus profunt. Interdum & ipse qui juvatur, fallendus est: ut habeat, nec à quo accepit sciat.

CAPUT X.

ARCESILAUS, ut aiunt, amico pauperi, & paupertatem suam dissimulanti, ægro autem, & ne hoc quidem confitenti deesse sibi in sumptum ad necessarios usus, cum clam succurrendum judicasset; pulvino ejus ignorantis sacculum subjecit, ut homo inutiliter verecundus, quod desiderabat inveniret potius quàm acciperet.

Quid ergo? ille nesciet à quo accepit? Primum nesciat, si hoc ipsum beneficii pars est; deinde multa alia faciam, multa tribuam, per quæ intelligat & illius auctorem. Denique ille nesciet accepisse se: ego sciam

CHAPITRE IX.

AUSSI tous les Philosophes distinguent très bien dans les bienfaits ceux qu'il faut tendre publics, & ceux qu'il faut tenir secrets. Tout ce qui est glorieux doit être public, comme les dons militaires, les honneurs, & toutes les distinctions auxquelles la célébrité ajoute de l'éclat. Mais ce qui ne contribue point à l'avancement, ce qui n'augmente point la considération, tous ces secours que la pitié accorde à l'infirmité, à l'indigence, à l'ignominie, doivent être ensevelis dans le silence, & n'être connus que de ceux à qui ils sont utiles; quelquefois même il faut les tromper, & faire que les secours leur arrivent, sans qu'ils sachent d'où ils viennent.

CHAPITRE X.

ARCÉSILAS avoit un ami pauvre, & qui cachoit sa pauvreté. Cet ami étant tombé malade, & n'ayant pas de quoi se faire soigner, il le cachoit encore. Arcésilas vit bien que, pour le secourir, il falloit aussi se cacher de lui, & il laissa sous le chevet de son lit à son insu un sac d'argent, afin que cet homme, inutilement discret, parût trouver ce dont il avoit besoin plutôt que le recevoir.

Quoi donc, me diras-tu, je ferai du bien, & l'on ne saura point que c'est moi qui l'ai fait? Oui, d'abord on ne le saura pas, puisque cela même est une partie du bien que tu fais: ensuite tu peux ajouter de nouveaux bienfaits aux premiers, qui te feront connoître pour l'auteur de tous. Enfin, quand on

me dedisse. Parum est, inquis. Parum, si fornerare cogitas : sed si dare quo genere accipienti maximè profuturum erit, dabis ; contentus eris te teste. Alioquin non benefacere delectat, sed videri benefecisse. Volo, inquis, sciat : debitorem quæris. Volo utique sciat : quid, si illi utilius est nescire ? si honestius, si gratius ? non in aliam partem abibis ? Volo sciat : ita tu hominem non servabis in tenebris ?

Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium ex accipientis voluntate : sin adjuvari illum & oportet, & pudet ; si quod præstamus, offendit, nisi absconditur : beneficium in acta non mitto. Quid ? ego illi sum indicaturus me dedisse : cum inter priuna præcepta ac maximè necessaria sit, ne unquam exprobrem, imò ne admoneam quidem ? Hæc enim beneficii inter duos lex est ; alter statim oblivisci debet dari, alter accepti nunquam. Lacerat animum & premit frequens meritorum commemoratio.

CAPUT XI.

LIBET exclamare, quod ille Triumvirali proscriptione servatus à quodam Cæsaris amico exclamavit, cum superbiam ejus ferre non
ne

ne le sauroit jamais , que t'importe , pourvu que tu le saches , toi ? C'est peu , diras-tu : c'est peu sans doute , si tu ne veux que placer ton argent ; mais si tu veux donner , & de la maniere la plus utile à celui qui reçoit , il te suffira de toi seul pour témoin ; autrement ce n'est point de faire du bien qui te flatte , mais de paroître en avoir fait. Je veux qu'il le sache : tu ne cherches donc qu'un débiteur ? Je veux qu'il le sache : mais s'il lui est plus profitable , plus agréable , plus honorable , qu'il ne le sache point , tu ne changeras point d'avis ? Je veux absolument qu'il le sache. Malheureux ! tu ne sauveras point un homme dans les ténèbres !

Ce n'est pas qu'on ne puisse , dans l'occasion , se livrer à la joie qu'inspire celle d'un homme qu'on oblige : mais s'il a par hasard & besoin & honte de mes secours ; si mes dons le choquent , à moins que je ne les cache , irai-je tirer acte de mes bienfaits ? irai-je lui faire connoître que c'est de moi qu'il les tient ? tandis qu'un des premiers préceptes , un des plus indispensables , est de ne jamais les reprocher , pas même d'en avertir. Car telle est la loi qui lie les deux parties : l'une ne doit jamais oublier ce qu'elle a reçu ; l'autre doit oublier tout de suite ce qu'elle donne. Tous ces récits éternels de nos services déchirent & meurtrissent le cœur.

CHAPITRE XI.

ON s'écrieroit volontiers , comme ce Romain qui fut sauvé dans la proscription des Triumvirs par un ami de César , & qui , ne pouvant plus souffrir son insolence : » Rends ,

posset: *Redde me Casari*. Quousque dices: *Ego te servavi, ego te eripui morti?* istud, si meo arbitrio memini, vita est; si tuo, mors est. Nihil tibi debeo, si me servasti ut haberes quem ostenderes. Quousque me circumducis? quousque oblivisci fortunæ meæ non finis? semel in triumpho ductus essem.

Non est dicendum, quid tribuerimus: qui admonet, repetit. Non est instandum, non est memoriæ revocandum; nisi ut aliud dando, prioris admonēas. Ne aliis quidem narrare debemus: qui dedit beneficium, taceat; narret, qui accepit. Diceretur enim, quod illi ubique jactanti beneficium suum: *Num negabis*, inquit, *te recepisse?* & cum respondisset, *quando?* *Sapè quidem*, inquit, *& multis locis*; *id est, quoties & ubicumque narraſti.*

Quid opus est te loqui? quid alienum occupare officium? Est qui istud facere honestius possit: quo narrante, & hoc laudabitur quòd ipse non narras. Ingratum me judicas, si istud te tacente, nemo sciturus est? Quod adeò non est committendum, ut etiam si quis coram nobis narrabit, ei respondendum sit: *Dignissimus quidem ille est majoribus beneficiis; sed ego magis velic me scio omnia illi prestare.*

» lui cria-t-il , rends la victime à César.
 » Jusqu'à quand me diras-tu : je t'ai sauvé ,
 » je t'ai arraché à la mort ? Oui , je te dois
 » la vie , si c'est moi qui m'en souviens ; si
 » c'est toi , cette vie est une mort. Je ne te
 » dois plus rien , si tu ne m'as sauvé qu'afin
 » de me réserver pour ton triomphe : jusqu'à
 » quand me traîneras-tu par-tout à ta suite ?
 » jusqu'à quand m'accableras-tu du souvenir
 » de ma misère ? les vaincus ne suivent
 » qu'une fois le char du vainqueur.

N'avertissons point de ce que nous avons
 donné ; avertir , c'est redemander. N'en
 pressons jamais la restitution , n'en rappelions
 jamais la mémoire , à moins que ce ne soit
 par de nouveaux bienfaits , que nous fassions
 ressouvenir des anciens. Il ne faut pas même
 en parler aux autres : qui donne doit se taire ;
 c'est à qui reçoit à parler. Autrement on dira
 de vous ce qu'on dit à un homme qui prônoit
 par tout son bienfait : Mais on vous l'a ren-
 du , lui répondit-on. - Eh ! quand ? - Souvent ,
 & en beaucoup d'endroits ; toutes les fois &
 en autant de lieux que vous l'avez publié.

Qu'est-il besoin que vous parliez ? Pour-
 quoi vous charger du soin d'un autre ? Cet
 emploi lui sera bien plus honorable qu'à vous ;
 & si c'est lui qui parle , on vous saura gré en-
 core de ce que ce ne sera pas vous qui aurez
 parlé. Ne voyez-vous pas que c'est vous désier
 de la reconnoissance , que d'imaginer que lui
 seul ne suffira pas pour instruire de vos bonnes
 actions ? Si l'on venoit même à en parler de-
 vant vous , il faudroit vous hâter de répon-
 dre : » Je fais bien qu'il mériteroit qu'on
 » fit mieux pour lui ; mais malheureusement

*quàm adhuc præstitisse. Et hæc ipsa non verni-
liter, nec eâ figurâ, quâ quidam rejiciunt
quæ magis ad se volunt attrahere.*

Deinde adjicienda omnis humanitas. Per-
der agricola, quod sparsit, si labores suos
destituet in semine: multâ curâ fata perdu-
cuntur ad segetem; nihil in fructum pervenit,
quod non à primo usque ad extremum æqualis
cultura prosequitur. Eadem beneficiorum est
conditio. Nunquid ulla majora possunt esse,
quàm quæ in liberos patres conferunt? Nec
tamen tuta sunt, si in infantiâ deserantur,
nisi longa pietas munus suum nutriat. Eadem
ceterorum beneficiorum conditio est: nisi
illa adjuveris, perdes; parum est dedisse,
fovenda sunt. Si gratos vis habere quos obli-
gas, non tantùm des oportet beneficia, sed
ames.

Præcipuè, ut dixi; parcamus auribus: ad-
monitio tædium facit, exprobratio odium.
Nihil æquè in beneficio dando vitandum est,
quàm superbia. Quid opus arrogantia vultûs?
quid timore verborum? ipsa res te extollit.
Detrahenda est inanis jactatio: res loquentur,
nobis tacentibus. Non tantùm ingratum, sed
invisum est beneficium, superbè darum.

» jusqu'ici je lui ai voulu plus de bien que je
 » n'ai pu lui en faire ». Et il faudroit le dire
 d'un ton qui persuadât , & ne point employer
 de ces ruses grossieres par lesquelles certaines
 gens affectent de repousser d'une main ce qu'ils
 s'efforcent d'attirer de l'autre.

Ensuite il faut que tous vos procédés y ré-
 pondent. C'est en vain que le laboureur en-
 semence sa terre, s'il borne là ses travaux : ce
 n'est qu'en les multipliant, qu'il moissonnera
 un jour le champ qu'il a semé : tous les
 germes ne deviennent fruits, que par les soins
 constants d'une culture attentive & suivie.
 Tel est le sort des bienfaits. En est-il de plus
 grands que ceux que les enfants tiennent de
 leurs peres ? Toutefois ils seroient inutiles si
 on nous abandonnoit dans l'enfance, & si l'a-
 mour paternel, se prolongeant autant que
 nos besoins, ne conservoit son ouvrage. Il en
 est de même des autres bienfaits : on les perd,
 si on ne les soigne ; & après les avoir semés, il
 faut les cultiver encore. Voulez-vous trouver
 sûrement de la reconnoissance dans ceux que
 vous obligez ? à tous les dons que vous leur
 faites, joignez l'amitié.

Sur-tout, comme je l'ai dit, épargnons
 leurs oreilles. Le récit de nos services ennuit,
 & le reproche offense. Rien, quand on obli-
 ge, n'est à éviter autant que l'orgueil. A quoi
 bon la fierté de votre air, l'enflure de vos pa-
 roles ? la chose même vous élève assez. Dé-
 pouillez toute vaine gloire, laissez parler vos
 actions, & taisez-vous. Ce que l'on donne
 avec orgueil, déplaît ; il fait plus, il indigne.

CAPUT XII.

CÆSAR dedit vitam Pompeio Penno : si dat, qui non aufert. Deinde absoluto & agenti gratias, porrexit osculandum sinistrum pedem. Qui excusant, & negant id insolentiæ causâ factum, aiunt focculum auratum, imò aureum margaritis distinctum, ostendere eum voluisse. Ita prorsus : quid hîc contumeliosum est, si vir Consularis aurum & margaritas osculatus est ; & alioquin nullam partem in corpore ejus electurus, quam purius oscularetur ? Homo natus in hoc, ut mores liberæ civitatis Persicâ servitute mutaret, parum judicavit, si Senator senex, summis usus honoribus, in conspectu principum supplex sibi, eo more jacuisset, quo victi hostes victoribus jacuere : invenit aliquid infra genua, quò libertatem detruderet. Non hoc est rempublicam calcare ? & quidem, dicet aliquis (nam potest ad rem pertinere) sinistro pede. Parum enim fœdè furioseque insolens fuerat, qui de capite Consularis viri foccatus audiebat, nisi in os Senatoris ingessisset Imperator pigros suos.

CHAPITRE XII.

CAIUS CÉSAR donna la vie à Pompeius Pennus, si c'est donner que de ne point ôter. Ensuite, comme ce Romain le remercioit à genoux de son pardon, il lui présenta son pied gauche à baiser. Ceux qui l'excusent, disent qu'il ne le fit point par insolence, & que ce ne fut que pour lui montrer la dorure, ou plutôt l'or de son brodequin enrichi de pierreries. Soit. Eh ! d'ailleurs qu'y avoit-il de si humiliant pour un Consulaire de baiser de l'or & des pierreries, lorsque sur-tout il n'eût pas trouvé sur le corps entier de Caius une seule partie qui n'eût souillé davantage sa bouche ? Cet homme, né pour changer des Citoyens libres en esclaves d'Asie, fut peu content de voir un vieillard, un Sénateur abaissant tous ses honneurs, couché, prosterné devant lui en présence des Grands de Rome, dans la vile attitude d'un suppliant, comme un vaincu devant un ennemi vainqueur. Ce fut trop peu pour lui de mettre à ses genoux la liberté romaine, il la mit plus bas encore, il la mit sous ses pieds. Car, je vous le demande, n'étoit-ce pas là fouler la République même ? & pour que le présage en fût plus sinistre, ce fut de son pied gauche encore qu'il affecta de l'outrager. Car il n'eût pas poussé assez loin la rage de son insolence en venant insulter, par son brodequin, ses pierreries & son or, à l'infortune d'un Consulaire qui supplioit pour sa tête, si, en les portant sur son visage même, il n'eût rendu l'affront plus direct & l'opprobre plus sanglant.

CAPUT XIII.

O superbia magnæ fortunæ ! O stultissimum malum ! ut à te nihil accipere juvat ! ut omne beneficium in injuriam convertis ! ut te omnia nimia delectant ! ut te omnia dedecent ! quoque altiùs te sublevasti , hoc depressior es , ostendisque te non agnoscere ista bona , quibus tantum inflaris. Quidquid das , corrumpis. Libet itaque interrogare , quid tantoperè te supinet , quid vultum habitumque oris pervertat , ut malis habere personam , quàm faciem ?

Jucunda sunt , quæ humanâ fronte , certè leni , placidâque tribuuntur : quæ cum daret mihi superior , non exultavit supra me ; sed quàm potuit , benignissimus fuit , descendique in æquum , & detraxit muneri suo pompam , observavit idoneum tempus , ut in occasione potiùs , quàm in necessitate succurreret. Uno modo istis persuadebimus , ne beneficia sua insolentiâ perdant , si ostenderimus non ad eò videri majora , quò tumultuosius data sunt ; ne ipsos quidem ob id cuiquam posse majores videri ; vanam esse superbiæ magnitudinem , & quæ in odium etiam amanda perducatur.

C H A P I T R E X I I I .

ORGUEIL d'une grande fortune ! ô sot & brutal orgueil ! comme tu te complais sur les échasses qui te guident ! comme elles te fient mal ! comme tu es petit , en voulant te grandir ! Ah ! qu'il est doux de ne te rien devoir ! Tu corromps tout ce que tu donnes : tous tes bienfaits sont des outrages , & tu nous fais bien voir que tu ne connois point ces biens dont tu es si gonflé. Mais , dis-moi , qu'ont-ils donc de si merveilleux pour te faire porter la tête si haute , pour changer si fort tes traits , ta taille , ton maintien ? Que gagnes-tu d'avoir un masque plutôt qu'un vilage ?

O Grands ! c'est l'honnêteté , c'est la douceur , c'est l'affabilité qui plaît ! N'allez point , alors que vous me servez , vous élever au-dessus de moi de toute votre hauteur : tempérez votre grandeur par votre bonté ; mettez-vous à mon niveau , retranchez de vos présents tout l'attirail de votre rang , & qu'il vous suffise souvent que vos dons soient un plaisir pour moi , sans attendre qu'ils deviennent un besoin. En un mot , pour se corriger du faste insolent avec lequel ils obligent , les Grands n'ont qu'à se bien convaincre que tout ce vain fracas n'ajoute rien à leurs bienfaits ni à leurs personnes ; que c'est une fausse grandeur que celle de l'orgueil , & qu'elle feroit haïr même ce qu'il y a de plus aimable.

CAPUT XIV.

SUNT quædam nocitura impetrantibus ; quæ non dare , sed negare , beneficium est. Æstimabimus itaque utilitatem potius , quàm voluntatem petentium. Sæpè enim noxia concupiscimus ; nec dispicere quàm perniciofa sint licet , quia iudicium interpellat affectus : sed , cùm subsedit cupiditas , cùm impetus ille flagrantis animi , qui consilium fugat , cecidit , detestamur perniciosos malorum munerum auctores. Ut frigidam ægris negamus , & lugentibus ac sibi iratis ferrum , aut amantibus quidquid contra se usurus ardor petit : sic ea quæ nocitura sunt , impensè ac submitæ , nonnunquam etiam miserabiliter rogantibus , perseverabimus non dare. Tum initia beneficiorum suorum spectare , tum etiam exitus decet : & ea dare quæ non tantùm accipere , sed etiam accepisse delectet.

Multi sunt qui dicant : *Scio hoc illi non profuturum : sed quid faciam ?* rogat ; *resistere precibus ejus non possum. Viderit ; de se , non de me , queretur.* Falsum est : imò de te , & meritò quidem , cùm ad mentem bonam redierit , cùm accessio illa quæ animum inflammabat , se remiserit. Quidni cum oderit , à quo in damnum ac periculum suum adjurus est ?

CHAPITRE XIV.

IL y a des choses qu'il seroit malheureux d'obtenir : & de celles là ce n'est pas le don c'est le refus qui est un bienfait. C'est pourquoi nous considérerons l'intérêt de ceux qui nous demandent, plutôt que leur volonté. Car souvent nous désirons ce qui nous est nuisible, & la passion qui trouble notre jugement, nous aveugle sur le danger de nos vœux. Mais ensuite, lorsque les feux de cette passion s'amortissent, lorsque la violence de son ardeur tombe, & fait place à la réflexion, nous détestons les perfides auteurs de ces pernicious présents. De même qu'on refuse de l'eau froide à la soif du malade, le fer à la douleur & au désespoir, & à l'amour furieux tous les aliments de sa flamme funeste; de même à toutes les demandes imprudentes & insensées, quand on emploieroit sollicitation, soumission, larmes, nous opposerons également une résistance invincible. Il ne suffit pas de voir ce que produisent d'abord nos bienfaits, il faut regarder ce qu'ils produiront ensuite, & donner ce qu'on soit charmé de recevoir, & ce qu'on soit charmé d'avoir reçu.

Il y a bien des gens qui disent : » Je fais » que cela ne peut lui être utile : mais que » faite ? il le veut ; je ne puis résister à ses » prières : c'est son affaire ; il n'aura à se » plaindre que de lui-même, & pas de moi ». Tu te trompes, malheureux : c'est toi, c'est toi plutôt qu'accuseront les justes plaintes, lorsqu'il sera revenu de son délire, & que les transports brûlants de la fièvre, qui embrasent son ame, se seront calmés. Eh ! comment ne

Exorari in perniciem rogantium, sæva bonitas est. Quemadmodum pulcherrimum opus est, etiam invitos nolentesque servare: ita rogantibus pestifera largiri, blandum & affabile odium est.

Beneficium demus, quod usu magis ac magis placeat, quod nunquam in malum vertat. Pecuniam non dabo, quam numeraturum adulteræ sciam: ne in societate turpis facti aut consilii inveniar. Si potero, revocabo; sin minus, non adjuvabo scelus. Sive illum ira, quò non debebat, impellit, sive ambitionis calor abducit à tutis, non committam, ut possit quandoque dicere, *ille amando me occidit.*

Sæpè nihil interest inter amicorum munera, & hostium vota. Quidquid illi accidere optant; in id horum intempestiva indulgentia impellit, atque instruit. Quid autem turpius, quàm (quod evenit frequentissimè) ut nihil intersit inter odium, & beneficium?

CAPUT XV.

NUMQUAM, in turpitudinem nostram reditura, tribuamus. Cùm summa amicitia sit, amicum sibi æquare; utrique simul con-

haïroit-il pas le complice de sa perte & le fauteur de sa ruine ?

C'est une bonté barbare d'écouter les demandes que je forme contre moi : & comme c'est une sublime générosité de me sauver, quoique je ne le veuille pas ; c'est aussi une officieuse & complaisante perfidie de m'accorder, parceque je le veux, des dons empoisonnés.

Faisons du bien dont le temps augmente le prix, & qui ne devienne jamais un mal. Je ne donnerai point d'argent que je saurai devoir être le prix d'un adulateur. Je ne veux point être de moitié dans une mauvaise action, ou même dans un projet coupable. Si je puis, j'empêcherai le crime ; sinon je ne l'aiderai point. Si l'impétuosité de la colère, si la chaleur de l'ambition emporte mon ami dans le précipice, je ne l'y laisserai point aller ; je ne lui permettrai pas d'attenter sur lui-même, & je ne veux pas qu'on puisse me dire un jour : c'est votre amitié qui l'a tué.

Souvent les dons de nos amis secondent les vœux de nos ennemis, & tout ce que la rage des uns nous souhaite de maux, l'aveugle indulgence des autres le prépare & l'amène. Or quelle honte (& cela n'est que trop commun) quelle honte, que les effets de l'amitié ressemblent à ceux de la haine !

C H A P I T R E X V.

NE donnons pas non plus, s'il nous est nuisible de donner. Tout ce que mon ami peut me demander de plus, c'est de le traiter comme moi : il faut donc que je consulte mes intérêts, ainsi que les siens. Je ne dois point

sulendum est. Dabo egenti ; sed ut ipse non egeam : succurram perituro ; sed ut ipse non peream , nisi si futurus ero magni hominis aut magnæ rei merces. Nullum beneficium dabo , quod turpiter peterem.

Nec exiguum dilatabo , sed magna pro parvis accipi patiar. Nam , ut qui quod dedit imputat , gratiam destruit ; ita , qui quantum det ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat.

Respiciendæ sunt cuique facultates suæ , viresque , ne aut plus præstemus , quàm possumus , aut minus. Æstimanda est ejus persona , cui damus : quædam enim minora

(1) Les variations des différentes leçons , prouvent l'altération que ce passage a essuyée. Voici comme on lit dans l'édition de Cælius.

Nec exiguum dilatabo , nec magna pro parvis accipi patiar. Non ut qui , quod dedit , imputat , gratiam destruit , ita qui , quantum det , ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat. Ce qui est visiblement une absurdité.

On lit dans l'édition *variorum* : *Nec exiguum dilatabo , nec magna pro parvis accipi patiar. Nam ut qui quod dedit imputat , gratiam destruit , ita qui quantum det ostendit , munus suum commendat , non exprobrat.*

Ce qui me paroît une inconséquence. Car Sénèque ayant fait un précepte de cacher ses bienfaits en entier , il semble que ce soit une suite naturelle de ce même précepte de les cacher en partie. Le mot *patiar* , dont Sénèque se sert , rendroit la contradiction encore plus

me réduire à l'indigence pour le soulager ; je ne dois point perdre ma vie pour en sauver une autre , à moins que mes jours ne fussent la rançon d'un grand homme , ou l'échange d'une belle action. En un mot , je ne donnerai point ce que j'aurois honte d'exiger.

Je (1) n'exagérerai point le prix de mes services , mais je souffrirai sans peine qu'on les estime au-dessous de leur valeur. Car , si en supputant rigoureusement ce qu'on a donné , on en perd le mérite ; on le perd aussi en faisant trop remarquer tout ce qu'on donne , & l'éloge de ses bienfaits en est déjà le reproche.

Il faut consulter ses facultés & ses forces , afin de ne faire ni plus ni moins qu'on ne peut. Il faut estimer en même temps la personne à qui l'on donne. Car il y a des dons faits pour deshonorer la main qui les offre.

forte. S'il eût dit , *en ne me permettant jamais d'exagérer mes bienfaits , je desirerois aussi qu'on ne les estimât point au-dessous de leur valeur* , le sentiment seroit supportable. Mais en mettant , comme on le suppose , *je ne souffrirai point qu'on les estime au-dessous de leur valeur* , le sentiment devient révoltant. Or , mon Auteur est un trop grand Ecrivain , & connoît trop bien toutes les nuances du style , pour n'avoir pas senti ce que cette expression auroit ajouté de dureté à son précepte.

J'ose proposer une leçon différente , qui est au fond celle de Cælius , à l'exception d'un *sed* que je mets à la place du *nee*.

Nec exiguum dilatabo , sed magna pro parvis accipiam patiari. Nam ut qui quod dedit impurat , gratiam destruit ; ita , qui quantum det ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat. C'est d'après cette leçon que j'ai traduit.

sunt, quàm ut exire à magnis viris debeant; quædam accipiente minora sunt. Utriusque itaque personam confer: & ipsum, inter illas, quod donabis, examina; nunquid aut danti grave sit, aut paucum: nunquid rursus qui accepturus est, aut fastidiat, aut non capiat,

CAPUT XVI.

URBEM cuidam Alexander donabat vastanus, & qui nihil animo non grande conciperet: cum ille cui donabatur, seipse mensus, tanti muneris invidiam refugisset, dicens non convenire fortunæ suæ: *Non quero, inquit, quid te accipere deceat, sed quid me dare.*

Animosa vox videtur, & regia: cum sit stultissima. Nihil enim per se quemquam decet: refert quid, cui, quando, quare, ubi, & cetera, sine quibus facti ratio constabit. Tumidissimum animal! si illum accipere hoc non decet, nec te dare. Habeatur personarum ac dignitatum proportio: & cum sit ubique virtutis modus, æquè peccat quod excedit, quàm quod deficit. Liceat istud sanè tibi, & te in tantum fortuna sustulerit, ut congiaria tua urbes sint; quas quantò majoris animi fuit non capere, quàm spargere? est tamen aliquis minor, quàm ut in sinu ejus condenda sit civitas?

& d'autres faits pour surcharger celle qui les reçoit. C'est pour cela qu'il faut peser le tout dans une juste balance, & voir si, d'un côté, on ne sera point gêné ou humilié de vos présents, & de l'autre, s'ils n'exciteront point le dédain ou le vertige.

C H A P I T R E X V I.

Ce fou d'Alexandre, qui n'eut jamais dans la tête que des idées gigantesques, avoit fait présent d'une ville à je ne sais qui. Cet homme, qui connoissoit sa mesure, s'étant excusé d'accepter un pareil honneur qu'il disoit ne convenir nullement à sa fortune : je n'examine point, répondit le Monarque, ce qu'il te convient de prendre, mais ce qu'il me convient de donner.

Ce mot paroît grand, digne d'un Roi ; mais il n'est que fou. Car rien en soi-même ne convient à qui que ce soit : tout dépend de la personne, de l'objet, de la raison, du lieu, du moment, & enfin de mille accessoires, qui seuls déterminent le caractère de chaque action. O le plus vain des mortels ! te convient-il de donner à un homme ce qu'il ne lui convient pas de prendre ? Ne fais-tu pas que la vertu n'a qu'un point, & que tu manques également le but, soit que tu le passes, soit que tu ne l'atteignes pas ? Je veux que tes moyens te le permettent : je veux que ta fortune soit assez belle, pour que des villes soient la monnoie dont tu paies : d'abord il auroit été plus grand de ne pas les prendre, que de les dépenser : ensuite est-il au moins des hommes indignes qu'on enfouisse dans leur sein les richesses de tout un Etat.

CAPUT XVII.

AB Antigono Cynicus petiit talentum & respondit, plus esse, quàm quod Cynicus petere deberet. Rupulfus petit denarium: respondit, minus esse, quàm quod Regem deceret dare. Turpissima est ejusmodi cavillatio. Invenit quomodo neutrum daret: in denario Regem, in talento Cynicum respexit; cum posset & denarium tanquam Cynico dare, & talentum tanquam Rex. Ut sit aliquid majus, quàm quod Cynicus accipiat; nihil tam exiguum est, quod non honestè Regis humanitas tribuat.

Si me interrogas, probo: est enim intolerabilis res, pascere nummos, & contemnere. Indixisti pecuniæ odium; hoc professus es: hanc personam induisti; agenda est. Iniquissimum est, te pecuniam sub gloriâ egestatis acquirere. Aspicienda ergo non minus sua cuique persona est, quàm ejus de quo juvando quis cogitat.

(1) *Nihil tam exiguum est, quod non honestè Regis humanitas tribuat. Seneque a dit plus haut: quædam minora sunt quàm ut exire à magnis viris debeant. Ces deux phrases, au premier coup d'œil, paroissent renfermer une contradiction, qui se leve, pour peu qu'on réfléchisse sur la force des mots latins. Le mot exire indique les choses qu'on donne, le mot tribuere celles qu'on accorde; ce qui est fort différent. Il me semble qu'on donne de son propre mouvement, qu'on accorde.*

CHAPITRE XVII.

UN Cynique demanda un talent à Antigone. Le Prince lui dit que c'étoit trop pour un Cynique , & le refusa. Le Cynique lui demanda un denier. Antigone répondit que c'étoit trop peu pour un Roi. Cette subtilité en est indigne. Il trouva des raisons pour refuser le tout. Il n'envisagea pour le talent, que la bassesse du Cynique ; il ne vit pour le denier, que la magnificence d'un Roi ; tandis qu'il pouvoit accorder le denier au Cynique, & , comme Roi , donner le talent. Je veux toutefois qu'il y eût des dons qu'un Cynique ne pût point accepter ; je veux qu'il y en eût même qu'un Roi ne pût point offrir (1) ; au moins n'en est-il pas qu'il ne puisse accorder.

Mais si je blâme les refus sophistiques d'Antigone , je n'approuve pas plus la demande effrontée du Cynique. Car c'est une chose criante de mépriser l'argent , & d'en demander. Tu lui as déclaré la guerre : c'est ta profession , il faut la suivre ; c'est ton rôle , il faut le jouer. Il est injuste de jouir de la richesse , & de la gloire d'être pauvre. Mais , encore une fois , Antigone eut ses torts ainsi que le Cynique ; & en général il ne faut pas moins songer à ce qu'on se doit à soi , qu'à celui qu'on veut obliger.

à la prière d'autrui ; & je crois qu'on pourroit dire avec autant de finesse que de justice : il y a des choses qu'on ne donneroit pas , & qu'on peut accorder.

Volo Chryssippi nostri uti similitudine de pilæ lusu : quam cadere non est dubium , aut mittentis vitio , aut accipientis. Tunc cursum suum servat , ubi inter manus utriusque , aptè ab utroque & jactata & excepta versatur : necesse est autem lusor bonus ; aliter illam collusori longo , aliter brevi mittat. Eadem beneficii ratio est : nisi utrique personæ , dantis & accipientis , apratur , nec ab hoc exhibit , nec ad illum perveniet , ut debet. Si cum exercitato & docto negotium est , audaciùs pilam mitemus , utcumque enim venerit , manus illam expedita & agilis repercutiet : si tum tirone & indocto , non tam rigidè , nec tam excusè , sed languidiùs , & in ipsam ejus dirigentes manum , remisè occurremus. Idem faciendum est in beneficiis ; quosdam doceamus , & satis judicemus , si conantur , si audent , si volunt. Facimus autem plerumque ingratos , & ut sint , favemus ; tanquam ita demum magna sint beneficia nostra , si gratia illis referri non potuit : ut malignis lusoribus propositum est , collusorem traducere , cum damno scilicet ipsius lusus , qui non potest , nisi consentitur , extendi.

Je veux à ce sujet me servir de la comparaison ingénieuse que Chryssippe emprunte du ballon, qui ne manque jamais de tomber à terre par la faute de celui qui l'envoie, ou de celui qui le reprend. Ses bonds ne se raniment & ne se prolongent que lorsque, jeté d'une part avec prudence, il est reçu de l'autre avec adresse; & il faut toujours qu'un bon joueur proportionne la force de ses coups à la distance de son adversaire. Il en est de même des bienfaits. S'ils ne sont également proportionnés à la personne qui donne, & à celle qui reçoit, ils manquent leur effet, & jetés de mauvaise grace, ils sont reçus, & rendus de même. Si nous avons en tête un joueur habile & exercé, nous lancerons avec vigueur le ballon, qui trouvera toujours, de quelque roideur qu'il vienne, une main prompte & adroite qui le repoussera; mais si l'on nous oppose des joueurs inexpérimentés, nous amortirons le ressort de notre bras, & nous ralentirons le mouvement du globe élastique qui viendra mollement, & avec lenteur, chercher le bras novice que sa vitesse déconcerteroit. Voilà le procédé qu'il faut suivre pour les bienfaits. Il est des cœurs novices qu'il faut instruire, & s'ils indiquent leur reconnaissance par de foibles essais, par de la bonne volonté, n'en demandons pas davantage. Mais le plus souvent nous faisons & cherchons à faire des ingrats, comme s'il n'y avoit de bienfaits importants que ceux qu'on n'a pu reconnoître; & en cela nous ressemblons encore à ces joueurs malins qui se plaisent à tromper leur adversaire, au désavan-

Multi sunt tam pravæ naturæ, ut malint perdere quæ præstiterunt, quàm videri recepisse, superbi & imitatores. Quantò melius, quantoque humanius id agere, ut illi quoque partes suæ consent, & favere; ut gratia sibi referri possit, benignè omnia interpretari; gratias agentem, non aliter quàm si referat, audire; præbere se facilem, ad hoc, ut quem obligavit, etiam exsolvi velit? Malè audire solet fœnerator, si acerbè exigit; æquè si in recipiendo tardus ac difficilis moras quærit: beneficium tam recipiendum est, quàm non exigendum. Optimus ille, qui dedit faciliè, nunquam exegit, reddi gavifus est, bonâ fide quid præstitisset oblitus, qui accipientis animo recepit.

CAPUT XVIII.

QUIDAM non tantùm dant beneficium superbè, sed etiam accipiunt: quod non est committendum. Jam enim transeamus ad alteram partem, tractaturi quomodo se gerere homines in accipiendis beneficiis debeant. Quodcumque ex duobus constat officium, tantumdem ab utroque exigit. Qualis pater esse debeat, cum inspexeris; scies non minus

tage même du jeu , dont la durée dépend de l'intelligence des deux parties.

Plusieurs même poussent le mauvais naturel au point d'aimer mieux perdre leurs dons que de paroître les avoir retirés , & ils s'en dédommagent par l'orgueil & les reproches. N'est-il pas plus juste , n'est il pas même plus honnête , après avoir rempli les devoirs de la bienfaisance , d'aider la reconnoissance à s'acquitter aussi des siens , d'interpréter tout avec bonté , de prendre les remerciements pour un acquit , & de donner soi-même , à ceux qu'on a liés de ses dons , toutes les facilités de s'en dégager. On mésestime également le créancier , & lorsqu'il exige avec rigueur , & lorsqu'il étude par des difficultés ou des lenteurs le remboursement d'une dette. Il en est de même de celui des bienfaits , qu'il ne faut pas plus refuser qu'exiger. L'homme vertueux donne de bon cœur , ne redemande jamais , oublie franchement ce qu'il a donné , se réjouit quand on lui rend , & recouvre ses avances comme si on lui en faisoit.

CHAPITRE XVIII.

Il y a des gens qui non seulement donnent , mais reçoivent avec hauteur : travers dont il faut bien se garder. Et ceci nous mène tout de suite à l'autre partie de mon ouvrage , où je traiterai de la manière de recevoir les bienfaits. Car tout devoir qui se pratique d'une personne à une autre , exige également de toutes deux. Lorsqu'on a établi les obligations d'un pere , il faut , avec le même soin , fixer celles d'un fils , & , s'il est des loix pour le mari , il n'en est pas moins pour la femme ,

dixerunt , servant : sed de imperfectis hominibus , honesta sequi volentibus , quorum affectus sæpè contumaciter parent. Itaque eligendus est , à quo beneficium accipiam.

Et quidem diligentius quærendus beneficii , quàm pecuniæ creditor. Huic enim reddendum est , quantum accepi ; & si reddidi , solutus sum ac liber : at illi plus solvendum est ; & nihilominus etiam relatâ gratiâ , cohære-
reas. Debeo enim , cùm reddidi , rursus inci-
pere . . .

Memoræque amicitia non recipere indignum.
Sed est beneficiorum quidem sacratissimum
genus , ex quo amicitia oritur.

Non semper , inquit , mihi licet dicere ,
Necesse est aliquando beneficium accipiendum est
esse. Dat tyrannus crudelis & iracundus ,
sed minus suum fastidire te injuriam judica-
re est : non accipiam ? Eodem loco pone
latrocinium & piratam , quo Regem animum

Il y a une lacune que j'ai
suppléée par ce qui suit.

les loix qu'ils veulent ; mais de ces hommes moins parfaits, qui n'ont que le desir de faire le bien, & dont les passions tumultueuses mêlent souvent quelque révolte à leur pénible obéissance. C'est à eux sur-tout qu'il convient de chercher leur bienfaiteur.

Car il importe bien plus de choisir son créancier pour les dettes du cœur, que pour les dettes pécuniaires. Je suis quitte de celles-ci, en rendant autant que j'ai reçu : mais pour les autres, il faut rendre au-delà ; & encore, après tous les efforts de ma reconnoissance, je reste toujours lié (1) : car, après avoir rendu ce qu'on m'a donné, il faut que je recommence à donner à mon tour, & par-là se forme un engagement éternel que la reconnoissance soutient, & que la bienfaisance renouvelle.

Eh ! ne voyons-nous pas (2) avec quelle circonspection l'amitié cherche à former ses nœuds ; & comme elle éloigne de son commerce tous les cœurs qui en sont indignes ? Si l'amitié demande tant de prudence, comment le lien sacré de la bienfaisance, qui produit ensuite l'amitié, n'exigeroit-il pas la même réserve ?

Mais, dit Hécaton, » il n'est pas toujours en
» mon pouvoir de dire non : quelquefois je suis
» forcé d'accepter malgré moi. Un tyran
» cruel & emporté m'offre ses dons ; si je n'en
» veux point, il prendra mes refus pour un
» outrage. J'en dis autant d'un Corsaire, d'un
» brigand, que d'un Roi qui leur ressemble.

(1) Autre lacune que j'ai cherché à remplir également.

latronis ac piratæ habentem. Quid faciam ? parum dignus est , cui debeam.

Cùm eligendum dico cui debeas , vim majorem & metum excipio : quibus adhibitis , electio perit. Si liberum est tibi , si arbitrii tui est utrùm velis , an non ; id apud te ipse perpendes. Si necessitas tollit arbitrium ; scies te non accipere , sed parere. Nemo id accipiendo obligatur , quod illi repudiare non licuit. Si vis scire , an velim ; effice ut possim nolle.

Vitam tamen tibi dedit : non refert quid sit , quod datur , nisi à volente volenti detur. Si servasti me , non ideò servator es. Venenum aliquando pro remedio fuit , non ideò numeratur inter salubria. Quædam profunt , nec obligant,

C A P U T X I X.

TUBER quidam tyranni gladio divisit , qui ad eum occidendum venerat : non ideò illi tyrannus gratias egit , quòd rem quam medicorum manus reformidaverant , nocendo sanavit. Vides non esse magnum in ipsâ re momentum ? quoniam non videtur dedisse beneficium , qui malo animo profuit. Casus enim beneficium est , hominis injuria.

Leonem in amphitheatro spectavimus , qui

» Que faire alors ? Certainement ils ne méritent pas que je leur sois redevable.

Lorsque je dis qu'il faut faire un choix , je suppose qu'on n'emploiera pas la force & la terreur qui vous ôtent la liberté de ce choix. Si on vous la conserve , si on vous laisse votre volonté , alors , je le répète , vous devez voir s'il vous convient d'accepter ou non. Mais si la violence en contraint l'exercice , alors vous ne consentez point , vous obéissez. Personne ne s'oblige en prenant ce qu'il ne lui a pas été libre de rejeter. Voulez-vous savoir si j'accepte ? faites que je puisse refuser.

Mais si ce Roi vous a donné la vie ? Eh ! qu'importe ce qu'on donne , s'il n'est à la fois & offert & reçu volontairement. Quoique je lui doive ma délivrance , je ne l'en nommerai pas plus mon libérateur. Le poison guérit quelquefois : le mit-on jamais au nombre des spécifiques ? Il est des choses qui servent & n'obligent point.

C H A P I T R E X I X.

UN meurtrier , qui étoit venu pour tuer un tyran , lui perça un abcès. Le tyran dût-il remercier son assassin , parcequ'en voulant lui nuire , il guérit un mal qui avoit alarmé l'art des Médecins ? Ne voyez-vous pas que la chose en elle-même n'importe aucunement , & qu'un homme qui m'a fait du bien , parcequ'il me vouloit du mal , ne peut jamais être regardé comme mon bienfaiteur. Le mal est de l'homme ; le bien , du hasard.

Nous avons vu dans nos jeux un lion qui ,

unum è bestiariis agnitum , cùm quondam
 ejus fuisset magister , protexit ab impetu be-
 stiarum. Num ergo est beneficium , feræ au-
 xilium ? minimè : quia nec voluit facere ,
 nec benefaciendi animo fecit. Quo loco fe-
 ram posui , tyrannum pone. Et hic vitam
 dedit , & illa ; nec hic , nec illa , beneficium :
 quia non est beneficium , accipere cogi ; non
 est beneficium , debere cui nolis. Antè des-
 oportet mihi arbitrium mei ; deinde benefi-
 cium.

CAPUT XX.

DISPUTARI de M. Bruto solet , an de-
 buerit accipere à D. Julio vitam , cùm occi-
 dendum eum judicaret. Quam rationem in
 occidendo secutus sit , alias tractabimus. Mihi
 enim , cùm vir magnus fuerit in aliis , in hac
 re videtur vehementer errasse , nec ex institu-
 tione Stoicâ se gessisse : qui aut regis nomen
 extimuit , cùm optimus civitatis status sub
 rege iusto sit ; aut ibi speravit libertatem fu-
 turam , ubi tam magnam præmium erat &
 imperandi , & serviendi ; aut existimavit ci-
 vitatem in priorem formam posse revocari ,
 amissis pristinis moribus , futuramque ibi
 æqualitatem civilis juris , & staturas suo lo-
 co leges , ubi viderat tot millia hominum
 pugnancia , non an servirent , sed utri. Quan-

ayant reconnu son ancien maître dans une des victimes qu'on livroit à la fureur des bêtes, le garantit de leur insulte. Appellez-vous ce secours du lion un bienfait? Non sans doute, parceque l'animal automate, n'ayant point de volonté, ne peut avoir celle de faire du bien. Il en est de même de votre tyran: quoiqu'il m'ait sauvé la vie, ainsi que le lion à ce malheureux, il n'est pas plus que lui un bienfaiteur. La contrainte de recevoir, la nécessité de devoir à qui je ne veux point, détruisent toute idée de bienfait. Commencez par me laisser libre de refuser, vous donnerez après.

C H A P I T R E X X.

ON a demandé souvent si Marcus Brutus, jugeant qu'il étoit de son devoir de tuer César, fit bien de recevoir la vie qu'il lui laissa. J'examinerai ailleurs les motifs qui le porteroient à cette action. Il me suffit de dire ici que ce Romain, grand homme dans le reste de sa vie, oublia pour cette fois les principes stoïques, & que sa politique s'égara, ce me semble, ainsi que sa morale. En effet, il eut tort de craindre pour Rome le nom de Roi, tandis que le meilleur gouvernement est celui d'un Roi juste: il eut tort de se flatter que la liberté pourroit y regner encore, tandis qu'il y avoit un si grand prix attaché à l'Empire, & même à la servitude: il eut tort de croire que l'Etat reprendroit son ancienne forme, ayant perdu ses anciennes mœurs, & qu'il rétablirait l'égalité des Citoyens & la stabilité des loix dans un pays où il avoit vu tant de milliers d'hommes ne combattre que pour le

Exorari in perniciem rogantium, sæva bonitas est. Quemadmodum pulcherrimum opus est, etiam invitos nolentesque servare: ita rogantibus pestifera largiri, blandum & affabile odium est.

Beneficium demus, quod usu magis ac magis placeat, quod nunquam in malum vertat. Pecuniam non dabo, quam numeraturum adulteræ sciam: ne in societate turpis facti aut consilii inveniar. Si potero, revocabo; sin minus, non adjuvabo scelus. Sive illum ira, quò non debebat, impellit, sive ambitionis calor abducit à tutis; non committam, ut possit quandoque dicere, *ille amando me occidit.*

Sæpè nihil interest inter amicorum munera, & hostium vota. Quidquid illi accidere optant; in id horum intempestiva indulgentia impellit, atque instruit. Quid autem turpius, quàm (quod evenit frequentissimè) ut nihil intersit inter odium, & beneficium?

CAPUT XV.

NUNQUAM, in turpitudinem nostram æditura, tribuamus. Cum summa amicitia sit, amicum sibi æquare; utrique simul con-

haïroit-il pas le complice de sa perte & le fauteur de sa ruine ?

C'est une bonté barbare d'écouter les demandes que je forme contre moi : & comme c'est une sublime générosité de me sauver, quoique je ne le veuille pas ; c'est aussi une officieuse & complaisante perfidie de m'accorder, parceque je le veux, des dons empoisonnés.

Faisons du bien dont le temps augmente le prix, & qui ne devienne jamais un mal. Je ne donnerai point d'argent que je saurai devoir être le prix d'un adulateur. Je ne veux point être de moitié dans une mauvaise action, ou même dans un projet coupable. Si je puis, j'empêcherai le crime ; sinon je ne l'aiderai point. Si l'impétuosité de la colère, si la chaleur de l'ambition emporte mon ami dans le précipice, je ne l'y laisserai point aller ; je ne lui permettrai pas d'attenter sur lui-même, & je ne veux pas qu'on puisse me dire un jour : c'est votre amitié qui l'a tué.

Souvent les dons de nos amis secondent les vœux de nos ennemis, & tout ce que la rage des uns nous souhaite de maux, l'aveugle indulgence des autres le prépare & l'amène. Or quelle honte (& cela n'est que trop commun) quelle honte, que les effets de l'amitié ressemblent à ceux de la haine !

C H A P I T R E X V.

N'E donnons pas non plus, s'il nous est nuisible de donner. Tout ce que mon ami peut me demander de plus, c'est de le traiter comme moi : il faut donc que je consulte mes intérêts, ainsi que les siens. Je ne dois point

fulendum est. Dabo egenti ; sed ut ipse non egeam : succurram perituro ; sed ut ipse non peream , nisi si futurus ero magni hominis aut magnæ rei merces. Nullum beneficium dabo , quod turpiter peterem.

Nec exiguum dilatabo , sed magna pro parvis accipi patiar. Nam , ut qui quod dedit imputat , gratiam destruit ; ita , qui quantum det ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat.

Respiciendæ sunt cuique facultates suæ , viresque , ne aut plus præstemus , quàm possumus , aut minus. Æstimanda est ejus persona , cui damus : quædam enim minoræ

(1) Les variations des différentes leçons , prouvent l'altération que ce passage a essuyée. Voici comme on lit dans l'édition de Cælius.

Nec exiguum dilatabo , nec magna pro parvis accipi patiar. Non ut qui , quod dedit , imputat , gratiam destruit , ita qui , quantum det , ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat. Ce qui est visiblement une absurdité.

On lit dans l'édition *variorum* : *Nec exiguum dilatabo , nec magna pro parvis accipi patiar. Nam ut qui quod dedit imputat , gratiam destruit , ita qui quantum det ostendit , munus suum commendat , non exprobrat.*

Ce qui me paroît une inconséquence. Car Sénèque ayant fait un précepte de cacher ses bienfaits en entier , il semble que ce soit une suite naturelle de ce même précepte de les cacher en partie. Le mot *patiar* , dont Sénèque se sert , rendroit la contradiction encore plus

me réduire à l'indigence pour le soulager ; je ne dois point perdre ma vie pour en sauver une autre , à moins que mes jours ne fussent la rançon d'un grand homme , ou l'échange d'une belle action. En un mot , je ne donnerai point ce que j'aurois honte d'exiger.

Je (1) n'exagérerai point le prix de mes services , mais je souffrirai sans peine qu'on les estime au-dessous de leur valeur. Car , si en supputant rigoureusement ce qu'on a donné , on en perd le mérite ; on le perd aussi en faisant trop remarquer tout ce qu'on donne , & l'éloge de ses bienfaits en est déjà le reproche.

Il faut consulter ses facultés & ses forces , afin de ne faire ni plus ni moins qu'on ne peut. Il faut estimer en même temps la personne à qui l'on donne. Car il y a des dons faits pour deshonorer la main qui les offre ,

forte. S'il eût dit , *en ne me permettant jamais d'exagérer mes bienfaits , je desirerois aussi qu'on ne les estimât point au-dessous de leur valeur* , le sentiment seroit supportable. Mais en mettant , comme on le suppose , *je ne souffrirai point qu'on les estime au-dessous de leur valeur* , le sentiment devient révoltant. Or , mon Auteur est un trop grand Ecrivain , & connoît trop bien toutes les nuances du style , pour n'avoir pas senti ce que cette expression auroit ajouté de dureté à son précepte.

J'ose proposer une leçon différente , qui est au fond celle de Cælius , à l'exception d'un *sed* que je mets à la place du *nee*.

Nec exiguum dilatabo , sed magna pro parvis accipi patiar. Nam ut qui quod dedit impurat , gratiam destruit ; ita , qui quantum det ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat. C'est d'après cette leçon que j'ai traduit.

sunt, quàm ut exire à magnis viris debeant; quædam accipiente minora sunt. Utriusque itaque personam confer: & ipsum, inter illas, quod donabis, examina; nunquid aut danti grave sit, aut paucum: nunquid rursus qui accepturus est, aut fastidiat, aut non capiat.

CAPUT XVI.

URBEM cuidam Alexander donabat vastissimus, & qui nihil animo non grande conciperet: cum ille cui donabatur, seipse mensus, tanti muneris invidiam refugisset, dicens non convenire fortunæ suæ: *Non quero, inquit, quid te accipere deceat, sed quid me dare.*

Animosa vox videtur, & regia: cum sit stultissima. Nihil enim per se quemquam decet: refert quid, cui, quando, quare, ubi, & cetera, sine quibus facti ratio constabit. Tumidissimum animal! si illum accipere hoc non decet, nec te dare. Habeatur personarum ac dignitatum proportio: & cum sit ubique virtutis modus, æquè peccat quod excedit, quàm quod deficit. Liceat istud sanè tibi, & te in tantum fortuna sustulerit, ut congiaria tua urbes sint; quas quantò majoris animi fuit non capere, quàm spargere? est tamen aliquis minor, quàm ut in sinu ejus condenda sit civitas?

& d'autres faits pour surcharger celle qui les reçoit. C'est pour cela qu'il faut peser le tout dans une juste balance, & voir si, d'un côté, on ne sera point gêné ou humilié de vos présents, & de l'autre, s'ils n'exciteront point le dédain ou le vertige.

C H A P I T R E X V I.

CE fou d'Alexandre, qui n'eut jamais dans la tête que des idées gigantesques, avoit fait présent d'une ville à je ne sais qui. Cet homme, qui connoissoit sa mesure, s'étant excusé d'accepter un pareil honneur qu'il disoit ne convenir nullement à sa fortune: je n'examine point, répondit le Monarque, ce qu'il te convient de prendre, mais ce qu'il me convient de donner.

Ce mot paroît grand, digne d'un Roi; mais il n'est que fou. Car rien en soi-même ne convient à qui que ce soit: tout dépend de la personne, de l'objet, de la raison, du lieu, du moment, & enfin de mille accessoires, qui seuls déterminent le caractère de chaque action. O le plus vain des mortels! te convient-il de donner à un homme ce qu'il ne lui convient pas de prendre? Ne fais-tu pas que la vertu n'a qu'un point, & que tu manques également le but, soit que tu le passes, soit que tu ne l'atteignes pas? Je veux que tes moyens te le permettent: je veux que ta fortune soit assez belle, pour que des villes soient la monnoie dont tu paies: d'abord il auroit été plus grand de ne pas les prendre, que de les dépenser: ensuite est-il au moins des hommes indignes qu'on enfouisse dans leur sein les richesses de tout un Etat.

CAPUT XVII.

AB Antigonō Cynicus petiit talentum & respondit, plus esse, quàm quod Cynicus petere deberet. Rupullus petit denarium: respondit, minus esse, quàm quod Regem deceret dare. Turpissima est ejusmodi cavillatio. Invenit quomodo neutrum daret: in denario Regem, in talento Cynicum respexit; cum posset & denarium tanquam Cynico dare, & talentum tanquam Rex. Ut sit aliquid majus, quàm quod Cynicus accipiat; nihil tam exiguum est, quod non honestè Regis humanitas tribuat.

Si me interrogas, probo: est enim intolerabilis res, poscere nummos, & contemnere. Indixisti pecuniæ odium; hoc professus es: hanc personam induisti; agenda est. Iniquissimum est, te pecuniam sub gloriâ egestatis acquirere. Aspicienda ergo non minus sua cuique persona est, quàm ejus de quo jurando quis cogitat.

(1) *Nihil tam exiguum est, quod non honestè Regis humanitas tribuat.* Sénèque a dit plus haut: *quædam minora sunt quàm ut exire à magnis viris debeant.* Ces deux phrases, au premier coup d'œil, paroissent renfermer une contradiction, qui se leve, pour peu qu'on réfléchisse sur la force des mots latins. Le mot *exire* indique les choses qu'on donne, le mot *tribuere* celles qu'on accorde; ce qui est fort différent. Il me semble qu'on donne de son propre mouvement, qu'on accorde

CHAPITRE XVII.

UN Cynique demanda un talent à Antigone. Le Prince lui dit que c'étoit trop pour un Cynique , & le refusa. Le Cynique lui demanda un denier. Antigone répondit que c'étoit trop peu pour un Roi. Cette subtilité en est indigne. Il trouva des raisons pour refuser le tout. Il n'envisagea pour le talent, que la bassesse du Cynique ; il ne vit pour le denier, que la magnificence d'un Roi ; tandis qu'il pouvoit accorder le denier au Cynique, & , comme Roi , donner le talent. Je veux toutefois qu'il y eût des dons qu'un Cynique ne pût point accepter ; je veux qu'il y en eût même qu'un Roi ne pût point offrir (1) ; au moins n'en est-il pas qu'il ne puisse accorder.

Mais si je blâme les refus sophistiques d'Antigone , je n'approuve pas plus la demande effrontée du Cynique. Car c'est une chose criante de mépriser l'argent , & d'en demander. Tu lui as déclaré la guerre : c'est ta profession , il faut la suivre ; c'est ton rôle , il faut le jouer. Il est injuste de jouir de la richesse , & de la gloire d'être pauvre. Mais , encore une fois , Antigone eut ses torts ainsi que le Cynique ; & en général il ne faut pas moins songer à ce qu'on se doit à soi , qu'à celui qu'on veut obliger.

à la prière d'autrui ; & je crois qu'on pourroit dire avec autant de finesse que de justice : il y a des choses qu'on ne donneroit pas , & qu'on peut accorder.

Volo Chryſippi noſtri uti ſimilitudine de pilæ luſu : quam cadere non eſt dubium , aut mittentis vitio , aut accipientis. Tunc curſum ſuum ſervat , ubi inter manus utriuſque , aptè ab utroque & jactata & excepta verſatur : neceſſe eſt autem luſor bonus ; aliter illam colluſori longo , aliter brevi mittat. Eadem beneficii ratio eſt : niſi utrique perſonæ , dan-
tis & accipientis , aptatur , nec ab hoc exhibit , nec ad illum perveniet , ut debet. Si cum exercitato & docto negotium eſt , audaciùs pilam mitemus , utcumque enim venerit , manus illam expedita & agilis repercariet : ſi cum tirone & indocto , non tam rigidè , nec tam excuſè , ſed languidiùs , & in ipſam ejus dirigentes manum , remiſè occurremus. Idem faciendum eſt in beneficiis ; quosdam doceamus , & ſatis judicemus , ſi conantur , ſi audent , ſi volunt. Facimus autem plerumque ingratos , & ut ſint , favemus ; tanquam ita demum magna ſint beneficia noſtra , ſi gratia illis referri non potuit : ut malignis luſoribus propoſitum eſt , colluſorem traducere , cum damno ſcilicet ipſius luſus , qui non poteſt , niſi conſentitur , extendi.

Je veux à ce sujet me servir de la comparaison ingénieuse que Chryssippe emprunte du ballon , qui ne manque jamais de tomber à terre par la faute de celui qui l'envoie , ou de celui qui le reprend. Ses bonds ne se raniment & ne se prolongent que lorsque , jeté d'une part avec prudence , il est reçu de l'autre avec adresse ; & il faut toujours qu'un bon joueur proportionne la force de ses coups à la distance de son adversaire. Il en est de même des bienfaits. S'ils ne sont également proportionnés à la personne qui donne , & à celle qui reçoit , ils manquent leur effet , & , jetés de mauvaise grace , ils sont reçus , & rendus de même. Si nous avons en tête un joueur habile & exercé , nous lancerons avec vigueur le ballon , qui trouvera toujours , de quelque roideur qu'il vienne , une main prompte & adroite qui le repoussera ; mais si l'on nous oppose des joueurs inexpérimentés , nous amortirons le ressort de notre bras , & nous ralentirons le mouvement du globe élastique qui viendra mollement , & avec lenteur , chercher le bras novice que sa vitesse déconcerteroit. Voilà le procédé qu'il faut suivre pour les bienfaits. Il est des cœurs novices qu'il faut instruire , & s'ils indiquent leur reconnaissance par de foibles essais , par de la bonne volonté , n'en demandons pas davantage. Mais le plus souvent nous faisons & cherchons à faire des ingrats , comme s'il n'y avoit de bienfaits importants que ceux qu'on n'a pu reconnoître , & en cela nous ressemblons encore à ces joueurs malins qui se plaisent à tromper leur adversaire , au désavan-

Multū sunt tam pravæ naturæ , ut malint perdere quæ præstiterunt , quàm videri recepisse , superbi & imputatores. Quantò meliùs , quantoque humaniùs id agere , ut illi quoque partes suæ constant , & favere ; ut gratia sibi referri possit , benignè omnia interpretari ; gratias agentem , non aliter quàm si referat , audire ; præbere se facilem , ad hoc , ut quem obligavit , etiam exsolvi velit ? Malè audire solet scelerator , si acerbè exigit ; æquè si in recipiendo tardus ac difficilis moras quærit : beneficium tam recipiendum est , quàm non exigendum. Optimus ille , qui dedit facile , nunquam exegit , reddi gavisus est , bonâ fide quid præstitisset oblitus , qui accipientis animo recepit.

C A P U T X V I I I .

Q U I D A M non tantùm dant beneficium superbè , sed etiam accipiunt : quod non est committendum. Jam enim transeamus ad alteram partem , tractaturi quomodo se gerere homines in accipiendis beneficiis debeant. Quodcumque ex duobus constat officium , tantundem ab utroque exigit. Qualis patet esse debeat , cùm inspexeris ; scies non minus

rage même du jeu , dont la durée dépend de l'intelligence des deux parties.

Plusieurs même poussent le mauvais naturel au point d'aimer mieux perdre leurs dons que de paroître les avoir retirés , & ils s'en dédommagent par l'orgueil & les reproches. N'est-il pas plus juste , n'est il pas même plus honnête , après avoir rempli les devoirs de la bienfaisance , d'aider la reconnoissance à s'acquitter aussi des siens , d'interpréter tout avec bonté , de prendre les remerciements pour un acquit , & de donner soi-même , à ceux qu'on a liés de ses dons , toutes les facilités de s'en dégager. On mésestime également le créancier , & lorsqu'il exige avec rigueur , & lorsqu'il élude par des difficultés ou des lenteurs le remboursement d'une dette. Il en est de même de celui des bienfaits , qu'il ne faut pas plus refuser qu'exiger. L'homme vertueux donne de bon cœur , ne redemande jamais , oublie franchement ce qu'il a donné , se réjouit quand on lui rend , & recouvre ses avances comme si on lui en faisoit.

CHAPITRE XVIII.

IL y a des gens qui non seulement donnent , mais reçoivent avec hauteur : travers dont il faut bien se garder. Et ceci nous mène tout de suite à l'autre partie de mon ouvrage , où je traiterai de la manière de recevoir les bienfaits. Car tout devoir qui se pratique d'une personne à une autre , exige également de toutes deux. Lorsqu'on a établi les obligations d'un pere , il faut , avec le même soin , fixer celles d'un fils , & , s'il est des loix pour le mari , il n'en est pas moins pour la femme ,

operis illic superesse, ut dispicias qualem esse oporteat filium: sunt aliquæ partes mariti; sed non minores uxoris. Invicem ista quantum exigunt, præstant, & parem desiderant regulam: quæ, ut ait Hecaton, difficilis est. Omne enim honestum in arduo est, etiam quod vicinum honesto est: non enim tantum fieri debet, sed ratione fieri. Hac duce, per totam vitam eundem est: minima maximaque ex hujus consilio gerenda sunt: quomodo hæc suasërit, dandum. Hæc autem hoc primum censebit, non ab omnibus accipiendum. A quibus ergo accipiemus? Ut breviter tibi respondeam: ab his, quibus dedisse videamur.

Num etiam majore dilectu quærendus est, cui debeamus, quàm cui præstemus? nam, ut non sequantur ulla incommoda (sequuntur autem plurima) grave tamen tormentum est debere, cui nolis. Contrà jucundissimum est ab eo accepisse beneficium, quem amare etiam post injuriam possis. Illud verò homini verè cundo & probo miserrimum est, si cum amare oportet, quem non juvat.

Toties admoneam necesse est, non loqui me de sapientibus, quos quidquid oportet, & juvat; qui animum in potestate habent, & legem sibi, quam volunt, dicunt, & quam

Tous

Tous ces devoirs demandent des retours , des avances réciproques , & ont chacun leurs regles qui sont délicates , comme dit Hécaton. Car tout ce qui est la vertu , même tout ce qui l'entoure , est d'un difficile accès. Il ne suffit pas de faire le bien , il faut le faire avec le suffrage de la raison. C'est la raison qui doit ordonner toutes nos actions , les moindres comme les plus importantes ; c'est le guide qui doit régler la marche de toute la vie : c'est d'après ses conseils , qu'il faut donner : c'est d'après ses conseils , qu'il faut recevoir ; & le premier qu'elle nous donne , c'est de ne pas recevoir indistinctement de tous. De qui donc recevrons-nous ? Je vais le dire en peu de mots : de ceux qui paroissent recevoir de nous.

Et ne croyez pas qu'il faille apporter des précautions moins sévères dans le choix du bienfaiteur , que dans celui de l'obligé. Car , pour ne point parler des inconvénients sans nombre qui résulteroient d'un choix téméraire , quel rude supplice pour un cœur honnête & sensible , de voir son penchant contrarié par ses devoirs , & d'être contraint d'aimer ce qui déplaît ; tandis qu'au contraire il est si doux de tenir ses bienfaits d'un ami , qu'on chériroit encore malgré ses injustices.

Toutefois il est bon d'avertir que je n'entends point parler ici des vrais sages , pour qui tous les devoirs sont des plaisirs , & qui , maîtres absolus de leur ame , lui imposent souverainement , & lui font observer toutes

E

dixerunt, servant: sed de imperfectis hominibus, honesta sequi volentibus, quorum affectus sæpè contumaciter parent. Itaque eligendus est, à quo beneficium accipiam.

Et quidem diligentius quærendus beneficium, quàm pecuniæ creditor. Huic enim reddendum est, quantum accepi; & si reddidi, solutus sum ac liber: at illi plus solvendum est; & nihilominus etiam relatâ gratiâ, cohæremus. Debeo enim, cum reddidi, rursus incipere. . . .

Monetque amicitia non recipere indignum. Sic est beneficiorum quidem sacratissimum jus, ex quo amicitia oritur.

Non semper, inquit, mihi licet dicere, Nolo: aliquando beneficium accipiendum est & invito. Dat tyrannus crudelis & iracundus, qui munus suum fastidire te injuriam judicaturus est: non accipiam? Eodem loco pone latronem & piratam, quo Regem animum

(1) Il y a ici dans le texte une petite lacune que j'ai cherché de remplir.

les loix qu'ils veulent ; mais de ces hommes moins parfaits, qui n'ont que le desir de faire le bien, & dont les passions tumultueuses mêlent souvent quelque révolte à leur pénible obéissance. C'est à eux sur-tout qu'il convient de chercher leur bienfaiteur.

Car il importe bien plus de choisir son créancier pour les dettes du cœur, que pour les dettes pécuniaires. Je suis quitte de celles-ci, en rendant autant que j'ai reçu : mais pour les autres, il faut rendre au-delà ; & encore, après tous les efforts de ma reconnaissance, je reste toujours lié (1) : car, après avoir rendu ce qu'on m'a donné, il faut que je recommence à donner à mon tour, & par-là se forme un engagement éternel que la reconnaissance soutient, & que la bienfaisance renouvelle.

Eh ! ne voyons-nous pas (2) avec quelle circonspection l'amitié cherche à former ses nœuds ; & comme elle éloigne de son commerce tous les cœurs qui en sont indignes ? Si l'amitié demande tant de prudence, comment le lien sacré de la bienfaisance, qui produit ensuite l'amitié, n'exigeroit-il pas la même réserve ?

Mais, dit Hécaton, » il n'est pas toujours en
» mon pouvoir de dire non : quelquefois je suis
» forcé d'accepter malgré moi. Un tyran
» cruel & emporté m'offre ses dons ; si je n'en
» veux point, il prendra mes refus pour un
» outrage. J'en dis autant d'un Corsaire, d'un
» brigand, que d'un Roi qui leur ressemble.

(2) Autre latitude que j'ai cherché à remplir également.

latronis ac piratæ habentem. Quid faciam ? parum dignus est , cui debeam.

Cùm eligendum dico cui debeas , vim majorem & metum excipio : quibus adhibitis , electio perit. Si liberum est tibi , si arbitrii tui est utrùm velis , an non ; id apud te ipse perpendes. Si necessitas tollit arbitrium ; scies te non accipere , sed parère. Nemo id accipiendo obligatur , quod illi repudiare non licuit. Si vis scire , an velim ; effice ut possim nolle.

Vitam tamen tibi dedit : non refert quid sit , quod datur , nisi à volente volenti detur. Si servasti me , non ideò servator es. Venenum aliquando pro remedio fuit , non ideò numeratur inter salubria. Quædam profunt , nec obligant.

C A P U T X I X.

TUBER quidam tyranni gladio divisit , qui ad eum occidendum venerat : non ideò illi tyrannus gratias egit , quòd rem quam medicorum manus reformidaverant , nocendo sanavit. Vides non esse magnum in ipsâ re momentum ? quoniam non videtur dedisse beneficium , qui malo animo profuit. Casûs enim beneficium est , hominis injuria.

Læonem in amphitheatro spectavimus , qui

» Que faire alors ? Certainement ils ne mé-
» ritent pas que je leur sois redevable.

Lorsque je dis qu'il faut faire un choix , je suppose qu'on n'emploiera pas la force & la terreur qui vous ôtent la liberté de ce choix. Si on vous la conserve , si on vous laisse votre volonté , alors , je le répète , vous devez voir s'il vous convient d'accepter ou non. Mais si la violence en contraint l'exercice , alors vous ne consentez point , vous obéissez. Personne ne s'oblige en prenant ce qu'il ne lui a pas été libre de rejeter. Voulez-vous savoir si j'accepte ? faites que je puisse refuser.

Mais si ce Roi vous a donné la vie ? Eh ! qu'importe ce qu'on donne , s'il n'est à la fois & offert & reçu volontairement. Quoique je lui doive ma délivrance , je ne l'en nommerai pas plus mon libérateur. Le poison guérit quelquefois : le mit-on jamais au nombre des spécifiques ? Il est des choses qui servent & n'obligent point.

C H A P I T R E X I X.

UN meurtrier , qui étoit venu pour tuer un tyran , lui perça un abcès. Le tyran dû-t-il remercier son assassin , parcequ'en voulant lui nuire , il guérit un mal qui avoit alarmé l'art des Médecins ? Ne voyez-vous pas que la chose en elle-même n'importe aucunement , & qu'un homme qui m'a fait du bien , parcequ'il me vouloit du mal , ne peut jamais être regardé comme mon bienfaiteur. Le mal est de l'homme ; le bien , du hasard.

Nous avons vu dans nos jeux un lion qui ,

latronis ac piratæ habentem. Quid faciam ? parum dignus est , cui debeam.

Cùm eligendum dico cui debeas , vim majorem & metum excipio : quibus adhibitis , electio perit. Si liberum est tibi , si arbitrii tui est utrùm velis , an non ; id apud te ipse perpendes. Si necessitas tollit arbitrium ; scies te non accipere , sed parère. Nemo id accipiendo obligatur , quod illi repudiare non licuit. Si vis scire , an velim ; effice ut possim nolle.

Vitam tamen tibi dedit : non refert quid sit , quod datur , nisi à volente volenti detur. Si servasti me , non ideò servator es. Venenum aliquando pro remedio fuit , non ideò numeratur inter salubria. Quædam profunt , nec obligant,

C A P U T X I X.

T U B E R quidam tyranni gladio divisit , qui ad eum occidendum venerat : non ideò illi tyrannus gratias egit , quòd rem quam medicorum manus reformidaverant , nocendo sanavit. Vides non esse magnum in ipsà re momentum ? quoniam non videtur dedisse beneficium , qui malo animo profuit. Casus enim beneficium est , hominis injuria.

Leonem in amphitheatro spectavimus , qui

ayant reconnu son ancien maître dans une des victimes qu'on livroit à la fureur des bêtes, le garantit de leur insulte. Appellez-vous ce secours du lion un bienfait? Non sans doute, parceque l'animal automate, n'ayant point de volonté, ne peut avoir celle de faire du bien. Il en est de même de votre tyran: quoiqu'il m'ait sauvé la vie, ainsi que le lion à ce malheureux, il n'est pas plus que lui un bienfaiteur. La contrainte de recevoir, la nécessité de devoir à qui je ne veux point, détruisent toute idée de bienfait. Commencez par me laisser libre de refuser, vous donnerez après.

CHAPITRE XX.

ON a demandé souvent si Marcus Brutus, jugeant qu'il étoit de son devoir de tuer César, fit bien de recevoir la vie qu'il lui laissa. J'examinerai ailleurs les motifs qui le portèrent à cette action. Il me suffit de dire ici que ce Romain, grand homme dans le reste de sa vie, oublia pour cette fois les principes stoïques, & que sa politique s'égara, ce me semble, ainsi que sa morale. En effet, il eut tort de craindre pour Rome le nom de Roi, tandis que le meilleur gouvernement est celui d'un Roi juste: il eut tort de se flatter que la liberté pourroit y regner encore, tandis qu'il y avoit un si grand prix attaché à l'Empire, & même à la servitude: il eut tort de croire que l'Etat reprendroit son ancienne forme, ayant perdu ses anciennes mœurs, & qu'il rétablirait l'égalité des Citoyens & la stabilité des loix dans un pays où il avoit vu tant de milliers d'hommes ne combattre que pour le

Multè sunt tam pravæ naturæ , ut malint perdere quæ præstiterunt , quàm videri recepisse , superbi & imputatores. Quantò meliùs , quantoque humaniùs id agere , ut illi quoque partes suæ consent , & favere ; ut gratia sibi referri possit , benignè omnia interpretari ; gratias agentem , non aliter quàm si referat , audire ; præbere se facilem , ad hoc , ut quem obligavit , etiam exsolvi velit ? Malè audire solet fœnerator , si acerbè exigit ; æquè si in recipiendo tardus ac difficilis moras quærit : beneficium tam recipiendum est , quàm non exigendum. Optimus ille , qui dedit facile , nunquam exegit , reddi gavisus est , bonâ fide quid præstitisset oblitus , qui accipientis animo recepit.

C A P U T X V I I I .

QUIDAM non tantùm dant beneficium superbè , sed etiam accipiunt : quod non est committendum. Jam enim transeamus ad alteram partem , tractaturi quomodo se gerere homines in accipiendis beneficiis debeant. Quodcumque ex duobus constat officium , tantundem ab utroque exigit. Qualis pater esse debeat , cùm inspexeris ; scies non minus

rage même du jeu, dont la durée dépend de l'intelligence des deux parties.

Plusieurs même poussent le mauvais naturel au point d'aimer mieux perdre leurs dons que de paroître les avoir retirés, & ils s'en dédommagent par l'orgueil & les reproches. N'est-il pas plus juste, n'est il pas même plus honnête, après avoir rempli les devoirs de la bienfaisance, d'aider la reconnoissance à s'acquitter aussi des siens, d'interpréter tout avec bonté, de prendre les remerciements pour un acquit, & de donner soi-même, à ceux qu'on a liés de ses dons, toutes les facilités de s'en dégager. On mésestime également le créancier, & lorsqu'il exige avec rigueur, & lorsqu'il étude par des difficultés ou des lenteurs le remboursement d'une dette. Il en est de même de celui des bienfaits, qu'il ne faut pas plus refuser qu'exiger. L'homme vertueux donne de bon cœur, ne redemande jamais, oublie franchement ce qu'il a donné, se réjouit quand on lui rend, & recouvre ses avances comme si on lui en faisoit.

CHAPITRE XVIII.

IL y a des gens qui non seulement donnent, mais reçoivent avec hauteur : travers dont il faut bien se garder. Et ceci nous mène tout de suite à l'autre partie de mon ouvrage, où je traiterai de la manière de recevoir les bienfaits. Car tout devoir qui se pratique d'une personne à une autre, exige également de toutes deux. Lorsqu'on a établi les obligations d'un père, il faut, avec le même soin, fixer celles d'un fils, &, s'il est des loix pour le mari, il n'en est pas moins pour la femme,

operis illic superesse, ut dispicias qualem esse oporteat filium: sunt aliquæ partes mariti; sed non minores uxoris. Invicem ista quantum exigunt, præstant, & parem desiderant regulam: quæ, ut ait Hecaton, difficilis est. Omne enim honestum in arduo est, etiam quod vicinum honesto est: non enim tantum fieri debet, sed ratione fieri. Hac duce, per totam vitam eundem est: minima maximaque ex hujus consilio gerenda sunt: quomodo hæc suasérit, dandum. Hæc autem hoc primùm censébit, non ab omnibus accipiendum. A quibus ergo accipiemus? Ut breviter tibi respondeam: ab his, quibus dedisse videamur.

Num etiam majore dilectu quærendus est, cui debeamus, quàm cui præstemus? nam, ut non sequantur ulla incommoda (sequuntur autem plurima) grave tamen tormentum est debere, cui nolis. Contrà jucundissimum est ab eo accepisse beneficium, quem amare etiam post injuriam possis. Illud verò homini verécundo & probo miserrimum est, si eum amare oportet, quem non juvat.

Toties admoneam necesse est, non loqui me de sapientibus, quos quidquid oportet, & juvat; qui animum in potestate habent, & legem sibi, quam volunt, dicunt, & quam

Tous

Tous ces devoirs demandent des retours, des avances réciproques, & ont chacun leurs règles qui sont délicates, comme dit Hécaton. Car tout ce qui est la vertu, même tout ce qui l'entoure, est d'un difficile accès. Il ne suffit pas de faire le bien, il faut le faire avec le suffrage de la raison. C'est la raison qui doit ordonner toutes nos actions, les moindres comme les plus importantes; c'est le guide qui doit régler la marche de toute la vie: c'est d'après ses conseils, qu'il faut donner: c'est d'après ses conseils, qu'il faut recevoir; & le premier qu'elle nous donne, c'est de ne pas recevoir indistinctement de tous. De qui donc recevrons-nous? Je vais le dire en peu de mots: de ceux qui paroissent recevoir de nous.

Et ne croyez pas qu'il faille apporter des précautions moins sévères dans le choix du bienfaiteur, que dans celui de l'obligé. Car, pour ne point parler des inconvénients sans nombre qui résulteroient d'un choix téméraire, quel rude supplice pour un cœur honnête & sensible, de voir son penchant contrarié par ses devoirs, & d'être contraint d'aimer ce qui déplaît; tandis qu'au contraire il est si doux de tenir ses bienfaits d'un ami, qu'on chériroit encore malgré ses injustices.

Toutefois il est bon d'avertir que je n'entends point parler ici des vrais sages, pour qui tous les devoirs sont des plaisirs; & qui, maîtres absolus de leur ame, lui imposent souverainement, & lui font observer toutes

E

dixerunt, servant: sed de imperfectis hominibus, honesta sequi volentibus, quorum affectus sæpè contumaciter parent. Itaque eligendus est, à quo beneficium accipiam.

Et quidem diligentius quærendus beneficii, quàm pecuniæ creditor. Huic enim reddendum est, quantum accepi; & si reddidi, solutus sum ac liber: at illi plus solvendum est; & nihilominus etiam relatâ gratiâ, cohæremus. Debeo enim, cùm reddidi, rursus incipere. . . .

Monetque amicitia non recipere indignum. Sic est beneficiorum quidem sacratissimum jus, ex quo amicitia oritur.

Non semper, inquit, mihi licet dicere, Nolo: aliquando beneficium accipiendum est & invito. Dat tyrannus crudelis & iracundus, qui munus suum fastidire te injuriam judicaturus est: non accipiam? Eodem loco pone latronem & piratam, quo Regem animum

(1) Il y a ici dans le texte une petite lacune que j'ai osé remplir.

les loix qu'ils veulent ; mais de ces hommes moins parfaits, qui n'ont que le desir de faire le bien, & dont les passions tumultueuses mêlent souvent quelque révolte à leur pénible obéissance. C'est à eux sur-tout qu'il convient de chercher leur bienfaiteur.

Car il importe bien plus de choisir son créancier pour les dettes du cœur, que pour les dettes pécuniaires. Je suis quitte de celles-ci, en rendant autant que j'ai reçu : mais pour les autres, il faut rendre au-delà ; & encore, après tous les efforts de ma reconnaissance, je reste toujours lié (1) : car, après avoir rendu ce qu'on m'a donné, il faut que je recommence à donner à mon tour, & par-là se forme un engagement éternel que la reconnaissance soutient, & que la bienfaisance renouvelle.

Eh ! ne voyons-nous pas (2) avec quelle circonspection l'amitié cherche à former ses nœuds ; & comme elle éloigne de son commerce tous les cœurs qui en sont indignes ? Si l'amitié demande tant de prudence, comment le lien sacré de la bienfaisance, qui produit ensuite l'amitié, n'exigeroit-il pas la même réserve ?

Mais, dit Hécaton, » il n'est pas toujours en
» mon pouvoir de dire non : quelquefois je suis
» forcé d'accepter malgré moi. Un tyran
» cruel & emporté m'offre ses dons ; si je n'en
» veux point, il prendra mes refus pour un
» outrage. J'en dis autant d'un Corsaire, d'un
» brigand, que d'un Roi qui leur ressemble.

(2) Autre latitude que j'ai cherché à remplir également.

latronis ac piratæ habentem. Quid faciam ? parum dignus est, cui debeam.

Cùm eligendum dico cui debeas, vim majorem & metum excipio: quibus adhibitis, electio perit. Si liberum est tibi, si arbitrii tui est utrùm velis, an non; id apud te ipse perpendes. Si necessitas tollit arbitrium; scies te non accipere, sed parère. Nemo id accipiendo obligatur, quod illi repudiare non licuit. Si vis scire, an velim; effice ut possim nolle.

Vitam tamen tibi dedit: non refert quid sit, quod datur, nisi à volente volenti detur. Si servasti me, non ideò servator es. Venenum aliquando pro remedio fuit, non ideò numeratur inter salubria. Quædam profunt, nec obligant,

C A P U T X I X.

TUBER quidam tyranni gladio divisit, qui ad eum occidendum venerat: non ideò illi tyrannus gratias egit, quòd rem quam medicorum manus reformidaverant, nocendò sanavit. Vides non esse magnum in ipsâ re momentum? quoniam non videtur dedisse beneficium, qui malo animo profuit. Casus enim beneficium est, hominis injuria.

Leonem in amphitheatro spectavimus, qui

» Que faire alors ? Certainement ils ne mé-
 » ritent pas que je leur sois redevable.

Lorsque je dis qu'il faut faire un choix , je suppose qu'on n'emploiera pas la force & la terreur qui vous ôtent la liberté de ce choix. Si on vous la conserve , si on vous laisse votre volonté , alors , je le répète , vous devez voir s'il vous convient d'accepter ou non. Mais si la violence en contraint l'exercice , alors vous ne consentez point , vous obéissez. Personne ne s'oblige en prenant ce qu'il ne lui a pas été libre de rejeter. Voulez-vous savoir si j'accepte ? faites que je puisse refuser.

Mais si ce Roi vous a donné la vie ? Eh ! qu'importe ce qu'on donne , s'il n'est à la fois & offert & reçu volontairement. Quoique je lui doive ma délivrance , je ne l'en nommerai pas plus mon libérateur. Le poison guérit quelquefois : le mit-on jamais au nombre des spécifiques ? Il est des choses qui servent & n'obligent point.

C H A P I T R E X I X.

UN meurtrier , qui étoit venu pour tuer un tyran , lui perça un abcès. Le tyran dû-t-il remercier son assassin , parcequ'en voulant lui nuire , il guérit un mal qui avoit alarmé l'art des Médecins ? Ne voyez-vous pas que la chose en elle-même n'importe aucunement , & qu'un homme qui m'a fait du bien , parcequ'il me vouloit du mal , ne peut jamais être regardé comme mon bienfaiteur. Le mal est de l'homme ; le bien , du hasard.

Nous avons vu dans nos jeux un lion qui ,

unum è bestiariis agnitum , cùm quondam
 ejus fuisset magister , protexit ab impetu be-
 stiarum. Num ergo est beneficium , feræ au-
 xilium ? minimè : quia nec voluit facere ,
 nec benefaciendi animo fecit. Quo loco fe-
 ram posui , tyrannum pone. Et hic vitam
 dedit , & illa ; nec hic , nec illa , beneficium :
 quia non est beneficium , accipere cogi ; non
 est beneficium , debere cui nolis. Antè des-
 oportet mihi arbitrium mei ; deinde benefi-
 cium.

CAPUT XX.

DISPUTARI de M. Bruto solet , an de-
 buerit accipere à D. Julio vitam , cùm occi-
 dendum eum judicaret. Quam rationem in
 occidendo secutus sit , aliàs tractabimus. Mihi
 enim , cùm vir magnus fuerit in aliis , in hac
 re videtur vehementer errasse , nec ex institu-
 tione Stoicâ se gessisse : qui aut regis nomen
 extimuit , cùm optimus civitatis status sub
 rege justo sit ; aut ibi speravit libertatem fu-
 turam , ubi tam magnum præmium erat &
 imperandi , & serviendi ; aut existimavit ci-
 vitatem in priorem formam posse revocari ,
 amissis pristinis moribus , futuramque ibi
 æqualitatem civilis juris , & staturas suo lo-
 co leges , ubi viderat tot millia hominum
 pugnancia , non an servirent , sed utri. Quan-

ayant reconnu son ancien maître dans une des victimes qu'on livroit à la fureur des bêtes, le garant de leur insulte. Appelez-vous ce secours du lion un bienfait? Non sans doute, parceque l'animal automate, n'ayant point de volonté, ne peut avoir celle de faire du bien. Il en est de même de votre tyran: quoiqu'il m'ait sauvé la vie, ainsi que le lion à ce malheureux, il n'est pas plus que lui un bienfaiteur. La contrainte de recevoir, la nécessité de devoir à qui je ne veux point, détruisent toute idée de bienfait. Commencez par me laisser libre de refuser, vous donnerez après.

C H A P I T R E X X.

ON a demandé souvent si Marcus Brutus, jugeant qu'il étoit de son devoir de tuer César, fit bien de recevoir la vie qu'il lui laissa. J'examinerai ailleurs les motifs qui le portèrent à cette action. Il me suffit de dire ici que ce Romain, grand homme dans le reste de sa vie, oublia pour cette fois les principes stoïques, & que sa politique s'égara, ce me semble, ainsi que sa morale. En effet, il eut tort de craindre pour Rome le nom de Roi, tandis que le meilleur gouvernement est celui d'un Roi juste: il eut tort de se flatter que la liberté pourroit y regner encore, tandis qu'il y avoit un si grand prix attaché à l'Empire, & même à la servitude: il eut tort de croire que l'Etat reprendroit son ancienne forme, ayant perdu ses anciennes mœurs, & qu'il rétablirait l'égalité des Citoyens & la stabilité des loix dans un pays où il avoit vu tant de milliers d'hommes ne combattre que pour le

ta verò illum aut rerum naturæ , aut urbis suæ tenuit oblivio , qui uno, interempto , defuturum credidit alium qui idem vellet ; cum Tarquinius esset inventus , post tot Reges ferro ac fulminibus occisos ? Sed vitam accipere debuit ; ob hoc tamen non habere illum parentis loco , qui in jus dandi beneficii injuriâ venerat. Non enim servavit is , qui non interfecit.

CAPUT XXI.

ILLUD magis venire in disputationem potest aliquam , quid faciendum sit captivo , cui redemptionis pretium homo prostituti corporis & infamis ore promittit ? Patiar me ab impuro servari ? Servatus deinde , quam illi gratiam referam ? vivam cum obscæno ? non vivam cum redemptore ? Quid ergo placeat , dicam.

Etiam ab aliquo tali accipiam pecuniam , quam pro capite dependam : accipiam autem tanquam creditum , non tanquam beneficium. Solvam illi pecuniam ; & si occasio fuerit servandi , periclitantem servabo : in amicitiam ,

(1) Sèneque ajoute , *nec beneficium dedit , sed missionem*. J'avoue que je n'ai jamais pu me rendre claire

choix d'un Maître. Eh ! quel fut son aveuglement sur l'état de sa ville , & sur la nature des choses , de penser que l'asservissement de Rome ne tenoit qu'à un seul homme , & que , lui mort , il n'auroit pas de successeur ; comme si l'exemple de tant de tyrans , frappés du fer ou de la foudre , avoit intimidé le tyran Tarquin ! Cependant il put accepter la grace que César lui offroit , sans être obligé de chérir comme un pere celui qui n'avoit acquis que par une injustice le droit de lui accorder la vie. Eh ! dans le fond pouvoit-il regarder comme son sauveur un homme qui seulement n'avoit point été son meurtrier (1) ?

C H A P I T R E X X I .

ON pourroit demander plutôt ce que doit faire un prisonnier qui se voit offrir le prix de sa rançon par un homme qui a livré son corps & sa bouche aux plus affreuses prostitutions. Consentira-t-il à recevoir un tel bienfait d'un tel homme ? Après l'avoir reçu , quelle sera sa reconnoissance ? vivra-t-il avec un infame ? ne vivra-t-il point avec son bienfaiteur ? Voici mon sentiment.

Je pense que , même dans ce cas , je puis recevoir un argent auquel est attaché le sort de mes jours ; mais je le recevrai comme un prêt , & non comme un bienfait. Je lui paierai ses avances , & s'il se trouve dans le danger , je l'en tirerai ; mais je n'irai point jusqu'à l'amitié , qui ne souffre point les unions monf-

l'idée que renferment ces mots. Aussi je n'ai eu garde de les traduire.

quæ similes jungit, non descendam; nec feneratoris illum loco numerabo, sed feneratoris, cui sciam reddendum quod accepi.

Est aliquis dignus à quo beneficium accipiam, sed danti nociturum est: ideo non accipiam, quia ille paratus est mihi cum incommodo aut etiam periculo suo prodesse. Defensurus est me reum: sed illo patrocinio, Regem sibi est facturum inimicum. Inimicus sim, si, cum ille pro me periclitari velit, ego, quod facilius est, non facio ut sine illo periclitetur.

Ineptum & frivolum hoc Hecaton ponit exemplum Arcesilai, quem ait à filio-familias oblatam pecuniam non accepisse, ne ille patrem sordidum offenderet. Quid fecit laude dignum? quòd furtum non recepit? quòd maluit non accipere, quàm reddere? quæ est enim alienam rem non accipere moderatio?

Si exemplo magni animi opus est, utamur Græcini Julii viri egregii, quem C. Cæsar occidit ob hoc unum, quòd melior vir erat quàm esse quemquam tyranno expediret. Is, cum ab amicis conferentibus ad impensam ludorum pecunias acciperet, magnam pecuniam à Fabio Persico missam non accepit. Et objurantibus his, qui non æstimabant mitentem, sed missa, quòd repudiasset: *Ego!*

trveuses. Je ne le regarderai point comme un libérateur, mais comme un créancier auquel je saurai qu'il faudra rendre tout ce que j'ai reçu.

Il y a tel homme encore, digne d'être mon bienfaiteur, & que je refuserai, parceque ses dons lui seront funestes, parceque je le vois prêt à risquer, pour mē servir, sa fortune & même sa vie. Il veut plaider ma cause dans une accusation capitale; mais son plaidoyer va lui faire du Prince un ennemi mortel. Je serois moi-même le sien, si, lui voulant s'exposer au danger pour moi, moi, je ne préférerois, ce qui est plus simple, d'y reciter sans lui.

Je ne fais pourquoi Hécaton cite à ce sujet comme une merveille, un trait fort ordinaire d'Arcésilas, qui, à ce qu'il dit, par ménagement pour un pere avare, refusa l'argent que son fils lui offroit. Qu'y a-t-il là de si louable, de n'être pas le receleur d'un vol, de ne point accepter ce qu'il auroit fallu rendre? Où est le mérite de ne point prendre le bien d'autrui?

S'il nous faut un exemple d'un beau désintéressement, citons plutôt, citons celui de Græcinus Julius, ce grand homme que Caius fit mourir, uniquement parcequ'il avoit trop de vertu pour un tyran. Ses amis lui fournissant de tous côtés de l'argent dont il avoit besoin pour la dépense des jeux publics, il refusa une somme considérable que F. Persicus lui envoya; & comme ses amis, qui s'arrêtoient plus au don qu'à la personne, lui en faisoient des reproches: comment! leur dit-il, vous voudriez que je reçusse un bienfait,

inquit, *ab eo beneficium accipiam, à quo propinationem accepturus non sum!* Cumque illi Rebilus consularis, homo ejusdem infamiae, majorem summam misisset, instaretque ut accipi juberet: *Rogo, inquit, ignoscas: nam & à Persico non accepi.* Utrum hoc munera accipere est, an senatum legere?

CAPUT XXII.

CUM accipiendum judicaverimus, hilares accipiamus, profitentes gaudium: & id danti manifestum sit, ut fructum praesentem capiat. Justa enim causa laetitiae est, laetum amicum videre; justior, fecisse. Gratè ad nos pervenisse indicemus, effusis affectibus: quod non ipso tantum audiente, sed ubique testemur. Qui gratè beneficium accepit, primam ejus pensionem solvit.

CHAPITRE XXIII.

SUNT quidam qui nolunt nisi secreto accipere: testem beneficii & conscium vitant: quos scias licet malè cogitare. Quomodo danti in tantum producenda notitia est muneris sui, in quantum delectatura est eum cui datur; ita accipienti adhibenda concio est. Quod pudet debere, ne acceperis. Quidam furtivè agunt gratias, & in angulo, & ad aurem. Non est

d'un homme de qui je ne voudrois pas recevoir un verre d'eau ! Et comme le Consulaire Rébilus , homme de la même trempe , lui offroit encore une somme plus considérable , & le pressoit de l'accepter : excusez-moi , lui dit-il , vous savez que j'ai refusé Perficus. Quel homme que ce Græcinus , qui choisissoit un bienfaiteur comme on choisit le Sénat !

C H A P I T R E X X I I .

LORSQUE nous aurons jugé qu'il faut recevoir , recevons avec joie ; qu'elle paroisse pleinement devant notre bienfaiteur , & qu'il jouisse tout de suite de sa bonne action. Car il est bien doux de voir , & plus doux encore de rendre son ami content. Que les plus tendres épanchements attestent le plaisir que nous donne sa générosité , & que le témoignage en éclate à tous les yeux , ainsi qu'aux siens. Le plaisir avec lequel on reçoit un bienfait , est le premier intérêt qu'on en paie.

C H A P I T R E X X I I I .

IL y a des hommes qui ne veulent accepter des dons qu'en secret , qui évitent les témoins , & redoutent les confidens des services qu'on leur rend : défiez-vous de ces hommes-là. Le bienfaiteur ne doit faire connoître ses présents qu'autant qu'il plaît à l'obligé ; mais l'obligé doit les proclamer solennellement. N'acceptez point , si vous avez honte de devoir. Vous voyez quelquefois de ces reconnoissances honteuses qui ne remercient que furtivement , dans un coin , à l'o-

ista verecundia, sed infitiandi genus. Ingratus est qui, remotis arbitris, agit gratias.

Quidam nolunt nomina secum fieri, nec interponi pararios, nec signatores advocari, nec chirographum dare: idem faciunt qui dant operam ut beneficium in ipsos collatum, quam ignotissimum sit. Verentur palàm ferre, ut suâ potius virtute, quam alieno adjutorio consecuti dicantur. Rariores in eorum officiis sunt, quibus vitam aut dignitatem debent: & dum opinionem clientium timent, graviores subeunt ingratorum.

CAPUT XXIV.

ALII pessimè loquuntur de optimè meritis. Tutius est quosdam offendere, quam demeruisse; argumentum nihil debentium, odio quærunt. Atqui nihil magis præstandum est, quam ut memoria nobis meritorum hæreat, quæ subindè reficienda est: quia nec referre potest gratiam, nisi qui meminit; & qui meminit, jam refert.

Nec delicatè accipiendum est, nec submissè & humiliter. Nam qui negligens est in accipiendo, cum omne beneficium recens placeat;

reille. Cette balle de rougir de ses obligations approche bien de l'horreur de les nier. C'est être ingrat que de n'être reconnoissant que dans le tête-à-tête.

Il est des gens qui ne veulent jamais ni signature, ni contrat, ni homme d'affaire dans tous les engagements qu'ils prennent. Voilà précisément la conduite de ceux qui cherchent à envelopper de mystères les bienfaits qu'ils reçoivent. Ils craignent de leur donner de l'éclat, afin de paroître devoir leur avancement à leur mérite plutôt qu'au secours d'autrui. Les auteurs de leur fortune, les conservateurs de leurs jours, sont ceux à qui ils rendent le moins de devoirs : malheureux, que la honte de paroître clients expose à la honte plus grande d'être ingrats !

CHAPITRE XXIV.

D'AUTRES ne disent jamais plus de mal que de ceux qui leur ont fait le plus de bien. Il est plus sûr quelquefois de les offenser que de les servir ; & pour prouver qu'ils ne vous doivent rien, ils vous haïssent. Pour nous, notre plus grand soin doit être de nous imprimer fortement le souvenir de nos obligations, & pour cela il faut le renouveler souvent ; car si on ne s'en souvient, on ne peut les reconnoître, & c'est déjà les reconnoître que de s'en souvenir.

N'acceptez point d'un air indifférent ; ne remerciez point à voix basse. Si vous mettez déjà de la froideur dans un moment où des services tout récents doivent exciter tous vos transports, que ferez-vous lorsque cette pre-

112 LIB. II, CAPUT XXIV.

quid faciet, cum prima ejus voluptas refrixerit? Alius accepit fastidiosè, tanquam qui dicat: *Non quidem mihi opus est: sed quia tam valdè vis, faciam tibi mei potestatem.* Alius supinè, ut dubium præstanti relinquat, an senserit: alius vix labra diduxit, & ingrator, quàm si tacuisset, fuit.

Loquendum pro magnitudine rei impensius, & illa adjicienda: *Plures quàm putas, obligasti.* Nemo enim non gaudet beneficium suum latius patere. *Nescis quid mihi præstiteris: sed scire te oportet, quantò plus sit quàm aestimas.* Statim gratus est, qui se onerat. *Nunquam tibi gratiam referre poterò: illud certè non desinam ubique confiteri, me referre non posse.*

CAPUT XXV.

NULLO magis Cæsarem Augustum demeruit, & ad alia impetranda facilem sibi reddidit Furnius, quàm quòd, cum patri Antonianas partes secuto veniam impetrasset, dixit: *Hanc unam Casar habeo injuriam tuam; effecisti ut viverem & morerer ingratus.* Quid est tam grati animi, quàm nullo modo sibi satisfacere? quàm nec ad spem quidem exæquandì unquam beneficii accedere?

miere ivresse sera refroidie ? L'un reçoit avec dédain , & semble dire : » Je n'ai pas besoin » de ce que vous m'offrez ; mais puisque vous » l'exigez , je me rends ». L'autre reçoit avec indolence , & l'on douteroit presque s'il sent le bien qu'on lui fait. Un autre enfin , dans ses remerciements glacés , daigne à peine ouvrir la bouche ; en sorte qu'un silence total auroit moins trahi son ingratitude.

Gardez - vous d'en imiter aucun. Il faut parler avec chaleur , & toujours suivant l'importance de l'objet. Il y a cent réponses , que le sentiment doit nous dicter : » ah ! » vous avez fait plus d'heureux que vous ne » pensez » ; (car il n'est personne qui ne se réjouisse de l'extension de ses bienfaits). » Vous ne savez pas tout ce que vous m'avez » donné ; vous ne l'estimez point sa valeur : » (car c'est un des caractères de la gratitude de s'exagérer ses obligations). » Jamais je ne » pourrai vous témoigner ma reconnoissance ; » mais au moins je ne cesserai de publier par- » tout & votre générosité , & mon impuissance.

C H A P I T R E X X V .

FURNIUS , ayant obtenu d'Auguste la grace de son pere qui avoit suivi le parti d'Antoine , lui dit : » César , j'aurai un reproche » éternel à vous faire ; vous m'avez condamné » à vivre & à mourir ingrat ». Ce mot fut une des choses qui lui gagnèrent le plus le cœur d'Auguste , & le rendirent dans la suite plus facile à lui accorder d'autres demandes. En effet , quoi de plus digne d'un cœur reconnoissant , que le mécontentement de sa reconnoissance , & le désespoir de l'égaliser jamais au bienfait ?

His atque ejus modi vocibus id agamus , ut voluntas non lateat ; sed aperiatur & luceat. Verba cessent licet ; si quemadmodum debemus affecti sumus , conscientia eminebit in vultu.

Qui gratus futurus est , statim dum accipit de reddendo cogitat. Chrysippus quidem dicit , illum , velut in certamen cursûs compositum ; & carceribus inclusum , opperiri debere suum tempus , ad quod velut dato signo profiliat. Et quidem magnâ illi celeritate opus est , magnâ contentione , ut consequatur antecedentem.

CAPUT XXVI.

VIDENDUM est nunc , quid maximè faciat ingratos. Aut nimius sui suspectus , & infirmi mortalitati vitium , se suaque mirandi ; aut aviditas , aut invidia. Incipiamus à primo.

Nemo non benignus est sui judex : indè est , ut omnia metuisse se existimet , & in solum accipiat ; nec satis suo pretio se æstimatum putet. *Hoc mihi dedit : sed quàm serò , sed post quot labores ? quantò consequi plura potuissem , si illum , aut illum , aut me colere maluissem ? Non hoc speraveram : in turbam conjectus sum ; tam exiguo dignum me judicavit ; honestius præteriri fuit.*

Voilà par quelles réponses, ou d'autres semblables, nous devons exprimer nos sentimens. Qu'ils ne restent point concentrés au-dedans de nous, qu'ils éclatent au dehors; ou du moins, qu'au défaut de paroles, notre visage peigne tous nos transports.

Celui qui sera reconnoissant, dès l'instant même du bienfait s'occupe de l'être. Les coureurs des jeux olympiques, renfermés dans la barrière, mais tout prêts à partir, n'attendent que le signal pour se précipiter. Voilà, dit Chryssipe, ce que doit faire la reconnoissance; & même elle a besoin de plus grands efforts, & d'une plus grande vitesse pour atteindre la bienfaisance qui a pris l'avance sur elle.

CHAPITRE XXVI.

VOYONS maintenant ce qui fait les ingrats. Trop d'opinion de son mérite, & ce défaut, si naturel à l'humanité, de n'estimer que soi & ce qui est sien, la cupidité, l'envie, voilà les principales causes de l'ingratitude. Commençons par la première.

Tout homme est pour lui-même un juge indulgent. De là il arrive qu'on se croit toujours les titres pour tout obtenir; on ne se trouve jamais apprécié ce qu'on croit valoir, & tous les dons qu'on nous fait, on les prend pour des dettes qu'on nous paie: « On m'a
» donné cela, se dit-on; mais combien de
» temps, combien de soins il m'a fallu! j'au-
» rois été plus heureux, si je m'en fusse rap-
» porté à celui-ci, à celui-là, ou même à moi
» seul. Je ne m'attendois point à si peu: on
» m'a confondu avec la foule; mieux eût
» valu m'oublier tout-à-fait.

CAPUT XXVII.

CN. LENTULUS Augur, divitiarum maximum exemplum, antequam illum libertini pauperem facerent (hic quater millies sestertium suum vidit ; propriè dixi , nihil enim amplius quàm vidit), ingenii fuit tam sterilis, quàm pusilli. Cùm enim esset avarissimus, nummos citiùs emittebat, quàm verba : tanta illi inopia erat sermonis. Hic cùm omnia incrementa sua D. Augusto deberet, ad quem attulerat paupertatem, sub honore nobilitatis laborantem ; Princeps jam civitatis & pecuniâ & gratiâ, subindè Augusto solebat quæri, dicens, *à studiis se abductum. Nihil tantum in se congestum esse, quantum perdidisset, relictâ eloquentiâ.* At illi inter alia hoc quoque Divus Augustus præstiterat, quòd illum derisu ac labore irritò liberaverat.

Non patitur aviditas quemquam esse gratum ; nunquam enim improbæ spei, quod datur, fatis est. Eò majora cupimus, quò majora venerunt : multòque concitator est avaritia, in magnarum opum congestu collocata ; ut flammæ infinito acrior vis est, quo ex majore incendio emicuit.

CHAPITRE XXVII.

L'AUGURE Cneius Lentulus, le particulier le plus riche qu'on eût connu avant que la fortune des affranchis eût éclipsé la sienne, compta dans ses coffres jusqu'à quatre cents millions de sesterces (1) ; je dis compta, car ce fut tout l'usage qu'il en fit. Du reste, c'étoit un esprit aussi mince, que son cœur étoit bas ; & quoiqu'il fût très avare, on lui eût arraché un écu plutôt qu'une parole, tant le bonhomme étoit peu disert. Mon homme cependant, quoiqu'il dût tout à Auguste, qui, du sein de l'indigence que surchargeoit encore le poids d'un grand nom, l'avoit conduit à cette haute fortune ; quoiqu'il fût le premier de Rome en richesse, en crédit ; mon homme, dis-je, se plaignoit très souvent, & ne cessoit de répéter à Auguste : » vous m'avez fait grand tort en me détournant de mes études ; j'aurois gagné davantage avec mon éloquence » ; tandis que c'étoit une obligation de plus qu'il lui avoit, de l'avoir enlevé à un vain travail, qui ne lui eût rapporté que du mépris.

La cupidité non plus ne permet pas la reconnaissance. On a beau donner, rien ne rassasie un espoir insatiable : plus on obtient, plus on desire ; & l'avarice, placée sur des monceaux d'or, n'en est que plus ardente, ainsi que la flamme qui s'élance d'un vaste embrasement.

(1) Près de quatre-vingt-deux millions de notre monnoie actuelle.

Æquè ambitio non patitur quemquam in eâ mensurâ honorum conquiescere, quæ quondam ejus fuit impudens votum. Nemo agit de tribunatu gratias; sed queritur, quòd non est ad præturam usque perductus: nec hæc grata est, si deest consularis; ne hic quidem satias, si unus est. Ultrâ se cupiditas porrigit, & felicitatem suam non intelligit: quia non undè venerit, respicit, sed quò tendat.

CAPUT XXVIII.

OMNIBUS his vehementius & importunius malum est invidia, quæ nos inquietat, dum comparat. Hoc mihi præstitit: sed illi plus, sed illi maturius: & deinde nullius causam agit, contra omnes sibi favet. Quanto est simplicius, quanto pudentius, beneficium acceptum augere: scire neminem tanti ab alio, quanti à seipso æstimari? Plus accipere debuissim, sed illi facile non fuit plus dare; in multos dividenda liberalitas erat. Hoc initium est; boni consulamus, & animum ejus, gratè excipièdo, evocemus. Parum fecit, sed sapius faciet: illum mihi prætulit; & ~~non~~ multis: ille non est mihi par virtutibus nec officiis, sed habuit suam Venrem. Querendo, non efficiam ut majoribus dignus sim, sed ut datis indignus. Plura illis hominibus turpissimis data sunt; quid ad rem? quàm rarò fortuna judicat?

L'ambition n'est pas plus modérée : cette mesure d'honneurs , qui jadis eût été le dernier terme de ses vœux effrontés , ne borne point sa dévorante activité. On n'est point content d'être Tribun , si l'on n'arrive à la préture , laquelle déplaît ensuite sans le consulat , qui ne suffit point s'il est seul. L'inquiète cupidité s'étend toujours en avant , & nous enlève tout le sentiment du bonheur présent , parcequ'elle regarde toujours où elle va , & jamais d'où elle vient.

CHAPITRE XXVIII.

MAIS les maux qu'elle nous cause le cèdent aux tourments de l'envie , dont l'importune voix nous crie à toute heure : » on a donné plus à celui-ci , on a donné plutôt à celui-là » ; qui ne voit les droits de personne , prétend à tout exclusivement , & nous afflige incessamment par ses odieux parallèles. Ah ! qu'il est bien plus simple , qu'il est bien plus décent de faire valoir au contraire les services qu'on a reçus , & de se bien persuader que nul ne peut jamais avoir de nous une aussi haute idée que nous-mêmes. Disons plutôt : » il auroit dû , peut-être , mais il n'a pu me donner davantage. Il falloit que sa libéralité se partageât. C'est un commencement ; prenons patience , & que notre reconnoissance appelle ses bontés. Il a fait peu , mais il fera plus souvent. Un tel m'est préféré , mais je le suis à d'autres. Celui-ci n'a pas autant de mérite , ne lui a pas rendu autant de devoirs que moi ; mais

Quotidiè querimus malos esse felices : sapè quæ agellos pessimi cujusque transferat , optimorum virorum segetem grando percussit. Fert sortem suam quisque , ut in cæteris rebus , ita in amicitiiis.

Nullum est tam plenum beneficium , quod non vellicare malignitas possit : nullum tam angustum , quod non bonus interpret extendat. Nunquam deerunt causæ querendi , si beneficia à deteriore parte spectaveris.

CAPUT XXIX.

VIDE quàm iniqui sint divinorum munerum æstimatores , etiam quidam professi sapientiam. Queruntur quòd non magnitudine corporum æquemus elephantes , velocitate cervos , levitate aves , impetu tauros : quòd solidior sit cutis belluis , decentior damis , densior ursis , mollior fibris : quòd sagacitate nos narium canes vincant , quòd acie luminum aquilæ , spatio ætatis corvi , multa animalia nandi facilitate. Et cum quædam ne coire quidem in idem natura patiatur , ut velocitatem corporum & vires : ex diversis ac dissidentibus bonis hominem non esse compositum , injuriam vocant : & in negligente

» le penchant a parlé pour lui. En me plai-
 » gnant , je ne me rendrai pas digne d'avoir
 » plus , mais indigne de ce que j'ai. Des hom-
 » mes décriés ont été mieux traités : qu'im-
 » porte ? ne reconnois-je pas là les erreurs or-
 » dinaires de la fortune ? On se plaint tous les
 » jours que le vice prospere : souvent la grêle
 » épargne l'enclos du méchant, & va frapper
 » la moisson du juste. En amitié , comme en
 » tout , on éprouve les caprices du sort.

Quelque grands que soient les bienfaits ,
 la malignité peut les rabaisser ; quelque min-
 ces qu'ils soient , le bon esprit peut les gros-
 sir : on ne manqueroit jamais de sujets de
 plainte , si l'on regardoit toujours les bien-
 faits par leur côté foible.

CHAPITRE XXIX.

VOYEZ avec quelle injustice , des Philo-
 sophes même , soi disant sages , décrivent les
 présents de la Divinité. Ils se plaignent de ce
 que l'homme n'a pas la légèreté de l'oiseau ,
 la masse de l'éléphant , la vitesse du cerf , la
 force du taureau : ils voudroient que sa peau
 eût la solidité de celle du buffe , l'élégance de
 la livrée du daim , la souplesse de la robe du
 castor , l'épaisseur de la fourrure de l'ours. Ils
 envient au chien son odorat subtil , à l'aigle
 ses yeux perçants , au corbeau ses longs jours ,
 à d'innombrables tribus d'animaux la facilité
 de nager ; & quoiqu'il y ait des qualités
 qui se repoussent & s'excluent nécessairement
 dans le même individu , comme la vitesse &
 la masse , ils en demandent aux Dieux l'ab-
 surde assemblage dans l'homme , accusent
 leur refus d'injustice , & les querellent ensuite

tes nostri Deos querimoniam jaciunt , quòd non bona valetudo & virtus inexpugnabilis data sit , quòd non futuri scientia. Vix sibi temperant , quin eousque impudentiæ provehantur , ut naturam oderint , quòd infra Deos sumus , quòd non in æquo illis sterimus. Quantò satius est ad contemplationem tot tantorumque beneficiorum reverti , & agere gratias , quòd nos in hoc pulcherrimo domicilio voluerunt secundas sortiri , quòd terrenis præfecerunt ? Aliquis ea animalia comparat nobis , quorum potestas penes nos est ? Quidquid nobis negatum est , dari non potuit. Proinde quisquis es iniquus æstimator sortis humanæ , cogita quanta nobis tribuerit parens noster , quantò valentiora animalia sub jugum miserimus , quantò velociora consequamur ; quàm nihil sit mortale , non sub ictu nostro positum. Tot virtutes accepimus , tot artes , animum denique , cui nihil non eodem quo intendit momento pervium est , sideribus velociorem , quorum post multa sæcula futuros cursus antecedit ; tantum denique frugum , tantum opum , tantum rerum alicuarum super alias acervatarum. Circumeas licet cuncta : & quia nihil totum invenies quod esse te mallet , ex omnibus singula excerptas , quæ tibi dari velles ! Behè æstimatâ naturæ indulgentiâ , confitearis necesse est , in deliciis te illi fuisse. Ita est :

de ne lui avoir pas donné la fleur immortelle de la santé, la force invincible, & la vue de l'avenir. Peu s'en faut même que, dans leur chagrin superbe, ils ne haïssent les Dieux, pour avoir gardé la supériorité du rang & la préséance sur l'homme. Ah ! qu'il vaut bien mieux revenir avec reconnoissance sur la vue des grands & innombrables bienfaits que nous tenons de leur bonté, & leur rendre grâces de nous avoir cédé ce domicile immense & superbe, le second rang dans le monde, & l'empire de la terre ! Insensé ! peux-tu nous comparer les animaux, à nous qui en sommes les maîtres ? Ce que nous n'avons point, nous ne pouvons l'avoir. O injuste appréciateur du sort de l'homme ! songe donc à tout ce que l'homme a reçu du Pere immortel ; songe que l'homme subjugué la force des animaux, que l'homme atteint leur vitesse, qu'il n'est rien de mortel qui ne soit sous le coup de l'homme ; songe à ses vertus, à ses arts, à son génie, dont l'activité perce les sublimes mystères, & qui, plus rapide que les astres, devance de si loin leurs révolutions dans les révolutions des siècles : songe encore à l'inépuisable fécondité de nos productions, de nos richesses, de nos trésors accumulés les uns sur les autres ; parcours l'échelle des êtres, & parceque tu n'en trouveras pas un seul dont le tout te parût préférable au tien, faut-il, ingrat ! que tu veuilles détacher d'eux tous chaque partie que tu réclames ? Ah ! mes amis ! évaluons bien les bontés de la Nature, & convenons de bonne foi que l'homme est l'enfant gâté des Dieux. Oui, les Dieux immortels l'ont toujours chéri, les Dieux immortels le

cari. Simos nos habuerunt Dii immortales, habentque; &, qui maximus tribui honos potuit, ab ipsis proximos collocaverunt. Magna accepimus, majora non cepimus.

CAPUT XXX.

Hæc, mi Liberalis, necessaria credidi ut dicerem, & quia loquendum aliquid de magnis beneficiis erat, cum de minutis loqueremur, & quia inde manat etiam in cætera hujus detestabilis vitii audacia. Cui enim respondebit gratè, quod munus existimabit magnum aut reddendum, qui summa beneficia spernit? cui salutem, cui spiritum debebit, qui vitam accepisse se à Diis negat, quam quotidie ab illis petit? Quicumque ergo gratos esse docet, & hominum causam agit, & Deorum.

Quibus nullius rei indigentibus, positis extra desiderium, referre nihilominus gratiam possumus. Non est, quòd quisquam excusationem mentis ingratae ab infirmitate atque inopiâ petat, & dicat: *Quid enim faciam, & quomodo? quando superioribus, dominisque rerum omnium gratiam referam?* Referre facile est; si avarus es, sine impendio; si iners, sine operâ. Eodem quidem momento quo obligatus es, si vis, cum quolibet paria fecisti; quoniam qui libenter beneficium accepit, reddidit.

chérissent encore. Quel plus grand honneur pouvoient-ils lui faire ? ils l'ont placé immédiatement après eux. Les Dieux ont comblé la mesure de l'homme ; au-delà , elle eût débordé.

CHAPITRE XXX.

J'AI CRU , mon cher Ebutius , cette digression nécessaire , parcequ'il falloit bien dire quelque chose des suprêmes bienfaits , en parlant des foibles dons de l'homme , & que d'ailleurs l'ingratitude exécrationnable & hardie qui s'attaque aux uns , influe également sur les autres. En effet , quels bienfaits exciteront notre reconnoissance , & mériteront notre estime , si les plus grands de tous n'obtiennent que nos mépris ? & qui voudra-t-on avouer pour l'auteur ou le conservateur de ses jours , quand on refuse cet aveu à la Divinité ? Quiconque prêche la reconnoissance , plaide la cause des hommes & des Dieux.

Et qu'on n' imagine pas cette reconnoissance impraticable envers ces êtres sublimes que leur ineffable félicité laisse sans desirs , ainsi que sans besoins. Qu'on n' allegue pas , pour s'en défendre , notre foiblesse ou notre misere ; & qu'on ne dise pas : que puis-je faire ? comment & quand pourrai-je rendre aux souverains Maîtres de tous les biens celui qu'ils m'ont fait ? Homme , tu le peux facilement ; avare , tu le peux sans frais ; paresseux , tu le peux sans travail. Dès l'instant même de ton obligation , tu peux , si tu le veux , te mettre au pair avec tout bienfaiteur ; reçois avec plaisir son bienfait , tu le rends.

CAPUT XXXI.

Hoc ex paradoxis Stoicæ sectæ minimè mirabile, ut mea fert opinio, aut incredibile est, eum qui libenter accepit beneficium, reddidisse. Nam cum omnia ad animum referamus, fecit quisque quantum voluit : & cum pietas, fides, justitia, omnis denique virtus intra se perfecta sit, etiamsi illi manum exerere non licuit ; gratus quoque potest esse homo voluntate.

Quotiens quod proposuit quisque consequitur, capit operis sui fructum. Qui beneficium dat, quid proponit ? prodesse ei cui dat, & voluptati sibi esse. Si quod voluit, effecit, pervenitque ad me animus ejus, ac mutuo gaudio affecit, tulit quod petiit. Non enim sibi invicem aliquid reddi voluit : aut non fuit beneficium, sed negotiatio.

Benè navigavit, qui quem destinavit portum, tenuit ; teli jactus certæ manus peregit officium, si petita percussit : beneficium qui dat, vult excipi gratè ; habet quod voluit, si benè acceptum est.

Sed speravit emolumentum aliquod : non fuit hoc beneficium, cujus proprium est nihil

CHAPITRE XXXI.

RECEVOIR avec plaisir un bienfait, c'est le rendre : oui sans doute, & même de tous les paradoxes de la secte stoïcienne, c'est celui qui doit, ce me semble, le moins exciter la surprise, & révolter l'entendement. En effet, comme nous rapportons tout à l'intention, tout ce qu'un homme a voulu faire, nous pensons qu'il l'a fait : & comme la piété, la bonne foi, la justice, toutes les vertus, en un mot, existent aussi entières, quoiqu'elles ne puissent se manifester par aucun acte ; de même un homme peut être pleinement reconnoissant par la seule volonté de l'être.

Toutes les fois qu'un homme, par ses soins, vient à bout de ce qu'il se propose, il recueille le fruit de ses soins. Qu'est-ce que le bienfaiteur se propose ? l'utilité d'autrui, & sa propre satisfaction. Si donc son objet est rempli, & si mon cœur se pénètre d'une joie qui fait la sienne, il n'a rien à désirer de plus ; car il ne me demandoit rien en retour de ses dons : autrement c'eût été un trafic, & non point un bienfait.

On se félicite de sa navigation, lorsqu'on touche le port qu'on desiroit ; on se loue de son adresse, lorsque le trait qu'on lance frappe le but où l'on vise : celui qui fait du bien, veut seulement qu'on y soit sensible ; si je le suis, il a tout ce qu'il vouloit.

Mais il espéroit du profit ; non, car le désintéressement est le principal caractère du bienfait. Si le cœur de celui qui reçoit est l'égal du cœur de celui qui donne, ils ne se

de reditu cogitare. Quod accipiebam , si eo animo accepi quo dabatur , reddidi. Alioquin pessima optimæ rei conditio est : ut gratus sim , ad fortunam mittor. Si illâ invitâ respondere non possum , sufficit animus animo.

Quid ergo ? non quidquid potero , & faciam , & reddam ? temporum rerumque occasionem sequar , & ejus implere sinum cupiam , à quo aliquid accepi ? sed malo loco beneficium est , nisi & excussis manibus esse grato licet. . . .

C A P U T X X X I V .

QUID ergo ? inquit , retulit gratiam , quæ nihil fecit ! Plurimum fecit , bono animo bonum retulit : & quod est amicitix , ex æquo. Post deinde aliter beneficium , aliter creditum solvitur. Non est quòd expectes , ut solutionem tibi ostendam ; res inter animos geritur.

Quod dico non videbitur durum , quamvis primo contrà opinionem pugnet tuam , si te commodaveris mihi , & cogitaveris res esse plures , quàm verba. Ingens copia est rerum sine

(1) J'ai supprimé deux chapitres fort ennuyeux & fort inutiles , car puisq' u'on ne dispuoit que faute de

doivent plus rien ; autrement mon sort deviendrait bien triste , ma reconnoissance seroit au pouvoir de la fortune. Si les rigueurs m'enlevent les moyens de répondre aux largesses de mon ami , mon cœur me reste , il suffit à son cœur.

Quoi donc ! ne travaillerai-je plus de tout mon pouvoir à lui reporter les dons que j'ai reçus ? ne chercherai-je plus le temps & les occasions de m'acquitter ? & n'aurai-je plus le desir de faire refluer mes richesses vers le sein où elles ont pris leur source ? Je ne dis pas cela ; mais aussi des bienfaits seroient un fardeau bien lourd , si la pauvreté nous réduisoit à l'ingratitude (1).

CHAPITRE XXXII

AINSI vous serez reconnoissant sans avoir rien fait ! D'abord , qui vous a dit que je n'aie rien fait ? J'ai dévoué mon cœur à un cœur qui s'est dévoué à moi ; tout ce qui est d'amitié , est égal entre nous. Ensuite croyez-vous qu'un bienfait se rembourse ainsi qu'une créance ? Ne vous attendez pas que je vous fasse voir un paiement effectif ; c'est une affaire qui se passe d'un cœur à un autre.

Ce que je dis , quoiqu'il paroisse contrarier l'opinion vulgaire , cessera de vous révolter , pour peu que vous vouliez vous prêter à ma pensée , & faire réflexion qu'il y a plus de choses , que de mots pour les exprimer. Il y a une foule d'idées sans nom , que nous ne desi-

s'entendre , il n'y avoit qu'à s'éclaircir d'abord , & la dispute auroit fini.

nomine, quas non propriis appellationibus notamus, sed alienis commodatisque. Pedem & nostrum dicimus, & lecti, & veli, & carminis: canem, & venaticum, & marinum, & fidus. Quia non sufficimus ut singulis singula assignemus, quotiens opus est, mutuamur. Fortitudo est virtus pericula iusta contemnens, aut scientia periculorum repellendorum, excipiendorum, provocandorum: dicimus tamen & gladiatorem fortem virum, & servum nequam, quem in contemptum mortis temeritas impulit.

Parcimonia est scientia vitandi sumptus supervacuos; aut ars re familiari moderatè utendi: parcissimum tamen hominem vocamus pusilli animi & contracti; cum infinitum interfit, inter modum & angustias. Hæc alia sunt naturâ: sed effecit inopia sermonis, ut & hunc & illum parcum vocemus; ut & ille fortis dicatur cum ratione fortuita despiciens, & hic sine ratione in pericula excurrens. Sic beneficium, est & actio, ut diximus, benefica, & ipsum quod datur per illam actionem, ut pecunia, domus, prætexta. Unum utrique nomen est: vis quidem ac potestas longè alia.

gnons point par des termes qui leur soient propres , mais par des dénominations étrangères & empruntées. Nous disons le pied d'un lit , d'une montagne , d'un vers , comme le pied d'un homme ; le mot chien signifie à la fois l'animal domestique , un amphibie , une constellation. Nulle langue ne suffiroit à fournir son mot à chaque idée , & c'est pour cela qu'elles se le prêtent au besoin. La bravoure proprement dite est la vertu qui consiste à soutenir , à repousser , à provoquer les périls , ou , mieux encore , la bravoure est le mépris d'un danger nécessaire ; cependant nous donnons le nom de brave , & au gladiateur qui , sans nécessité , prostitue sa vie à nos plaisirs , & à l'esclave scélérat , que l'audace du crime pousse au mépris de la mort.

Le *parcimonia* des Romains est le talent d'éviter les dépenses superflues , ou l'art d'user modérément de son revenu ; cependant ce mot est souvent chez nous le synonyme de l'avarice & de la mesquinerie , quoiqu'il y ait bien loin du juste milieu aux extrêmes. La disette de la langue nous a fait assigner le même mot à deux choses aussi opposées , & c'est la même raison qui fait que nous appliquons le terme de bravoure & à la vertu qui méprise les dangers motivés , & à la folie qui s'y précipite sans motif. De même un bienfait , comme je l'ai dit , est à la fois , & l'acte de bienveillance en lui-même , & ce qu'on donne par le moyen de cet acte , comme de l'argent , une maison , des honneurs , &c. Il n'y a qu'un seul mot pour ces deux choses , qui , comme vous le voyez , différent bien entre elles.

CAPUT XXXV.

ITAQUE attende ; jam intelliges , nihil me , quod opinio tua refugiat , dicere. Illi beneficio quod actio perficit , relata gratia est , si illud benevolè excipimus : illud alterum quod re continetur , nondum reddidimus , sed volumus reddere. Voluntati voluntate satisfacimus , rei rem debemus. Itaque quamvis retulisse illum gratiam dicamus , qui beneficium libenter accepit ; jubemus tamen aliquid simile ei quod accepit , reddere. A consuetudine quædam quæ dicimus abhorrent : deinde aliâ viâ ad consuetudinem redeunt. Negamus injuriam accipere sapientem : & tamen qui illum pugno percusserit , injuriarum damnabitur. Negamus rem stulti esse : & tamen eum qui rem aliquam stulto surripuerit , furti condemnabimus. Infamire omnes stultos dicimus : nec tamen omnes curamus elleboro ; his ipsis quos vocamus infanos , & suffragium & jurisdictionem committimus. Sic dicimus eum qui beneficium bono animo accepit , gratiam retulisse : nihilominus illum in ære alieno relinquimus , gratiam relaturum , etiam cum retulit. Exhortatio est illa , non inficiatio beneficii.

CHAPITRE XXXIII.

OR, écoutez maintenant, & vous verrez que mon opinion rentre dans la vôtre. Le bienfait, qui consiste dans l'acte de bienveillance en lui-même, en le recevant avec une bienveillance égale, je le rends. L'autre bienfait, qui consiste dans la chose qu'on m'a donnée, je n'en suis pas quitte de même, seulement j'ai l'intention de m'acquitter. Quant à la bienveillance, j'y satisfais pleinement par la bienveillance : pour la chose, j'en dois une pareille. Ainsi, quoique nous disions que recevoir avec plaisir le bien qu'on nous fait, c'est le rendre, nous imposons toujours l'obligation de rendre ensuite quelque chose de semblable à ce qu'on a reçu. Plusieurs opinions stoïciennes, envisagées sous une face, semblent s'écarter de l'usage ordinaire ; & vues sous une autre, elles s'en rapprochent. Nous disons que le sage est inaccessible au mal ; & cependant, quiconque l'aura frappé, sera condamné pour le mal qu'il lui aura fait. Nous soutenons que les foux ne possèdent rien, & si on leur dérobe quelques effets, nous punissons le vol. Nous pensons que tous les fous sont en démence ; & cependant, loin d'ordonner l'élébore à tous, nous laissons, à ceux même que nous réputons fous, leurs suffrages & leurs emplois. De même, nous avançons qu'un homme qui reçoit un bienfait avec gratitude, s'en acquitte ; & cependant nous le laissons toujours endetté, toujours obligé de se libérer de nouveau, après s'être libéré par elle. Ce n'est point là renier les bienfaits,

Ne timeamus, neve intolerabili sarcinâ depressi deficiamus animo. Bona mihi donata sunt, & fama defensa, detractæ sordes, spiritus, & libertas potior spiritu; & quomodo referre gratiam potero? quando ille veniet dies, quo illi animum meum ostendam? Hic ipse est, quo ille suum ostendit. Excipe beneficium, amplexare, gaude: non quod accipias, sed quod reddas, debiturusque sis. Non adibis tam magnæ rei periculum, ut casus ingratum facere te possit. Nullas tibi proponam difficultates, ne despondeas animo, ne laborum ac longæ servitutis expectatione deficias: non differo te; de præsentibus fiat. Nunquam eris gratus, nisi statim es. Quid ergo facies? non arma sumenda sunt, & fortasse erunt: non maria emetienda; fortasse etiam ventis migrantibus solves. Vis reddere beneficium? benignè accipe, retulisti gratiam: non ut solvisses te putes, sed ut securior debeas.

Finis Libri secundæ.

c'est bien plutôt encourager la reconnoissance.

Ainsi , mes amis , ne craignez plus rien ; ne vous laissez plus abattre sous le fardeau des obligations dont on vous charge. On a défendu votre réputation ; on vous a fait quitter les sales lambeaux dont l'accusation vous avoit revêtu ; on vous a donné vos biens , la vie , la liberté , préférable à la vie même. Vous dites : comment reconnoîtrai-je tant de bienfaits ? quand viendra le jour où je pourrai prouver mes sentimens à mon bienfaiteur ? Mon ami , ce jour est venu ; c'est celui même où il vient de vous prouver les siens. Recevez son bienfait avec joie , avec transports , avec ivresse , & tranquillisez-vous ; en le recevant ainsi , vous le rendez , quoique votre cœur doive s'avouer toujours pour débiteur. Il ne dépendra pas du sort , de vous faire courir d'aussi grands risques que ceux de l'ingratitude. Je ne vous proposerai point de difficultés à vaincre ; je n'effraierai point votre courage ; je ne rebuterai point votre constance par la vue de pénibles travaux , ou d'une longue servitude qu'il vous faille souffrir ; je ne vous renvoie point à l'avenir , je vous place au présent. Vous ne ferez jamais reconnoissant , si vous ne l'êtes dès ce moment. Que ferez-vous donc pour l'être ? Mon ami , il n'est pas besoin de prendre les armes , & peut-être serez-vous forcé de les prendre : il n'est pas besoin de traverser les mers , & peut-être sera-ce au milieu des orages que votre cœur s'acquittera. Voulez-vous rendre le bien qu'on vous fait ?

Ne timeamus, neve intolerabili sarcinâ depressi deficiamus animo. Bona mihi donata sunt, & fama defensa, detractæ sordes, spiritus, & libertas potior spiritu; & quomodo referre gratiam poterò? quando ille veniet dies, quo illi animum meum ostendam? Hic ipse est, quo ille suum ostendit. Excipe beneficium, amplectare, gaude: non quod accipias, sed quod reddas, debiturusque sis. Non adibis tam magnæ rei periculum, ut casus ingratarum facere te possit. Nullas tibi proponam difficultates, ne despondeas animo, ne laborum ac longæ servitutis expectatione deficias: non differo te; de præsentibus fiat. Nunquam eris gratus, nisi statim es. Quid ergo facies? non arma sumenda sunt, & fortasse erunt: non maria emetienda; fortasse etiam ventis minantibus solves. Vis reddere beneficium? benignè accipe, retulisti gratiam: non ut solvisses te putes, sed ut securior debeas.

Finis Libri secundæ.

c'est bien plutôt encourager la reconnoissance.

Ainsi , mes amis , ne craignez plus rien ; ne vous laissez plus abattre sous le fardeau des obligations dont on vous charge. On a défendu votre réputation ; on vous a fait quitter les sales lambeaux dont l'accusation vous avoit revêtu ; on vous a donné vos biens , la vie , la liberté , préférable à la vie même. Vous dites : comment reconnoîtrai-je tant de bienfaits ? quand viendra le jour où je pourrai prouver mes sentimens à mon bienfaiteur ? Mon ami , ce jour est venu ; c'est celui même où il vient de vous prouver les siens. Recevez son bienfait avec joie , avec transports , avec ivresse , & tranquillisez-vous ; en le recevant ainsi , vous le rendez , quoique votre cœur doive s'avouer toujours pour débiteur. Il ne dépendra pas du sort , de vous faire courir d'aussi grands risques que ceux de l'ingratitude. Je ne vous proposerai point de difficultés à vaincre ; je n'effraierai point votre courage ; je ne rebuterai point votre constance par la vue de pénibles travaux , ou d'une longue servitude qu'il vous faille souffrir ; je ne vous renvoie point à l'avenir , je vous place au présent. Vous ne serez jamais reconnoissant , si vous ne l'êtes dès ce moment. Que ferez-vous donc pour l'être ? Mon ami , il n'est pas besoin de prendre les armes , & peut-être serez-vous forcé de les prendre : il n'est pas besoin de traverser les mers , & peut-être sera-ce au milieu des orages que votre cœur s'acquittera. Voulez-vous rendre le bien qu'on vous fait ?



recevez-le avec la sensibilité que je vous prê-
che : votre reconnoissance est consommée :
vous ne vous en croirez pas moins endetté ;
mais le débiteur sera plus tranquille.

Fin du Livre second.

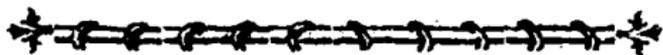




recevez-le avec la sensibilité que je vous prê-
che : votre reconnoissance est consommée :
vous ne vous en croirez pas moins endetté ;
mais le débiteur sera plus tranquille.

Fin du Livre second.





DE BENEFICIIS.

LIBER TERTIUS.

C A P U T P R I M U M.

NON referre beneficiis gratiam, & est turpe, & apud omnes habetur, *Æbuci Liberalis*. Ideò de ingratis etiam ingrati queruntur; cùm interim hoc omnibus hæreat, quod omnibus displicet: adeòque in contrarium itur, ut quosdam habeamus infestissimos non post beneficia tantùm, sed propter beneficia.

Hoc pravitate naturæ accidere quibusdam, non negaverim: pluibus, quia memoriam tempus interpositum subduxit. Nam quæ recentia apud illos viguerunt, ea interjecto spatio obsolescunt.

De quibus fuisse mihi tecum disputationem scio, cùm tu illos non ingratos vocares, sed oblitos: tanquam ea res ingratum excuset, quæ facit. An quia hoc accidit alicui, non sit ingratus: cùm hoc non accidat, nisi ingrato?



DES BIENFAITS.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

EBUTIVUS, l'ingratitude est honteuse & en elle-même, & dans l'opinion commune. Aussi les ingrats même se plaignent des ingrats, & toutefois les hommes se livrent généralement à un vice qui les choque généralement; & ils poussent si loin leur monstrueuse inconséquence, qu'ils haïssent quelquefois non seulement après le bienfait, mais encore à cause du bienfait même.

Dans le nombre des coupables, quelques-uns, je l'avoue, le sont par la dépravation de leur cœur; mais la plupart le deviennent parceque la longueur du temps leur a dérobé la mémoire de leurs obligations: car souvent les impressions profondes du moment & de la nouveauté s'oblitérent & disparaissent par l'intervalle des ans.

Et sur ce point, je me le rappelle, votre sentiment différoit du mien. Vous pensiez qu'on ne devoit les taxer que d'oubli & non d'ingratitude; comme si, mon ami, la cause d'un vice en pouvoit être l'excuse, ou qu'on ne fût point ingrat pour oublier, tandis qu'il n'y a que les ingrats qui oublient.

Multa sunt genera ingratorum, ut furum; ut homicidarum: quorum una culpa est, ceterum in partibus varietas magna. Ingratus est, qui beneficium accepisse se negat, quod accepit; ingratus est, qui dissimulat; ingratus, qui non reddit: ingratiſſimus omnium, qui oblitus est.

Illi enim si non solvunt, tamen debent; & exstat apud illos vestigium certe meritorum intra malam conscientiam conclusorum; & aliquando ad referendam gratiam converti ex aliquâ causâ possunt, si illos pudor admonuerit, si subita honestæ rei cupiditas, qualis solet ad tempus etiam in malis pectoribus exurgere, si invitaverit facilis occasio: hic nunquam fieri gratus potest, cui totum beneficium elapsum est.

Et utrum tu pejorem vocas, apud quem gratia beneficii intercidit, an apud quem etiam memoria? Vitiosi oculi sunt, qui lucem reformidant; cæci, qui non vident: & parentes suos non amare, impietas est; non agnoscere, insania. Quis tam ingratus est, quàm qui quod in primâ parte animi positum esse debuit & semper occurrere, ita seposuit & abjecit, ut in ignorantiam verteret? apparet illum non sæpè de reddendo cogitasse, cui obrepſit oblivio.

Il y a plusieurs sortes d'ingrats, ainsi que de voleurs, ainsi que d'homicides. Leur crime à tous est au fond le même ; mais les circonstances en aggravent ou en diminuent l'atrocité. On est ingrat pour nier le bien qu'on a reçu ; on l'est pour le cacher ; on l'est pour ne pas le rendre ; & on l'est par-dessus tout pour l'oublier.

Dans les autres cas, si l'on ne paie point sa dette, au moins on la connoît. Le cœur conserve encore dans ses obliques replis quelques traces mal effacées : mille causes peuvent le rappeler un jour à ses devoirs ; la honte, un goût subit pour ce qui est honnête, tel qu'il se réveille quelquefois dans l'ame des pervers, la facilité, l'occasion, tout peut nous mettre sur la voie de la reconnaissance ; mais comment y rentrera celui qui aura perdu jusqu'à l'idée même du bienfait ?

Eh ! lequel, dites-moi, croyez-vous le plus désespéré, ou de celui qui manque de reconnaissance pour un bienfait, ou de celui qui manque même de mémoire ? On n'a que les yeux foibles quand on craint la lumière ; mais on est aveugle lorsqu'on ne la voit plus. On est dénaturé, si l'on n'aime point les auteurs de sa vie ; si on les méconnoît, on est en démence. Et de même, je vous le demande, quelle ingratitude que celle qui va jusqu'à l'ignorance totale du bienfait ? & que penser d'un homme qui a éloigné, qui a chassé de son cœur ce qui devrait y tenir le premier rang, & s'y représenter sans cesse ? Il paroît bien qu'il ne s'est pas

CAPUT II.

DENIQUE ad reddendam gratiam , & virtute opus est , & tempore , & facultate , & adspirante fortunâ. Qui meminit , sine impendio gratus est. Hoc, quod non operam exigit, non opes , non felicitatem , qui non præstat ; nullum habet , quo lateat , patrocinium. Nunquam enim voluit gratus esse , qui beneficium tam longè projecit , ut extra conspectum suum poneret. Quemadmodum quæ in usu sunt , & manum quotidie tactumque patiuntur , nunquam periculum sitûs adeunt ; illa quæ ad oculos non revocantur , sed extra conversationem , ut supervacua jacuerunt , sordes ipsâ colligunt vetustate : ita quidquid frequens cogitatio exercet ac renovat , memoriæ nunquam subducitur , quæ nihil perdit , nisi ad quod non sæpè respexit.

CAPUT III.

PRÆTER hanc causam, aliæ quoque sunt, quæ nobis merita nonnunquam maxima velant. Prima omnium ac potissima, quòd novis semper cupiditatibus occupati, non quid habeamus, sed quid petamus, inspicimus; non in id quod est, sed quod appetitur, intenti: quidquid enim domi est, vile est. Sequitur autem, ut

souvent occupé de sa reconnoissance , s'il a oublié même qu'il en devoit.

C H A P I T R E I I.

ENFIN , pour rendre le bien qu'on a reçu , il faut des circonstances , des moyens , des forces , quelques faveurs de la fortune. Avec de la mémoire , sans aucuns frais , on est reconnoissant. Si donc , ce qui n'exige ni soins , ni richesses , ni bonheur , on ne le fait point , de quel prétexte peut on se couvrir ? Certainement on n'eut jamais la volonté de reconnoître ce qu'on rejeta si loin de soi , qu'on le perdit de vue. Comme les corps , qui servent à un usage journalier , & que polit sans cesse le frottement de la main , se garantissent des dangers de la rouille ; & comme ceux au contraire que la négligence ensevelit loin des regards dans un réduit obscur , annoncent leur abandon par la poussiere impure dont l'âge les couvre ; de même tous les sentiments que le cœur se renouvelle , toutes les idées que la pensée se répète , n'échappent jamais à la mémoire qui ne perd que ce qu'elle néglige.

C H A P I T R E I I I.

OUTRE cette cause , il en est encore d'autres qui nous voilent quelquefois les services les plus importants. La premiere de routes , & la plus forte , ce sont les nouveaux desirs qui nous tourmentent sans cesse , qui mettent au-dessous de nous ce qui est près de nous , & nous enflammant sur nos prétentions , nous refroidissent sur nos jouissances. Or , l'indifférence que la passion pour des biens nou-

ubi quod acceperis , leve novorum cupiditas fecit , auctor quoque eorum non sit in pretio.

Amavimus aliquem & suspeximus , & fundatum ab illo statum nostrum professi sumus , quàm diu nobis placebant ea quæ consecuti sumus : deinde irrupit animum aliorum admiratio , & ad ea imperus factus est , uti mortalibus mos est , ex magnis majora cupiendi : protinùs excidit quidquid antè apud nos beneficium vocabatur ; nec ea intuemur , quæ nos aliis præposuère , sed ea sola quæ fortuna præcedentium ostentat. Non potest autem quisquam & invidere , & gratias agere : quia invidere , querentis & mœsti est ; gratias agere , gaudentis.

Deinde , quia nemo nostrum novit , nisi id tempus , quod cum maximè transit ; ad præterita rari animum retorquent. Sic fit , ut præceptores , eorumque beneficia , intercitant ; quia totam pueritiam reliquimus : sic fit , ut in adolescentiam nostram collata pereant ; quia ipsa nunquam retractatur. Nemo quod fuit , tanquam in præterito , sed tanquam in perditio ponit : ideòque caduca memoria est , futuro imminentium.

CAPUT IV.

Hoc loco reddendum est Epicuro testimonium , qui assiduè queritur , quòd adversus

veaux nous inspire pour les anciens , s'étend aussi sur leur auteur.

Nous avons chéri, nous avons révééré notre bienfaiteur, nous nous sommes déclarés hautement pour l'ouvrage de ses mains, tant que nos vœux se bornoient à l'état où sa bonté nous avoit placés. Soudain l'enthousiasme pour un état plus brillant vient saisir notre ame : la manie, si commune aux mortels, d'exhausser leurs desirs avec leur fortune, nous entraîne vers de nouveaux objets. Aussi-tôt, tout ce qui nous sembloit auparavant un bienfait, dispaeroit à nos yeux. Nous ne voyons plus ce qui nous élevoit au-dessus des uns, & nous envions ce qui en élève d'autres au-dessus de nous. Or, la reconnoissance & l'envie sont incompatibles : la reconnoissance est toujours contente, & l'envie toujours chagrine.

Ensuite, comme aucun de nous ne s'arrête qu'à l'instant présent, & dans le moment même de son rapide passage, il est rare qu'on reporte ses yeux vers le passé. De là il arrive qu'on ne tient plus compte des soins qu'on prodigua jadis à notre enfance, parcequ'on n'y revient plus. Les bienfaits placés sur notre adolescence ont péri de même, parceque nous l'avons de même abandonnée sans retour. Ce qui est au passé, on le met au néant : l'imagination se passionne pour l'avenir, & de là viennent les infidélités de la mémoire.

CHAPITRE IV.

ICI je me plais à rendre un juste témoignage à Epicure, qui se plaint sans cesse de notre ingratitude pour le passé, & nous blâme

præterita simus ingrati, quòd quæcumque percepimus bona, non reducimus, nec inter voluptates numeremus: cùm certior nulla sit voluptas, quàm quæ jam eripi non potest. Præsentia bona nondum tota in solido sunt; potest illa casus aliquis incidere: futura pendent, & incerta sunt: quod præteriit, inter tuta sepositum est. Quomodo ergo gratus quisquam esse adversus beneficia potest, qui omnem vitam suam transilit præsentium intuitu ac futurorum. Memoria gratum facit: memoriz minimum tribuit, quisquis spei plurimum.

CAPUT V.

QUOMODUM, in Liberalis, quædam res semel perceptæ hærent; quædam ut scias, non est satis didicisse (intercidit enim eorum scientia, nisi continuetur), Geometriam dico, & sublimium cursum, & si qua alia propter subtilitatem lubrica sunt: ita beneficia quædam magnitudo non patitur excidere; quædam minora, sed numero plura, & temporibus diversa, effluunt. Quia, ut dicitur, non subinde illa tractamus, nec libenter quid cuique debeamus, recognoscimus.

de ne jamais nous rapprocher de ces biens que le temps a éloignés de nous , & de ne point compter les ressouvenirs parmi les jouissances ; comme s'il y avoit des voluptés plus pures que celles dont rien ne peut nous ravir la douceur. En effet , les biens présents ne sont pas encore d'une entière solidité ; un revers peut les détruire : l'avenir est hasardeux & incertain : il n'y a que le passé qui soit hors d'insulte. Mais comment peut-on être reconnoissant , lorsqu'on fixe perpétuellement ses regards ou sur l'avenir , ou sur le présent ? Il faut de la mémoire pour la reconnoissance : & l'on néglige fort la mémoire , quand on donne tant à l'espérance.

CHAPITRE V.

IL y a des choses, mon cher Ebutius, qui restent toujours dans l'esprit, lorsqu'une fois elles y sont entrées. Il y en a d'autres que, pour savoir, il ne suffit pas d'avoir apprises, & dont la connoissance se perd, si elle n'est cultivée. Telles sont les mathématiques, l'astronomie, & toutes ces hautes sciences qui, par leur abstraction, se dérobent bien vite à l'entendement. De même il y a des bienfaits dont la grandeur perpétue le souvenir; & il y en a d'autres qui, moins importants en eux-mêmes, se nuisant par leur nombre, se confondant par la diversité des époques, échappent facilement à la mémoire. Mais c'est, comme je l'ai dit, parcequ'elle ne se les répète pas souvent, & qu'en général nous ne revenons pas volontiers sur l'examen de nos dettes.

Audi voces petentium : nemo non victuram semper in animo suo memoriam dixit : nemo non deditum se & devotum professus est , & si quod aliud humiliter verbum , quo se oppigneraret , invenit. Post exiguum tempus , iidem illi verba priora , quasi sordida & parum libera , evitant : perveniuntque deinde eò , quò , ut ego existimo , pessimus quisque atque ingratus pervenit , ut obliviscantur. Adeò enim ingratus est , qui oblitus est , uti gratus sit , cui beneficium in mentem venit.

C A P U T V I.

Hoc tam invisum vitium , an impunitum esse debeat , quæritur : & an hæc lex , quæ in scholis exercetur , etiam in civitate ponenda sit , quæ ingrati datur actio. Quæ videtur æqua omnibus : quid ni ? cum urbes quoque urbibus , quæ præstitere exprobrent , & majoribus collata , à posteris exigant.

Nostri majores , maximi illi viri , ab hostibus tantum res repetierunt : beneficia magno animo dabant , magno perdebant. Exceptâ Macedonum gente , non est in ullâ data adversus ingratum actio. Magnumque hoc argumentum , dandam non fuisse : quia adversus maleficia omne consensus ; & homicidii ,

Ecoutez les sollicitéurs : tous vous protestent que le souvenir du service qu'on leur rend vivra éternellement dans leur cœur : tous vous jurent un dévouement absolu à votre personne ; les termes les plus forts , les plus humbles , ils les inventent pour en cautionner leur reconnoissance. Bientôt leur bouche se refuse à ces expressions serviles qui dégraderoient leur noble fierté ; enfin on en vient insensiblement à l'oubli total , qui est , à mon avis , le dernier terme de la plus coupable ingratitude. Car , encore une fois , on est si ingrat d'oublier , qu'on est reconnoissant par-là même qu'on n'oublie point.

CHAPITRE VI.

ON demande si ce vice odieux doit rester impuni , & si cette loi , par laquelle on donne une action contre l'ingrat , ne devoit point du sein de nos écoles passer dans les gouvernements (1). Bien des gens pensent qu'oui. Eh ! pourquoi , disent-ils , cette action n'auroit-elle point lieu de particulier à particulier , puisqu'elle s'exerce d'une ville à une autre , & que les Etats ont souvent exigé d'une Nation les avances qu'ils avoient faites à ses ancêtres ?

D'abord nos peres , qui étoient sans doute les hommes les plus vertueux de la terre , n'ont jamais rien demandé qu'à leurs ennemis : ils donnoient noblement , & perdoient de même. Excepté les Macédoniens , il n'y a point de peuple chez lequel on ait établi une

(1) Elle y étoit établie pour fournir un sujet de plus aux déclamations des jeunes Citoyens.

Audi voces petentium : nemo non victuram semper in animo suo memoriam dixit : nemo non deditum se & devotum professus est , & si quod aliud humiliter verbum , quo se oppigneraret , invenit. Post exiguum tempus , iidem illi verba priora , quasi sordida & parum libera , evitant : perveniuntque deinde eò , quò , ut ego existimo , pessimus quisque atque ingratiſſimus pervenit , ut obliviscantur. Adeò enim ingratus est , qui oblitus est , uti gratus sit , cui beneficium in mentem venit.

C A P U T V I.

Hoc tam invisum vitium , an impunitum esse debeat , quæritur : & an hæc lex , quæ in scholis exercetur , etiam in civitate ponenda sit , quâ ingrati datur actio. Quæ videtur æqua omnibus : quid ni ? cùm urbes quoque urbibus , quæ præstitère exprobrent , & majoribus collata , à posteris exigant.

Nostri majores , maximi illi viri , ab hostibus tantùm res reperierunt : beneficia magno animo dabant , magno perdebant. Exceptâ Macedonum gente , non est in ullâ data adversus ingratum actio. Magnumque hoc argumentum , dandam non fuisse : quia adversus malefium omne consensus ; & homicidii ,

Ecoutez les sollicitéurs : tous vous protestent que le souvenir du service qu'on leur rend vivra éternellement dans leur cœur : tous vous jurent un dévouement absolu à votre personne ; les termes les plus forts, les plus humbles, ils les inventent pour en cautionner leur reconnoissance. Bientôt leur bouche se refuse à ces expressions serviles qui dégraderoient leur noble fierté ; enfin on en vient insensiblement à l'oubli total, qui est, à mon avis, le dernier terme de la plus coupable ingratitude. Car, encore une fois, on est si ingrat d'oublier, qu'on est reconnoissant par-là même qu'on n'oublie point.

CHAPITRE VI.

ON demande si ce vice odieux doit rester impuni, & si cette loi, par laquelle on donne une action contre l'ingrat, ne devrait point du sein de nos écoles passer dans les gouvernements (1). Bien des gens pensent qu'oui. Eh ! pourquoi, disent-ils, cette action n'auroit-elle point lieu de particulier à particulier, puisqu'elle s'exerce d'une ville à une autre, & que les Etats ont souvent exigé d'une Nation les avances qu'ils avoient faites à ses ancêtres ?

D'abord nos peres, qui étoient sans doute les hommes les plus vertueux de la terre, n'ont jamais rien demandé qu'à leurs ennemis : ils donnoient noblement, & perdoient de même. Excepté les Macédoniens, il n'y a point de peuple chez lequel on ait établi une

(1) Elle y étoit établie pour fournir un sujet de plus aux déclamations des jeunes Citoyens.

beneficii, parricidii, violatarum religionum, aliubi atque aliubi diversa pœna est, sed ubique aliqua. Hoc frequentissimum crimen nunquam punitur, ubique improbatum. Neque absolvimus illud: sed cum difficilis esset incertæ rei æstimatio, tantum odio damnavimus, & inter ea reliquimus quæ ad vindices Deo mittimus.

CAPUT VII.

RATIONES autem multæ mihi occurrunt, propter quas crimen hoc in legem cadere non debeat. Primum omnium, pars optima beneficii perit, si actio, sicut certæ pecuniæ, aut ex conducto & locato, datur. Hoc enim in illo speciosissimum est, quod dedimus vel perdituri; quod totum permisimus accipientium arbitrio. Si appello, si ad judicem voco, incipit non beneficium esse, sed creditum.

Deinde, cum res honestissima sit referre gratiam, definit esse honesta, si necessaria est; non enim magis laudabit quisquam gratum hominem, quàm eum qui depositum reddidit, aut quod debebat, citra iudicium.

action contre l'ingrat, & c'est déjà une grande preuve qu'on ne devoit point en établir; car toutes les Nations se sont constamment réunies contre tous les forfaits: l'homicide, l'empoisonnement, le parricide, les profanations de la religion, tous ces attentats subissent par tout une peine; elle est différente dans les différents pays; mais par-tout il y en a une. Au contraire, l'ingratitude, ce vice si commun, décriée par-tout, n'est punie nulle part. Et ce n'est pas qu'on ait voulu l'absoudre; mais comme l'estimation de ce délit auroit offert de l'incertitude & des difficultés, on l'a condamné seulement à la haine, & on l'a laissé au nombre de ces crimes dont nous renvoyons le jugement aux Dieux.

CHAPITRE VII.

EN effet, je vois une foule de raisons pour le soustraire à l'autorité de la loi. La première, c'est que si l'on assigne au bienfaiteur une action, comme au créancier, on détruit ce qu'il y a de plus louable dans le bienfait. Ce qui fait la grandeur de cet acte, c'est qu'on donne au risque même de perdre, c'est que le bienfaiteur remet tout à la discrétion de l'obligé. Maintenant s'ils vont tous deux s'ajourner devant le Juge, on réduit le bienfait à n'être plus qu'une simple créance.

Ensuite, comme c'est une vertu que la gratitude, elle cessera d'en être une, si elle est forcée. Il n'y aura pas plus d'honneur alors à être reconnoissant, qu'à rendre un dépôt, ou à payer ses dettes. Ainsi nous gâterons à la fois les deux plus belles choses qui soient sur la terre, la bienfaisance & la reconnoissance.

solvit. Ita duas res, quibus in vitâ humanâ nihil pulchrius est, corrumpimus, gratum animum & beneficium. Quid enim aut in hoc magnificum est, si beneficium non dat, sed commodat? aut in illo qui reddit, non quia vult, sed quia necesse est? Non est gloriosa res gratum esse, nisi tutum est ingratum fuisse.

Adjice nunc, quòd huic uni legi omnia fora vix sufficient. Quis erit, qui non agat? quis, cum quo non agatur? omnes sua extollunt, omnes etiam minima, quæ in alios contulere, dilatant.

Præterea quæcumque in cognitionem cadunt, comprehendi possunt, & non dare infinitam licentiam judici. Ideò melior videtur conditio causæ bonæ, si ad judicem quàm si ad arbitrum mittitur: quia illum formula includit, & certos, quos non excedat, terminos ponit: hujus libera & nullis astricta vinculis religio, & detrahere aliquid potest, & adjicere, & sententiam suam, non prout lex aut justitia suadet, sed prout humanitas & misericordia impulit, regere. Ingrati actio non erat judicem alligatura, sed regno liberrimo positura: quid sit enim beneficium, non constat: deinde quantumcumque sit, refert quàm benignè illud interpretetur judex. Quid sit ingratus, nulla lex monstrat. Sæpè & qui reddi-

Car où sera le mérite de l'une, si l'on ne fait plus que prêter ses dons ; & celui de l'autre, si on ne les rend point parcequ'on le veut, mais parcequ'il le faut ? Il n'y a point de gloire pour la reconnoissance, s'il n'y a point de sûreté pour l'ingratitude.

Ajoutez maintenant que tous les tribunaux suffiront à peine aux affaires qui naîtront en foule de cette loi. Qui ne plaidera point ? Contre qui ne plaidera-t-on point ? Tous les hommes exagèrent, grossissent les moindres services qu'ils ont rendus.

D'ailleurs sur tous les objets qui ressortissent aux jugemens publics, la loi peut embrasser tous les cas, & par la précision de son texte, circonscire le pouvoir du Juge. C'est pour cela que la bonne cause préfère de livrer ses droits aux décisions de ce dernier plutôt qu'à celles de l'arbitre. Les arrêts du Juge sont fixés par la loi même, qui l'enferme dans de justes bornes qu'il ne peut franchir : l'arbitre au contraire, libre de ces entraves, peut ajouter, peut retrancher, si bon lui semble, & faire céder la rigueur de la Justice & l'inflexibilité de la loi aux sentimens de l'humanité & aux mouvemens de la compassion. L'action contre l'ingrat délieroit le Juge de ses chaînes, & lui donneroit une puissance illimitée : car la nature des bienfaits n'est pas encore bien connue ; la fixation de leur valeur dépendroit des caprices du Juge. Nulle loi ne montre ce qu'est un ingrat. On l'est souvent

dit quod accepit, ingratus est : & qui non reddidit, gratus. De quibusdam etiam imperitus judex dimittere tabellam potest : ubi fecisse, aut non fecisse pronuntiandum est, ubi prolatis cautionibus, controversia tollitur. Ubi verò inter disputantes ratio jus dicit, ibi animi conjectura capienda est : ubi id, de quo sola sapientia decernit, in controversiam incidit, non potest ad hæc sumi judex ex turbâ selectorum, quem census in album, & equestris hereditas misit.

CAPUT VIII.

ITAEQUE non hæc parum idonea res visa est, quæ deduceretur ad judicem, sed nemo huic rei satis idoneus judex inventus est : quod non admiraberis, si excusseris, quid habiturus fuerit difficultatis quisquis in ejusmodi reum exisset. Donavit aliquis magnam pecuniam ; sed dives, sed non sensurus impendium. Donavit alius ; sed toto patrimonio cessurus. Summa eadem est, beneficium idem non est.

(1) Tous les ans on tiroit au sort dans toutes les Dacuries les Juges de l'année. On les nommoit *Selcti*, mot qui répond à peu près à celui d'*Elus* parmi nous. C'étoit ensuite dans ces *Selcti* qu'on tiroit encore au sort le Juge pour chaque cause particulière.

(2) Sous les Empereurs il falloit qu'un Citoyen don-

après avoir rendu ce qu'on a reçu ; & souvent , sans l'avoir rendu , on est reconnoissant. Il y a des cas sur lesquels un Juge , même ignorant , peut prononcer lorsqu'il ne s'agit que d'un fait , lorsque la déclaration d'un simple billet suffit pour trancher la question. Mais lorsque c'est au raisonnement seul à fixer les droits des parties , lorsqu'il faut chercher dans l'entendement les motifs de ses décisions , & que la question qu'on propose est du ressort seul de la philosophie , c'est alors qu'il ne suffit pas , pour de telles causes , d'être pris au hasard dans la tourbe des *Sélebi* (1) , & d'avoir hérité (2) , avec quatre cents mille sesterces , du droit de juger.

CHAPITRE VIII.

AINSI ce n'est pas qu'on ait cru la chose indigne de l'examen d'un Juge , mais on n'a point trouvé de Juge capable de cet examen ; & ceci ne vous surprendra point , si vous réfléchissez aux difficultés sans nombre qu'entraîneroit une discussion de cette nature. Un homme me donne beaucoup d'argent ; mais sa richesse le met au-dessus de ses dons. Un autre me donne la même valeur ; mais il y met tout son patrimoine : la somme est égale , le bienfait ne l'est pas.

main , pour être élu Chevalier , eût quatre cents mille sesterces de bien ; c'est-à-dire , suivant l'estimation du savant Dupui , un peu plus de cent mille livres de notre monnoie actuelle , à 4 sols 1-denier le sesterce. C'étoit dans les Chevaliers qu'on prenoit une partie des Juges.

Etiam nunc adjice. Hic pecuniam pro ad-
dicto dependit ; sed cum illam domo protulif-
set : ille dedit eandem ; sed mutuam sumpsit,
aut rogavit , & se obligari ingenti merito pas-
sus est. Eodem existimas loco esse illum , qui
beneficium ex facili largitus est ; & hunc qui
accepit , ut daret. ?

Tempore quædam magna fiunt, non summâ.
Beneficium est donata possessio , cujus fertili-
tas laxare possit annonam : beneficium est ,
unus in fame panis. Beneficium est , donare
regiones , per quas multa flumina & navigabi-
lia decurrant : beneficium est , arenis siti ,
& vix spiritum per fidas fauces ducentibus ,
monstrare fontem. Quis inter se ista compa-
rabit ? quis expendet ? difficilis est sententia ,
quæ non rem , sed vim rei quærit.

Eadem licet sint , aliter data non idem pen-
dent. Dedit mihi hic beneficium ; sed non li-
benter ; sed dedisse se questus est ; sed super-
bius me, quàm solebat, aspexit ; sed tam tardè
dedit , ut plus præstiturus fuerit , si citò ne-
gasset. Horum quomodo iudex inibit æstima-
tionem , cum sermo , & dubitatio & vultus ,
meriti gratiam destruant ?

Autre exemple. Un homme, pour empêcher une faisie, livre une somme ; mais il la prend dans sa bourse. Un autre en donne une pareille ; mais il l'emprunte, il supplie pour l'obtenir, & consent à se charger lui-même d'une grande obligation. Mettrez-vous au même point & celui qui, sans se gêner, me donne ce qu'il a, & celui qui reçoit pour me donner ?

Quelquefois c'est moins la somme que l'à-propos, qui fait le prix du don. C'est un bienfait de donner de riches possessions, dont la fertilité fait l'abondance d'une contrée ; mais c'est un bienfait aussi de donner un seul pain dans une famine. C'est un bienfait de donner de vastes provinces, arrosées de nombreuses rivières, qui ouvrent de toutes parts des routes à la navigation ; mais si l'on voit des malheureux consumés par la soif, & arrachant avec peine un foible souffle d'une poitrine brûlante & desséchée, c'est un bienfait de leur indiquer une source. Maintenant qui pourra comparer, peser entre elles toutes ces circonstances ? Ce n'est pas la chose même, c'est la force de la chose qu'il faut chercher ; & dès-lors que d'embarras pour se décider !

Supposé que le don soit le même : si, comme je l'ai déjà remarqué, il n'est point fait de la même manière ; s'il y a eu de la mauvaise grace, ou de la lenteur, qui désoblige plus qu'un prompt refus ; s'il a été suivi de regrets, accompagné de hauteur, tout est changé. Or, comment voulez-vous qu'un Juge puisse estimer un bienfait, lorsque la moindre incertitude, le moindre coup d'œil, le moindre mot suffisent pour en détruire le mérite.

CAPUT IX.

QU I D quòd quædam beneficia vocantur, quia nimis concupiscuntur : quædam non sunt ex hac vulgari notâ, sed majora, etiam si minus apparent ? Beneficium vocas, dedisse potentis populi civitatem, in quatuordecim deduxisse, & defendisse capitis reum : quid utilia suasse ? quid retinuisse, ne in scelus rueret ? quid gladium excussisse morituro ? quid efficacibus remediis lugentem, & quos desiderabas volentem sequi, ad vitæ consilium reduxisse ? quid assedisse ægro, & cum valetudo ejus ac salus momentis constaret, excepisse idonea cibo tempora, & cadentes venas vino refecisse, & medicum adduxisse morienti ? Hæc quis æstimabit ? quis similibus beneficiis jubebit beneficia pensari ? Donavit tibi domum : sed ego tuam supra te ruere prædixi. Dedit tibi patrimonium : sed ego naufrago tabulam. Pugnavit pro te, & vulnera excepit : at ego vitam tibi silentio dedi. Cum aliter beneficium detur, aliter reddatur, paria facere difficile est.

C H A P I T R E I X.

AJOUTERAI-JE qu'on appelle bienfait ce dont l'objet est trop souvent celui de la cupidité ; tandis qu'on refuse communément ce titre à des choses qui n'en ont que plus de prix pour avoir moins d'éclat ? Vous appelez un bienfait de nommer un homme Citoyen d'une ville puissante , de lui donner au théâtre le banc des Chevaliers , de défendre ses jours d'une accusation capitale : mais lui donner un bon conseil ; mais le préserver d'un crime ; mais arracher à un furieux l'épée qu'il tournoit contre lui ; mais verser sur les plaies d'un cœur affligé les plus douces consolations , & ramener l'infortuné , des regrets & du désespoir de ses pertes , au point de souffrir la vie ; mais veiller au chevet d'un malade , & , lorsque ses jours ne tiennent qu'à un fil , épier les moments favorables pour faire parvenir un peu de nourriture à son corps épuisé , ranimer par le vin ses artères défaillantes , lui amener le Médecin qui l'enleve à la mort : tout cela ne sont-ce pas des bienfaits ? Eh ! qui les estimera ? quel juge décidera de la compensation de l'un par un autre tout différent ? On vous a donné une maison ; & moi je vous ai prédit la chute de la vôtre. On vous a donné un héritage ; & moi une planche dans le naufrage. Les blessures d'un guerrier vous ont sauvé la vie ; & moi je vous l'ai donnée par mon silence. Comme le bien qu'on rend n'est presque jamais le même que celui qu'on a reçu , il est bien difficile que la mesure en soit précise.

CAPUT X.

DIES præterea beneficio reddendo non dicitur, sicut pecuniæ creditæ. Itaque potest, qui nondum reddidit, reddere. Dic enim, intra quod tempus deprehendatur ingratus?

Maxima beneficia probationem non habent: sæpè intra tacitam duorum conscientiam latent. An hoc inducimus, ut ne demus beneficia sine teste? Quàm deinde pœnam ingratæ constituamus? unam omnibus, cùm disparia beneficia sint? an inæqualem, & pro cuiusque beneficio, majorem, aut minorem? Age, intra pecuniam versabitur taxatio: quid quod quædam beneficia vitæ sunt, & majora vitâ? His quæ pronuntiabitur pœna? minor beneficio? iniqua est: par & capitalis? quid inhumanius, quàm cruentos esse beneficiorum exitus?

CAPUT XI.

QUÆDAM, inquit, privilegia parentibus data sunt; quomodo horum extra ordinem habita ratio est, sic aliorum quoque beneficiorum haberi debet.

Parentum conditionem sacravimus, quia expediebat liberos tolli: sollicitandi ad hunc laborem erant, incertam adituri fortunam. Non poterat illis dici, quod beneficia danti-
bus dicitur: *Cui des elige. Ipse tecum, si de-*

CHAPITRE X.

DE plus, il n'en est pas d'un bienfait comme de l'argent qu'on prête : on ne fixe pas de jour pour le rendre. Ainsi ce qu'on n'a point fait dans un temps, on peut le faire dans un autre. Dites donc : quel sera le terme au bout duquel on sera déclaré ingrat ?

Les plus grands bienfaits sont sans preuve ; souvent ils n'ont pour confident que le cœur des deux intéressés. Ordonnerons-nous qu'on ne fasse du bien que devant témoin ? Ensuite quelle peine infliger aux ingrats ? sera-ce la même pour tous, tandis que les bienfaits sont différents ? sera-t-elle différente & proportionnée aux bienfaits ? Soit, ce sera donc une peine pécuniaire. Mais si c'est la vie, si c'est plus que la vie que l'ingrat ait reçu, quelle peine prononcerez-vous contre lui ? Au-dessous du bienfait ? il n'y a point de proportion. A l'égal du bienfait ? la peine de la vie ! Quelle horreur que des bienfaits aboutissent à une catastrophe sanglante !

CHAPITRE XI.

MAIS il y a, dit-on, des exceptions pour les peres. Les considérations exclusives que les loix ont pour les bienfaits paternels, pourroient s'étendre aussi sur les autres.

A cela je réponds que nous avons consacré par des prérogatives la dignité des peres, parcequ'il importoit que les enfans fussent bien élevés, & qu'il falloit exciter puissamment les peres à des travaux, sur lesquels l'incertitude du succès pouvoit les ralentir. On ne pouvoit pas leur dire ce qu'on dit aux

ceptus es, querere, Dignum adjuva. In liberis tollendis, nihil iudicio tollentium licet: tota res voti est. Itaque ut æquiore animo ad irent a leam, danda illis aliqua potestas fuit.

Deinde alia conditio est parentum, qui beneficia, quibus dederunt, dant nihilominus daturique sunt: nec est periculum, ne dedisse se illis mentiantur. In cæteris quæri debet, non tantum an receperint, sed an dederint. Horum in confesso merita sunt: & quia utile est juventuti regi, imposuimus illi quasi domesticos magistratus, sub quorum custodia contineretur.

Deinde omnium parentum unum erat beneficium; itaque æstimari semel potuit: alia diversa sunt, dissimilia, infinitis inter se intervallis distantia; itaque sub nullam regulam cadere potuerunt; cum æquius esset omnia relinqui, quam omnia æquari.

CAPUT XII.

QUÆDAM magno dantibus constant: quædam accipientibus magna sunt, sed gratuita tribuentibus: quædam amicis data sunt, quæ-

autres bienfaiteurs : » choisissez les objets de vos dons : si vous êtes trompé , ne vous en prenez qu'à vous-même. Aidez qui le mérite ». Dans l'éducation de leurs enfants , les peres n'ont point de choix à faire , ils n'ont que des vœux à former ; & c'est pour cela qu'on a dû leur donner , dans l'extension de leur pouvoir , un dédommagement aux hasards qu'ils couroient.

D'ailleurs il y a cette différence , que les peres , qui ont été les bienfaiteurs de leurs enfants , le sont encore , & le seront toujours , & qu'il n'est point à craindre de fausseté dans l'énonciation de leurs bienfaits. Mais pour ceux des autres , avant de savoir s'ils ont été reconnus , il faut savoir s'ils ont été donnés. De la part des peres tout est avoué ; & comme il est utile à la jeunesse d'être gouvernée , nous les avons établis comme des magistrats domestiques , dont la garde fidelle veillât sur sa conduite.

Enfin les bienfaits de tous les peres étant égaux , ont pu s'estimer une fois : les autres au contraire , variant à l'infini & par leur importance , & par la foule des accessoires qui les environnent , n'ont jamais pu être assujettis à un règlement ; & il a mieux valu n'en faire aucun , que de le faire uniforme.

C H A P I T R E X I I .

IL y a des choses qui coûtent beaucoup à donner ; & il y en a d'autres qui , ne coûtant rien , sont d'un grand prix pour qui les reçoit. Quelquefois c'est son ami , quelquefois c'est un iacouu qu'on oblige ; & alors le

dam ignotis. Plus est, quamvis idem detur, si ei detur, quem nosse à tuo beneficio incipis. Hic auxilia tribuit, ille ornamenta, ille solatia. Invenies, qui nihil putet esse jucundius, nihil majus, quàm habere in quo calamitas acquiescat: invenies rursus, qui dignitati suæ, quàm securitati, consuli malit: est qui plus ei debere se judicet, per quem tutior est, quàm ei per quem honestior. Proinde ista majora aut minora erunt, prout fuerit iudex, aut ad hæc, aut ad illa, inclinatus animo.

Præterea creditorem mihi ipse eligo: beneficium sæpè ab eo accipio, à quo nolo, & aliquando ignorans obligor. Quid facies? ingratum vocabis eum, cui beneficium inscio, &, si scivisset, non accepturo, impositum est: non vocabis eum, qui utcumque acceptum non reddidit?

CAPUT XIII.

ALIQUIS dedit mihi beneficium, sed idem postea fecit injuriam. Utrum uno munere ad patientiam omnium injuriarum astringor: an perinde erit, ac si gratiam retulerim, quia beneficium suum ipse insequenti injuriâ rescidit? Quomodo deinde æstimabis, utrum plus sit quod accepit, an in quo læsus est?

Dies me deficiet, omnes difficultates perfe-

service , supposé le même , augmente de valeur pour celui avec lequel il commence notre connoissance. Tantôt on reçoit des honneurs , tantôt des secours , tantôt des consolations. Or , il y a tel homme qui n'imaginera pas de plus grande douceur que de trouver ces soulagemens du cœur dans l'infortune ; il y a tel autre qui préférera les soins pour son avancement à ceux qu'on prendroit pour sa vie même ; & tel autre au contraire aimera bien mieux le défenseur de sa vie , que l'auteur de son avancement. L'évaluation de tous ces objets sera donc plus ou moins forte , suivant que les penchans secrets du juge le décideront pour l'un ou pour l'autre.

D'ailleurs c'est moi-même qui me choisis mon créancier. Mais on peut devenir mon bienfaiteur souvent malgré moi , & quelquefois sans que je le sache. Que ferez-vous ? appellerez-vous ingrat celui qu'on a chargé à son insu d'un bienfait qu'il n'eût point accepté , s'il en eût été instruit ? N'appellerez-vous point ingrat , quiconque absolument n'a point rendu ce qu'il a reçu ?

CHAPITRE XIII.

UN homme me fait du bien d'abord , & ensuite un affront. Ses premiers dons m'obligent-ils à dévorer tous ses outrages ? ou bien son injustice , en opérant la rescision de son bienfait , me tient-elle lieu de reconnaissance ? Et alors comment estimerez-vous si le bien que j'ai reçu équivaut au mal qu'on m'a fait ?

Le jour ne suffiroit point à dénombrer toutes les difficultés qui s'offrent de toutes

qui tentantem. Tardiores, inquit, ad beneficia danda facimus, non vindicando data, nec inficiatores eorum afficiendo poenâ. Sed illud quoque tibi contrariò occurrat, multò tardiores futuros ad accipienda beneficia, si periculum causæ dicendæ adituri erunt, & innocentiam sollicitiore habituri loco: deinde, erimus per hoc ipsi quoque ad danda tardiores, nemo enim libenter dat invitis. Sed quicumque ad benefaciendum bonitate invitatus est, & ipsâ pulchritudine rei, etiam libentius dabit nihil debituris nisi quod volent: minuitur enim gloria ejus officii, cui diligenter cautum est.

CAPUT XIV.

DEINDE, pauciora erunt beneficia? sed veriora. Quid autem mali est, inhiberi beneficiorum temeritatem? hoc enim ipsum secuti sunt, qui nullam legem huic constituerunt: ut circumspectius donaremus, circumspectius eligeremus eos in quos merita conferrentur. Etiam atque etiam cui des, considera: nulla actio erit, nulla repetitio. Erras, si existimas succursurum tibi iudicem. Nulla lex te in integrum restituet: solam accipientis fidem specta.

Hoc modo beneficia auctoritatem suam tenent, & magna sunt: pollues illa, si materiam litium feceris.

parts. Mais, objectez-vous, on aura moins d'ardeur à faire du bien, s'il n'y a point de loi qui protège les bienfaiteurs & punisse les ingrats. C'est bien plutôt de votre loi que résulteroit cet inconvénient; car d'abord on accepteroit avec plus de peine des dons qui pourroient fournir la matière d'une accusation, & un prétexte pour inquiéter l'innocence: & ensuite on auroit par-là même moins d'empressement à donner; car on n'aime à obliger personne malgré lui. C'est lorsque la bienfaisance n'imposera que des chaînes volontaires, qu'on verra se livrer avec plus de plaisir à ce doux penchant les bons cœurs que séduisent les charmes de cette vertu: toutes vos précautions en affoibliroient la gloire.

CHAPITRE XIV.

TOUTEFOIS, je le veux encore, on fera moins de bien; mais il sera mieux fait. Eh! quel mal de borner les folles profusions des bienfaits? Certainement une des vues des Législateurs, en ne portant point de loi contre l'ingratitude, a été d'inspirer au bienfaiteur de la prudence & de la circonspection dans ses largesses: « Examine, lui ont-ils dit, examine avec soin qui tu obliges: n'espère pas que le juge vienne à ton secours: ne crois pas que la loi se charge de tes recouvrements. Tu n'auras point de répétition à faire, point d'action à suivre. La bonne foi de l'obligé, voilà ta sûreté.

Eh! dans le fond c'est la seule garantie qui convienne à des bienfaits, & qui maintienne leur dignité. Vous les dégradez, si vous en faites la matière d'un procès.

Æquissima vox est , & jus gentium præ se ferens , *Redde quod debis*. Hæc turpissima est in beneficio. *Redde*. Quid reddet ? Vitam quam debet , dignitatem , securitatem , sanitatem ! Reddi maxima quæque non possunt. Aut pro his , inquit , aliquid quod tanti sit. Hoc est quod dicebam , interituram tantæ rei dignitatem , si beneficium mercem facimus. Non est irritandus animus ad avaritiam , ad querelas , ad discordiam : suâ sponte in ista fertur. Quantum possumus , resistamus , & quærenti occasiones , amputemus.

CAPUT XV.

Utinam quidem persuadere possemus , ut pecunias creditas tantùm à volentibus acciperent ! utinam nulla stipulatio emptorem venditori obligaret ! nec pacta conventaque impressis signis custodirentur ! fides potiùs illa servaret , & æquum colens animus ! Sed necessaria optimis prætulerunt , & cogere fidem , quàm spectare malunt. Adhibentur ab utraque parte testes : ille per tabulas plurium nomina , interpositis parariis , facit : ille non est interrogatione contentus , nisi reum manu suâ tenuit. O turpem humano generi fraudis ac nequitiae publicæ confessionem ! annulis nostris plus , quàm animis creditur. In quid isti viri ornati

Rien

Rien de si juste en général, rien de si conforme au droit des gens que ce cri, rends ce que tu dois : mais dans la bouche du bienfaiteur, il est honteux. Qu'on lui rende ! Eh ! que veut-il qu'on lui rende ? la vie, les honneurs, la sûreté, la santé ? Ces biens, les plus grands de tous, il est presque impossible de les rendre. Du moins qu'on lui rende l'équivalent ! Eh ! voilà ce que je disois : nous dérogeons à la noblesse de cet acte sublime, si nous faisons du bienfait une marchandise. Gardons-nous d'exciter le cœur de l'homme à l'avarice, aux querelles, à la discorde ; la pente n'y est déjà que trop forte : résistons bien plutôt de tout notre pouvoir au courant qui l'emporte ; éloignons de lui les occasions qu'il cherche.

C H A P I T R E X V.

EH ! plutôt aux Dieux, que nous puissions encore persuader aux hommes d'abandonner la rentrée de leurs créances à la volonté seule de leurs débiteurs ! Plût aux Dieux, qu'ils voulussent supprimer toutes les clauses qui lient le vendeur à l'acheteur, & garantir leurs pactes & leurs conventions par la bonne foi seulement, par la justice, & non par l'impression de leurs cachets ! Mais ils ont préféré le plus sûr au plus honorable, & ils aiment mieux contraindre la bonne foi, que d'y compter. Les deux parties appellent leurs témoins : on convoque les agents intermédiaires : les engagements qu'on forme sont consignés sur des tablettes : non contents de lier les contractants par leurs promesses, ils les enchaînent par leur signature. O honte de l'humain !

adhibiti sunt? in quid imprimuntur signa? nempe ne ille neget accepisse se, quod accepit. Hos incorruptos viros, & vindices veritatis existimas? at his ipsis statim non aliter pecuniæ committentur. Ita non honestius erat à quibusdam fidem falli, quàm ab omnibus perfidiam rimeri?

Hoc unum deest avaritiæ, ut beneficia sine sponfore non demus. Generosi animi & magnifici est, juvare & prodesse: qui dat beneficia, deos imitatur; qui repetit, feneratores. Quid illos, dum vindicamus, in turbam sordidissimam redigimus?

CAPUT XVI.

PLURES, inquit, ingrati erunt, si nulla adversus ingratum datur actio. Imò potius, pauciores: quia majore delectu dabuntur beneficia. Deinde, non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sunt: pudorem enim rei tollet multitudo peccantium; & desinet esse probri loco, commune maledictum.

Nunquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles feminae, non consulum numero, sed maritorum annos

aité ! ô déplorable aveu de la fraude & de la méchanceté publique ! On se fie à un cachet plus qu'à nous-même. Pourquoi ces hommes respectables sont-ils assemblés ? d'où vient qu'ils impriment leurs sceaux sur ces actes ? C'est afin qu'on ne nie point avoir reçu ce qu'on a reçu. Mais on croit du moins à l'incorruptibilité de ces vénérables soutiens de la vérité. Pas plus : dans l'instant on s'armera contre eux des mêmes précautions. Ah ! ne valoit-il donc pas mieux , pour notre honneur , éprouver la perfidie de quelques-uns , que la craindre ainsi de tous ?

Il manqueroit au triomphe de l'avarice de voir les bienfaits entourés de cautions. C'est le propre d'un cœur généreux & magnanime d'aider , de servir ses semblables. Qui fait le bien , imite les Dieux ; qui le redemande , les usuriers. Voulons-nous , autorisant les demandes des bienfaiteurs , les réduire à la classe la plus vile ?

C H A P I T R E X V I .

IL y aura , dit-on , plus d'ingrats , si l'on ne donne point d'action contre eux. Au contraire , il y en aura moins , parcequ'on mettra plus de discernement dans les bienfaits. D'ailleurs , il seroit dangereux de faire connoître à tous la multitude des ingrats : le nombre des vicieux ôteroit la honte du vice , & un forfait général ne seroit plus un opprobre pour personne.

Quelle femme rougit maintenant du divorce , depuis que les dames Romaines les plus qualifiées ne comptent plus leurs années par le nombre des Consuls , mais par celui de

saos computant? & exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii? Tam diu istud timebatur, quam diu rarum erat: quia verò nulla sine divortio acta sunt, quod sæpè audiebant, facere didicerunt.

Nunquid jam ullus adulterii pudor est, postquam cõ ventum est, ut nulla virum habeat, nisi ut adulterum irriter? Argumentum est deformitatis, pudicitia Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? nisi singulis divisit horas, & non sufficit dies omnibus? nisi apud alium gestata est, apud alium mansit? Infrunita & antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari unius adulterium. Quemadmodum horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata est: ita ingratos plures efficies, & audaciores, si numerare se cœperint.

CAPUT XVII.

Quid ergo? impunitus erit ingratus? Quid ergo? impunitus erit impius? quid malignus? quid avarus? quid impotens? quid crudelis? Impunita tu credis esse, quæ invisæ sunt? aut ullum supplicium gravius existimas publico odio? Pœna est, quòd non audeat ab ullo beneficium accipere, quòd non

leurs maris ; depuis que , répudiées , elles n'épousent que pour l'être encore ? On craignoit les divorces , tant qu'ils étoient rares : mais depuis qu'ils remplissent seuls tous nos registres , le bruit de ces actes trop répétés a familiarisé avec eux.

A t-on maintenant la moindre honte de l'adultère , depuis qu'on en est venu au point qu'une femme ne prend un mari que pour se livrer à un amant ? La chasteté n'est plus que le signe de la laideur. Quelle est l'infortunée Plébécienne , qui se borne à deux amants , qu'on ne voie dans les jardins de l'un , qu'on ne sache au lit d'un autre , qui n'ait une heure pour chacun , sans que le jour lui suffise pour tous ? A moins que d'être de la vieille République , ignore-t-on que l'adultère avec un seul ne seroit qu'un mariage ? De même que la-malheureuse célébrité de ces crimes en a fait disparaître la honte ; de même vous multiplierez , vous enhardirez les ingrats , si vous les avertissez de leur nombre.

C H A P I T R E X V I I .

A I N S I donc on laissera l'ingratitude impunie ? Mais , dites-moi , l'impiété ne l'est-elle pas ? la méchanceté ne l'est-elle pas ? l'avarice , la cruauté , l'emportement ne le sont-ils pas ? ou plutôt ce qui est abhorré , le croyez-vous impuni , & trouvez-vous de supplice plus rude que la haine publique ? L'ingrat n'ose ni recevoir du bien de personne , ni en faire : il est ou se croit poursuivi par tous les regards : il a perdu le sentiment de la plus honnête & de la plus douce des affections : voilà sa peine. Vous plaignez le sort

audet ulli dare ; quòd omnium designatur oculis , aut designari se judicat ; quòd intellectum optimæ rei ac dulcissimæ amisit. An tu infelicem vocas , qui caret acie oculorum , cujus aures morbus obstruxit : non vocas miserum eum , qui sensum beneficiorum amisit ? Testes ingratorum omnium Deos metuit ; urit illum & angit intercepti beneficii conscientia ; denique satis hæc ipsa pœna magna est , quòd rei (ut dicebam) jucundissimæ fructum non percipit.

At quem juvat accepisse , æquali perpetuaque voluptate fruitur : & animum ejus à quo accepit , non rem intuens , gaudet. Gratum hominem semper beneficium delectat , ingratum semel.

Comparari autem potest utriusque vita : cum alter tristis sit & sollicitus , qualis esse infitator , ac fraudulentus solet ; apud quem non parentum qui debet honor est , non educatoris , non præceptorum : alter lætus , hilarius , occasionem referendæ gratiæ exspectans , & ex hoc ipso affectu gaudium grande percipiens ; nec quærens quomodo decoquat , sed quemadmodum plenius uberiusque respondeat , non solum parentibus & amicis , sed humilioribus quoque personis. Nam

de l'aveugle & du sourd dont la lumière & le son ne viennent plus frapper les yeux & les oreilles : combien n'est point à plaindre celui qui est privé de la sensation des bienfaits ? L'ingrat redoute les Dieux témoins de l'ingratitude ; la conscience des bienfaits qu'il recele dans son cœur le déchire & le dévore ; enfin la plus délicieuse des jouissances , il ne l'éprouve pas , comme je le disois , & cette peine est déjà seule assez forte.

Au contraire , celui qu'enchanter encore le bien qu'il reçut autrefois , goûte une volupté toujours égale & jamais interrompue : il pense , non pas aux dons , mais au bon cœur de son bienfaiteur , & cette pensée fait sa joie. Un homme reconnoissant est toujours charmé d'un bienfait : l'ingrat ne l'est qu'une fois.

Comparez leur vie à tous deux. L'un se refusant à tout sentiment tendre & pour les auteurs de ses jours , & pour le conducteur de son enfance , & pour l'instituteur de sa jeunesse ; l'un , dis-je , est toujours triste , inquiet , tel qu'un banqueroutier frauduleux. L'autre est toujours gai , toujours content , cherchant sans cesse les occasions de prouver sa reconnoissance , & trouvant son bonheur dans cette recherche. Loin de vouloir retenir rien de ce qu'il doit , il n'aspire qu'à le rendre avec usure & à ses parents , & à ses amis , & aux hommes même du rang le plus vil. Car eût-il pour bienfaiteur un esclave , il ne

etiam si à servo suo beneficium accepit, æstimat non à quo, sed quid acceperit.

CAPUT XVIII.

QUANQUAM quæritur à quibusdam, sicut ab Hecatone, an beneficium dare servus domino possit? Sunt enim qui ita distinguant, quædam beneficia esse, quædam officia, quædam ministeria: Beneficium esse, quod alienus det: alienus est, qui potuit sine reprehensione cessare. Officium esse filii, uxoris, & earum personarum, quas necessitudo suscitatur, & ferre opem jubet. Ministerium esse servi, quem conditio sua eo loco posuit, ut nihil eorum quæ præstat, imputet superiori...

Prætereà servos qui negat dare aliquando Domino beneficium, ignarus est juris humani: refert enim cujus animi sit qui præstat, non cujus statûs. Nulli præclusa virtus est, omnibus patet, omnes admittit, omnes invitat, ingenuos, libertinos, servos, Reges, & exules; non eligit domum, nec censum; nudo homine contenta est. Quid enim erat tuti adversus repentina? quid animus magnum promitteret sibi? si certam virtutem fortuna mutaret.

verroit plus que la grandeur du bienfait , & non l'abjection de la personne.

CHAPITRE XVIII.

TOUTEFOIS il y a des Philosophes, Hécaton entre autres, qui mettent en problème la possibilité pour un esclave d'être le bienfaiteur de son maître ; & ils distinguent ce qui est *bienfait*, ce qui est *devoir*, & ce qui est de notre *service*. Selon eux, il n'y a de bienfait que de la part d'un étranger, & ils appellent étranger quiconque n'est obligé à rien. C'est *devoir*, de la part d'un enfant, d'une femme, & en général de tous ceux que les liens du sang rapprochent & forcent de s'entr'aider. Dans les esclaves, c'est leur *service* ; & telle est leur condition, que leur maître ne leur doit aucun compte de ce qu'ils font pour lui.

En vérité (1), plus j'y pense, & plus ceux qui nient la possibilité des bienfaits de l'esclave envers son maître, me semblent ignorer étrangement les droits de l'homme. Qui est-ce qui importe dans lui ? Son cœur, & non son état. La vertu n'exclut personne ; elle est accessible à tous : Esclaves, Citoyens, Affranchis, Patriciens, Rois, Bannis, elle accueille tout le monde, elle invite tout le monde ; elle ne choisit point les palais, elle ne suppose point les revenus ; l'homme seul, l'homme nud, elle s'en contente. Eh ! quelle seroit notre sûreté contre les revers imprévus ?

(1) Ces trois mots sont ajoutés pour remplir une lacune qui se trouve ici dans le texte.

Si non dat beneficium servus Domino; nec Regi quisquam suo, nec Duci suo miles. Quid enim interest quali quis teneatur imperio? si summo tenetur. Nam si servo, quominus in nomen meriti perveniat, necessitas obest & patiendi ultima timor; idem istud obstabit, & ei qui Regem habet, & ei qui Ducem: quoniam, quamquam sub dispari titulo, paria in illo licent. Atqui dant regibus suis, dant Imperatoribus beneficia: ergo & Dominis.

Potest servus justus esse, potest fortis, potest magnanimus: ergo & beneficium dare potest; nam & hoc virtutis est. . . . Non est dubium, an servus beneficium dare possit cui libet: quare ergo non & Domino suo possit?

CAPUT XIX.

Quia non potest, inquit, creditor Dominus sui fieri, si pecuniam illi dederit. Alioquin quotidie dominum suum obligat: peregrinaptem sequitur, ægro ministrat, & labore summo colit. Omnia tamen ista quæ, alio præstante, beneficia dicerentur, præstante servo ministeria sunt. Beneficium enim id est, quod quis dedit, cum illi liceret & non dare:

quoï de grand oseroit-on se promettre ? si l'inflexible vertu varioit au gré de la fortune !

S'il étoit impossible qu'un esclave fût le bienfaiteur de son maître, un sujet ne pourroit pas l'être non plus de son Roi, ni un soldat de son chef. Car qu'importe le pouvoir qui nous assujettisse ? s'il est également absolu. Si les entraves de la nécessité, si la crainte des derniers châtimens rétrécissent les actions les plus généreuses de l'esclave, & les privent du nom de bienfait, les mêmes raisons se trouvent contre un homme soumis à un chef & à un Roi, parcequ'ils ont, sous des titres différens, le même pouvoir de sévir contre lui. Or, un sujet peut obliger son Prince, un soldat son Général, par conséquent un esclave son maître.

Un esclave peut être juste, courageux, magnanime, vertueux en un mot ; donc il peut être bienfaisant : car c'est une partie de la vertu. Il n'est pas douteux qu'un esclave ne puisse être le bienfaiteur de tout autre ; pourquoi donc pas de son maître ?

CHAPITRE XIX.

PAR la même raison, dit Hécaton, qu'un esclave, qui donne de l'argent à son maître, ne devient point son créancier. Autrement il l'obligeroit tous les jours : il le suit dans ses voyages, il le soigne dans ses maladies, il endure pour lui les plus rudes travaux. Ce qui seroit un bienfait de la part de tout autre, n'est dans l'esclave qu'une suite de son service. Il n'y a de bienfait que lorsqu'on donne ce qu'on est libre de ne pas donner : cette liberté, l'esclave ne l'a point ; aussi ne donne-t-

servus autem non habet negandi potestatem ; ita non præstat , sed paret , nec id se fecisse jactat , quod non facere non potuit.

Etiam sub istâ lege vincam , & eò perducam servum , ut in multa liber sit. Interim dic mihi , si tibi ostendero aliquem servum pro salute sui Domini , sine respectu suæ dimicantem , & , confossum vulneribus , reliquias tamen sanguinis ab ipsis vitalibus fundentem , & , ut ille effugiendi tempus habeat , moram suâ morte quærentem : hunc tu negabis beneficium dedisse , quia servus est ? Si tibi ostendero aliquem , ut secreta Domini prodatur nullâ tyranni pollicitatione corruptum , nullis territum minis , nullis cruciatibus victum , avertisse quantum potuerit suspiciones quærentis , & impendisse spiritum fidei : hunc tu negabis beneficium Domino dedisse , quia servus est ? Vide ne eò magis sit , quò rarius est exemplum virtutis in servis : eoque gratius , quòd cum ferè invisâ imperia sint , & omnis necessitas gravis , commune servitutis odium , in aliquo Domini caritas vicit. Ita non ideò beneficium non est , qui à servo profectum est ; sed ideò majus , quia deterrere ab illo nec servitus quidem potuit.

CAPUT XX.

ERRAT , si quis existimat servitutem in

il rien : il obéit , & n'a point de gloire en faisant ce qu'il n'a pas le pouvoir de ne pas faire.

J'admets ces restrictions , & je prouve encore invinciblement la liberté de l'esclave sur une foule de points. Dites-moi : si je vous montre un esclave combattant au mépris de sa vie pour celle de son maître , tout couvert de blessures & en provoquant de nouvelles , épuisant enfin tout le sang de ses veines pour ménager par sa mort la fuite de son maître , niez-vous encore qu'il soit son bienfaiteur , parcequ'il est son esclave ? Si je vous en montre un autre , à qui l'on veuille arracher tous les secrets de son maître , sourd à toutes les promesses du tyran , ferme contre toutes ses menaces , inébranlable au milieu des tortures , détournant de tout son pouvoir les soupçons du barbare , & mourant pour être fidele ; niez-vous encore qu'il soit le bienfaiteur de son maître , parcequ'il est son esclave ? Observez bien plutôt que le bienfait devient & plus glorieux pour l'esclave , chez qui la vertu est plus rare , & plus touchant pour le maître qui , au milieu de l'aversion naturelle qu'excitent le poids de l'obéissance & les chaînes de la contrainte , a su inspirer à un homme un attachement victorieux de la haine des hommes pour la servitude. Ainsi, loin que ce ne soit plus un bienfait pour être venu d'un esclave , il n'en est que plus grand , pour n'avoir point été arrêté par l'esclavage même.

C H A P I T R E X X.

C'EST une erreur de croire que la servitude s'étende sur l'homme tout entier : et qu'il y a

totum hominem descendere : pars melior
 ejus excepta est. Corpora obnoxia sunt &
 adscripta Dominis : mens quidem sui juris,
 quæ adeò libera & vaga est, ut ne ab hoc qui-
 dem carcere, cui inclusa est, teneri queat,
 quo minus imperu suo uratur, & ingentia
 agat, & in infinitum comes cælestibus exeat.
 Corpus itaque est, quod Domino fortuna tra-
 didit : hoc emit, hoc vendit. Interior illa
 pars mancipio dari non potest ; ab hac quid-
 quid venit, liberum est. Non enim aut
 nos omnia jubere possumus, aut in omnia
 servi parere coguntur ; contra rempublicam
 Imperata non faciunt, nulli sceleri manus
 commodabunt.

CAPUT XXI.

QUÆDAM sunt quæ leges nec jubent,
 nec verant facere : in his servus materiam
 beneficii habet. Quamdiu præstatur, quod à
 servis exigì solet, ministerium est : ubi plus
 quàm quod servo necesse est, beneficium ; ubi
 in affectum amici transit, definit vocari mi-
 nisterium. Est aliquid quod Dominus præstare
 servo debeat, ut cibaria, ut vestiarius : ne-
 mo hoc dixit beneficium. At indulgit, libe-
 ralius educavit, artes quibus erudiantur in-
 genui, tradidit : beneficium est. Idem, ècon-
 trario, fit in personâ servi : quidquid est

de mieux dans lui, en est exempt. C'est le corps seul qui a un maître : l'ame est à ses droits ; l'ame, qui, dans son essor libre & hardi, franchissant la vile prison qui l'enferme, s'élève aux actions sublimes, & s'élançant dans l'infini, va se mêler au chœur des intelligences célestes. C'est donc le corps, c'est donc la surface de l'homme, que la fortune livre à un maître ; ce sont eux qu'il vend, ce sont eux qu'il achete : mais rien n'a prise sur son intérieur ; tout ce qui vient de cette partie, est libre comme elle. Aussi les maîtres ne peuvent-ils pas tout commander, les esclaves ne doivent-ils pas tout faire : ils n'exécuteront point des ordres contre l'Etat ; ils ne prêteront pas leurs mains à un crime.

CHAPITRE XXI.

IL y a des choses que les loix ne commandent ni ne défendent. C'est sur celles-là que les bienfaits de l'esclave peuvent s'exercer. Tant qu'il se borne aux fonctions ordinaires d'un esclave, c'est son service ; lorsqu'il les passe, c'est un bienfait. Il y a des choses aussi que le maître est obligé de donner à l'esclave, comme la nourriture, le vêtement ; jamais cela ne s'est appelé un bienfait : mais c'en est un, lorsqu'il le traite avec ménagement, lorsqu'il l'élève avec soin, lorsqu'il l'instruit dans les arts réservés aux Citoyens. La même chose arrive dans l'esclave : si ses soins vont au-delà des soins imposés par la servitude ; s'il prend pour

quod servilis officii formulam excedit, quod non ex imperio, sed ex voluntate præstatur, beneficium est: si modò tantum est, ut hoc vocari potuerit, quolibet alio præstante.

CAPUT XXII.

SERVUS (ut placet Chrysippò) perpetuus mercenarius est. Quemadmodum ille beneficium dat, ubi plus præstat quàm quod operis locavit: sic servus ubi benevolentiam erga Dominum fortunæ suæ modum transiit, & aliùs aliquid ausus, quod etiam feliciùs nato decori esset, & spem Domini antecessit, beneficium est intra domum inventum. An æquum tibi videtur, quibus, si minus debito faciant, irascimur; non haberi gratiam, si plus debito solitoque fecerint?

Quid ergo? beneficium Dominus à servo accipit! Imò homo ab homine. Denique quod in illius potestate fuit, fecit; beneficium Domino dedit: ne à servo acceperis, in tuâ potestate est. Quis autem tantus est, quem non fortuna indigere etiam infimis cogat? Multa jam beneficiorum exempla referam, & dissimilia, & quædam inter se contraria. Dedit aliquis Domino suo vitam; dedit mortem: servavit periturum; & hoc si parum est, pereundo servavit: alius mortem Domini adjuvit, alius decepit.

nous le cœur d'un ami ; s'il suit les impulsions de sa volonté seule , & non les loix de son état , alors c'est un bienfait , pourvu toutefois que , venant de tout autre , il méritât ce nom par son importance.

C H A P I T R E X X I I .

CHRYSIPPE définit l'esclave un mercenaire perpétuel. Or , les mêmes obligations que nous avons au mercenaire pour le surplus du travail qu'il nous doit , nous lient envers l'esclave qui aggrave par attachement les charges de sa condition , surpasse les espérances de son maître , & , du sein de la bassesse , s'éleve pour lui à des actions qui honoreront une naissance illustre. Eh ! n'est-il pas bien juste que si l'on se permet l'emportement lorsqu'il manque à son devoir , on se livre à la reconnoissance lorsqu'il y ajoute ?

Quoi donc ! un esclave obligera son maître ! Non , c'est un homme qui en obligera un autre. D'ailleurs l'esclave a fait tout ce qui dépendoit de lui , en faisant du bien à son maître : il dépend de son maître que ce ne soit point d'un esclave qu'il en ait reçu. Eh ! quel homme , au faite même de la fortune , peut s'assurer de n'avoir jamais besoin de l'homme le plus vil ? Combien pourrois-je vous citer d'exemples de bienfaits d'esclaves ? En voici quelques-uns qui sont différens , & même opposés entre eux. Vous verrez dans ces généreux bienfaiteurs , l'un donner la vie à son maître , l'autre la mort ; l'un la favoriser , l'autre la tromper ; & , si c'est trop peu , un autre l'en garantir par la sienne.

ferentes ; quod in illo beneficio maximum fuit , tanti judicaverunt , ne domina occideretur , videri dominam occidisse. Non est , nihi crede , non est , dico , servilis animi , egregium factum famâ sceleris emisse.

C. Vettius , Prætor Marforum , ducebatur ad Romanum imperium. Servus ejus gladium militi ipsi , à quo trahebatur , eduxit , & primum Dominum occidit : deinde , tempus est , inquit , me & mihi consulere ; jam Dominum manumisi : atque ita se uno ictu transjecit. Da mihi quemquam qui magnificentius Dominum servarit.

CAPUT XXIV.

CORFINIUM Cæsar obsidebat : tenebatur inclusus Domitius. Imperavit Medico eidemque servo suo, ut sibi venenum daret. Cùm tergiversantem videret : quid cunctaris , inquit , tanquam tuâ in potestate totum istud sit ? mortem rogo armatus. Tum ille promisit , & medicamentum innoxium bibendum illi dedit : quo cùm sopitus esset , accessit ad filium ejus ; jube me , inquit , adservari , dum ex eventu

ne songeant qu'à soi, elle se vit abandonnée de tous, excepté de ces honorables transfuges; & ceux-ci, pour faire voir le motif de leur première fuite, quitterent le vainqueur pour une captive, qu'ils sauverent en jouant le rôle de ses assassins; car ce qui fait sur-tout la sublime grandeur de leur bienfait, c'est de s'être déclarés publiquement meurtriers de leur maîtresse, pour empêcher son meurtre. Non, croyez-moi, non, vous dis-je, ce ne furent point des ames serviles qui osèrent acheter une belle action par la réputation d'un crime.

C. Verrus, Préteur des Marses, ayant été fait prisonnier, on le conduisoit à la chaîne des Romains. Son esclave arracha l'épée du soldat qui le traînoit, & tua son maître. « Je viens, dit-il, de donner la liberté à mon maître; il faut maintenant songer à la mienne, & il se perça d'un autre coup. » Trouvez-moi un plus auguste libérateur que cet esclave.

CHAPITRE XXIV.

CÉSAR tenoit Domitius enfermé dans Corninium. Celui-ci commande à son esclave, qui étoit en même temps son Médecin, de lui donner du poison; & le voyant hésiter: « pourquoi balances-tu, lui dit-il; ma mort ne dépend-elle que de toi seul? je te la commande les armes à la main. » Alors l'esclave la lui promet, & lui ayant fait prendre un breuvage innocent qui ne fit que l'assoupir, il s'approcha du fils de son maître: « faites-moi garder, lui dit-il, jusqu'à ce que l'événement

servus autem non habet negandi potestatem ; ita non præstat , sed parer , nec id se fecisse jactat , quod non facere non potuit.

Etiã sub istâ lege vincam , & eò perducam servum , ut in multa liber sit. Interim dic mihi , si tibi ostendero aliquem servum pro salute sui Domini , sine respectu suæ dimicantem , & , confossum vulneribus , reliquias tamen sanguinis ab ipsis vitalibus fundentem , & , ut ille effugiendi tempus habeat , moram suâ morte quærentem : hunc tu negabis beneficium dedisse , quia servus est ? Si tibi ostendero aliquem , ut secreta Domini prodar nullâ tyranni pollicitatione corruptum , nullis territum minis , nullis cruciatibus victum , avertisse quantum potuerit suspiciones quærentis , & impendisse spiritum fidei : hunc tu negabis beneficium Domino dedisse , quia servus est ? Vide ne eò magis sit , quò rarius est exemplum virtutis in servis : eoque gratius , quòd cum ferè invisã imperia sunt , & omnis necessitas gravis , commune servitutis odium , in aliquo Domini caritas vicit. Ita non ideò beneficium non est , qui à servo profectum est ; sed ideò majus , quia deterrere ab illo nec servitus quidem potuit.

CAPUT XX.

ERRAT , si quis existimat servitutem in

il rien : il obéit , & n'a point de gloire en faisant ce qu'il n'a pas le pouvoir de ne pas faire.

J'admets ces restrictions , & je prouve encore invinciblement la liberté de l'esclave sur une foule de points. Dites-moi : si je vous montre un esclave combattant au mépris de sa vie pour celle de son maître , tout couvert de blessures & en provoquant de nouvelles , épuisant enfin tout le sang de ses veines pour ménager par sa mort la fuite de son maître , nierez-vous encore qu'il soit son bienfaiteur , parcequ'il est son esclave ? Si je vous en montre un autre , à qui l'on veuille arracher tous les secrets de son maître , sourd à toutes les promesses du tyran , ferme contre toutes ses menaces , inébranlable au milieu des tortures , détournant de tout son pouvoir les soupçons du barbare , & mourant pour être fidèle ; nierez-vous encore qu'il soit le bienfaiteur de son maître , parcequ'il est son esclave ? Observez bien plutôt que le bienfait devient & plus glorieux pour l'esclave , chez qui la vertu est plus rare , & plus touchant pour le maître qui , au milieu de l'aversion naturelle qu'excitent le poids de l'obéissance & les chaînes de la contrainte , a su inspirer à un homme un attachement victorieux de la haine des hommes pour la servitude. Ainsi, loin que ce ne soit plus un bienfait pour être venu d'un esclave , il n'en est que plus grand , pour n'avoir point été arrêté par l'esclavage même.

C H A P I T R E X X.

C'EST une erreur de croire que la servitude s'étende sur l'homme tout entier : ce qu'il y a

totum hominem descendere : pars melior
 ejus excepta est. Corpora obnoxia sunt &
 adscripta Dominis : mens quidem sui juris ,
 quæ adeò libera & vaga est , ut ne ab hoc qui-
 dem carcere , cûi inclusa est , teneri queat ,
 quo minus impetu suo utatur , & ingentia
 agat , & in infinitum cõmes cælestibus exeat.
 Corpus itaque est , quod Domino fortuna tra-
 didit : hoc emit , hoc vendit. Interior illa
 pars mancipio dari non potest ; ab hac quid-
 quid venit , liberum est. Non enim aut
 nos omnia jubere possumus , aut in omnia
 servi parere coguntur ; contra rempublicam
 Imperata non facient , nulli sceleri manus
 commodabunt.

CAPUT XXI.

QUÆDAM sunt quæ leges nec jubent ,
 nec vetant facere : in his servus materiam
 beneficii habet. Quamdiu præstatur , quod à
 servis exigì solet , ministerium est : ubi plus
 quàm quod servo necesse est , beneficium ; ubi
 in affectum amici transit , desinit vocari mi-
 nisterium. Est aliquid quod Dominus præstare
 servo debeat , ut cibaria , ut vestiarium : ne-
 mo hoc dixit beneficium. At indulgit , libe-
 raliùs educavit , artes quibus erudiantur in-
 genui , tradidit : beneficium est. Idem , è con-
 trariò , fit in personâ servi : quidquid est

de mieux dans lui, on est exempt. C'est le corps seul qui a un maître : l'ame est à ses droits ; l'ame, qui, dans son essor libre & hardi, franchissant la vile prison qui l'enferme, s'éleve aux actions sublimes, & s'élançant dans l'infini, va se mêler au chœur des intelligences célestes. C'est donc le corps, c'est donc la surface de l'homme, que la fortune livre à un maître ; ce sont eux qu'il vend, ce sont eux qu'il achete : mais rien n'a prise sur son intérieur ; tout ce qui vient de cette partie, est libre comme elle. Aussi les maîtres ne peuvent-ils pas tout commander, les esclaves ne doivent-ils pas tout faire : ils n'exécuteront point des ordres contre l'Etat ; ils ne prêteront pas leurs mains à un crime.

CHAPITRE XXI.

IL y a des choses que les loix ne commandent ni ne défendent. C'est sur celles-là que les bienfaits de l'esclave peuvent s'exercer. Tant qu'il se borne aux fonctions ordinaires d'un esclave, c'est son service ; lorsqu'il les passe, c'est un bienfait. Il y a des choses aussi que le maître est obligé de donner à l'esclave, comme la nourriture, le vêtement ; jamais cela ne s'est appelé un bienfait : mais c'en est un, lorsqu'il le traite avec ménagement, lorsqu'il l'éleve avec soin, lorsqu'il l'instruit dans les arts réservés aux Citoyens. La même chose arrive dans l'esclave : si ses soins vont au-delà des soins imposés par la servitude ; s'il prend pour

quod servilis officii formulam excedit, quod non ex imperio, sed ex voluntate præstatur, beneficium est: si modo tantum est, ut hoc vocari potuerit, quolibet alio præstante.

CAPUT XXII.

SERVUS (ut placet Chrysippo) perpetuus mercenarius est. Quemadmodum ille beneficium dat, ubi plus præstat quam quod operis locavit: sic servus ubi benevolentiam erga Dominum fortunæ suæ modum transit, & alius aliquid ausus, quod etiam feliciter nato decori esset, & spem Domini antecessit, beneficium est intra domum inventum. An æquum tibi videtur, quibus, si minus debito faciant, irascimur; non haberi gratiam, si plus debito solitoque fecerint?

Quid ergo? beneficium Dominus à servo accipit! Imò homo ab homine. Denique quod in illius potestate fuit, fecit; beneficium Domino dedit: ne à servo acceperis, in tuâ potestate est. Quis autem tantus est, quem non fortuna indigere etiam infimis cogat? Multa jam beneficiorum exempla referam, & dissimilia, & quædam inter se contraria. Dedit aliquis Domino suo vitam; dedit mortem: servavit periturum; & hoc si parum est, pereundo servavit: alius mortem Domini adjuvit, alius decepit.

nous le cœur d'un ami ; s'il suit les impulsions de sa volonté seule , & non les loix de son état , alors c'est un bienfait , pourvu toutefois que , venant de tout autre , il méritât ce nom par son importance.

C H A P I T R E X X I I .

CHRYSIPPE définit l'esclave un mercenaire perpétuel. Or , les mêmes obligations que nous avons au mercenaire pour le surplus du travail qu'il nous doit , nous lient envers l'esclave qui aggrave par attachement les charges de sa condition , surpasse les espérances de son maître , & , du sein de la bassesse , s'éleve pour lui à des actions qui honoreront une naissance illustre. Eh ! n'est-il pas bien juste que si l'on se permet l'emportement lorsqu'il manque à son devoir , on se livre à la reconnaissance lorsqu'il y ajoute ?

Quoi donc ! un esclave obligera son maître ! Non , c'est un homme qui en obligera un autre. D'ailleurs l'esclave a fait tout ce qui dépendoit de lui , en faisant du bien à son maître : il dépend de son maître que ce ne soit point d'un esclave qu'il en ait reçu. Eh ! quel homme , au fait même de la fortune , peut s'assurer de n'avoir jamais besoin de l'homme le plus vil ? Combien pourrois-je vous citer d'exemples de bienfaits d'esclaves ? En voici quelques-uns qui sont différents , & même opposés entre eux. Vous verrez dans ces généreux bienfaiteurs , l'un donner la vie à son maître , l'autre la mort ; l'un la favoriser , l'autre la tromper ; & , si c'est trop peu , un autre l'en garantir par la sienne.

CAPUT XXIII.

CLAUDIUS QUADRIGARIUS in duodevicesimo annalium tradidit, cum obsideretur Grumentum, & jam ad summam desperationem ventum esset, duos servos ad hostem transfugisse, & operæ pretium fecisse. Deinde urbe captâ, passim discurrente victore, illos per nota itinera ad domum in quâ servierant præcucurrisse, & dominam suam ante se egisse; & quærentibus quænam esset, dominam & quidem crudelissimam ad supplicium ab ipsis duci professos esse. Eductam deinde extra muros, summâ curâ celasse, donec hostilis ira consideret: deinde, ut satiatus miles citò ad Romanos mores rediit, illos quoque ad suos redisse, & dominam sibi ipsos dedisse. Manumisit utrumque evestigio illa: nec indignata est ab his se vitam accepisse, in quos vitæ necisque potestatem habuisset. Poruit sibi hoc vel magis gratulari: aliter enim servata, munus notæ & vulgaris clementiæ habuisset: sic servata, nobilis fabula, & exemplum duarum urbium fuit. In tantâ confusione captæ civitatis, cum sibi quisque consuleret, omnes ab illâ, præter transfugas, fugerunt. At hi, ut ostenderent quo animo facta esset prior illa transitio, à victoribus ad captivam transfugerunt, personam parricidarum

CHAPITRE XXIII.

CLAUDIUS QUADRIGARIUS rapporte au dix-huitième livre de ses annales, qu'au siège de Grumentum (1), la place étant réduite aux dernières extrémités, deux esclaves passèrent du côté des Romains, auxquels ils furent même de quelque utilité. La ville fut prise. Le vainqueur courant déjà de tous côtés, les deux esclaves se rendirent avant lui, par des chemins détournés, à la maison de leur maîtresse, & la firent marcher devant eux, disant à tous ceux qui les questionnoient, que c'étoit leur maîtresse, & une maîtresse fort cruelle, qu'ils menaient eux-mêmes au supplice. A la faveur de cette ruse, ils la tirèrent de la ville; & l'ayant cachée avec soin, ils laissèrent tomber la première fureur de l'ennemi. Si-tôt que le soldat rassasié de carnage eut repris des sentiments plus doux, ils revinrent dans la ville, & se remirent sous la puissance de leur maîtresse. Elle leur donna sur-le-champ la liberté, & ne rougit point de tenir la vie de ceux sur qui elle avoit eu pouvoir de vie & de mort. Cette circonstance même dût flatter son cœur : conservée par d'autres mains, ce n'eût été qu'une aventure vulgaire & souvent renouvelée : conservée par ses esclaves, son histoire fut fameuse, & devint l'entretien de deux villes. Au milieu de l'horreur & de la confusion d'une ville prise d'assaut, chacun

(1) Ville de la Lucanie, Province de l'ancienne Italie.

ferentes ; quod in illo beneficio maximum fuit , tantí judicaverunt , ne domina occideretur , videri dominam occidisse. Non est , nihi crede , non est , dico , sc̄vilis animi , egregium factum famâ sceleris emisse.

C. Vettius , Prætor Marforum , ducebatur ad Romanum imperium. Servus ejus gladium militi ipsi , à quo trahebatur , eduxit , & primum Dominum occidit : deinde , tempus est , inquit , me & mihi consulere ; jam Dominum manumisi : atque ita se uno ictu transjecit. Da mihi quemquam qui magnificentius Dominum servarit.

CAPUT XXIV.

CORFINIUM Cæsar obsidebat : tenebatur inclusus Domitius. Imperavit Medico eidemque servo suo , ut sibi venenum daret. Cùm tergiversantem videret : quid cuncta : is , inquit , tanquam tuâ in potestate totum istud sit ? mortem rogo armatus. Tum ille promisit , & medicamentum innoxium bibendum illi dedit : quo cùm sopitus esset , accessit ad filium ejus ; jube me , inquit , adservari , dum ex eventu

ne songeant qu'à soi, elle se vit abandonnée de tous, excepté de ces honorables transfuges; & ceux-ci, pour faire voir le motif de leur première fuite, quitterent le vainqueur pour une captive, qu'ils sauverent en jouant le rôle de ses assassins; car ce qui fait sur-tout la sublime grandeur de leur bienfait, c'est de s'être déclarés publiquement meurtriers de leur maîtresse, pour empêcher son meurtre. Non, croyez-moi, non, vous dis-je, ce ne furent point des ames serviles qui osèrent acheter une belle action par la réputation d'un crime.

C. Verrius, Préteur des Marfcs, ayant été fait prisonnier, on le conduisoit à la chaîne des Romains. Son esclave arracha l'épée du soldat qui le traînoit, & tua son maître. « Je viens, dit-il, de donner la liberté à mon maître; il faut maintenant songer à la mienne, & il se perça d'un autre coup ». Trouvez-moi un plus auguste libérateur que cet esclave.

CHAPITRE XXIV.

CÉSAR tenoit Domitius enfermé dans Corfinium. Celui-ci commande à son esclave, qui étoit en même temps son Médecin, de lui donner du poison; & le voyant hésiter: « pourquoi balances-tu, lui dit-il; ma mort ne dépend-elle que de toi seul? je te la commande les armes à la main ». Alors l'esclave la lui promit, & lui ayant fait prendre un breuvage innocent qui ne fit que l'assoupir, il s'approcha du fils de son maître: « faites-moi garder, lui dit-il, jusqu'à ce que l'événement

intelligas, an venenum patri tuo dederim, Vixit Domitius, & servatus à Cæsare est: prior tamen illum servus servaverat.

C A P U T X X V.

BELLO civili, proscriptum Dominum servus abscondit: & cum annulos ejus sibi aptasset, ac vestem induisset, speculatoribus occurrit: nihil se deprecari, quo minus imperatam peragerent, dixit; & deinde cervicem porrexit.

Quanti viri est, pro Domino eo tempore mori velle, quo erat rara fides Dominum mori nolle! in publicâ crudelitate mitem inveniri, in publicâ perfidiâ fidelem! cum præmia proditionis ingentia ostendantur, præmium fidei, mortem concupiscere!

C A P U T X X V I.

NOSTRI sæculi exempla non præteribo. Sub Tiberio Cæsare fuit accusandi frequens & pænè publica rabies, quæ omni civili bello gravius togatam civitatem confecit. Excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas jocantium, nihil erat tutum: omnis sæviendi placebat occasio, Nec jam reorum expectabatur eventus, cum esset unus.

Cœnabat Paulus Prætorius in convivio quodam, imaginem Tiberii Cæsaris habens, cetera

ment vous apprenne si c'est du poison que j'ai donné à votre pere ». Domitius ne mourut point , & César lui laissa la vie ; mais il la devoit d'abord à son esclave.

CHAPITRE XXV.

DANS la guerre civile , un esclave voyant son maître au nombre des pros crits , le fit cacher ; ensuite il quitta ses habits , prit la robe , les bagues de son maître , alla au-devant des assassins , leur dit qu'ils pouvoient exécuter leurs ordres , & leur présenta sa tête.

Quel héroïsme de vouloir souffrir la mort pour son maître dans un temps où c'étoit une fidélité rare de se refuser à la lui donner ! Qu'il étoit beau de se montrer humain dans la barbarie générale , fidele dans la perfidie publique , & lorsque les plus grandes récompenses attendoient la trahison , de désirer la mort pour prix de sa fidélité !

CHAPITRE XXVI.

JE n'oublierai pas les exemples que m'offre mon siècle. Sous le regne de Tibere , les accusations s'étoient multipliées de toutes parts , & cette rage devint presque une épidémie qui , au milieu de la paix , emporta plus de Citoyens que n'avoit fait la guerre civile. Rien n'étoit sûr : les indiscretions de l'ivresse , les plaisanteries innocentes , tout étoit recueilli , tout étoit empoisonné , tout fournilloit un prétexte pour sévir. Déjà même l'uniforme condamnation des accusés éparagnoit au public l'indécision sur leur sort.

Dans ces temps de calamité , l'ex-Préteur

pa & eminente gemma. Rem ineptissimam fecero, si nunc verba quæsero quemadmodum dicam illum matellam sumpsisse. Quod factum, simul & Maro, ex notis illius temporis vestigatoribus, notavit. At servus ejus cui necebantur insidiæ, ei ebrio anulum extraxit; & cum Maro convivas testaretur adnotam esse imaginem obscœnis, & jam subscriptionem componeret: ostendit in manu suâ servus anulum. Si quis hunc servum vocat, & illum convivam vocabit?

CAPUT XXVII.

SUB Divo Augusto nondum, hominibus verba sua periculosa grant, jam molesta Rufus, vir ordinis senatorij, inter cœnam optaverat ne Cæsar salvus rediret ex eâ peregrinatione quam parabat; & adjecerat, idem omnes & tauros & vitulos optare. Fuerunt qui illa diligenter audirent. Ut primum diluxit, servus qui cœnanti ad pedes steterat, narrat quæ inter cœnam ebrius dixisset; hortatur ut Cæsarem occupet, atque ipse se deferat. Usus consilio, descendenti Cæsari occurrit; & cum malam mentem habuisse se pridie jurasset, id ut in se & filios suos recideret, optavit: & Cæ-
Paulus

Paulus se trouva un soir d'un grand souper. Il avoit à son doigt une bague fort riche, sur laquelle étoit gravée en relief la figure de Tibere. Ici je ne chercherai point à couvrir sous de ridicules déguisements les détails de mon récit : dans le désordre où l'avoient mis les excès de la table, Paulus prit un pot de chambre. Cela fut aussi-tôt remarqué par Maron, un des fameux délateurs de ce temps-là. Mais l'esclave de l'ancien Préteur, voyant le piège qu'on tendoit à son maître, se hâta de lui titer sa bague ; & comme l'infame Maron prenoit déjà tous les convives à témoin, qu'on avoit profané l'image de l'Empereur par des approches indécentes, & se préparoit à rédiger son accusation, l'esclave lui fit voir la bague à son doigt. Si vous le nommez encore un esclave, appelez Maron un convive.

CHAPITRE XXVII.

Sous le regne d'Auguste, sans courir encore les risques de la vie pour des paroles, on es-suyoit déjà des tracasseries. Un jour le Sénateur Rufus se hasarda de dire à un souper, qu'il voudroit bien que l'Empereur ne revînt point d'un voyage qu'il projettoit ; ajoutant que son vœu étoit celui de tous les veaux & de tous les taureaux de l'Empire (1). Ce propos fut soigneusement remarqué. Le lendemain au point du jour, l'esclave qui l'avoit servi à souper, lui rapporte ce qui lui étoit échappé la veille dans la chaleur du repas, & lui conseille

(1) Lorsqu'après une absence l'Empereur revenoit à Rome, on immoloit nombre de victimes.

scirem, ut ignosceret sibi, rediretque in gratiam secum, rogavit. Cùm dixisset se Cæsar facere: nemo, inquit, credet te mecum ingratiam redisse, nisi aliquid mihi donaveris; petitque non fastidiendam à propitio summam, & impetravit. Cæsar ait: meâ causâ dabo operam, ne unquam tibi irascat. Honestè Cæsar, quòd ignovit, quòd liberalitatem clementiæ adjecit. Quicumque hoc audiverit exemplum, necesse est Cæsarem laudet, sed cùm servum antè laudaverit. Num expectas, ut tibi narrem manumissum, qui hoc fecerat? nec tamen gratis; pecuniam pro libertate ejus Cæsar numeraverat.

C A P U T XXVIII.

P O S T tot exempla, num est dubium quin beneficium aliquando à servo Dominus accipiat? Quare potius persona rem minuat, quàm personam res ipsa cohonestet? Eadem omnibus principia, eademque origo; nemo altero nobilior, nisi cui rectius ingenium, & artibus bonis aptius. Qui imagines in atrio

(1) La vertu soit, car elle dépend de nous; mais le génie, qui est un don de la nature, ne doit pas plus fonder notre orgueil que la naissance, qui est un don du hasard.

d'aller trouver l'Empereur, & de se dénoncer lui-même. Rufus croit son esclave, & s'étant présenté devant Auguste, à l'instant qu'il sortoit de son palais, lui avoua qu'il avoit eu la veille de mauvaises pensées sur son compte; mais qu'il conjuroit le ciel de les faire retomber sur lui & sur ses enfants, & pria l'Empereur de lui pardonner, & de lui rendre ses bontés. Auguste les lui ayant promises, Rufus ajouta qu'on ne croiroit jamais la réconciliation de César bien sincère, s'il ne la scelloit de quelque grace, & alors il lui demanda une somme considérable, dont la faveur la plus accréditée n'auroit pas dédaigné l'offre. César la lui accorda encore, en lui répétant qu'il ne dépendroit jamais de lui qu'ils ne véussent bien ensemble. Auguste fit bien sans doute de pardonner; il fit bien de joindre la libéralité à la clémence. En écoutant ce trait généreux, on est forcé de le louer; mais il faut auparavant louer l'esclave. Il n'est pas besoin de dire que Rufus l'affranchit; toutefois ce ne fut point un sacrifice. César lui avoit payé le prix de sa liberté.

CHAPITRE XXVIII.

APRÈS tous ces exemples, peut-on douter que l'esclave ne puisse être quelquefois le bienfaiteur de son maître? Eh! pourquoi l'action seroit-elle avilie par la personne, plus que la personne annoblie par l'action? Notre commencement à tous est le même, notre origine est la même. Nul homme n'est plus noble qu'un autre, à moins qu'il n'ait plus de vertu (1) & plus de génie. C'est en vain que les

Exponunt , & nomina familiæ suæ longo ordine , ac multis stemmatum illigata flexuris , in parte primâ ædium collocant , noti magis , quam nobiles sunt. Unus omnium parens mundus est : sive per splendidos , sive per sordidos gradus , ad hunc prima cujusque origo perducitur. Non est , quòd te isti decipiant , qui cum majores suos recensent , ubicumque illustre nomen defecit , illicò Deum infulciunt. Neminem despexeris , etiam si circa illum obsoleta sunt nomina , & parum indulgente adjuta fortunâ. Sive libertini ante vos habentur , sive servi , sive exterarum gentium homines , erigite audacter animos , & quidquid in medio sordidi jacet , transilite , expectat vos in summo magna nobilitas.

Quid superbiâ in tantam vanitatem attollimur , ut beneficia à servis indignemur accipere , & sortem eorum spectemus , obliti meritorum ? Servum tu quemquam vocas , libidinis & gulæ servus , & adulteræ , imò adulterarum commune mancipium ? Servum vocas quemquam tu ? quò tandem ab istis gerulis raperis , cubile istud tuum circumferentibus ? quò te penulati isti in militum & quidem non vulgarem cultum subornati ? quò , inquam , te isti efferunt ? ad ostium alicujus ostiarii , ad hortos alicujus ne ordinarium quidem ha-

Grands rangent dans un long ordre les noms & les images de leurs ancêtres, qu'ils les couronnent de guirlandes, & les étalent à nos regards dans de vastes galeries : leurs noms sont plus connus, mais leur noblesse n'est pas meilleure. Nous avons tous un pere commun, qui est Dieu (1). C'est à cette premiere souche, que tous les hommes remontent par des degrés plus ou moins brillants ; & les Grands nous trompent moins qu'ils ne pensent, lorsque dans le dénombrement de leurs aïeux, si-tôt que des noms célèbres viennent à leur manquer, ils s'étayent d'une Divinité. Ne méprisez donc personne, encore que vous le voyiez entouré d'abord de noms obscurs & avilis par l'indigence. Quels que soient nos aïeux, fussent-ils étrangers, affranchis, esclaves, reprenons une noble fierté ; franchissons toutes ces filiations intermédiaires qui ont dérogé, & nous trouverons au bout une sublime extraction.

D'où vient donc ce ridicule orgueil qui s'indigne des bienfaits de l'esclave, & les oublie pour n'envisager que sa condition ? Oses-tu bien donner à un homme le nom d'esclave, toi l'esclave de tes sens, l'esclave de ta maîtresse, toi le vil gagiste de toutes nos Messalines ? Tu donnes à un homme le nom d'esclave ! mais, dis-moi, où est-ce que ces porteurs entraînent ta litiere ? où te conduisent tous ces valets, que tu n'as point honte de parer du plus brillant uniforme de nos Légionnaires ? où vas-tu ? à la porte d'un es-

(1) Sénèque dit le monde, le ciel, qui étoit le Dieu de Stoïciens.

198 LIB. III, CAPUT XXVIII.

bentis officium. Et deinde negas tibi beneficium à servo tuo posse dari, cui osculum alieni servi beneficium est. Quæ est tanta animi discordia? eodem tempore servos despicias, & colis; imperiosus intra limen atque impotens, humilis foris, & tam contemptus, quàm contemnens. Neque enim ulli magis abjiciunt animos, quàm qui improbè tollunt: nullique ad calcandos alios paratiores, quàm qui contumelias facere, accipiendo didicerunt.

.....
.....

Finis Libri tertii.



clave, du moindre des esclaves, de celui même à qui son maître ne daigne pas confier le moindre emploi. Quoi ! tu nies les bienfaits de ton esclave ; & les baisers de celui d'un autre sont un bienfait pour toi ? Quelle contrariété dans ton ame ! tu dédaignes les esclaves, & tu leur fais ta cour ; violent, despote dans ta maison, humble, rampant au dehors, & non moins méprisé que méprisant ! Car rien n'est si bas que l'insolence, & il n'y a point de tyrans plus durs que ceux qui en recevant des affronts ont appris à en faire.

Fin du Livre troisieme.



DE BENEFICIIS.

LIBER QUARTUS.

CAPUT PRIMUM.

Ex omnibus quæ tractavimus , *Æbuci Liberalis* , potest videri nihil tam necessarium , aut magis (ut ait *Salustius*) cum curâ dicendum , quàm quod in manibus est : an beneficium dare , & invicem gratiam referre , per se res expetendæ sint ?

Inveniuntur qui honesta in mercedem cogitant , quibusque non placeat virtus gratuita ; quæ nihil habet in se magnificum , si quidquam habet vœnale. Quid enim est turpius , quàm aliquem computare quanti vir bonus sit ? cum virtus nec lucro invitet , nec absterreat damno , adeoque neminem spe ac pollicitatione corrumpat , ut contra in se impendere jubeat , ac sæpius in ultro tributis sit ? Calcatis utilitatibus ad illam eundum est , quocunque vocavit , quocunque misit , sine respectu rei familiaris :

(1) Il y a dans le texte , *aut magis , ut ait Sallustius , cum curâ dicendum*. Ce n'étoit guere la peine , à ce

DES BIENFAITS.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

DOIT-ON se livrer à la bienfaisance & à la reconnoissance pour elles-mêmes ? Telle est la question qui va nous occuper maintenant ; & il est aisé de voir , par tout ce que nous avons dit , qu'il n'en est pas de plus importante , ni qui mérite une discussion plus attentive (1).

Il y a des hommes qui , mécontents d'une vertu stérilement honorable , ne recherchent l'honnête que pour l'utile , comme si la vertu ne s'avilissoit point en se vendant. En effet , quoi de plus honteux que de supputer ce que la probité rapporte ? La vertu n'offre point de gain à faire ; elle ne garantit point les pertes qu'on essuiera ; loin de flatter par des promesses , loin de séduire par des espérances , elle exige le plus souvent des dons gratuits , & ordonne même quelquefois de se ruiner pour elle. Il faut mettre sous tes pieds tout intérêt , & marcher à elle par-tout où elle t'envoie , par-tout où elle t'appelle , sans

qu'il me semble , de citer Salluste pour une expression aussi simple.

interdum etiam, sine ullâ sanguinis sui parcimoniâ vadendum, nec unquam imperium ejus detrectandum. Quid consequar, inquit, si hoc forriter, si hoc gratè fecero? Quòd feceris. Nihil tibi extra promittitur: si quid fortè obvenierit commodi, inter accessiones numerabis. Rerum honestarum pretium in ipsis est. Si honestum per se expetendum est, beneficium autem honestum est, non potest alia ejus conditio esse, cum eadem natura sit. Per se autem expetendum esse honestum, sæpè & abundè probatum est.

C A P U T I I.

IN hac parte nobis pugna est cum Epicureorum delicatâ & umbraticâ turbâ, in convivio suo philosophantium: apud quos virtus voluptatum ministra est: illis paret, illis deservit, illas supra se videt. Non est, inquit, voluptas sine virtute. Sed quare ante virtutem est? De ordine putas disputationem esse: de re totâ, & de potestate ejus ambigitur. Non est virtus, si sequi potest. Primæ partes ejus sunt; ducere debet, imperare, summo loco stare: tu illam jubes signum petere! Quid, inquit, tuâ refert? & ego, sine virtute, nego beatam vitam posse constare. Ipsam voluptatem quam sequor, cui me mancipavi, remotâ illâ, improbo & damno: de hoc uno disputatur, utrum

égards pour ta fortune, quelquefois même sans ménagement pour ton sang; quoi qu'il arrive en un mot, il faut aller, il faut obéir. Que gagnerai-je, si je fais cette bonne action? De l'avoir faite: on ne te promet rien de plus; s'il t'arrive au-delà quelque bénéfice, regarde-le comme un accessoire. Les choses honnêtes se paient par elles-mêmes. Si donc il faut rechercher pour elles-mêmes les choses honnêtes, & que le bienfait en soit une, il est clair que sa nature étant la même, son sort ne doit pas être différent: or, nous avons prouvé souvent & fortement qu'il falloit rechercher l'honnête pour lui-même.

CHAPITRE II.

ICI nous avons à combattre la secte voluptueuse des Epicuriens, qui philosophent le verre à la main, qui moralisent sous des berceaux de fleurs, & qui, faisant du plaisir le premier mobile de l'homme, ne font de la vertu que l'instrument, que le ministre, que le valet du plaisir. » Mais, disent-ils, nous » n'admettons point de plaisir sans la vertu ». Oui; mais pourquoi mettez-vous la vertu après le plaisir? Vous croyez que ce n'est là qu'une dispute sur le rang: elle touche au fond, & décide absolument de l'essence même de la chose. Ce n'est plus la vertu, si elle peut marcher après toute autre considération. C'est à elle qu'appartient le rôle principal: c'est elle qui doit conduire, commander, tenir la première place; & vous la mettez en sous-ordre! » Que vous importe, réplique » l'Epicurien, puisque je pense comme vous,

virtus summi boni causa sit, an ipsa summum bonum.

Ut hoc unum queratur, ordinis tantum existimas mutationem? ista verò confusio est & manifesta cæcitas, primis postrema præferre. Non indignor quòd post voluptatem ponitur virtus, sed quòd omnino cum voluptate confertur. Contemprix ejus & hostis est, & longissimè ab illâ resiliens, labori ac dolori familiarior, virilibus incommodis, quàm isti effeminato bono.

CAPUT III.

INSERENDA hæc, Liberalis, fuerunt, quia beneficium (de quo nunc agitur) dare, virtutis est, & turpissimum id causâ ullius alterius rei dare, quàm ut datum sit. Nam si recipiendi spe tribueremus, locupletissimo cuique, non dignissimo, daremus: nunc verò diviti importuno pauperem præferimus. Non est beneficium quod fortunam spectat.

Præterea, si ut prodessemus sola nos inviaaret utilitas, minimè beneficia distribuere deberent, qui facillimè possent, locupletes & po-

- » que le bonheur est inséparable de la vertu.
- » Le plaisir même , auquel j'ai abandonné
- » tous mes jours , le plaisir qui fait ma loi ,
- » je le réprouve & le condamne sans la vertu.
- » Le seul point qui nous divise , c'est de sa-
- » voir si elle est elle-même le souverain bien ,
- » ou si elle n'en est que la cause.

Quand ce seroit le seul objet de notre dispute , croyez-vous donc que ce ne soit rien que ce renversement d'ordre , & qu'il n'y ait pas une confusion , un aveuglement manifeste à mettre devant ce qui doit être après ? D'ailleurs je ne m'indigne pas seulement de ce que vous mettez le plaisir avant la vertu , mais de ce que vous les mettez ensemble. La vertu méprise le plaisir , elle le hait , elle le fuit ; elle aime bien mieux le travail , la douleur , toutes ces épreuves qui la fortifient , que ces vils biens qui l'énervent.

C H A P I T R E I I I .

CETTE discussion étoit indispensable ; Ebutius , parceque la bienfaisance dont il est ici question , faisant partie de la vertu , il est honteux en s'y livrant d'avoir en vue d'autres objets qu'elle-même. Car si nous ne donnions que dans l'espérance de recevoir , nos présents tomberoient toujours sur la richesse , & non sur le mérite. Cependant nous préférons la pauvreté honnête à l'opulence orgueilleuse. Le bien que nous faisons par intérêt , n'est plus un bienfait.

D'ailleurs si notre avantage décidoit seul de nos largesses , il s'ensuivroit que les riches , les Grands , les Rois , pouvant se passer du secours d'autrui , seroient dispensés de la

tentes , & reges , alienâ ope non indigentes. Dii verò tot munera , quæ sine intermissione diebus ac noctibus fundunt , non darent : in omnia enim illis natura sua sufficit , plenosque & tutos , & inviolabiles præstat. Nulli ergo beneficium dabunt , si una dandi causa est se intueri ac commodum suum. . . .

CAPUT IV.

SCIO quid hoc loco respondeatur. Itaque non dat Deus beneficia , sed securus & negligens nostri , aversus à mundo , aliud agit , aut (quæ maxima Epicuro felicitas videtur) nihil agit , nec magis illum beneficia , quàm injuriæ tangunt.

Hoc qui dicit , non exaudit precantium voces , & undique sublatis in cælum manibus vota facientium , privata ac publica. Quod profectò non fieret , nec in hunc furorem omnes mortales consensissent alloquendi furda Numina & inefficaces Deos , nisi nossent illorum beneficia nunc ultrò oblata , nunc orantibus data ; magna , tempestiva , ingentes minas interventu suo solventia.

Quis est autem tam miser , tam neglectus , quis tam duro fato , & in pœnam genitus , ut

bienfaisance , & ceux qui peuvent le plus , feroient le moins. Dès-lors se tariroit auffi le cours de ces dons que les Dieux versent jour & nuit sans interruption : car ils n'ont rien à espérer de l'homme ; leur nature seule suffit à la plénitude de leur bonheur , & rien n'en peut troubler l'inviolable sécurité. Si donc l'utilité personnelle étoit l'unique cause qui déterminât les bienfaits , les Dieux cesseroient de nous faire du bien.

CHAPITRE IV.

Aussi n'en font-ils point , » répond l'Épicurien. Tranquilles dans leur gloire , in- » différents pour nous , les Dieux ont bien » d'autres soins que ceux de cet univers ; ou » plutôt , ce qui semble à Épicure le suprême » bonheur , ils n'en ont aucuns , & l'homme » des hommes ne les touche pas plus » que leurs outrages.

En parlant ainsi , sans doute Épicure ne voyoit pas toutes ces mains suppliantes élevées vers le ciel par toutes les Nations ; sans doute il n'entendoit pas ce concours unanime de voix , de prières , & de vœux publics ou particuliers. Certes , on n'eût point vu les mortels livrés à un délire général , s'obstiner follement à implorer un Dieu sourd & impuissant , s'ils n'eussent reconnu que les bienfaits prévenoient tantôt , & tantôt suivoient leurs prières ; & si , au milieu de l'effroi que leur inspiroit une nature menaçante , ils n'eussent éprouvé souvent l'heureuse & subite intervention de la Divinité.

Eh ! quel est donc l'infortuné , si négligé par les Dieux , & qu'une fatalité cruelle ait

non tantam Deorum munificentiam fenserit? Ipsos illos complorantes sortem suam & querulos circumspice : invenies non ex toto beneficiorum cœlestium expertes ; neminem esse , ad quem non aliquid ex illo benignissimo fonte manaverit. Parum est autem id , quod nascentibus ex æquo distribuitur ! Ut quæ sequuntur , inæquali dispensata mensurâ , transeamus , parum dedit natura , cùm se dedit !

CAPUT V.

NON dat Deus beneficia ! Unde ergo istæ quæ possides , quæ das , quæ negas , quæ servas , quæ rapis ? unde hæc innumerabilia , oculos , aures , animum mulcentia ? unde illa luxuriam quoque instruens copia ? neque enim necessitatibus tantummodò nostris provisum est , usque in delicias amamur. Tot arbusta , non uno modo frugifera , tot herbæ salutare , tot varietates ciborum , per totum annum digestæ , ut inerti quoque forruita terræ alimenta præberent. Jam animalia omnis generis , alia in sicco solidoque , alia in humido innascentia , alia per sublime dimissa : ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret. Flumina hæc amœnissimis flexibus campos cin-

dévoué tellement à la peine, qu'il n'ait éprouvé quelquefois leur munificence ? Observez les malheureux au milieu des plaintes & des murmures que leur arrache l'impatience de leur sort, vous ne les trouverez point encore totalement dénués des dons célestes ; vous n'en verrez pas un qui n'ait puisé quelquefois à la source intarissable des biens qu'épanche la Divinité sur tous les êtres. N'est-ce donc rien que ce qu'elle accorde également à tous ceux qu'elle admet à la lumière ! & pour ne point parler des autres biens, versés plus ou moins abondamment sur le cours de la vie, la nature, en se donnant elle-même, nous a-t-elle donné si peu de chose !

CHAPITRE V.

DIEU ne t'a fait aucun bien ! d'où vient donc ce que tu possèdes, ce que tu donnes, ce que tu refuses, ce que tu gardes, ce que tu ravis ? d'où vient cette foule immense d'objets qui enchantent tes yeux, ton oreille, ton cœur ? d'où vient cette abondance qui va jusqu'à la profusion, & ces soins complaisants & recherchés de la Nature, qui pourvoit à tes besoins & prodigue à tes délices ? Vois cette variété prodigieuse de fruits, de végétaux salutaires, de mets utiles distribués sur le cours entier des saisons avec tant d'ordre & de sagesse, que le hasard même fourniroit encore à la paresse une subsistance assurée. Vois ces especes innombrables d'animaux jetés de toutes parts sur la surface de la terre, au fond des gouffres humides, dans les champs élevés de l'air, afin que toutes les parties de la Nature concou-

gentia ; illa præbitura commerciis viam , vasto & navigabili cursu vadentia : ex quibus quædam statis diebus mirabile incrementum trahunt , ut arida & ferventi subjecta cælo loca subita vis æstivi torrentis irriget. Quid medicorum torrentium venæ ? quid in ipsis littoribus aquarum calentium exundatio ?

Te Lari maxime , tuque

Fluctibus & fremitu assurgens , Bénac , macino. *

CAPUT VI.

Si pauca quis tibi donasset jugera , accepisse te diceres beneficium : immensa terrarum latè patentium spatia , negas esse beneficium ? Si pecuniam tibi aliquis donaverit , & arcam tuam (quoniam id tibi magnum videtur) impleverit , beneficium vocabis : tot metalla defodit , tot flumina emisit in aëra , super quæ decurrunt sola aurum vehentia ; argenti , æris , ferri immane pondus omnibus locis obrutum , cujus investigandi tibi facultatem dedit , ac latentium divitiarum in summâ terrâ signa disposuit ; negas te accepisse beneficium ? Si domus

* Ici le Lare étend son enceinte profonde ,

Là , tel qu'un Océan , le Bénac s'enfle & gronde.

Trad. de M. D. L.

ussent à la fois à fournir à l'homme des tributaires de sa puissance. Que dirai-je de ces rivières qui par les replis tortueux de leur onde tranquille embellissent nos payfages ; de celles dont les canaux larges & profonds tracent les routes du commerce ; de ces grands fleuves, dont les eaux se débordant à des jours marqués avec une régularité constante qui tient du prodige, opposent aux feux d'un ciel dévorant & à l'aridité d'une terre & d'une saison brûlante la fraîcheur & la fécondité de leurs vastes arrosements ? Parlerai-je encore de ces torrents salutaires, empreints de la substance des métaux, de ces sources bouillantes qui viennent jaillir sur nos rivages.

Te Lari maxime, teque
Fluctibus & fremitu assurgens, Benace, marino.

CHAPITRE VI.

EN quoi ! vous regarderiez comme un bienfait la cession de quelques arpents : & la propriété de la vaste étendue de la terre habitable ne seroit point un bienfait pour vous ? Vous regarderiez comme un bienfait, & comme un bienfait important, le don de quelques sacs d'or ou d'argent, dont on grossiroit votre épargne : & tous ces métaux enfouis pour vous dans le sein de la terre, tout cet or qui se mêle avec le sable & les flots de tant de rivières, toutes ces masses énormes de fer, de cuivre & d'argent, accumulées en tous lieux, trésors immenses que Dieu livre à vos industrieuses recherches, & dont il vous a révélé le secret par les signes multipliés qu'il a disposés sur

tibi donetur, in quâ marmoris aliquid resplendeat, & tectum nitidius, auro aut coloribus sparsum, non mediocre munus vocabis: ingens tibi domicilium, sine ullo incendii aut ruinæ metu struxit, in quo vides non tenues crustas, & ipsâ quâ secantur laminâ graciliores, sed integras lapidis pretiosissimi moles, sed totas variæ distinctæque materiæ, cujus tu parvula frustra miraris, tectum verò aliter nocte, aliter interdiu fulgens; negas te ullum munus accepisse? Et cum ista quæ habes magno æstimes, quod est ingrati hominis, nulli debere te judicas? Undè tibi istum quem trahis spiritum? unde istam, per quam actus vitæ tuæ disponis atque ordinas, lucem? unde sanguinem, cujus cursu vitalis continetur calor? unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem laceffentia? unde hæc irritamenta jam lassæ voluptatis? unde ista quies, in quâ putrescis ac marces? nonne si gratus es, dices,

Deus nobis hæc otia fecit;

Namque erit ille mihi semper Deus: illius aram

Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.

Ille meas errare boves, ut cornis, & ipsum

Ludere quæ vellem calamo permisit agresti.

la superficie de la terre , toutes ces richesses enfin ne seroient point un bienfait pour vous ? Si l'on vous donne une maison , à laquelle l'or , le marbre , & la peinture aient ajouté quelques foibles embellissemens , vous vous récrierez sur la magnificence de ce présent : voilà que l'Architecte immortel vous a bâti un édifice immense, qui ne craint point les ravages du feu ni du temps ; un édifice , où les ornemens ne sont point disposés par couches légères plus minces que le tranchant du fer qui les travailla , mais où les plus riches matériaux , les pierres les plus précieuses , dont les moindres fragments excitent votre admiration , sont entassés par blocs épais , par rochers énormes , par carrieres profondes ; un édifice dont la voûte vous présente de nouvelles décorations le jour , de nouvelles décorations la nuit ; & vous niez encore avoir reçu des bienfaits de Dieu ? Ingrat ! qui ne pouvant vous dissimuler le prix de ce que vous possédez , vous efforcez d'en méconnoître l'auteur ! Mais de qui tenez-vous donc cet air que vous respirez , cette lumière , dont le flambeau guide toutes vos actions & tous vos mouvemens , ce sang dont la circulation entretient la chaleur de la vie ? de qui tenez-vous toutes ces faveurs délicieuses qui triomphent des superbes dégoûts de votre palais , & ramènent à des jouissances nouvelles des sens fatigués de jouir ? de qui tenez-vous enfin ce profond repos , dans lequel se plongent , s'ensevelissent vos jours ? Ah ! si vous êtes reconnoissant , ne vous écrierez-vous point ,

L'auteur de mon repos , c'est un Dieu tutélaire ;

Ille Deus est, non qui paucas boves, sed qui per totum orbem armenta dimisit; qui gregibus ubique passim vagantibus pabulum præstat; qui pascua hibernis æstiva substituit; qui non calamo tantum cantare, & agreste atque inconditum carmen ad aliquam tamen observationem modulari docuit, sed tot artes, tot vocum varietates, tot sonos, alios spiritu nostro, alios externo, cantus edituros, commentus est. Neque enim nostra, ista quæ invenimus, dixeris: non magis, quàm quòd crescimus, quàm quòd ad constitutum temporum sua corpori officia respondent; nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem jam ætatem, & in robustiorem gradum transeuntem pubertas, & ultimus ille dens urgenti juventæ terminum ponens. Inſita sunt nobis omnium ætatum, omniumque artium semina, magisterque ex occulto Deus producit ingenia.

C'est mon Dieu pour toujours : oui , souvent pour
lui plaire ,

Je teindrai son autel du sang de mes agneaux.

C'est par lui que tu vois , libres de leurs travaux ,

Mes génisses errer dans ces gras pâturages ,

Et mes frères pipeaux s'enfler sous ces ombrages.

Oui , c'est un Dieu tutélaire , qui vous a donné , non pas quelques génisses , mais d'innombrables troupeaux errants sur l'univers entier dans d'innombrables prairies ; qui leur fournit à tous une pâture abondante ; qui pourvoit à la stérilité de l'hiver par le luxe de l'été ; c'est à lui que vous devez , non le talent seulement d'enfler des pipeaux rustiques , de moduler des vers informes sur des regles grossières , mais la perfection de tous ces arts , l'harmonie enchanteresse & variée de toutes ces voix , de tous ces instruments qui empruntent leurs sons tantôt de notre souffle , & tantôt d'une haleine étrangère. Car ne dites point que vos inventions vous appartiennent : les progrès de votre génie ne dépendent pas plus de vous , que les progrès de votre corps , que le développement de vos organes dans les différentes périodes de la vie , la chute des dents de l'enfance , l'apparition des signes de la puberté dans l'âge ardent qui s'annonce par une vigueur surabondante , & la naissance de nos dernières dents , qui marque le dernier terme de la jeunesse qui s'enfuit. C'est Dieu, c'est Dieu seul qui met dans nous les semences de tous les arts , ainsi que les principes du développement de tous les âges , & l'esprit qui enfante

CAPUT VII.

NATURA, inquit, hæc mihi præstat. Non intelligis te, cum hoc dicis, mutare nomen Deo? Quid enim aliud est natura, quam Deus, & divina ratio, toti mundo & partibus ejus inserta? Quoties voles, tibi licet aliter hunc auctorem rerum nostrarum compellare, & Jovem illum optimum ac maximum ritè dices, & tonantem, & statorem; qui non (ut Historici tradiderunt) ex eo quòd post votum susceptum, acies Romanorum fugentium stetit, sed quòd stant beneficio ejus omnia, stator, stabilitorque est: hunc eundem & fatum si dixeris, non mentieris, nam cum fatum nihil aliud sit, quam series implexa causarum, ille est prima omnium causa, ex quâ ceteræ pendent. Quæcumque voles illi nomina propriè aptabis, vim aliquam effectumque cœlestium rerum continentia. Tot appellationes ejus possunt esse, quot munera.

CAPUT VIII.

Hunc & Liberum patrem, & Herculem, ac Mercurium nostri putant: Liberum patrem, quia omnium parens sit, quòd ab eo primùm inventa seminum vis est, consultura
reçoit

reçoit en secret de ce grand Maître le premier germe de ses productions.

CHAPITRE VII.

C'EST la Nature, dites-vous, qui me donne tous ces biens? Mais ne voyez-vous pas que vous ne faites par-là que changer le nom de Dieu? Car qu'est-ce que la Nature, si ce n'est Dieu, si ce n'est cette ame céleste incorporée avec l'univers dont elle fait mouvoir toutes les parties? Il y a cent autres noms sous lesquels on peut désigner, si l'on veut, l'auteur des choses. Ainsi l'on peut, avec nos Romains, l'appeler dignement *Jupiter optimus & maximus, tonans, stator, stabilitor*, non point comme le rapportent les Historiens, parcequ'après le vœu de Romulus, il rétablit l'ordre de l'armée romaine qui fuyoit; mais parcequ'ils sont les bienfaits qui donnent la stabilité à toutes choses. Nommez-le encore le Destin, vous ne vous trompez point; car le Destin n'est que l'enchaînement caché de toutes les causes, & Dieu en est la première, qui seule fait agir toutes les autres. Tous les noms qui caractérisent un de ses attributs, quelques effets de sa puissance divine, lui seront aussi merveilleusement adaptés: tous ses bienfaits peuvent fonder autant de dénominations.

CHAPITRE VIII.

C'EST pour cela que nous l'appellons le *Pere Bacchus, Hercule, Mercure*: Mercure, parcequ'il est le principe de l'intelligence, de la science, de l'ordre & de l'harmonie: Hercule, parceque sa force est invincible: le *Pere Bacchus*,

per voluptatem: Herculem, quia vis ejus invicta sit: ... Mercurium, quia ratio penes ipsum est, numerisque, & ordo, & scientia. Quocumque te flexeris, ibi illum videbis occurrentem tibi: nihil ab illo vacat, opus suum ipse implet. Ergo nihil agis, ingratusque mortalium, qui te negas Deo debere, sed naturæ; quia nec natura sine Deo est, nec Deus sine naturâ; sed idem est utrumque, nec distat officio.

Si quid à Senecâ accepisses, Annæ te diceres debere, vel Lucio: non creditorem putares, sed nomen; quoniam sive prænomen ejus, sive nomen dixisses, sive cognomen, idem tamen ille esset. Sic hanc naturam voca, factum, fortunam: omnia ejusdem Dei nomina sunt, variè utentis suâ potestate. . . .

CAPUT IX.

SED ne in aliam disputationem ex obliquo abeam, plurima beneficia ac maxima in nos Deus confert, sine spe recipiendi; quoniam nec ille collato eget, nec nos ei quidquam conferre possumus: ergo beneficium per se expectanda res est. Una spectatur in eo accipientis utilitas; ad hanc accedamus, sepositis commodis nostris.

Dicitis, inquit, diligenter eligendos qui-

parcequ'il est le pere de tous les humains, & qu'il nous a fait connoître le premier la vertu de ces semences, source féconde de nos plaisirs. Quoï que vous fassiez, c'est toujours Dieu que vous trouverez au-devant de vous : rien n'est vuide de Dieu ; tout son ouvrage est plein de lui. Ainsi vous ne gagnez rien, ô le plus ingrat des êtres ! à réclamer pour votre bienfaitrice la Nature, au préjudice de Dieu, parceque Dieu est la Nature, & la Nature est Dieu : l'un & l'autre sont une même chose, & leurs fonctions sont les mêmes.

Si, débiteur de Sénèque, vous prétendez ne l'être que de Lucius, ou d'Annæus, vous ne changez pour cela pas de créancier ; & soit que vous l'appelliez par son nom, ou par ses surnoms, c'est toujours le même Sénèque. De même le *Destin*, la *Fortune*, ou la *Nature*, ne sont que des noms différens du même Dieu, dans l'exercice divers de sa toute-puissance.

C H A P I T R E I X.

MAIS ceci me jetteroit insensiblement dans une autre question. Je reviens donc, & je dis que Dieu nous comble incessamment de biens, & que c'est sans espoir de retour, parcequ'il est sans besoin, & nous sans pouvoir ; ce qui prouve qu'il faut se livrer à la bienfaisance pour elle même. L'unique objet du bienfaiteur, est l'intérêt de l'obligé : consultons-le, sans songer au nôtre.

Pourquoi donc, objecte l'Epicurien, recommandez-vous de choisir les objets de nos

bus beneficia demus, quia nec agricolæ quidem semina arenis committant: . . . præterea, queritis cui dandum sit beneficium; quod non esset faciendum, si per se beneficium dare expectanda res esset: quia enim quocumque loco, & quocumque modo daretur, beneficium erat. Honestum propter nullam aliam causam, quam propter ipsum, sequimur: tamen etsi nihil aliud sequendum est, querimus quid faciamus, & quando, & quemadmodum; per hæc enim constat. Itaque cum eligo cui dem beneficium, id ago, ut beneficium sit; quia si turpi datur, nec honestum esse potest, nec beneficium. . . . Nihil enim sine ratione faciendum est; non est autem beneficium, nisi quod ratione datur; quoniam ratio, omnis honesti comes est.

CAPUT X.

QUAM sæpè hominum, donationem suam inconsultam objurgantium, hanc audimus vocem: malle[m] perdidisse, quam illi didisse; Turpissimum genus damni est; inconsulta donatio: multoque gravius male dedisse beneficium, quam non recepisse. Aliena enim culpa est, quod non recepimus; quod cui daremus non eligimus, nostra.

In electione nihil minus, quam hoc quod tu existimas, spectabo, à quo recepturus sum; eligo enim eum qui gratus, non qui redditu-

largesses avec autant de soin, que le laboureur la terre qui recevra les semences ? si, comme vous dites, il ne faut chercher dans le bienfait que lui-même, qu'importe comme on donne ? qu'importe à qui l'on donne ? c'est toujours un bienfait. Oui sans doute, nous ne devons rechercher l'honnête que pour lui-même ; cependant, quoique ce doive être notre seule recherche, il importe dans tout de savoir ce qu'on fait, & comment, & quand, & pourquoi on le fait ; car c'est cela même qui constitue l'honnête. Ainsi quand je choisis ceux à qui je fais du bien, c'est afin que ce soit un bienfait : si mon choix est honnête, ce n'est plus un bienfait, ce n'est plus une action honnête. Car rien ne doit se faire sans l'aveu de la raison : il n'y a de bienfaits que ceux qui sont avoués par la raison ; la raison est l'inséparable compagne de l'honnête.

CHAPITRE X.

QUE d'hommes ne voyons nous pas tous les jours se reprocher l'inconsidération de leurs largesses ; j'aimerois mieux, disent-ils, l'avoir perdu que de le lui avoir donné. En effet, il n'y a pas de plus humiliante façon de perdre, que de donner indiscretement ; & il seroit moins fâcheux de ne jamais recouvrer ses dons, que de les mal placer. Car c'est la faute d'autrui, si on ne nous rend point ; & c'est la nôtre, si nous choisissons mal.

Mais ne croyez pas que dans ce choix je m'arrête à ce que vous pensez : ce n'est point l'homme qui me rendra, que je choisirai ; c'est l'homme qui sera reconnoissant. Or, on peut, comme je l'ai dit, être reconnoissant, & ne

sus sit. Sæpè autem & non redditurus, gratus est; & ingratus, qui reddidit. Ad animum tendit æstimatio mea. Ideò locupletem, sed indignum præteribo: pauperi viro bono dabo. Erit enim in summâ inopiâ gratus; & cum omnia illi deerunt, supererit animus. Non lucrum ex beneficio capto, non voluptatem, non gloriam; uni placere contentus, in hoc dabo, ut quod oportet faciam: quod oportet autem, non est sine electione: quæ qualis futura sit, interrogas?

CAPUT XI.

ELIGAM virum integrum, simplicem, memorem, gratum, alieni abstinentem, sui non avarè tenacem, benevolum. Hunc verò cum elegero, licet nihil illi fortuna tribuat quo referre gratiam possit, ex sententiâ res gestaverit. Si utilitas me & sordida computatio liberalem facit, si nulli profum nisi ut invicem. Ille mihi profit, non dabo beneficium proficiscenti in diversas longinquasque regiones; non dabo abfuturo semper; non dabo sic affecto, ut spes ei nulla sit convalescendi; non dabo ipse deficiens, non enim habeo tempus recipiendi. Atqui, ut scias rem per se expetendam esse, benefacere; advenis modò in nostrum delatis portum, & statim abituris, succurrimus: ignoto naufrago navem, quâ reveharur, & damus, & instruimus; discedis ille,

pas rendre ; on peut rendre, & n'être qu'un ingrât. C'est sur le cœur, que porte mon estimation. Aussi je rejeterai le faquin opulent, pour donner à l'honnête homme pauvre : car celui-ci sera reconnoissant au sein de l'extrême misère ; & tout lui manquant, son cœur lui restera. Ce n'est ni profit, ni gloire, ni plaisir, que je veux tirer de mon bienfait ; content de plaire au seul homme que j'oblige, je donnerai, pour faire ce que je dois : mais ce que je dois suppose nécessairement un choix. Quel est-il donc ? Le voici.

CHAPITRE XI.

Je choisirai un homme intègre, candide, reconnoissant (1), intact sur le bien d'autrui, presque indifférent sur le sien, un homme bon. Quand j'aurai choisi un tel homme, peu m'importe que la fortune lui refuse les moyens de me rendre, je n'en aurai pas moins fait une bonne affaire. Si le vil intérêt, si des calculs sordides décidoient seuls de ma libéralité, si je ne serois moi-même semblable qu'à lui qu'il me servit à son tour, je ne ferois point de bien à un homme qui partiroit pour des régions éloignées ; je n'en ferois point à un absent qui le seroit toujours ; je n'en ferois point à un malade, qui auroit perdu l'espérance de la convalescence ; je n'en ferois point au lit de la mort, car je n'aurois pas le temps de retirer mes avances. Toutefois pour vous apprendre que c'est pour le bien même, qu'il faut en

(1) Je n'ai pas traduit *memorem* comme redundant, car, selon Sénèque même, si un homme a de la reconnoissance, il a de la mémoire.

vix satis notò salutis auctore, & nunquam amplius in conspectum nostrum reversurus, debitores nobis Deos delegat, precaturque illi pro se gratiam referant: interim nos juvat sterilis beneficii conscientia.

Quid, cùm ipso vitæ in fine constitimus, cùm testamentum ordinamus, non beneficia nobis nihil profutura dividimus? quantum temporis consumitur, quamdiu secretò agitur quantum & quibus demus? Quid enim interest, quibus demus, à nullo recepturi? Atqui nunquam diligentius damus, nunquam magis judicia nostra torquemus, quàm ubi remotis utilitatibus, solum ante oculos honestum stetit. Tamdiu officiorum mali iudices, quamdiu illa depravat spes ac metus, ac inertissimum vitium, voluptas: ubi mors intercludit omnia, & ad ferendam sententiam incorruptum iudicem misit, quærimus dignissimos quibus nostra tradamus; nec quidquam curâ sanctiore componimus, quàm quod ad nos non pertinet.

faire, nous secourons l'étranger qui, à peine arrivé dans nos ports, va les quitter sans retour; nous secourons le malheureux qu'un naufrage a jeté sur nos bords, nous lui fournissons, nous lui équippons le vaisseau qui va le ramener dans sa patrie: le vaisseau part, emportant loin de nous le dépositaire de nos largesses, qui, réduit à ne plus revoir jamais le bienfaiteur qu'à peine il a pu connoître, nous assigne sur les Dieux le paiement de sa dette, & les chargeant de sa reconnoissance, nous laisse satisfaits par la seule conscience de notre bienfait.

Eh! lorsque touchant aux bornes de sa vie, le testateur ordonne la dernière distribution de ses biens, quel intérêt a-t-il dans des partages où il ne fera pour rien? avec quelle sage lenteur ne combine-t-il pas dans le secret de son ame, & combien & à qui il donnera; & toutefois que lui importe à qui il donne, puisque personne ne lui rendra? Cependant jamais plus de circonspection n'accompagne nos dons, jamais nos jugemens ne sont plus équitablement pesés, que dans ces moments, où, tous les prestiges de l'intérêt s'évanouissant, la vue seule de l'honneur fixe nos regards. Mauvais juges de nos devoirs, tant que l'espérance, la crainte, la volupté, le plus lâche des vices, sollicitent notre ame; c'est lorsque la mort nous a isolés de ces basses affections, & qu'épurant toutes nos pensées, elle nous rend juges incorruptibles, c'est alors que nous ne choisissons pour nos successeurs que les plus dignes de l'être; & le contrat que nous rédigeons avec le plus d'ap-

CAPUT XII.

ET meherculè tunc magna voluptas subitè cogitantem, hunc ego locupletiozem faciam; hujus dignitati, adjectis opibus, aliquid splendoris affundam. Si non damus beneficia, nisi recepturi, inestatis moriendum sit. . . .

Adcò beneficium utilitatis causâ dandum non est, ut sæpè, quemadmodum dixi, cum damno ac periculo dandum sit. Sic latronibus circumventum defendo, ut tuto transire permittatur: neum gratiâ laborantem tutor, & hominum potentium factionem in me converto, quas illi detraxero sordes, sub accusatoribus iisdem fortasse sumpturus, cum abire in partem alteram possim, & securus spectare aliena certamina: spondeo pro judicato, & suspensum amici bonis libellum dejicio, creditoribus ejus me obligaturus: ut possim servare proscriptum, ipse proscriptionis periculum adeo.

Nemo Tusculanum aut Tiburtinum paratum, salubritatis causâ & æstivi secessûs, quoto sono empturus sit disputat: cum emerit, rudentum est. Eadem in beneficiis ratio est: nam cum interrogaveris, quid credas; respondebo, be-

pareil & de soin , est celui dont les clauses nous seront totalement étrangères.

CHAPITRE XII.

Et certes c'est une grande volupté de pouvoir se dire à sa dernière heure : » Voilà un homme que je vais rendre plus riche ; les biens que je lui laisse vont soutenir sa dignité ; il me devra le peu d'éclat qui entourera ses jours ». Si nous ne donnions que pour recevoir , il nous faudroit mourir sans rester.

On doit si peu faire du bien pour son utilité , qu'il faut en faire souvent , comme je l'ai dit , à ses risques , à sa perte. Ainsi , pouvant continuer ma route sans coup férir , je défends un malheureux contre des brigands : ainsi pour soutenir un accusé succombant sous le crédit , j'affronte le ressentiment des hommes puissants , & je m'apprete à voir fondre peut-être sur ma tête tout l'orage que je détourne de la sienne , tandis que , tranquille spectateur de ses démêlés , j'eusse assuré mon repos par mon indifférence : ainsi je réponds de ma personne pour celle de mon ami ; j'engage mes biens pour affranchir les siens d'une saisie ; pour sauver un proscrit , je m'expose à l'être.

Si l'on veut un lieu de plaisance à Tuscanum ; ou à Tivoli (1) , pour y trouver un air salubre & une retraite contre les ardeurs de l'été , s'inquire-t-on du rapport ? On achete

(1) Lieu de plaisance aux environs de Rome..

bus beneficia demus, quia nec agricolæ quidem semina arenis committant: . . . præterea, quæritis cui dandum sit beneficium; quod non esset faciendum, si per se beneficium dare expectanda res esset: quia enim quocumque loco, & quocumque modo daretur, beneficium erat. Honestum propter nullam aliam causam, quàm propter ipsum, sequimur: tamen etsi nihil aliud sequendum est, quærimus quid faciamus, & quando, & quemadmodum; per hæc enim constat. Itaque cum eligo cui dem beneficium, id ago, ut beneficium sit; quia si turpi datur, nec honestum esse potest, nec beneficium. . . . Nihil enim sine ratione faciendum est; non est autem beneficium, nisi quod ratione datur; quoniam ratio, omnis honesti comes est.

CAPUT X.

QUAM sæpè hominum, donationem suam inconsultam objurgantium, hæc audimus vocem: malle[m] perdidisse, quàm illi dedisse; Turpissimum genus damni est, inconsulta donatio; multòque gravius male dedisse beneficium, quàm non recepisse. Aliena enim culpa est, quod non recepimus; quod cui daremus non eligimus, nostra.

In electione nihil minùs, quàm hoc quod tu existimas, spectabo, à quo recepturus sum; eligo enim eum qui gratus, non qui redditu-

largesses avec autant de soin, que le laboureur la terre qui recevra ses semences? si, comme vous dites, il ne faut chercher dans le bienfait que lui-même, qu'importe comme on donne? qu'importe à qui l'on donne? c'est toujours un bienfait. Oui sans doute, nous ne devons rechercher l'honnête que pour lui-même; cependant, quoique ce doive être notre seule recherche, il importe dans tout de savoir ce qu'on fait, & comment, & quand, & pourquoi on le fait; car c'est cela même qui constitue l'honnête. Ainsi quand je choisis ceux à qui je fais du bien, c'est afin que ce soit un bienfait: si mon choix est honteux, ce n'est plus un bienfait, ce n'est plus une action honnête. Car rien ne doit se faire sans l'aveu de la raison: il n'y a de bienfaits que ceux qui sont avoués par la raison; la raison est l'inséparable compagne de l'honnête.

C H A P I T R E X.

QUE d'hommes ne voyons nous pas tous les jours se reprocher l'inconsidération de leurs largesses; j'aimerois mieux, disent-ils, l'avoir perdu que de le lui avoir donné. En effet, il n'y a pas de plus humiliante façon de perdre, que de donner indiscretement; & il seroit moins fâcheux de ne jamais recouvrer ses dons, que de les mal placer. Car c'est la faute d'autrui, si on ne nous rend point; & c'est la nôtre, si nous choisissons mal.

Mais ne croyez pas que dans ce choix je m'arrête à ce que vous pensez: ce n'est point l'homme qui me rendra, que je choisirai; c'est l'homme qui sera reconnoissant. Or, on peut, comme je l'ai dit, être reconnoissant, & ne

us sit. Sæpè autem & non reddicurus, gratus est; & ingratus, qui reddidit. Ad animam tendit æstimatorio mea. Ideò locupletem, sed indignum præteribo: pauperi viro bono dabo. Erit enim in summâ inopiâ gratus; & cum omnia illi deerunt, supererit animus. Non luxuriam ex beneficio capto, non voluptatem, non gloriam; uni placere contentus, in hoc dabo, ut quod oportet faciam: quod oportet autem, non est sine electione: quæ qualis futura sit, interrogas?

CAPUT XI.

ELIGAM virum integrum, simplicem, memorem, gratum, alieni abstinentem, sui non avarè tenacem, benevolum. Hunc verò cum elegero, licet nihil illi fortuna tribuat quo referre gratiam possit, ex sententiâ res gestaverit. Si utilitas me & sordida computatio liberalem facit, si nulli profum nisi ut invicem ille mihi profuit, non dabo beneficium proficiscenti in diversas longinquasque regiones; non dabo abfuturo semper; non dabo sic affecto, ut spes ei nulla sit convalescendi; non dabo ipse deficiens, non enim habeo tempus recipiendi. Atqui, ut scias rem per se expetendam esse, benefacere; advenis modò in nostrum delatis portum, & statim abituris, succurrimus: ignoto naufrago navem, quâ revelatur, & damus, & instruimus; discedis ille,

pas rendre; on peut rendre, & n'être qu'un ingrat. C'est sur le cœur, que porte mon estimation. Aussi je rejeterai le faquin opulent, pour donner à l'honnête homme pauvre: car celui-ci sera reconnoissant au sein de l'extrême misère; & tout lui manquant, son cœur lui restera. Ce n'est ni profit, ni gloire, ni plaisir, que je veux tirer de mon bienfait; content de plaire au seul homme que j'oblige, je donnerai, pour faire ce que je dois: mais ce que je dois suppose nécessairement un choix. Quel est-il donc? Le voici.

CHAPITRE XI.

Je choisirai un homme intègre, candide, reconnoissant (1), intact sur le bien d'autrui, presque indifférent sur le sien, un homme bon. Quand j'aurai choisi un tel homme, peu m'importe que la fortune lui refuse les moyens de me rendre, je n'en aurai pas moins fait une bonne affaire. Si le vil intérêt, si des calculs froids décidoient seuls de ma libéralité, si je ne serois moi-même semblable qu'à un homme qui ne sert qu'à son tour, je ne serois point de bien à un homme qui pariroit pour des régions éloignées; je n'en serois point à un absent qui ne seroit toujours; je n'en serois point à un malade, qui auroit perdu l'espoir de la convalescence; je n'en serois point au lit de mort, car je n'aurois pas le temps de retirer mes avances. Toutefois pour vous apprendre que c'est pour le bien même, qu'il faut en

(1) Je n'ai pas traduit *memorem* comme redondant, car, selon Sénèque même, si un homme a de la reconnoissance, il a de la mémoire.

vix satis noto salutis auctore, & nunquam ampliùs in conspectum nostrum reversurus, debitores nobis Deos delegat, precaturque illi pro se gratiam referant: interim nos juvat sterilis beneficii conscientia.

Quid, cùm ipso vitæ in fine constitimus, cùm testamentum ordinamus, non beneficia nobis nihil profutura dividimus? quantum temporis consumitur, quamdiu secretò agitur quantum & quibus demus? Quid enim interest, quibus demus, à nullo recepturi? Atqui nunquam diligentius damus, nunquam magis iudicia nostra torquemus, quàm ubi remotis utilitatibus, solum ante oculos honestum stetit. Tamdiu officiorum mali iudices, quamdiu illa depravat spes ac metus, ac inertissimum vitium, voluptas: ubi mors interclusit omnia, & ad ferendam sententiam incorruptum iudicem misit, quarimus dignissimos quibus nostra tradamus; nec quidquam curâ sanctiore componimus, quàm quod ad nos non pertinet.

faire, nous secourons l'étranger qui, à peine arrivé dans nos ports, va les quitter sans retour; nous secourons le malheureux qu'un naufrage a jeté sur nos bords, nous lui fournissons, nous lui équippons le vaisseau qui va le ramener dans sa patrie: le vaisseau part, emportant loin de nous le dépositaire de nos largesses, qui, réduit à ne plus revoir jamais le bienfaiteur qu'à peine il a pu connoître, nous assigne sur les Dieux le paiement de sa dette, & les chargeant de sa reconnoissance, nous laisse satisfaits par la seule conscience de notre bienfait.

Eh! lorsque touchant aux bornes de sa vie, le testateur ordonne la dernière distribution de ses biens, quel intérêt a-t-il dans des partages où il ne fera pour rien? avec quelle sage lenteur ne combine-t-il pas dans le secret de son ame, & combien & à qui il donnera; & toutefois que lui importe à qui il donne, puisque personne ne lui rendra? Cependant jamais plus de circonspection n'accompagne nos dons, jamais nos jugemens ne sont plus équitablement pesés, que dans ces moments, où, tous les prestiges de l'intérêt s'évanouissant, la vue seule de l'honneur fixe nos regards. Mauvais juges de nos devoirs, tant que l'espérance, la crainte, la volupté, le plus lâche des vices, sollicitent notre ame: c'est lorsque la mort nous a isolés de ces basses affections, & qu'épurant toutes nos pensées, elle nous rend juges incorruptibles, c'est alors que nous ne choisissons pour nos successeurs que les plus dignes de l'être; & le contrat que nous rédigeons avec le plus d'ap-

CAPUT XII.

Et meherculè tunc magna voluptas subitè cogitantem, hunc ego locupletiozem faciam; hujus dignitati, adjectis opibus, aliquid splendoris affundam. Si non damus beneficia, nisi recepturi, inestatis moriendum sit. . . .

Adeo beneficium utilitatis causâ dandum non est, ut sæpè, quemadmodum dixi, cum damno ac periculo dandum sit. Sic latronibus circumventum defendo, ut tuto transire permittatur: æcum gratiâ laborantem tutor, & hominum potentium factionem in me converto, quas illi detrahero sordes, sub accusationibus iisdem fortasse sumpturus, cum abire in partem alteram possim, & securus spectare aliena certamina: spondeo pro judicato, & suspensum amici bonis libellum dejicio, creditoribus ejus me obligaturus: ut possim servare proscriptum, ipse proscriptionis periculum adeo.

Nemo Tusculanum aut Tiburtinum paratum, salubritatis causâ & ætivi secessus, quototono empturus sit disputat: cum emerit, rudentum est. Eadem in beneficiis ratio est: nam cum interrogaveris, quid reddas; respondebo, bo-

pareil & de soin, est celui dont les clauses nous seront totalement étrangères.

CHAPITRE XII.

Et certes c'est une grande volupté de pouvoir se dire à sa dernière heure : « Voilà un homme que je vais rendre plus riche ; les biens que je lui laisse vont soutenir sa dignité ; il me devra le peu d'éclat qui entourera ses jours ». Si nous ne donnions que pour recevoir, il nous faudroit mourir sans rester.

On doit si peu faire du bien pour son utilité, qu'il faut en faire souvent, comme je l'ai dit, à ses risques, à sa perte. Ainsi, pouvant continuer ma route sans coup férir, je défends un malheureux contre des brigands : ainsi pour soutenir un accusé succombant sous le crédit, j'affronte le ressentiment des hommes puissants, & je m'apprete à voir fondre peut-être sur ma tête tout l'orage que je détourne de la sienne, tandis que, tranquille spectateur de ses démêlés, j'eusse assuré mon repos par mon indifférence : ainsi je réponds de ma personne pour celle de mon ami ; j'engage mes biens pour affranchir les siens d'une saisie ; pour sauver un proscrit, je m'expose à l'être.

Si l'on veut un lieu de plaisance à Tusculum ; ou à Tivoli (1), pour y trouver un air salubre & une retraite contre les ardeurs de l'été, s'inquiete-t-on du rapport ? On achete

(1) Lieu de plaisance aux environs de Rome.

nam conscientiam. Quid reddit beneficium ? dic tu mihi , quid reddat justitia , quid innocentia , quid magnitudo animi , quid pudicitia , quid temperantia ? si quidquam præter ipsas , ipsas non petis.

CAPUT XIII.

MUNDUS in quid vices suas absolvit ? in quid sol diem extendit & contrahit ? omnia ista beneficia sunt , fiunt enim nobis profutura. Quomodo mundi officium est , circumagere rerum ordinem ; quomodo solis loca mutare , ex quibus oriatur , in quæ cedat , & hæc salutaria nobis facere sine præmio : ita viri officium est inter alia , & beneficium dare. Quare ergo datæ ne non det , ne occasionem benefaciendi perdat. Vobis voluptas est , inertis otii facere corpusculum , & securitatem sopitis simillimam appetere , & sub densâ umbrâ latitare , tenerrimisque cogitationibus , quas tranquillitatem

(1) Il y a dans Sénèque , que gagnent les cieux à achever régulièrement leurs révolutions ? que gagne le soleil à rallonger , à raccourcir les jours , &c. de même qu'ils font tous cela sans intérêt , uniquement pour notre bien , &c. Ces idées n'étoient point sans justesse pour les anciens qui animoient les cieux , le soleil , les étoiles , & les regardoient comme autant de Divinités particulières , ou du moins comme des parties de la grande Divinité. Mais ces mêmes idées

d'abord , & après avoir acheté , on entretient. De même pour les bienfaits , oseras-tu me demander ce qu'ils rapportent ? Ce qu'ils rapportent ! la bonne conscience ! Ce qu'ils rapportent ! dis-moi donc ce que rapportent toutes les vertus , la justice , l'innocence , la grandeur d'ame , la chasteté , la tempérance ? Ce n'est plus elles que tu veux , si tu veux autre chose avec elles.

C H A P I T R E X I I I .

COMME la fonction (1) constante des cieux est de ramener dans les révolutions de leur globe les révolutions successives des astres ; comme la fonction constante du soleil est de rallonger , de raccourcir les jours , & d'éclairer à son lever les lieux que son couchant a laissés dans l'ombre : de même un des devoirs constants de l'homme est de faire du bien. Savez-vous pourquoi je donne ? pour ne pas manquer de donner ; pour ne pas perdre l'occasion de bien faire. O Epicuriens ! vous cherchez la volupté dans ce lâche repos où se dissout la vigueur de vos membres , dans ce calme inaltérable & cet assoupissement universel de l'ame ; vous la cherchez dans cette molle indolence , honorée du nom de tranquillité , où s'engourdissent vos esprits hébé-

deviennent puériles pour nous qui n'avons ni la même physique , ni la même théologie ; & certainement rien ne seroit plus ridicule parmi nous que de faire honneur au soleil du désintéressement avec lequel il nous éclaire. Moyennant quelques légers changements , qui ne consistent qu'en quelques foibles retranchements , ces idées , ce me semble , redeviennent pour nous ce qu'elles étoient pour les anciens , c'est-à-dire , justes & grandes.

vocatis, animi marcentis oblectare torporē,
 & cibus positionibusque intra hortorum late-
 bram corpora ignaviā pallentia saginare : no-
 bis voluptas est dare beneficia, vel laboriosa,
 dum aliorum labores levent ; vel periculosa,
 dum alios à periculis extrahant ; vel rationes
 nostras aggravatura, dum aliorum necessitates
 & angustias laxent. Quid meâ interest, an re-
 cipiam beneficia ? etiam cum recepero, danda
 sunt. Beneficiis ejus commodum spectat cui
 præstatur, non nostrum : alioquin nobis illud
 damus. Itaque multa, quæ summam utilita-
 tem aliis afferunt, pretio gratiam perdunt :
 mercator urbibus prædest, . . . mango vanta-
 libus ; sed omnes isti, quia ad alienum com-
 modum pro suo veniunt, non obligant eos
 quibus profunt.

CAPUT XIV.

NON est beneficium quod in questum mit-
 titur. Hoc dabo, hoc recipiam : auctio est.
 Non dicam pudicam, quæ amatorem ut incen-
 deret repulit : quæ aut legem, aut virum ti-
 muit ; ut ait Ovidius,

Quæ, quia non licuit, non dedit ; illa dedit
 Non immerito in numerum peccantium refer-

és de langueur ; vous la cherchez sous les ombres des plus épais feuillages , dans les retraites paisibles de vos jardins , dans ces boiffons exquisés , dans ces mets délicieux dont vous surchargez le pâle embonpoint de vos corps appesantis par la paresse : nous , nous la cherchons dans les actes de bienfaisance les plus pénibles , pourvu qu'ils soulagent les peines de nos semblables ; les plus dangereux , pourvu qu'ils arrachent au danger nos semblables ; les plus onéreux pour notre fortune , pourvu qu'ils adoucissent les besoins & les miseres de nos semblables. Que m'importe que mes dons rentrent dans mes mains ? ne faut-il pas qu'après ils en ressortent de nouveau ? C'est pour autrui que je fais du bien , non pour moi ; autrement c'est moi seul que j'oblige. Aussi voyons-nous les choses même les plus utiles aux autres perdre tout leur mérite lorsqu'elles sont vendues : le commerçant fait le bien des villes , le marchand d'esclaves de sa troupe ; mais tous ces gens , n'allant à l'intérêt d'autrui que pour le leur , n'obligent point ceux qu'ils servent.

CHAPITRE XDV.

Ce qui est objet de lucre , n'est point un bienfait. *Je donnerai tant pour retirer tant ;* c'est n'est là qu'un marché. Je n'appellerai point honnête celle qui ne refuse son amant , que pour irriter ses desirs , que par la crainte de son mari ou de la loi. Ovide a raison de dire ,

Que , quia non licuit , non dedit ; illa dedit.

& l'on est réputée justement coupable , lorsqu'on doit sa vertu à la peur , & non à ses

tur, quæ pudicitiam timori præstitit, & non sibi: eodem modo qui beneficium ut reciperet dedit, non dedit. Ergo & nos beneficium damus animalibus, quæ aut usui, aut alimento futura nutrimus? beneficium damus arbuſtis quæ colimus, ne ſiccitate, aut immoti & neglecti ſoli duritiâ, laborent? . . Ad beneficium dandum non adducit cogitatio avara, nec fordidâ; ſed humana, liberalis, cupiens dare etiam cùm dederit, & augere novis ac recentibus vetera; unum habens proſitum, quanto ei cui præſtat bono futura ſit: alioquin humile eſt, ſine laude, ſine gloriâ, prodeſſe, quia expedit. Quid magnifici eſt ſe amare, ſibi parcere, ſibi acquirere? Ab omnibus iſtis vera beneficii dandi cupido avocat, ad detrimentum injectâ manu trahit, & utilitates relinquit, ipſo beneficiendi opere lætiſſima.

CAPUT XV.

NUNQUID dubium eſt, quàm contraria ſit beneficio injuria? Quomodo injuriam facere, per ſe vitanda ac fugienda res eſt; ſic beneficium dare, per ſe expetenda: illic turpitude, contra omnia præmia in ſcelus hortantia, valet; ad hoc invitât honeſti per ſe efficaciæ ſpecies. Non mentiar, ſi dixerò neminem amare beneficia ſua; neminem non ita compoſitum animo, ut libentiùs eum videat in quem multa congeſ-

principes. De même ce n'est point donner, que donner pour recevoir. Direz-vous que nous sommes les bienfaiteurs des animaux, que nous élevons pour notre usage, ou pour notre nourriture ? direz-vous que nous sommes les bienfaiteurs des arbres que nous cultivons pour les préserver de la langueur où les réduiroit la sécheresse & la dureté d'une terre non remuée ? Le bienfait ne fut jamais le produit d'un sentiment sordide, intéressé ; mais d'un sentiment humain, généreux, qui aspire à grossir sans cesse la masse de ses dons, & n'ambitionne que le plus grand bonheur d'autrui. Autrement quel mérite, quelle gloire, quelle élévation y a-t-il à faire du bien, parcequ'on nous en fera ? quelle merveille d'avoir de l'amour pour soi, de placer sur soi, d'acquérir pour soi ? La vraie passion de la bienfaisance repousse ces indignes spéculations, laisse là l'intérêt, & nous entraîne impérieusement aux plus généreux sacrifices, parfaitement heureuse du seul plaisir de bien faire.

CHAPITRE XV.

DITES-MOI, le mal n'est-il pas l'opposé du bien ? Or, comme il faut éviter de faire du mal pour le mal même, il faut aussi pour le bien même chercher à en faire : dans le premier cas, la turpitude du crime l'emporte sur l'attrait des plus fortes récompenses ; & dans l'autre, les charmes seuls de l'honnête, tout puissants par eux-mêmes, nous attirent & nous séduisent. Non, je ne mentirai point, si je dis qu'il n'y a personne qui n'aime ses bienfaits, personne qui ne voie avec plus de

fit ; cui non causa sit iterum dandi beneficii ,
 semel dedisse : quod non accideret , nisi nos
 ipsa delectarent beneficia. Quàm sæpè dicen-
 tem audias ? non sustineo illum deserere , cui
 dedi vitam , quem è periculo eripui. Rogat me
 ut causam suam contra homines gratiosos
 agam ; nolo , sed quid faciam ? Jam illi semel
 iterumque affui. Non vides inesse isti rei pro-
 priam quamdam vim , quæ nos beneficia dare
 cogit ? primum quia oportet , deinde quia de-
 dimus. Cui initio ratio non fuisset præstandi ,
 aliquid ei præstamus ob hoc quia præstitimus.
 Adcòque nos ad beneficia non impellit utilitas ,
 ut & inutilia tueri ac fovere perseveremus ,
 solà beneficii caritate : cui etiam infelicitet
 dato indulgere , tam naturale , quàm liberis
 pravis.

CAPUT XVI.

IIDEM isti gratiam referre ipsos fatentur ,
 non quia honestum est , sed quia utile ; quod
 non esse ita , minore operâ probandum est. Quia
 quibus argumentis collegimus beneficium dare
 per se rem expectandam esse , iidem etiam hoc
 colligemus.

Fixum est illud , à quo in cetera probationes
 nostræ exeunt , honestum ob nullam aliam cau-

plaisir ceux qu'il a comblés de biens , & pour qui ce ne soit une raison de donner encore , que d'avoir déjà donné ; ce qui certes n'arriveroit pas , si les bienfaits n'avoient de quoi nous plaire par eux-mêmes. N'entendons-nous pas dire tous les jours : » Je n'ai pas le » cœur d'abandonner ce malheureux qui me » doit la vie , que j'ai tiré du danger. Il me » prie de plaider sa cause contre des hommes » puissans : j'y répugne ; mais que faire ? Je » l'ai servi tant de fois ». Ne voyez-vous point qu'il y a dans le bienfait un ressort secret & puissant qui nous y porte malgré nous , d'abord par la force du devoir , & ensuite par la force de l'habitude ? car tel , que d'abord nous eussions dû refuser , obtient de nous ensuite , parcequ'il a obtenu d'abord : & loin que leur utilité nous décide sur nos bienfaits , il en est souvent d'inutiles & de malheureux que nous continuons de soutenir , par l'intérêt seul que nous inspire notre bonne œuvre , dont les mauvais succès ne nous refroidissent pas plus pour elle , que pour nos enfans leurs mauvaises inclinations.

C H A P I T R E X V I.

ACHEVONS maintenant de prouver contre les Epicuriens , qu'il en est de la reconnoissance comme de la bienfaisance , & qu'on doit s'y livrer parcequ'elle est honnête , & non parcequ'elle est utile. La démonstration m'en sera plus facile : les mêmes preuves qui ont servi à établir la première question , reviennent encore pour établir la seconde.

Nous avons posé pour principe & pour base de nos raisonnemens , qu'il faut recher-

fam, quàm quia honestum fit, coli. Quis ergo controversiam facere audebit, an gratum esse honestum sit? Quis non ingratum detestetur hominem, sibi ipsi inutilem? Quid autem cum tibi narratur de eo qui adversus summa beneficia amici sui ingratus est? quomodo id fers? utrùm tanquam rem turpem fecerit, an tanquam utilem rem sibi & profuturam omiserit? Puto, nequam hominem existimas, cui pœnâ, non cui curatore opus sit. Quod non accideret, nisi gratum esse, per se expetendum honestumque esset.

Alia fortasse minùs dignitatem suam præferunt, & an sint honesta, interprete egent: hoc expositum est, pulchriusque, quàm ut splendor ejus dubiè ac parum luceat. Quid tam laudabile, quid tam æqualiter in omnium animos receptum, quàm referre benè meritis gratiam.

CAPUT XVII.

Ad hoc, dic mihi, quæ causa nos perducit? Lucrum? quod qui non contemnit, ingratus est. Ambitio? & quæ jactatio est solviffe, quod debebas? Metus? nullus ingrato; huic enim uni rei non posuimus legem, tanquam satis natura cavisset. Quomodo nulla lex amare parentes, indulgere liberis jubet, supervacuum est enim in quod imus impelli; quemadmodum nemo

cher l'honnête pour lui-même. Or, qui osera mettre en problème, s'il est honnête d'avoir de la reconnoissance ? Qui ne hait l'ingrat ? est-ce parceque l'ingrat se nuit à lui-même ? Quels sont les sentiments qu'excite dans votre cœur le récit de ses perfidies ? N'y voyez-vous que la simple omission d'un acte qui lui seroit utile ; ou plutôt n'est-ce pas la turpitude même de la chose qui vous frappe & ne le regardez-vous point comme un méchant digne du supplice, & non comme un imprudent qui a besoin d'un curateur ? ce qui n'arriveroit point, si la reconnoissance n'étoit un sentiment honnête, auquel on dût se livrer uniquement pour lui-même.

Il y a peut-être d'autres sentiments dont la dignité, dont l'honnêteté paroissent moins d'eux-mêmes, & s'annoncent avec moins d'éclat ; mais ce n'est point la gratitude, vertu trop pure & trop brillante, pour que sa splendeur ne frappe pas visiblement tous les regards. Quoi de plus sacré, quoi de plus universellement gravé dans les cœurs, que le devoir de la reconnoissance ?

CHAPITRE XVII.

DITES-MOI, qui nous y porte ? L'intérêt ? ce motif suppose déjà l'ingratitude. La vanité ? quelle gloire y a-t-il de payer ce qu'on doit ? La crainte ? l'ingrat ne craint rien ; c'est le seul crime que la loi ne surveille point, la nature y a suffisamment pourvu. Comme il n'y a point de loi qui ordonne l'attachement pour les peres, & la tendresse pour les enfants, parcequ'il est inutile de nous pousser là où nous allons ; comme il

in amorem sui cohortandus est, quem cum nascitur trahit: ita ne ad hoc quidem, ut honesta per se petat. Placent suapte naturâ: adeoque gratiosa virtus est, ut insitum sit etiam malis, probare meliora. Quis est qui non beneficus videri velit? qui non inter scelera & injurias opinionem bonitatis affectet? qui non ipsis quæ impotentissimè fecit, speciem aliquam induat recti? velit quoque & iis videri beneficium dedisse, quos læsit? Gratias itaque agi sibi ab his quos afflixere, pariuntur; bonosque se ac liberales fingunt, quia præstare non possunt. Quod non facerent, nisi illos honesti & per se expetendi amor cogeret moribus suis opinionem contrariam querere, & nequitiam abdere, cujus fructus concupiscitur, ipsa verò odio pudorque est: nec quisquam tantum à naturali lege descivit, & hominem exuit, ut animi causâ malus sit. Dic enim cuilibet ex istis qui rapto vivunt, an ad illa quæ latrociniiis & furtis consequuntur, malint ratione bonâ pervenire? optabit ille cui grassari & transcurrentes percutere quæstus est, potius illa invenire, quàm eripere. Neminem reperies qui non nequitiz præmiis, sine nequitia, frui malit. Maximum hoc habemus naturæ meritum, quod virtus in omnium animos lumen suum præmittit: etiam qui non sequuntur illam, vident.

n'est besoin d'exhorter personne à l'amour de soi, qui naît dans nous avec la vie : de même il n'est pas besoin non plus de nous exciter à l'amour pur des choses honnêtes. Il est dans leur nature de nous plaire ; & tel est l'empire de la vertu, que le méchant même approuve au fond de son cœur le bien qu'il ne fait pas. Quel est l'homme qui refuseroit de paroître bienfaisant ? quel homme, au milieu de ses crimes & de ses injustices, n'ambitionneroit la réputation de bonté ? qui ne voudroit colorer de quelque ombre d'équité les abus les plus criantes de son pouvoir ? qui ne voudroit déguiser, s'il le pouvoit, ses outrages sous des bienfaits ? C'est pour cela qu'on voit les tyrans souffrir les remerciements des malheureux mêmes qu'ils affligent, & feindre du moins la générosité qu'ils ne peuvent avoir. Or, n'est-ce pas évidemment l'amour pur de l'honnête qui se fait rechercher pour lui-même ; n'est-ce pas, dis-je, cet amour qui nous force de courir après une réputation que nos actions démentent, & de voiler notre iniquité, dont nous aimons à recueillir les fruits, mais qui en elle-même nous choque & nous fait rougir ? Non, il n'y a jamais eu d'homme assez rebelle à la loi de nature, d'homme assez dégénéré, pour être méchant de gaieté de cœur. Demandez au brigand qui vit du meurtre & s'enrichit des dépouilles du voyageur, s'il n'aimeroit pas mieux acquérir par des voies honnêtes ce qu'il doit à ses assassins, & trouver ce qu'il caeleve ? Il n'y a personne qui ne préférât de jouir des avantages du crime sans le crime même ; & l'un des plus grands bienfaits de la

CAPUT XVIII.

UT scias, per se expetendam esse grati
 animi affectionem, per se fugienda res est
 ingratum esse: quoniam nihil æquè concor-
 diam humani generis dissociat ac distrahit,
 quàm hoc vitium. Nam quo alio turpi sumus,
 quàm quòd mutuis juvamus officiis? hoc uno
 instructior vita, contraque incurtiones subi-
 tas munitior est, beneficiorum commercio,
 Fac nos singulos: quid sumus? præda anima-
 lium & victimæ, ac imbecillissimus & facilli-
 mus sanguis. Quoniam cæteris animalibus in
 tutelam sui satis virium est; quæcumque vaga
 nascuntur, & actura vitam segregem, armata
 sunt. Hominem imbecillitas cingit: non un-
 guium vis, non dentium, terribilem ceteris
 fecit: nudum & infirmum, societas munit.
 Duas res dedit, quæ illum obnoxium cæteris,
 validissimum facerent, rationem & societa-
 tem. Itaque qui par esse nulli posset, si sedu-
 ceretur, rerum potitur. Societas illi domi-
 nium omnium animalium dedit: societas
 terris genitum, in alienæ naturæ transmisit
 imperium, & dominari etiam in mari iussit.
 Hæc morborum impetus arcuit, senectuti
 nature,

nature , c'est que la vertu fait briller sa lumière dans tous les cœurs ; lors même qu'on ne la suit pas , on la voit encore.

CHAPITRE XVIII.

POUR vous convaincre que c'est pour elle-même qu'il faut rechercher la douce affection d'un cœur reconnoissant, voyez que de maux entraîne l'ingratitude, comme elle dissout, déchire la société du genre humain, & combien ce vice odieux est à fuir pour lui-même. Car d'où vient notre sûreté, si ce n'est du secours des services mutuels ? Ce qui assure la tranquillité de notre vie, ce qui la protège contre les incursions subites, c'est la confédération des bienfaits. Isolez-nous un moment, que sommes-nous ? la proie, la victime des animaux, le sang le plus facile à verser. Ceux-ci, destinés par la nature à mener une vie errante & solitaire, ont reçu des forces & des armes pour se défendre ; l'homme est entouré de foiblesse ; il n'a ni ongles tranchants, ni dents terribles qui le fassent respecter ; nud, foible, c'est dans la société, c'est dans la raison, qu'il trouve sa force. Par elles, Dieu a fait un être puissant d'un être précaire ; & celui qui, pris à part, seroit inférieur à tous, est le maître du monde. La société donne à l'homme l'empire sur tous les animaux ; la société soumet à son pouvoir une nature étrangère, & d'un animal de terre, en a fait le dominateur de la mer. La société lui fournit des consolations contre les douleurs, repousse les assauts de ses maladies, prépare des appuis à sa vieillesse ; c'est la société que l'homme réclame au besoin contre la for-

adminicula prospexit, solatia contra dolores dedit : hæc fortes nos facit , quòd licet contra fortunam advocare. Hanc tolle ; & unitatem generis humani , quâ vita sustinetur , scindes : tolletur autem , si efficias ut ingratus animus non per se vitandus sit , sed quia aliud illi timendum est. Quàm multi sunt enim , quibus ingratis esse turò licet ? denique ingratum voco , quisquis metu gratus est.

CAPUT XIX.

DEOS nemo sanus timet. Furor est enim metuere salutaria : nec quisquam amat quos timet. Tu denique, Epicure, Deum inermem facis ; omnia illi tela , omnem detraxisti potentiam ; & ne cuiquam metuendus esset , projecisti illum extra motum. Hunc igitur septum ingenti quodam & inexplicabili muro , divisumque à contactu & à conspectu mortalium , non habes quare verearis : nulla illi nec tribuendi , nec nocendi materia est. In medio intervallo hujus & alterius cœli defertus , sine animali , sine homine , sine re , ruinas mundorum supra se circaque se cadentiam evitat , non exaudiens vota , nec nostri curiosus. Atqui hunc vis videri colere , non aliter quàm parentem ; grato , ut opinor , animo : aut si non vis videri gratus , quia nullum habes illius beneficium , sed te atomi & istæ micæ tuæ fortè ac

tune , & cette ressource fait son intrépidité. Détruisez la société , vous détruirez l'unité du genre humain , de qui seule dépend chaque vie individuelle. Or , c'est ce que vous ferez , si , pour détourner de l'ingratitude , excluant l'horreur personnelle qu'elle inspire , vous n'admettez que les considérations de ce qu'elle doit craindre. Car que d'ingrats sûrs de l'impunité ! & d'ailleurs j'appelle ingrats tous ceux que la crainte empêche de l'être.

CHAPITRE XIX.

EN général , un esprit sain ne craint point les Dieux : car il seroit fou de craindre ce qui nous fait du bien , & la crainte exclut l'amour. Mais vous sur-tout , Epicure , vous devez moins que tout autre redouter Dieu : vous l'avez désarmé , vous lui avez ôté tous ses traits , toute sa puissance ; & afin que rien au monde ne pût s'alarmer de son voisinage , vous l'avez rejeté au loin hors de la sphère de tous les mouvements. A l'abri de je ne sais quel mur immense & mystérieux que vous élevez entre la Nature & lui , ce Dieu relégué dans un de ces vastes milieux qui séparent un ciel d'avec un autre , isolé du contact des choses mortelles , loin de l'homme , loin de l'animal , loin de tout échappe dans une sécurité profonde au choc des mondes qui croisent , qui s'abîment au-dessus de lui , autour de lui , ne voit point les hommes , ne les entend point , ne s'en occupe point , & n'a le pouvoir ni de nuire , ni de servir. Tel est cependant le Dieu que vous voulez paroître honorer comme un pere. C'est sans doute par

temerè conglobaverunt, cur solis? Propter
majestatem, inquit, ejus eximiam, singula-
remque naturam. Ut concedam tibi; nempe,
hoc facis nullâ spe, nullo pretio inductus. Est
ergo aliquid per se expectatum, ejus templa
dignitas ducit: id est honestum. Quid est, au-
tē honestius, quàm gratum esse? hujus vir-
tutis materia tam late patet, quàm vita.

XIII. ENTICHO

CAPUT XX.

Sed inest, inquit, huic bono etiam utili-
tas aliqua; cui enim virtuti non inest? sed id
propter se expectatur, quod quamvis ha-
beat aliqua extra se comoda; sepositis quo-
que illis ac remotis, placet. Prodest gratum
esse: ero tamen gratus, etiam si noccat. Qui
gratus est, quid sequitur? ut hæc res illi alios
amicos, alia beneficia conciliet? Quid ergo
si quis sibi offensas concitaturus est? si quis in-
telligit, adeo per hoc se nihil consequurum,
ut multa etiam ex reprobo acquisitione per-
denda sint? num libens in detrimenta descen-
det? Ingratus est qui in referenda gratia se-
cundum datum videt, qui sperat cum reddit. In-
gratum vobis qui agro affides que testamentum

Gratitude; ou si, ne reconnoissant pour prin-
cipe de votre formation que les combinaisons
du hasard, & l'allortiment heureux de vos
atomes, vous n'admettez point de gratitude
pour qui ne vous a fait aucun bien, pourquoi
donc l'honorez-vous? C'est, dites-vous, à
cause de sa majesté suprême, & de l'excel-
lente de sa nature: si cela est, ce n'est donc
point l'espoir ni l'intérêt qui anime votre
zele; il y a donc des choses dont la beauté
vous entraîne d'elle-même, des choses qu'il
faut rechercher pour elles-mêmes: ces choses
sont justement l'honnête. Or, quoi de plus
honnête que la gratitude? L'exercice de cette
vertu s'étend sur le cours entier de la vie.

CHAPITRE XX.

Mais elle est utile, dites vous, les avan-
tages. En y réfléchissant, les sens? Toure-
fois il n'en est pas moins vrai de dire qu'on
recherche pour lui-même, ce qui, malgré
les avantages, plaît indépendamment de ces
avantages. La gratitude sert sans doute:
mais j'en aurai, dùt-elle me nuire. L'unique
but de votre reconnaissance est-il de vous
faire de nouveaux amis, de vous attirer de
nouveaux bienfaits? mais que sera-ce, si
elle doit vous susciter des ennemis; si elle
dissipe en grande partie les fruits de votre éco-
nomie, si, loin d'accroître votre fortune,
elle la dérange? vous résoudrez-vous alors à
de si généreux sacrifices? J'appelle ingrat ce-
lui qui en reconnoissant un service en attend
un autre; qui convoite, quand il rend: j'ap-
pelle ingrat celui que la vue d'un testament
attache au lit d'un malade, qui dans ces mo-

facturus est; cui de hereditate aut de legato vult cogitare. Faciat licet omnia quæ facere bonus amicus & memor officii debet, si animo ejus observatur spes, si lucri captator est & hañnum jacit: ut aves quæ laceratione corporum aluntur, laesa morbo pecora & casura è proximo speculantur; ita hæc imminet morti, & circa cadaver volas.

CAPUT XXI.

GRATUS animus ipsâ virtute propositi sui capitur. Vis scire hoc ita esse, nec illum utilitate corrumpi? Duo sunt genera grati hominis: dicitur gratus qui aliquid pro eo quod accepit, reddit; hic fortasse ostentare se potest, habet quod jactet, quod proferat: dicitur gratus qui bono animo accepit beneficium, bono debet. Hic inra conscientiam clusus est; que illi contingere potest utilitas ex affectu latenti? . . . nec habet hujus voluntatis suæ ullum alium quàm se testem.

Imò amplius adjiciam; est aliquando gratus, etiam qui ingratus videtur, quem mala interpret opinio in contrarium traducit. Hic quid aliud sequitur, quàm ipsam conscien-

ments affreux a le loisir de penser à une succession , à un legs. Aussi quand il seroit d'ailleurs tout ce que doit faire un bon , un vertueux ami , si la cupidité a gagné son cœur , si c'est l'argent qu'il a capté , si ses soins ne font qu'une amorce , je le méprise. Comme on voit ces oiseaux , qui se nourrissent des chairs qu'ils déchirent , épier d'un arbre voisin la brebis malade , que son accablement & sa chute vont livrer à leurs ongles : de même on voit ces hommes sinistres épier la mort , & rôder autour des cadavres.

CHAPITRE XXI.

NON , un cœur reconnoissant n'envisage que la vertu même de la reconnoissance. Voulez-vous achever de vous en convaincre , & vous prouver que ce n'est point l'intérêt qui le séduit ? rappelez-vous qu'il y a deux manières d'être reconnoissant : l'une , en rendant l'équivalent de ce qu'on a reçu ; dans ce cas , on peut supposer de l'ostentation , il y a des choses apparentes qu'on peut citer , qu'on peut produire : l'autre , en recevant un bienfait avec sensibilité , en avouant sa dette avec plaisir. Cette sorte de reconnoissance est totalement renfermée dans le cœur. Or , quelle utilité peut-on espérer d'une affection qui est secrète , & dont l'on ne peut avoir d'autre témoin que soi-même ?

Il y a plus ; on est reconnoissant quelquefois , en paroissant ingrat , lorsque l'opinion , interprétant faussement nos actions , les dénature & les calomnie : alors le sage suit-il autre chose que le sentiment de la con-

facturus est; cui de hereditate aut de legato vacat cogitare. Faciat licet omnia quæ facere bonus amicus & memor officii debet, si animus ejus observatur (pes, si lucti captator est & ha-mum jacis: ut aves quæ laceratione corporum aluntur, lassæ morbo pecora & casura è proximo speculantur; ita hæc imminet morti, & circa cadaver volat.

CAPUT XXI.

GRATUS animus ipsâ virtute propositi sui capitur. Vis scire hoc ita esse, nec illum utilitate corrumpi? Duo sunt genera grati hominis: dicitur gratus qui aliquid pro eo quod accepit, reddit; hic fortasse ostentare se potest, habet quod jactet, quod proferat: dicitur gratus qui bono animo accepit beneficium, bono debet. Hic intra conscientiam clusus est; que illi contingere potest utilitas ex affectu latentis? . . . nec habet hujus voluntatis suæ ullum alium quàm se testem.

Imò amplius adjiciam; est aliquando gratus, etiam qui ingratus videtur, quem mala interpret opinio in contrarium traducit. Hic quid aliud sequitur, quàm ipsam conscien-

ments affreux a le loisir de penser à une succession , à un legs. Aussi quand il seroit d'ailleurs tout ce que doit faire un bon , un vertueux ami , si la cupidité a gagné son cœur , si c'est l'argent qu'il a capté , si ses soins ne sont qu'une amorce , je le méprise. Comme on voit ces oiseaux , qui se nourrissent des chairs qu'ils déchirent , épier d'un arbre voisin la brebis malade , que son accablement & sa chute vont livrer à leurs ongles : de même on voit ces hommes sinistres épier la mort , & rôder autour des cadavres.

C H A P I T R E X X I.

NON , un cœur reconnoissant n'envisage que la vertu même de la reconnoissance. Voulez-vous achever de vous en convaincre , & vous prouver que ce n'est point l'intérêt qui le séduit ? rappelez-vous qu'il y a deux manières d'être reconnoissant : l'une , en rendant l'équivalent de ce qu'en a reçu ; dans ce cas , on peut supposer de l'ostentation , il y a des choses apparentes qu'on peut citer , qu'on peut produire : l'autre , en recevant un bienfait avec sensibilité , en avouant sa dette avec plaisir. Cette sorte de reconnoissance est totalement renfermée dans le cœur. Or , quelle utilité peut-on espérer d'une affection qui est secrète , & dont l'on ne peut avoir d'autre témoin que soi-même ?

Il y a plus ; on est reconnoissant quelquefois , en paroissant ingrat , lorsque l'opinion , interprétant faussement nos actions , les dénature & les calomnie : alors le sage suit-il autre chose que le sentiment de la con-

tiam ? quæ etiam obruta delectat , quæ concioni ac famæ reclamationat , & in se omnia reponit , & cum ingentem ex alterâ parte turbam contrâ sentientium aspexit , non numerat suffragia , sed unâ sententiâ vincit. Si verò bonam fidem perfidix supplicii affici videt , non descendit è fastigio , sed supra pœnam suam consistit.

CAPUT XXII.

HABEO , inquit , quod volui , quod petii. Non pœnitet , nec pœnitebit , nec ullâ iniquitate me eò fortuna perducet , ut hanc vocem audiam , quid mihi volui ? quid mihi nunc prodest bona voluntas ? Prodest & in equuleo , prodest & in igne , qui si singulis membris admoveatur , & paulatim vivum corpus circumeat : licet ipsum corpus plenum bonâ conscientiam stillat : placebit illi ignis , per quem bona fides collucebit. . . .

At multa hinc commoda oriuntur. Et tutior est vita melioribus , amorque & secundum bonorum iudicium , ætasque securior , quam innocentia , quam grata mens profe-

Science, qui fait encore les délices du cœur où elle reste ensevelie, qui reporte toutes les ressourtes en elle-même, oppose sa voix aux cris du peuple & aux échos de la renommée; & qui voyant contre elle la foule des opinions qui la condamnent, ne compte point les voix, & décide par son seul suffrage; que si même la vertu voit décerner à sa fidélité les peines de la perfidie, alors, bien loin de descendre de sa hauteur, elle s'éleve au-dessus de son supplice.

CHAPITRE XXII.

» J'AI, dit-elle, ce que je voulois, ce
 » que je demandois: je ne m'en repens point:
 » je ne m'en repentirai jamais: jamais l'in-
 » justice de la fortune n'arrachera de moi de
 » vils regrets, & ne me fera dire: hélas, qu'ai-
 » je donc été chercher? à quoi me sert la pu-
 » reté de mes intentions? Elle sert au sage
 sur le chevalier; elle lui sert au milieu des
 bûchers: quand chacun de ses membres seroit
 livré successivement en proie aux flammes,
 qui viendroient lentement & par degrés enve-
 lopper son corps tout vivant; quand tout son
 corps soutenu d'une bonne conscience distil-
 leroit tout son sang goutte à goutte aux ar-
 deurs de ce feu dévorant, le sage aimera ce
 feu, par qui sa bonne foi éclatera dans tout
 son jour.

Mais le plus souvent des avantages sans
 nombre accompagnent cette vertu; j'en con-
 viens; & en général les jours de l'homme de
 bien sont plus assurés; l'amour de nos sem-
 blables, l'estime & le suffrage des bons, la
 douce sécurité dans la vieillesse, sont le par-

quitur. Fuisset enim iniquissima rerum natura, si hoc tantum bonum miserum, & anceps, & sterile fecisset. Sed illud intueri, an ad istam virtutem, quæ sæpè tuto ac facili aditur, etiam per saxa, & rupes, & feris ac serpentibus obsessum iter, fueris iturus.

CAPUT XXIII.

NON ideo per se non est expetendum, cui aliquid extra quoque emolumentum adhæret; ferè enim pulcherrima quæque, multis & adventiciis comitata sunt dotibus: sed illas trahunt, ipsa præcedunt.

Num dubium est, quin hoc humani generis domicilium circumius solis ac lunæ vicibus suis temperet? quin alterius calore dilatentur corpora, terræ relaxentur, immodici humores comprimantur, alligantis omnia hiemis tristitia frangatur: alterius tepore effœci & penetrabili rigetur marutitas frugum? quin ad hujus cursum fecunditas humana respondeat? quin ille annuus observabilem fecerit circumactum. Sæpè hæc mensura, minoribus se spatiis flexens? Ut tamen detrahas ista, non erat ipse sol idoneum oculis spectaculum, dignusque adorari, si tantum præsti-

usage ordinaire de l'innocence & de la gratitude. Eh ! dans le fond, la nature eût montré à l'homme trop de rigueur, si elle n'eût attaché que des amertumes, des traverses & des dangers à la pratique de ce devoir. Mais vous aussi voyez si, allant souvent à cette vertu par un chemin sûr & facile, vous aurez le courage d'y gravir à travers les rochers, les précipices, & les monstres qui assiègeront la route.

CHAPITRE XXIII.

AINSI, malgré les avantages extérieurs, ce n'en est pas moins pour elle-même qu'on doit s'y livrer : car presque toujours les plus belles choses sont entourées d'accessoires nombreux & brillants ; mais les choses marchent devant, les accessoires ne viennent qu'après.

Qui doute de l'action puissante des astres du jour & de la nuit sur le séjour que nous habitons ? qui ne sait que l'un par sa chaleur féconde, entretient la vie des corps, dilate le sein des terres, arrête les débordements des eaux, brise les froides entraves dont les hivers chargent la nature : que l'autre, par la douce influence de ses tièdes rosées, prépare la maturité des fruits ; que des variations de son cours dépend la fécondité des choses humaines : que l'un trace par sa grande révolution le cercle de l'année ; & l'autre, celui du mois par les retours plus fréquents de son globe ? Toutefois, sans tous ces bienfaits, quand même ces astres, constellations oisives & impuissantes, ne seroient que se montrer à nos yeux, ne seroient-ils point par eux-

ret? non erat digna suspectu luna, etiam si otiosum sidus transcurreret? Ipse mundus quoties per noctem ignes suos fudit, & tantum stellarum innumerabilium refulsit, quem non intentum in se tenet? quis sibi illa, tunc cum miratur, prodesse cogitat? Adspice ista tacito supernè cœlo labentia, quemadmodum velocitatem suam sub specie stantis atque immoti operis abscondant. Quantum istâ nocte, quam tu in numerum ac discrimen dierum observas, agitur? quanta rerum turba sub hoc silentio evolvitur? quantam fatorum seriem certus limes educit? Ista quæ tu non aliter, quam in decorem sparsa consideras, singula in opere sunt. Nec enim est, quod existimes septem sola discurrere, cetera hæere; paucorum motus comprehendimus: innumerabiles verò, longiusque à conspectu nostro seducti dii, eunt, redeuntque. Et ex his qui oculos nostros patiuntur, plerique obscuro gradu pergunt, & per occultum aguntur. Quid ergo? non caperis tantæ molis aspectu, etiam si te non regat, non custodiat, non foveat, generetque, ac spiritu suo figet?

mêmes un assez beau spectacle, & d'assez dignes objets de nos hommages & de nos adorations ? Vois le ciel même ; lorsque dans l'obscurité des nuits il a versé tous ses feux, & qu'il s'est paré de ses innombrables étoiles, quel œil n'est frappé de la magnificence qu'il étale ? Qui de nous toutefois, en admirant cette profusion de beautés, songe à l'utilité qu'elles cachent ? Viens ici ; regarde rouler là haut dans les solitudes silencieuses de l'éther ces millions d'astres, qui sous une immobilité apparente nous dérobent leur inconcevable vitesse : que de grands événements s'y passent dans le cercle étroit d'une de ces nuits que tu observes pour distinguer & calculer tes jours ! quelle foule immense d'êtres s'y meuvent, pendant que tout se tait ici ! Quel vaste enchaînement de destinées renferme une seule ligne du ciel ! Car ne crois pas que tous ces mondes ne soient jetés là que pour l'ornement ; tous ont leur emploi, tous travaillent : ne crois pas qu'il n'y en ait que sept qui marchent, & que le reste se repose ; l'œil humain ne peut saisir les mouvements que d'un petit nombre ; mais plus loin, dans les profondeurs reculées de l'espace, là où tes regards ne peuvent atteindre, il y a un peuple immense, innombrable de constellations, de Dieux qui vont & reviennent sans cesse ; & parmi ceux même qui daignent s'offrir à tes regards, la plupart exécutent à ton insu leur marche secrète & leurs mouvements mystérieux. Dis-moi donc, n'es-tu point fatigué à la vue de ces grandes masses, de cet immense univers, quand même ce ne seroit pas d'eux

CAPUT XXIV.

QUOMADMODUM hæc cum primum usum habeant, & necessaria vitaliaque sint, majestas tamen eorum totam mentem occupat: ita omnis virtus, & in primis illa grati animi, multum quidem præstat, sed non vult ob hoc diligi, amplius quiddam in se habet, nec satis ab eo intelligitur, à quo inter utilia numeratur. Gratus est, quia expedit: ergo & quantum expedit. Non recipit sordidum virtus amatorem: solute ad illam sinu veniendum est. Ingratus hoc cogitat: volebam gratiam referre, sed timeo impensam, timeo periculum, vereor offensam: faciam potius quod expedit. Non potest eadem ratio & gratum facere, & ingratum. Ut diversa illorum opera, ita inter se diversa proposita sunt. Ille ingratus est, quamvis non oporteat, quia expedit: hic gratus est, quamvis non expediat, quia oportet.

CAPUT XXV.

PROPOSITUM est nobis secundum naturam vivere, & deorum exemplum sequi: dii autem quodcumque faciunt, in eo nihil

que tu tiendras lumière, chaleur, protection, vie, & ce souffle divin qui t'anime ?

CHAPITRE XXIV.

AINSI, quoiqu'ils soient de nécessité première, & d'une importance absolue pour le soutien de tes jours, ce n'est cependant que leur majesté seule qui fixe & remplit ton ame : de même toute vertu, & particulièrement la reconnoissance, malgré les biens qu'elles procurent, ne veulent point être recherchées pour ces biens ; elles ont en elles quelque chose d'un plus grand prix qu'on n'évaluerait point, si on ne les mettoit qu'au rang des choses utiles. C'est par intérêt qu'on est reconnoissant : on ne le sera donc qu'en raison de son intérêt. La vertu dédaigne tous ces amans sordides : c'est d'un feu pur qu'il faut brûler pour elle. L'ingrat se dit en lui-même : « C'étoit mon projet d'être reconnoissant ; mais je crains la dépense, je crains les risques, je crains de déplaire ; il vaut mieux préférer ce qui m'est expédient. » Le même raisonnement ne peut point faire & un ingrat & un homme reconnoissant : ainsi que leurs œuvres, l'objet qu'ils se proposent doit être différent. L'un est ingrat par intérêt, contre son devoir ; l'autre est reconnoissant par devoir, contre son intérêt.

CHAPITRE XXV.

L'AMBITION du sage est de régler le plan de sa vie sur le plan de la Nature & des Dieux. Or, dans tout ce que font les Dieux, ont-ils d'autres objets que le bien même de la chose ?

præter ipsam faciendi rationem sequuntur
 nisi forte existimas illos fructum operum suo-
 rum ex furo extorru, & turis odore perci-
 pere. Vide quanta quotidie moliantur, quanta
 distribuunt, quantis terras fructibus im-
 pleant, quam opportunis & in omnes oras
 ferentibus ventis maria permovçant, quantis
 imbribus repente dejectis solam molliant,
 yenasque fontium arentes reintegrent, & ia-
 fuso per oeculta nutrimento renoveat: cœ-
 nia ista sine mercede, sine ullo ad ipsos per-
 veniente commodo, faciunt. Hæc quoque
 nostra ratio, si exemplari ab suo non aberrat,
 servet, ne ad res honestas conducta veniat.
 Pudet ullum venale esse beneficium: grati-
 osos habemus Deos.

Finis Libri quarti.



adip al talpla ob Incepit ab non terra J
 yunc Cl ob amare ob al arloq ad obiv ob
 shire ob tallo J ad ob A ob obmor obiv ob
 gombis ob ob obor nati ob obp gres ob gres ob

à moins que vous ne regardiez peut-être comme une jouissance bien touchante pour eux , les vapeurs de l'encens & la fumée des sacrifices ? Voyez leurs infatigables travaux , leurs largesses inépuisables , tous ces fruits qui remplissent la terre , ces vents multipliés qui épurent le sein de la mer , & nous portent à tous ses rivages ; ces pluies abondantes & subites qui ramollissent les plaines calcinées , renouvellent les fontaines taries , se versent dans les canaux souterrains , & raniment la circulation générale : tous ces soins ne sont-ils pas généreux , tous ces dons désintéressés ? Voi' à l'exemplaire qui nous est tracé , suivons-le dignement , & ne marchandons point avec la vertu. Quel homme ne rougiroit d'être un bienfaiteur vénal ? les Dieux le servent gratuitement.

Fin du quatrième Livre.





DE BENEFICIIS.

LIBER QUINTUS.

CAPUT PRIMUM.

In prioribus libris videbar consummasse propositum, cum tractassem quemadmodum dandum esset beneficium, quemadmodum accipiendum; hi enim sunt hujus officii fines. Quidquid ultra moror, non servio materiz, sed indulgeo: quæ quò ducit, sequendum est, non quò invitat. Subinde enim nascetur, quod laceffas aliquà dulcedine animum, magis non supervacuum quàm necessarium. Verùm, quia ita vis, perseveremus, peractis quæ res continebant, scrutari etiam ea quæ, si vis verum, connexa sunt, non eohærentia: quæ quisquis diligenter inspicit, nec facit operæ pretium, nec tamen perdit operam.

Tibi autem homini naturâ optimo, & ad beneficia propenso, Liberalis Æbuci, nulla eorum laudatio satisfacit. Neminem unquam

DES BIENFAITS.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

J'AVOIS en apparence rempli tout mon objet dans les deux premiers livres, où j'ai traité de la manière de donner & de recevoir; car c'est là tout ce que renferme ce devoir: depuis j'avoue que je me suis laissé gagner par les charmes de mon sujet qui m'a entraîné sans me contraindre, &, ne me commandant plus, m'a séduit toujours: souffrez, mon ami, que je m'y arrête encore. Après avoir épuisé le fond même de la question, continuons d'en parcourir tous les contours, & achevons d'observer ce qui, sans être inhérent à mon sujet, toutefois s'y trouve lié, n'est point inutile, s'il n'est point nécessaire, & dont la recherche scrupuleuse, sans être un emploi du temps indispensable, n'en est cependant point une perte. Quelques détails intéressants semés de temps en temps sur notre route vous détacheront peut-être des longs circuits où je vous engage.

Pour vous, Eburius, à qui l'excellence de votre nature, & votre penchant à la bienfaisance ont mérité le beau nom de *Liberalis*, et n'y a point d'éloge de cette vertu qui vous

vidi tam benignum, etiam levissimorum officiorum affirmatorem. Jam bonitas tua eoque prolapsa est, ut tibi dari putes beneficium, quod illi datur; paratus es, ne quem beneficii poeniniteat, pro ingratis dependere. Ipse usque abes ab omni iactatione, usque statim vis exonerare quos obligas, ut quidquid in aliquem confers, velis videri non prestare, sed reddere. Ideoque plenius ad te sic data revertuntur; nam ferè sequuntur beneficia non reposcentem: & ut gloria fugientes magis ac magis sequitur, ita fructus beneficiorum gratius respondet illis, per quos etiam esse ingratis licet. Per te verò non est mora, quominus beneficia qui acceperunt, ultra repetant: nec recusabis conferre alia, & suppressis dissimularisque plura ac majora adjicere. Propositum optimi viri, & ingentis animi est, tam diu ferre ingratum, donec feceris gratum. Nec te ista ratio decipiet, succumbunt vitia virtutibus, si illa non cito edisse properaveris.

CAPUT III.

ILLUD utique unice tibi placet, velut magnifice dictum: turpe est beneficiis vinci. Quod an sit verum, non immerito queri solet: longeque aliud est, quam mente concipis.

satisfasse : je n'ai jamais vu personne attacher un si haut prix aux plus légers services. Dans les doux épanchements de votre bonté, vous vous regarderiez presque comme débiteur de tous les bienfaits qui se reçoivent ; peu s'en faut que, pour en prévenir les regrets, vous ne vous rendiez la caution générale des ingrats ; en même temps, loin de vous prévaloir de vos dons, vous ne cherchez qu'à tromper vos amis sur le poids de l'obligation qu'ils leur imposent, & l'on diroit que vous ne faites que leur rendre ce que vous leur donnez : aussi vous recueillez pleinement le fruit de vos dons ; car il en est des bienfaits comme de la gloire qui s'attache davantage à ceux qui la fuient, & l'on trouve moins d'ingrats, quand on ne les gêne point. Ce n'est pas encore assez pour vous ; il semble que vos premiers bienfaits soient un titre pour en solliciter de nouveaux, que vous êtes toujours prêt d'accorder, sans que les réticences, l'oubli des premiers, bornent le nombre ni la grandeur de vos nouvelles largesses ; projet bien digne d'un cœur honnête & d'une ame élevée, de tolérer l'ingrat, tant qu'enfin on le rende reconnoissant, projet infailible ! Les vertus triomphent toujours des vices, & elles ne se hâtent pas trop de les hair.

CHAPITRE II.

C'EST encore une de vos maximes favorites, qu'il est honteux d'être vaincu en bienfaits. Mais, mon ami, malgré la beauté apparente de ce mot, ce n'est pas sans raison qu'on doute de sa vérité ; & dans le fond, la chose est toute autre que vous ne la concevez.

Nunquam enim in rerum honestarum certamine superari, turpe est; dummodò arma non projicias, & victus quoque velis vincere. Non omnes ad bonum propositum eandem afferunt vires, eandem facultates, eandem fortunam: quæ optimorum quoque consiliorum, dumtaxat exitus, temperat. Voluntas ipsa rectum petens, laudanda est, etiam si illam alius gradu velociori antecessit: non ut in certaminibus, ad spectaculum editis, meliorem palma declarat; quamquam in illis quoque sæpè deteriores prætulit casus. Ubi de officio agitur, quod uterque à sua parte esse quam plenissimum cupit, si alter plus potuit, & ad manum habuit materiam sufficientem animo suo, si illi, quantum conatus est, fortunæ pertulit: alter autem voluntate par est, etiam si meliora quam accepit reddidit, aut omnino non reddidit, sed vult reddere, & toto in hoc intentus est animo; hic non magis victus est, quam qui in armis moritur, quem occidere facilius hostis potuit, quam avertere. Quod turpe existimas, id accidere viro bono non potest, ut vincatur, nunquam enim succumbet; nunquam renuntiabit, ad ultimam usque diem vitæ stabit paratus, & in hac statione morietur: magna se accepisse præ se fecerat, paria voluisse...

Car dans des combats de vertu il n'est point honteux d'avoir du dessous, pourvu qu'on ne rende point les armes, & que vaincu on aspire encore à la victoire. Dans un projet honnête tous n'apportent pas les mêmes forces, les mêmes facultés, la même fortune, & ce dernier point influe, au moins pour le succès, sur les plus vertueuses entreprises. La volonté de faire le bien, se trouvant la même dans tous, mérite les mêmes éloges, encore qu'elle soit suivie dans quelques-uns d'une exécution plus prompte. Ce n'est point comme dans ces combats offerts à la curiosité du peuple, où la palme annonce le plus habile; & même encore dans ceux-là voit-on souvent des injustices du hasard. Mais dans ces devoirs qui embrassent deux personnes à la fois, si toutes deux travaillent avec une égale ardeur à remplir la partie qui les regarde; quand même l'une auroit plus de pouvoir, que des ressources plus promptes, des moyens plus abondants auroient servi ses desseins, que la fortune auroit mieux secondé tous ses efforts; si l'autre est son égale par le cœur, si n'ayant rendu qu'une partie de ce qu'elle a reçu, ou même rien du tout, elle a seulement la volonté ferme de le rendre, & qu'elle y emploie fortement toutes les facultés de son ame, alors elle n'est pas plus vaincue que le brave homme qui meurt ses armes à la main, & qu'il est plus facile à l'ennemi de tuer, que de mettre en fuite. Cette honte que vous mettez à être vaincu, jamais l'homme de bien ne sera dans le cas de l'éprouver; jamais il ne succombera, jamais il ne renoncera; jusqu'au dernier jour de sa vie il se tiendra prêt à tout; il

CAPUT III.

Lib. V, Cap. IV. Si turpe est beneficiis vinci, non oportet à præpotentibus viris accipere beneficium, quibus gratiam referre non possis: à Principibus dico, à Regibus, quos eo loco fortuna posuit, ex quo largiri multa possent, pauca admodum & imparia datis recepturi. Reges & Principes dixi, quibus tamen potest opera navari, & quorum illa excellens potentia per minorum consensum ministeriumque constat. Sunt quidam extra omnem subducti cupiditatem, qui vix ullis humanis desideriis continguntur: quibus nihil potest præstare ipsa fortuna. Necessè est à Socrate beneficio vincar; necessè est à Diogene qui per medias Macedonum gazas nudus incessit, calcatis regiis opibus. . . .

Lib. V, Cap. VI. Alexander Macedonum Rex gloriari solebat à nullo se beneficiis victum. Non est quòd nimius animi Macedonas, & Græcos, & Caras, & Persas, & nationes districtas sine exercitu suspiciat: ne hos sibi præstitisse regnum, à Thraciæ angulo porrectum usque ad littus incogniti maris, judicet. Eadem re gloriari
mourra

mourra dans son poste, & à tout ce qu'on aura fait pour lui, il opposera en mesure égale tout ce qu'il aura voulu faire.

CHAPITRE III.

S'IL étoit honteux d'être vaincu en bienfaits, il n'en faudroit point recevoir des hommes puissants auxquels il seroit impossible d'en rendre de pareils : il n'en faudroit point recevoir des Princes & des Rois que la fortune a placés à une hauteur, d'où ils peuvent verser avec profusion des largesses dont les retours sont nécessairement foibles & inégaux ; j'ai dit les Princes & les Rois, auxquels on peut toutefois rendre des services importants, & dont après tout le grand pouvoir ne se fonde que sur les soins & les travaux unanimes de leurs subalternes. Il est quelques hommes plus décourageants encore : ce sont ces Sages inaccessibles à tous desirs, qu'effleurent à peine les passions humaines, & pour qui la fortune même ne peut rien faire. Il faut que je sois vaincu en bienfaits par Socrate ; il faut que je le sois par Diogene, qui, foulant sous ses pieds les richesses royales, fit gloire de sa nudité au milieu de tous les trésors des Macédoniens.

Alexandre leur Roi, se vançoit souvent que personne ne l'avoit vaincu en bienfaits. Je fais que cet homme, fier à l'excès, dût avoir peu d'estime pour ce ramas de Macédoniens, de Grecs, de Cariens, de Perses, de Nations enrôlées à sa solde ; & qu'il étoit bien loin de leur tenir compte des progrès d'un Royaume qui, d'un coin de la Thrace, s'étoit étendu jusqu'aux rivages d'une

Socrates potuit, eadem Diogenes, à quo utique victus est. Quidni victus sit illo die, quo homo supra mensuram humanæ superbix tumens, vidit aliquem cui nec dare quidquam posset, nec eripere.... O nã ille tunc meritò & sibi, & cæteris quibus ad despiciendam veritatem non erat offusa caligo, supra eum eminere visus est, infra quem omnia jacebant? Multò potentior, multò læuplerior fuit omnia tunc possidente Alexandro; plus enim erat quod hic nollet accipere, quàm quod ille posset dare.

Lib. V,
C. IV.

CAPUT IV.

Lib. V,
C. VI. Archelaus Rex Socratem rogavit ut ad se veniret. Dixisse Socrates traditur, nolle se ad eum venire, à quo acciperet beneficia, cum reddere illi paria non posset. Primum, in ipsius potestate erat non accipere: deinde ipse dare beneficium prior incipiebat; veniebat enim rogatus, & id dabat quod utique ille non erat Socrati redditurus. Etiamnum Archelaus daturus erat aurum & argentum, recepturus contemptum auri & argenti. Non poterat ergo Archelao referre Socrates gratiam? & quid tantum erat accepturus quantum dabat, si ostendisset hominem vitæ ac mortis peritum, utriusque fines tenentem? Si Regem, in luce mediâ errantem, ad rerum naturam admisset, usque eò ejus

met inconnue : mais Socrate , mais Diogene purent se glorifier du même avantage ; Diogene sur-tout qui le vainquit , le jour qu'en dépit de son orgueil colossal il lui fit voir un homme à qui le Conquérant ne pouvoit ni rien prendre , ni rien donner : & certes ce fut avec quelque raison que le Cinique parut & à lui-même , & à tous ceux pour qui les nuages de l'opinion n'offusquoient point la vérité , s'élever bien au-dessus d'un homme sous qui tout rampoit. Alexandre , maître du monde , fut moins riche , moins puissant que Diogene , qui avoit plus de choses à refuser que l'autre à offrir.

CHAPITRE IV.

LE Roi Archélaus pria Socrate de venir à sa cour. On dit que Socrate lui répondit qu'il ne pouvoit accepter l'invitation d'un homme qui lui feroit plus de bien qu'il ne pourroit lui en rendre. D'abord il dépendoit de Socrate de ne rien recevoir : ensuite c'étoit de lui que seroit venu le premier bienfait ; car il ne se fût rendu qu'à la prière du Roi , & il lui eût donné ce que le Roi n'eût pas été en état de lui rendre. Archélaus ne lui eût donné que de l'argent & de l'or , & il en eût reçu le mépris de l'or & de l'argent. Comment donc pouvoit-il craindre de rester au-dessous du Prince ? Eh ! quel bienfait royal eût payé les bienfaits de Socrate , s'il lui eût donné le spectacle d'un homme sachant vivre & mourir ; s'il lui eût enseigné les regles de l'un & de l'autre ; si , éclairant l'aveuglement grossier de son esprit , il lui eût révélé les secrets de la Nature , si étranges pour ce Prince , qu'un jour d'éclipse

ignarum, ut quo die solis defectio fuit, regiam cluderet, & filium (quod in luctu ac rebus adversis moris est) tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem à latebris suis extraxisset, & bonum animum habere jussisset, dicens: Non est ista solis defectio, sed duorum siderum coitus, cum luna humiliores currens viâ, infra ipsum solem orbem suum posuit, & illum objectu sui abscondit: quæ modò partes ejus exiguas, si in transcurso strinxit, obducit; modò plus tegit, si majorem partem sui objecit; modò excludit totius aspectum, si recto libramento inter solem terrasque media successit: sed jam ista sidera huc & illò diducet velocitas sua; jam recipient diem terræ, & hic ibit ordo per sæcula, quæ dispositos ac prædictos dies habent, quibus sol intercurso lunæ veteretur omnes radios effundere: paulum expecta; jam emerget, jam istam velut nubem relinquet, jam exsolurus impedimentis lucem suam liberè mittet. Socrates parem gratiam Archelao referre non posset, si illum docuisset regnare? parum scilicet magnum beneficium à Socrate accipiebat, si ullum dare potuisset Socrati?

de soleil , il fit fermer son palais & raser son
fils ; ce qui n'étoit d'usage que dans les deuils &
les grandes calamités ? Quel service ne lui eût-
il pas rendu , si dans ce moment il fût venu le
tirer de la retraite où la peur le tenoit caché ,
& que , ranimant son courage , il lui eût dit :
» Prince , ne craignez point que le soleil
» vous abandonne ; ce n'est que la rencontre
» de deux astres qui fait l'éclipse : elle arrive
» lorsque la lune qui marche plus près de
» nous que le soleil , place son globe au-
» dessous de lui , & nous le cache : si dans
» son passage elle ne fait que l'effleurer , elle
» n'intercepte qu'une petite partie de ses
» rayons ; elle en couvre davantage , si l'op-
» position est plus forte ; & enfin , si dans le
» moment où elle se glisse entre le soleil &
» la terre , elle dirige avec justesse le centre
» de son disque sur celui du soleil , elle
» nous en dérobe la vue toute entière. Mais
» rassurez-vous , le mouvement de ces astres
» va les entraîner chacun de leur côté ; le
» jour va être rendu à la terre , & tel sera
» l'ordre invariable des siècles qui ramène-
» ront constamment des jours fixes & pré-
» dits où l'interposition de la lune empêchera
» le soleil de vous verser toute sa lumière ;
» encore un moment , & l'astre qui s'est plon-
» gé va reparoître ; vous l'allez voir sortir
» de cette espèce de nuage , & ses rayons dé-
» gagés de l'obstacle qui les retenoit , vont
» arriver librement à vos regards ». Socrate
ne se fût-il point encore acquitté pleinement
envers Archélaus , en lui apprenant à regner ?
n'eût-ce donc été rien aussi que les bienfaits

CAPUT V.

lib. VI,
C. XXX. Quid enim vetat te referre etiam summâ felicitate præditis gratiam? . . . Omnia sanè excluderit opulentiâ felicitas; monstrabo tibi cujus rei inopiâ laborent magna fastigia, quid omnia possidentibus desit: scilicet ille qui verum dicat, & hominem inter mentientes stupentem, ipsâque consuetudine pro rectis blanda audiendi, ad ignorantiam veri perductum, vindicet à consensu concentuque falsorum. Non vides quemadmodum illos in præceptis agat extincta libertas, & fides in obsequium servile submissa, dum nemo ex animi sui sententiâ suadet dissuadetque, sed adulandi certamen est, & unum amicorum omnium officium, una contentio, quis blandissimè fallat? Ignoravêre vires suas, & dum se tam magnos quàm audiunt, credunt, attraxêre supervacua & in discrimen rerum omnium perventura bella; utilem & necessariam rupêre concordiam, secuti iram quam nemo revocabat, multorum sanguinem hausserunt, fusuri novissimè suum, dum vindicant inexplorata pro certis, flectique non minùs existimant turpe quàm vinci, & perpetua credunt quæ in summum perducta maximè nutant; ingentia super se ac suos regna

du Philosophe, si toutefois ceux du Monarque eussent été quelque chose ?

CHAPITRE V.

NON, la haute fortune, non la suprême puissance des Rois n'excluent point la bienfaisance envers eux ; & quand leur opulence & leurs prospérités leur donneroient tout le reste, veux-tu savoir un bien dont ils sont dénués, un bien qui au plus haut degré des grandeurs leur manque le plus, que n'ont point ceux qui ont tout ? un homme vrai, qui les détrompe du faux, & qui au milieu de la présumptueuse ivresse où les plonge la molle harmonie des douces flatteries, leur parle le langage mâle de la vérité, devenu presque inintelligible pour eux par l'habitude funeste de n'entendre que ce qui leur plaît. Eh ! ne vois-tu pas toutes les calamités fondre sur les Rois, du moment que la liberté est bannie des discours, que l'obéissance dégénère en servitude, que la conviction du cœur ne dicte plus les conseils, que l'adulation renchérit sur l'adulation, & que tous leurs amis réduisent tous leurs devoirs à les mieux tromper pour les flatter davantage ? Dès ce moment les Rois s'exagèrent leurs forces, se croient toute la grandeur qu'on leur attribue, rompent l'utile intelligence des Nations, entreprennent des guerres qu'ils pourroient éviter, mettent tous leurs Etats au hasard d'une bataille qu'ils vont perdre, se livrent à des emportemens que personne ne retient, condamnent sur des soupçons comme sur des preuves, mettent autant de honte à se laisser fléchir qu'à se laisser vaincre, se baignent

fregerunt ; nec intellexerunt , in illâ scenâ , & vanis & citò diffluentibus bonis refulgente , ex eo tempore ipfos nihil non aduersi expectare debuisse , ex quo nihil veri audire potuerunt.

CAPUT VI.

Lib. VI,
c. XXXI. CUM bellum Græciæ indiceret Xerxes , animum tumentem oblitumque quàm caducis consideret , nemo non impulit. Alius aiebat , non laturos nuncium belli , & ad primam adventûs famam terga versuros : alius , nihil esse dubii quin illâ mole non vinci solum Græcia , sed obrui posset ; magis verendum , ne vacuas desertasque urbes invenirent , & profugis hostibus vastæ solitudines relinquerentur , non habituris , ubi tantas vires exercere possent : alius , illi vix rerum naturam sufficere , angusta esse classibus maria , militi castra , explicandis equestribus copiis campestria , vix patere cœlum satis ad emittenda omni manu tela. Cùm in hunc modum multa undique jactarentur , quæ hominem nimiâ æstimatione sui furentem concitarent , Demaratus Lacedæmonius solus dixit , ipsam illam quâ sibi placeret multitudinem , indigestam & gravem , metuendam

dans le sang de leurs Sujets , expirent dans le leur , croient leurs Empires éternels , parcequ'ils sont immenses , ne voient pas que la hauteur du colosse le fait vaciller , & se brisent enfin eux & leurs Sujets sous ses ruines , malheureux de n'avoir pas compris au milieu de cette scene éblouissante de grandeurs si vaines , de biens si peu durables , qu'ils ont dû s'attendre à toutes les infortunes , du moment qu'ils n'ont pu entendre aucune vérité.

C H A P I T R E V I.

XERCÈS , enflé d'un vaste pouvoir , dont il méconnoissoit la foiblesse , avoit résolu la guerre contre les Grecs , & tous ses courtisans l'y excitoient encore : l'un lui disoit que ses ennemis ne soutiendroient pas même la nouvelle de la guerre , que le premier bruit de son arrivée les mettroit en fuite ; un autre , que la Grece non seulement seroit vaincue , qu'elle seroit écrasée par cette masse de puissance ; un autre , qu'on ne devoit craindre que de trouver les villes désertes , & partout de vastes solitudes , où la dispersion de leurs ennemis leur ôteroit les moyens d'exercer leurs forces ; un autre , que la Nature suffisoit à peine à Xercès , que les mers étoient trop resserrées pour ses flottes , les camps pour ses soldats , les plaines pour les évolutions de sa cavalerie , les airs pour tous les traits que lanceroient tous les bras de son armée. Au milieu de ces bravades superbes , & de cent autres pareilles qui retentissant de tous côtés aux oreilles du Monarque , exaltoient encore le délire de sa présomption & de son orgueil , le Lacédémonien

esse ducenti : non enim vires , sed pondus habere : immodica nunquam regi posse ; nec diu durare quidquid regi non potest. In primo , inquit , statim monte Lacones objecti , dabunt tibi sui experimentum : tot ista gentium millia trecenti morabuntur , hærebunt in vestigio fixi , & commissas sibi angustias tuebuntur , & corporibus obstruent : tota illos Asia non movebit loco ; tantas minas belli , & pænè totius generis humani ruentis impetum , paucissimi sustinebunt. Cùm te mutatis legibus suis natura transmiserit , in semitâ hærebis , & æstimabis futura damna , cùm putaveris quanti Thermopylarum angusta constiterint. Scies te fugari posse , cùm scieris posse retineri. Cedent quidem tibi pluribus locis , velut torrentis modo ablati , cujus cum magno terrore prima vis defluit : deinde hinc atque illinc coarctentur , & tuis te viribus prement. Verum est quod dicitur , majorem belli apparatus esse , quàm qui recipi ab his regionibus possit quas oppugnare constituis. Sed hæc res contra nos est : ob hoc ipsum te Græcia vincet , quia non capit ; uti toto te non potes. Præterea , quæ una rebus salus est , occurrere ad primos rerum impetus , & inclinatis opem ferre non poteris , nec fulcire ac firmare labantia. Multò antè vinceris , quàm victum esse te sentias. Ceterum non est quod exercitum tuum ob hæc sus-

Démarate osa seul lui dire, » que cette mul-
 » titude immense & défordonnée lui inspi-
 » roit une fausse confiance ; qu'elle n'étoit
 » redoutable que pour son chef ; que la masse
 » ne faisoit point la force ; que les mouve-
 » ments d'un corps aussi monstrueux ne
 » pouvoient se régler, & que sans règle,
 » rien ne pouvoit subsister. Vous verrez,
 » ajouta-t-il, les Lacédémoniens au premier
 » défilé de leurs montagnes, vous verrez
 » comme ils savent défendre un poste qui
 » leur est confié ; vous apprendrez à les con-
 » noître : trois cents de ces hommes-là suffi-
 » ront à ces millions d'hommes ; vous les
 » verrez fermes, inébranlables dans leur
 » place ; murer le passage avec leurs corps ;
 » l'Asie entière ne les fera pas reculer d'un
 » pas ; toutes ces menaces de destruction, ce
 » choc, cette irruption presque universelle
 » du genre humain, ils le soutiendront seuls.
 » Vous changerez, vous franchirez l'Elle-
 » pont, mais vous resterez court au bord du
 » sentier qu'ils défendront ; & dès-lors vous
 » jugerez des revers qui vous attendent, lorf-
 » que vous aurez vu ce que vous coûtera le dé-
 » troit des Thermopyles ; vous comprendrez
 » que s'il est possible de vous arrêter, il est
 » possible de vous vaincre. Je conviens ce-
 » pendant que les premiers débordements de
 » ce torrent impétueux répandront ailleurs
 » quelque sorte de terreur, disperferont la
 » plupart des autres Grecs ; mais vous les
 » verrez bientôt se rallier, fondre sur vous
 » de tous côtés, & vous accabler avec vos
 » forces. On a raison de dire que les régions
 » où vous comptez porter vos armes, ne

tineri putes non posse, quia numerus ejus Duci quoque ignotus est: nihil tam magnum est quod perire non possit: cui nascitur in perniciem, ut alia quiescant, ex ipsâ magnitudine sua causa. Acciderunt quæ Demaratus prædixerat. Divina atque humana impellentem, & mutantem quidquid obstiterat, trecenti stare jusserunt: stratusque per totam passim Græciam Xerxes intellexit, quantum ab exercitû turba distaret. Itaque Xerxes pudore, quàm damno miserior, Demarato gratias egit, quod solus sibi verum dixisset, & permisit petere quod vellet. Petit ille ut Sardes maximam Asiæ civitatem curru vectus intraret, rectam capitariam gerens; id solis datum Regibus. Dignus fuerat præmio antequam peteret; sed quàm miserabilis gens in quâ nemo fuit qui verum diceret Regi, nisi qui non dicebat sibi?

» pourront jamais contenir tous ces immenses
» préparatifs de guerre ; mais cela même est
» contre vous. C'est parceque la Grece ex-
» cluera la moitié de vos forces , qu'elle
» triomphera du tout. Vous ne pourrez ja-
» mais employer tous vos moyens , jamais
» vous porter à temps aux attaques décisives ,
» réparer , ce qui est important , un com-
» mencement de désordre , soutenir , ap-
» puyer les endroits foibles de la bataille ;
» vous serez vaincu long-temps avant de sa-
» voir que vous l'êtes. Au reste ne croyez
» pas que tout doive céder à vos troupes ,
» parceque le nombre en est inconnu , même
» à leur Chef : il n'y a rien de si grand qui
» ne puisse périr , & souvent notre grandeur
» même suffit pour notre perte ». L'événe-
ment justifia la prédiction de Démarate. Xer-
cès poussant devant lui les hommes , forçant
la nature , brisant tout , bouleversant tout ,
fut contraint de s'arrêter devant trois cents
Spartiates ; & depuis , battu , dispersé dans
toute la Grece , il comprit combien tous ces
milliers d'hommes étoient loin de faire une
armée. Aussi ce Prince , plus malheureux par
la honte , que par ses pertes , remercia Dé-
marate de lui avoir dit seul la vérité , & lui
permit de demander ce qu'il voudroit. Déma-
rate desira de faire son entrée dans Sardes ,
capitale de l'Asie , sur un char de triomphe ,
avec la tiare des Rois sur la tête. Il étoit
digne de sa récompense avant de la deman-
der. Mais qu'elle étoit donc misérable cette
Nation , où le seul homme qui eût dit la vé-
rité au Roi , ne fut pas se la dire à lui-même.

CAPUT VII.

Lib. VI,
Caput
XXXII.

DIVUS AUGUSTUS filiam ultra pudicitia maledictum impudicam relegavit, & flagitia Principalis domûs in publicum emisit ; admissos gregatim adulteros, pererratam nocturnis comestationibus civitatem, forum ipsum ac rostra, ex quibus pater legem de adulteriis tulerat, filia in stupra placuisse ; quotidianum ad Marfiam concursum ; cum ex adulterâ in quaestuariam versa, jus omnis licentia sub ignoto adultero peteret. Hæc tam vindicanda Principi quàm tacenda (quia quarumdam rerum turpitudine etiam ad vindicantem redit) parum potens iræ publicaverat. Deinde cum, interposito tempore, in locum iræ subiisset verecundia, gemens quòd non illa silentio pressisset quæ tamdiu nescierat, donec loqui turpe esset, sæpè exclamavit : horum mihi nihil accidisset, si aut Agrippa, aut Mæcenas vixisset. Adeò tot habenti millia hominum, duos reparare difficile est. Cæsar sunt legiones, & protinus scriptæ ; fracta classis, & intra paucos dies natavit nova ; sævitum est in opera publica ignibus, surrexerunt meliora consumptis : totâ vitâ, Agrippæ & Mæcenatis vacavit locus.....

(1) Elle étoit dans le Forum. Tous ceux qui avoient gagné leur procès, étoient dans l'usage de mettre une

CHAPITRE VII.

AUGUSTE exila l'impudique Julie, & mit au jour toutes les horreurs dont elle avoit flétri la maison impériale ; ses banquets dissolus, ses débauches monstrueuses, ses amants introduits par légions, tous les quartiers de Rome souillés d'une seule de ses nuits, le *Forum* & les *Rostres* d'où son pere avoit porté des loix contre l'adultere, devenus le théâtre favori des adulteres de sa fille, un peuple de débauchés accourant tous les jours à la statue de Marfyas (1), là, sous l'habit de courtisane, la fille des Césars, se ménageant dans des bras inconnus tous droits à toute licence, & mille autres infamies aussi dégoûtantes qu'un pere devoit punir & taire à jamais, parcequ'une partie de l'opprobre en rejaillissoit sur lui : toutefois, dans les premiers emportemens de sa colere, il avoit laissé échapper ces horribles secrets ; mais bientôt après, le ressentiment fit place à la honte ; alors gémissant de n'avoir point étouffé dans le silence ce qu'il avoit ignoré jusqu'au moment où il étoit trop honteux d'en parler, il s'écria souvent : « Rien de » tout cela ne me seroit arrivé, si j'avois eu » Mécene ou Agrippa ». Tant il est difficile avec des millions d'hommes, d'en remplacer deux ! ses légions furent taillées en pièces, on les reforma sur-le-champ ; sa flotte fut détruite, on en équipa bientôt une nouvelle ;

couronne sur cette statue. Pline nous apprend que Julie y mettoit aussi les siennes, pour des succès d'un autre genre.

CAPUT VIII.

Lib. VII,
 Caput
 XXXIII. VIDES quàm facilè sit gratiam referre felici-
 bus, & in summo humanarum opum positis.
 Dic illis non quod volunt audire, sed quod au-
 disse semper volent: plenas aures adulationi-
 bus aliquando vera vox intret: da consilium
 utile. Quæris quid felici præstare possis? effice,
 ne felicitati suæ credat; ut sciat illam multis &
 fidis manibus continendam. Parum in illum
 contuleris, si illi semel stultam fiduciam per-
 mansuræ semper potentia excusseris, docuerif-
 que mobilia esse quæ dedit casus, & majore
 cursu fugere quàm veniunt, nec his portioni-
 bus, quibus ad summa perventum est, retrò iri?
 sæpè inter fortunam maximam & ultimam ni-
 hil interesse? Nescis quantum sit pretium ami-
 citiæ, si non intelligis multum te ei daturum,
 cui dederis amicum, rem non domibus tan-
 tum sed sæculis raram, quæ non aliubi magis
 deest quàm ubi creditur abundare. Quid? istos
 tu libros, quos vix nomenclatorum complec-
 titur aut memoria aut manus, amicorum
 existimas esse? Non sunt isti amici qui agmine
 magno januam pulsant, qui in primas & se-
 cundas admissiones digeruntur. Consuetudo

les monuments publics furent livrés à la flamme, de plus beaux s'éleverent sur leurs ruines; sa vie entière ne put lui rendre Mécène & Agrippa.

CHAPITRE VIII.

TU vois par-là combien il t'est facile de rendre aux heureux de la terre, aux fiers possesseurs du suprême pouvoir, l'équivalent de ce qu'ils font pour toi : dis leur, non pas ce qu'ils veulent entendre, mais ce qu'ils voudront avoir toujours entendu; que des sons de vérité aillent frapper quelquefois ces oreilles retentissantes de flatteries; donne leur un conseil utile. Tu demandes ce que tu feras pour ces fortunés : fais qu'ils ne se fient point à leur fortune; dis leur ce qu'il faut de mains & de fidélité pour la retenir. Crois-tu qu'il ne soit point important pour eux de les détromper de la folle idée que leur pouvoir durera toujours; de leur apprendre que le hasard peut ôter ce qu'il donne; que ces biens mêmes s'en vont plus vite qu'ils ne viennent; qu'on ne redescend point par des degrés intermédiaires comme on monte, & qu'un moment souvent nous précipite du plus haut au plus bas? Ah! tu connois bien peu le prix de l'amitié, si tu ne crois pas leur donner beaucoup, en leur donnant un ami, trésor que les palais ne recellent gueres, que les siècles produisent à peine, & qui n'est jamais plus rare qu'aux lieux où on le croit plus commun. Eh quoi! penses-tu trouver un seul ami d'inscrit sur ces registres énormes, qui fatiguent & la mémoire, & la main de leurs Nomenclateurs? prends-tu pour des amis cette foule

ista vetus est Regibus, Regesque simulantibus, populum amicorum describere. Est proprium superbiæ magno æstimare introitum ac tactum sui liminis, & pro honore dare ut ostio suo propiùs affideas, ut gradum prior intra domum ponas, in quâ deinceps multa sunt ostia quæ recepros quoque excludunt.

CAPUT IX.

Lib. VI, APUD nos primi omnium C. Gracchus &
 Caput mox Livius Drusus instituerunt segregare tur-
 XXXIV. bam suam, & alios in secretum recipere, alios
 cum pluribus, alios cum univèrsis. Habuerunt
 itaque isti amicos primos, habuerunt & secun-
 dos, nunquam veros. Amicum vocas, cujus
 disponitur salutatio? aut potest hujus tibi pã-
 tere fides, qui per fores malignè apertas non
 intrat, sed illábitur? Huic pervenire usque ad
 distringendam libertatem licet, cujus vulgare
 & publicum verbum & promiscuum ignotis,
 AVE, non nisi suo ordine emittitur? Ad quem-
 cumque itaque istorum veneris, quorum salu-
 tatio urbem concurrit, scito etiam si animad-
 verteris obsessos ingenti frequentia vicos, &
 commeantium in utramque partem catervis
 itinera compressa, tamen venire te in locum

de protégés, qui viennent par gros bataillons battre leur porte, & attendre une première, une seconde audience ? Car c'est un vieil usage des Rois, & des Grands qui les copient, de classer tout ce peuple de Clients. Leur orgueil a imaginé comme une distinction rare, comme un grand honneur, d'entrer dans leur chambre, de toucher leur porte, d'en être plus près, de mettre le pied le premier dans une maison, où l'on trouve ensuite cent autres portes, qui vous laissent encore dehors quand vous êtes dedans.

C H A P I T R E I X.

C. GRACCHUS, & ensuite Livius Drusus, s'aviserent les premiers parmi nous de partager leur troupe, & d'en recevoir une partie en secret, une autre en cercle, & le reste avec la foule : par-là ils eurent ce qu'ils appelloient des premiers, & des seconds amis. Des amis, cela ! des amis ! dont la révérence est asservie à une étiquette ! De bonne foi pensez-vous que leur ame puisse vous être ouverte, lorsque vos portes même ne le sont pas pour eux, ou le sont à peine, qu'ils s'y glissent plutôt qu'ils n'y entrent ? Oseront-ils s'élever à cette liberté noble que demande l'amitié, lorsque les plus simples civilités, des compliments d'usage, prodigués au premier inconnu, ils n'ont droit de les présenter qu'à leur rang ? Aussi, malgré tout ce fracas de devoirs pressés qui ébranle la ville, quoique tu voies nos rues, nos places assiégées, resserrées par cette foule obséquieuse qui vient & va de tous côtés, sois sûr que parmi tous ces hommes-là il n'y a

hominibus plenum, amicis vacuum. In peccatore amicus, non in atrio quaeritur; illo recipiendus est, illic retinendus, & in sensus recondendus. Hoc doce, gratus es. Malè de te existimas, si inutilis es, nisi afflicto; si rebus bonis supervacuum. Quemadmodum te in dubiis, & in adversis, & in lætis sapienter geris, ut dubia prudenter tractes, adversa fortiter, læta moderatè: ita in omnia utilem te amico exhibere potes.... *Neque est cur, ut facilius gratiam referas, perficiantur vota eorum, qui amicis incommoda optant, quæ detrahant,* quorum animus simillimus est pravo amore flagrantibus, qui amicæ suæ optant exilium, ut desertam fugientemque comitentur; optant inopiam, ut magis desideranti donent; optant morbum, ut assideant; & quidquid inimicus optaret, amantes vovent.

Lib. VI,
C. XXV.

CAPUT X.

Lib. VII,
C. XXV.

AN hoc rectè faciant & piâ voluntate, quaeritur: quod manifestius est, quàm ut

Lib. VI,
C. VII.

ulla in hoc verba impendenda sint. Sed,

Lib. VI,
C. XL.

ut alia taceam, quæ graviora committis, pessima pro optimis referendo, hoc certè delinquis, quòd non expectas suum cujusque rei tempus: quòd æquè peccat, qui non sequitur, quàm qui antecedit. Quomodo non semper be-

pas un ami, non, pas un seul. Ce ne sont point les galeries, c'est le cœur que cherchent les amis; c'est là qu'il faut les recevoir; c'est là qu'il faut les retenir: ô Grands! ce sont vos entrailles qu'il faut leur ouvrir. Apprends-leur cela, tu es reconnoissant. Tu te fais tort de penser que bon seulement pour des affligés, tu leur deviennes inutile dans la prospérité. De même que dans tous les événements heureux, douteux, malheureux, tu peux également montrer ta sagesse par la modération, par la prudence, par la fermeté; de même dans tous les cas également tu peux servir ton ami. Faut-il que pour faciliter ta reconnoissance s'accomplissent les vœux extravagants de ces hommes, qui souhaitent à leurs amis tous les maux exprès pour les guérir, comme ces autres insensés qui, dans les ardeurs d'un fol amour, desirent à leur maîtresse l'exil, pour accompagner sa fuite, la pauvreté, pour multiplier leurs dons avec ses besoins, des maladies, pour la soigner, & qui amants font des vœux, comme un ennemi des imprécations?

C H A P I T R E X.

ON demande si ces sortes de vœux sont légitimes, & s'ils prouvent l'attachement; question trop futile en vérité, pour y perdre des paroles. Mais ce qu'il est bon d'observer, c'est qu'entre plusieurs torts bien plus graves que suppose ce desir coupable de s'acquitter, c'en est encore un certainement de ne point attendre dans chaque chose le moment, qu'il importe également & de ne point prévenir, & de ne point retarder; de même qu'il ne

beneficium recipiendum est, sic non utique reddendum. . . .

- Lib. IV, Ne illud quidem existimo faciendum, ut
C. XLI. referre gratiam, etiam invitis his quibus refertur, properemus & instemus recedentibus. Non est referre gratiam, quod volens acciperis, nolenti reddere. Quidam, cum aliquod illis missum est munusculum, subinde aliud intempestive remittunt, & nihil se debere testantur. Rejiciendi genus est, protinus aliud invicem mittere, & munus munere expungere. Aliquando & non reddam beneficium cum possim: quando? si plus mihi detracturus ero, quam illi collaturus: si ille non erit sensurus ullam accessionem recepto eo, quo reddito, mihi multum abscessarum erit. Qui festinat utique reddere, non habet animum grati hominis, sed debitoris. . . . Et
- Lib. VI, quod apud se non vult esse, onus judicat esse,
C. XLI. non munus. . . .

C A P U T X I.

- Lib. VI, ANTE omnia, Liberalis, hoc discamus,
C. XLI. beneficia secure debere, & occasiones reddendorum observare, non manufactere: . . . expecta: Quare subsidere apud te munus meum non vis? quare obligatum molestè fers? quare, quasi cum acerbo foeneratore, signare rationem
- Lib. VI, parem properas? . . . Quanto melius ac just-
- C. XLI.

faut pas toujours recevoir, il ne faut pas toujours rendre un bienfait.

Je n'aime point ces reconnoissances maladroites & précipitées, qui se manifestent en dépit de moi, & me poursuivent alors que je recule : car ce n'est pas là même de la reconnoissance de me faire reprendre malgré moi ce que vous n'avez point reçu malgré vous. Quelques-uns, si-tôt qu'on leur a fait un présent, y ripostent aussi-tôt par un autre, & publient qu'ils sont quittes. C'est une sorte de refus dédaigneux, que cette affectation à renvoyer sur-le-champ l'équivalent de ce qu'on reçoit, & à couvrir un présent par un autre ; quelquefois même le pouvant, je ne rendrai point ; & quand ? lorsque par-là je m'ôterai plus que je ne donnerai à mon ami, lorsque mon ami n'en tirera aucun profit, & que moi j'en souffrirai une grande perte. Cet empressement à rendre dès le premier moment, annonce bien moins les dispositions d'un cœur reconnoissant, que d'un débiteur ; & ce qu'absolument on ne veut point garder, on l'estime un fardeau plus qu'un présent.

C H A P I T R E. X I.

AVANT tout, mon cher Ebutius, apprenons à devoir les bienfaits avec sécurité, & profitons des occasions de nous acquitter, sans les amener de force : attendons. Pourquoi ne pas vouloir que les dons de nos amis restent avec nous ? pourquoi nous effaroucher de leur être obligés ? pourquoi les traiter comme un créancier rigoureux, en nous pressant de solder nos comptes avec eux ? N'est-il pas plus juste & plus honnête de tenir

tius, in promptu habere merita amicorum : & offerre, non ingerere, nec obæratum se judicare? quoniam beneficium commune vinculum est, & inter se duos alligat. Dic, Nihil moror, quo minùs tuum revertatur ad te; opto hilaris accipias. Si necessitas alterutri nostrûm imminet, fatoque quodam datum est ut aut tu cogaris beneficium recipere, aut ego accipere, det potiùs qui solet. Ego paratus sum: nulla mora in Turno: ostendam hunc animum, cùm primum tempus advenerit; interim dii testes sunt.

CAPUT XII.

Lib. VI, C. XLII. SOLEO, mi Liberalis, notare hunc in te affectum, & quasi manu prendere, verentis & æstuantis ne in ullo officio sis tardior. Non decet gratum animum sollicitudo, sed contrà, summa fiducia sui, & ex conscientia veri amoris, dimissa omnis anxietas. Tam cum vitio est, recipere quod non debes, quàm non dare quod debes; hoc beneficii primum dati sit jus, ut recipiendi tempus eligat, qui dedit. At vereor, ne homines de me sequiùs loquantur. Malè agit, qui famæ, non conscientia gratus est. Duos istius rei iudices habes: te, quem non potes fallere; & illum, quem potes. Quid ergo! si nulla intervenerit occasio, semper debebo? Debebis :
 toujours

toujours les bienfaits de ton ami tout prêts , & de les lui offrir , mais sans les lui imposer , & de ne pas te croire obéré , parceque les bienfaits sont des nœuds réciproques , qui ne lient pas moins le bienfaiteur que l'obligé ; dis-lui , mon ami : je suis disposé à te rendre ton bien ; puisse-tu le reprendre avec joie ! mais si le sort menace l'un de nous deux , & si ce doit être une nécessité pour toi de recouvrer tes dons , ou pour moi d'en recevoir de nouveaux , que les bienfaits suivent leur route accoutumée , qu'ils viennent de toi ; je suis tout préparé : *nulla mora in Turno* ; tu connoîtras mon cœur dans l'occasion ; en attendant , le témoignage des Dieux lui suffit.

CHAPITRE XII.

SOUVENT , mon cher Ebutius , j'ai remarqué , j'ai surpris dans toi ces agitations & ces tourmens secrets d'une ame qui s'alarme sur tous ses devoirs , & se reproche les moindres retardemens. Mon ami , cette inquiétude ne convient point à un cœur reconnoissant : au contraire , il se doit la plus grande confiance en lui-même ; & la conscience d'une véritable amitié , repousse tous ces vains scrupules. Il est aussi mal de rendre ce que tu ne dois pas , que de ne pas donner ce que tu dois. Laissons du moins au bienfaiteur le droit de choisir le moment de recevoir ce qu'il a donné. Mais je crains que les hommes ne calomnient mes intentions. Malheur à qui dépend de sa réputation plutôt que de sa conscience. Tu as deux juges de ta reconnoissance , toi que tu ne peux tromper , & le public qui se trompe souvent. Dis-moi , lequel

sed palàm debebis , sed libenter debebis , sed cum magnâ voluptate apud te depositum intueberis. Pœnitet accepti beneficii , quem nondum redditi piget. Quare qui tibi dignus visus est , à quo acciperes , indignus videatur , cui debeas ? Nec enim ideò beneficium novum rejicere debeo , quia nondum prius reddidi. Accipiam tam libenter , quàm dabitur : & præbebo me amico meo exercendæ bonitatis suæ capacem materiam. Qui nova accipere non vult , acceptis offenditur. Non refero gratiam , quid ad rem ? non est per me mora , si aut occasio mihi deest , aut facultas. Ille præstitit mihi , nempe cùm occasionem haberet , cùm facultatem. Utrùm bonus vir est , an malus ? apud bonum virum , bonam causam habeo : apud malum , non ago. . . .

Lib. IV,
C. XL.

C A P U T X I I I .

Lib. VI,
c. XLIII.

IN magnis erroribus sunt , qui ingentis animi credunt , proferre , dare , plurimum ac domum replere : cùm ista interdum non magnus animus faciat , sed magna fortuna. Nesciunt quantò majus ac difficilius interim sit capere , quàm fundere. Nam , ut nihil alteri detrahā , quoniam utrumque , ubi ex virtute fit , par est , non minoris est

dois-tu préférer ? Mais quoi ! si l'occasion ne se présente pas , je devrai donc toujours ? Oui , tu devras , mais tu devras publiquement ; tu devras gaiement , & te feras toujours un nouveau plaisir de revoir auprès de toi ces précieux dépôts de l'amitié. Se désoler de n'avoir pas rendu un bienfait , c'est se repentir de l'avoir reçu. Pourquoi , s'il t'a semblé digne de t'obliger , te semblera-t-il indigne que tu lui doives ? Ce n'est pas même une raison de rejeter ses nouveaux dons , parceque tu n'as pas rendu les premiers. Accepte tant qu'il te donnera de bon cœur , & ne vas envier à ton ami ces douces facilités d'exercer sa générosité. Ce seroit s'offenser des anciens bienfaits , que de rejeter les nouveaux. Tu n'as point rendu , qu'importe ; ce n'est point ta faute , si l'occasion ou la faculté t'a manqué. Lui ne t'a donné , que parcequ'il a eu l'un & l'autre. Est-il bon ? est-il méchant ? S'il est bon , ta cause est bonne ; s'il est méchant , tu n'as point traité avec lui.

CHAPITRE XIII.

C'EST une erreur grossière de s'imaginer que ce soit toujours la marque d'une ame élevée de donner beaucoup , de verser abondamment des richesses , des honneurs sur des particuliers , sur des familles ; tandis que tout cela quelquefois prouve une grande fortune plutôt qu'une grande ame. On ignore combien il est plus difficile à un cœur de recevoir & de contenir des bienfaits , que de les répandre. Car , pour ne rien ôter à l'une , parceque les deux choses , si elles sont fondées sur

animi beneficium debere, quàm dare; eò quidem operosius hoc quàm illud, quò majore diligentia custodiuntur accepta, quàm dantur. Itaque non est trepidandum, quàm citò reponamus, nec properandum intempestivè: quia æquè delinquit, qui ad referendam gratiam suo tempore cessat, quàm qui alieno properat. Positum est illi apud me; nec illius nomine, nec meo timeo, benè illi cautum est, non potest hoc beneficium perdere, nisi mecum: imò ne mecum quidem; egi illi gratias, id est, retuli. Qui nimis de beneficio reddendo cogitat, nimis cogitare alterum de recipiendo putat. Præstet se in utrumque facilem: si vult recipere beneficium, referamus, reddamusque læti. Si illud apud nos custodiri mavult, quid thesaurum ejus eruimus? quid custodiam recusamus? dignus est, cui utrum volet liceat. Opinione quidem & famam eo loco habeamus, tanquam non ducere, sed sequi debeat.

la vertu , font égales , certes il ne faut pas une ame moins honnête pour devoir un bienfait que pour le donner ; & même l'un est plus pénible que l'autre , parceque la garde des bienfaits exige bien plus de soins que leur distribution. Epargnons-nous donc tous ces faux mouvements pour rendre un peu plus vite ; ne partons point avant le temps , & croyons qu'on est presque aussi coupable de hâter le moment mal à propos , que de le manquer lorsqu'il est venu. Mon ami a placé sur moi : je ne crains ni pour moi , ni pour lui , sa créance est assurée ; son bienfait ne peut point périr sans moi , ni même avec moi ; il a ma reconnoissance , il a tout. M'occuper trop fortement de lui rendre son bienfait , c'est lui supposer trop d'envie de le retirer. Soyons prêts à tout ; s'il veut le reprendre , rapportons-le , rendons le avec joie ; aime-t-il mieux que nous le gardions ? pourquoi ne pas le faire ? pourquoi ne pas lui receler son trésor ? il mérite bien de pouvoir ce qu'il veut : & quant à la réputation , à l'estime des hommes ; qu'elle soit la récompense , & jamais la regle de nos actions.

C H A P I T R E X I V .

NOUS venons de voir (1) , mon cher Eburnius , comment cet empressement si louable de la reconnoissance , peut dégénérer quelquefois en précipitation. En général n'outrons rien , pas même la vertu ; & c'est pour

(1) J'ai été obligé d'ajouter ces deux phrases pour amener ce qui suit.

CAPUT XIV.

Lib. VII, ERRAT, si quis existimat, cum dicimus
C. XXII. eum qui beneficium dedit, oblivisci oportere, excutere nos illi memoriam rei præsertim honestissimæ. Quædam præcipimus ultra modum, ut ad verum & suam redeant. Cùm dicimus, Meminisse non debet: hoc volumus intelligi, prædicare non debet, nec jactare, nec gravis esse. Quidam enim beneficium quod dederunt, omnibus circulis narant; hoc sobrii loquuntur, hoc ebrii non continent; hoc ignotis ingerunt, hoc amicis committunt. Ut hæc nimia & exprobratrix memoria subsideret, oblivisci eum qui dedit, jussimus; & plus imperando quàm præstari poterat, silentium suavisimus.

CAPUT XV.

Lib. VII, QUOTIES parum fiduciæ est in his quibus
c. XXIII. imperas, amplius est exigendum quàm satis est, ut præstetur quantum satis est. In hoc omnis hyperbole extenditur, ut ad verum mendacio veniat. Itaque qui dixit,

Qui candore nives antecirent, cursibus auras,
quod non poterat fieri, dixit: ut crederetur

cela que je me hâte de revenir sur mes pas , pour prévenir des excès où pourroit porter l'austerité apparente de quelques-uns de nos préceptes. Par exemple , quand j'ai dit au bienfaiteur d'oublier ses bienfaits , on auroit tort de penser que j'aie voulu par-là effacer de son ame les doux ressouvenirs qu'y laisse une bonne action. Il y a des choses que nous pouffons au-delà du vrai , pour qu'en y revenant ensuite , elles se trouvent a leur point. Quand nous disons , il ne faut pas se souvenir de ses bienfaits , nous voulons dire , il ne faut pas les publier , les vanter , les reprocher. Il est des hommes qui vont prônant dans tous les cercles le bien qu'ils ont fait : ils en parlent à jeun , en étourdissent dans l'ivresse , le confient à leurs amis , le jettent à la tête du premier venu. C'est pour arrêter ce flux de mémoire insupportable , que nous avons recommandé aux hommes l'oubli de leurs bienfaits : en exigeant plus qu'on ne pouvoit faire , nous n'avons conseillé que le silence.

C H A P I T R E X V.

TOUTES les fois qu'on se défie d'un homme , il faut lui demander plus qu'il ne faut , afin d'en obtenir tout ce qu'il faut ; & c'est là même l'objet de l'hyperbole , de nous ramener au vrai par le mensonge. Quand Virgile a dit de ses coursiers ,

Plus légers que les vents & plus blancs que la neige.

il a dit ce qui ne pouvoit pas être , afin qu'on

quantum plurimum posset. Et qui dixit,

His immobilior scopulis, violentior amne,

ne hoc quidem se persuasurum putavit, aliquem tam immobilem esse, quàm scopulum. Nunquam tantum sperat hyperbola, quantum audet: sed incredibilia affirmat, ut ad credibilia perveniat. Cùm dicimus, qui beneficium dedit, obliviscatur: hoc dicimus, similis sit oblito: memoria ejus non appareat, nec incurrat. Cùm dicimus, beneficium repeti non oportere, non ex toto repetitionem tollimus. . . .

Lib. V,
C. XX. Sunt qui nunquam judicant esse repetendum, & has causas afferunt: indignus, etiam repetenti non reddet: dignus, ipse per se referet. Præterea si bono viro dedisti, expecta: ne injuriam illi facias appellando, tanquam non fuisset suâ sponte redditurus. Si malo viro dedisti, plectere. Beneficium verbo ne corruperis, creditum faciendo. . . . Vera sunt ista, quàm diu me nihil urget, quàm diu fortuna nihil cogit, præteream potiùs, quàm beneficium repetam: sed si de salute liberorum agitur, si in periculum uxor deducitur, si patriæ salus ac libertas mittit me etiam quò ire nollem, imperabo pudori meo, & testabor omnia me fecisse ne opus esset mihi auxilio hominis ingrati. Novissimè recipiendi

se figurât ce qu'il pouvoit y avoir de plus fort. Quand un autre Poëte a dit,

Plus rapide qu'un fleuve, & plus stable qu'un roc.

il n'a voulu persuader à personne, qu'on pût avoir la stabilité d'un rocher, &c. Jamais l'hyperbole n'espère tout ce qu'elle ose, mais elle va jusqu'à l'incroyable, pour vous élever à ce qui est croyable. Ainsi quand je dis, on doit oublier ses bienfaits, cela veut dire, on doit paroître oublier; on doit renfermer au-dedans ses ressouvenirs, les réprimer.

De même quand je dis qu'il ne faut pas répéter ses bienfaits, je n'entends point proscrire absolument ces sortes de répétitions, & n'approuve point ces Philosophes sévères, qui les condamnent toujours & indistinctement.

» Pourquoi redemander, disent-ils? Le fri-
 » pon ne rendra point, quoique tu rede-
 » mandes: l'honnête homme rendra de lui-
 » même. Si tu as donné à l'homme de bien,
 » attends; ne lui fais point l'injure de le
 » sommer, comme s'il ne se fût point ac-
 » quitté de son propre mouvement. Si tu as
 » donné au méchant, subis-en la peine. Dans
 » tous les cas, ne fais point du bienfait une
 » créance. Tout cela est vrai; tant que
 rien ne me presse, tant que la fortune ne me
 contraint pas, je me ferai une loi de perdre,
 plutôt que de redemander: mais s'il est ques-
 tion de la vie de mes enfants, de la sûreté
 de ma femme; si le salut, si la liberté de ma
 patrie m'obligent d'aller où je ne voudrois

CAPUT XVI.

LIB. V, SED ex beneficio, inquit, creditum fa-
C. XXI. cis. Minimè, non enim exigo, sed repeto:
& ne repeto quidem, sed admoneo. Ne ulti-
ma quidem necessitas in hoc aget, ut ad
eum veniam, cum quo diu mihi luctandum
sit. Qui tam ingratus est, ut illi non sit satis
admoneri, eum transibo, nec dignum judi-
cabo qui gratus esse cogatur. Quomodo fe-
nerator quosdam debitores non appellat,
quos scit decoxisse, & in quorum pudorem
nihil superest, quod pereat: sic ego quosdam
ingratos palàm ac pertinaciter præteribo, nec
ab ullo beneficium repetam, nisi à quo non
ablaturus ero, sed recepturus.

LIB. V, Tiberius Cæsar inter initia dicenti cuidam,
C. XXV. meministi, antequam plures notas familiari-
tatis veteris proferret, non memini, inquit,
quid fuerim. Ab hoc quid ni non esset repe-
rendum beneficium? optanda erat oblivio.
Aversabatur omnium amicorum & æqualium
notitiam, & illam solam præsentem fortu-
nam suam adspici, illam solam cogitari ac

pas , alors je commanderai à ma honte , & en attestant que j'ai tout fait pour me passer des secours d'un ingrat , je les réclamerai ; enfin la nécessité de recouvrer mon bienfait , l'emportera sur la peine de le redemander.

C H A P I T R E X V I .

Et ce n'est pas là faire du bienfait une créance : non ; car je n'exige point , mais je redemande ; & même je ne redemande point , mais j'avertis. La dernière nécessité ne me fera point recourir à un homme avec lequel il faudroit long-temps se battre. S'il est assez ingrat pour qu'un simple avertissement ne lui suffise point , je passe outre , & ne lui fais point l'honneur de le forcer à être reconnoissant. J'imiterai le créancier qui se garde de poursuivre les débiteurs désespérés dont il fait que la ruine totale ne leur a plus rien laissé à perdre ; je passerai de même tous les ingrats affichés & endurcis , & ne redemanderai jamais que ce que je pourrai recevoir , sans être contraint de le ravir.

Je ne fais quel Romain dit à Tibere dans les premiers jours de son regne : vous soutez-vous non , interrompit brusquement l'Empereur , avant que l'éclaircissement allât plus loin , je ne me souviens point de ce que j'ai été. Voilà l'homme auquel il ne falloit point redemander de bienfaits ; il falloit plutôt en désirer l'oubli. Ce Prince repoussoit toutes les anciennes liaisons de ses amis , de ses égaux ; il vouloit qu'on n'envisageât que sa fortune présente , qu'on ne songeât qu'à elle , qu'on ne parlât que d'elle ;

narrari volebat : inquisitorem habebat, veterem amicum.

CAPUT XVII.

LIB. V, C. XXII. MULTI sunt, qui nec negare sciant, quod acceperunt, nec referre : qui nec tam boni sunt quam grati, nec tam mali quam ingrati, segnes & tardi, lenta nomina, non mala. Hos ego non appellabo, sed commonefaciam, & ad officium aliud agentes educam ; qui statim mihi sic respondebunt : ignosce, non meherculè scivi hoc te desiderare, alioquin ultrò obtulissem ; rogo ne me ingratum existimes, memini quid mihi præstiteris. Hos ego quare dubitem & sibi meliores & mihi facere ? Quemcumque potuero, peccare prohibebo, multò magis amicum, & ne peccet, & ne in me potissimum peccet. Alterum illi beneficium do, si illum ingratum esse non patior : nec durè illi exprobrabo quæ præstiti, sed quàm potero mollissimè, ut potestatem referendæ gratiæ faciam, renovabo memoriam ejus, & petam beneficium : ipse me repetere intelliget.

Aliquando utar verbis durioribus, si emendari illum speravero posse ; nam deploratum propter hoc quoque non exagitabo, nec ex ingrato inimicum faciam.

il regardoit un vieux ami comme un détracteur de son pouvoir.

CHAPITRE XVII.

MAIS il y a d'autres hommes aussi incapables de nier le bien qu'ils ont reçu, que de le rapporter; qui ne sont ni assez bons pour être reconnoissants, ni assez méchants pour être ingrats; débiteurs indolents & paresseux; point pressés de payer, mais point insolubles. Ce sont ceux-là que je ne sommerai point, mais que j'avertirai: je les rappellerai de leurs distractions à leur devoir, & je suis sûr qu'ils me répondront tout de suite: » Ah! mon ami, pardonnez-le moi; j'ignoreis en vérité que vous en eussiez besoin, » sans quoi je vous l'eusse offert de moi-même. Ne me prenez pas, je vous prie, pour un ingrat; je n'ai point oublié ce que je vous dois ». Eh! pourquoi donc hésiterois-je à les rendre meilleurs & pour eux-mêmes, & pour moi? Toutes les fautes que je pourrai, je les empêcherai; à plus forte raison celles de mon ami, pour n'avoir pas le double chagrin de lui voir des torts, & des torts avec moi. En le sauvant de l'ingratitude je lui rends un nouveau service; & ce ne sera nullement par des reproches durs, mais par les insinuations les plus adroites, par des ressouvenirs amenés avec art, que je lui ferai naître à lui-même l'idée de s'acquitter. Je demanderai, & mon ami verra bien que je redemande.

Quelquefois même j'usurai d'un peu de rigueur, si j'espère le corriger par elle; car, s'il est sans ressource, je me garderai de le tourmenter, pour qu'il n'ajoute point encore

Quosdam verò sanabiles, & qui fieri boni possunt, si quid illos momorderit, perire patiemur admonitione sublatâ? quâ & pater filium aliquando correxit, & uxor maritum aberrantem ad se reduxit, & amicus languentem amici fidem crexit.

CAPUT XVIII.

Lib. V, QUIDAM ut expergiscantur, non feriendî, c. XXIII. sed commovendi sunt: eodem modo quorundam ad referendam gratiam fides non cessat, sed languet, hanc pervellamus. Noli munus tuum in injuriam vertere, injuria est enim, si in hoc non repetis, ut ingratus sim. Quid, si ignoro quid desideres? quid, si occupationibus districtus, & in alia vocatus, occasionem non observavi? ostende mihi quid possim, quid velis. Quare desperas, antequam tentes? quare properas & beneficium & amicum perdere? Unde scis nolim, an ignorem? animus, an facultas desit mihi? experire?

Admonebo ergo, non amarè, non palàm, sine convicio: sic, ut se redisse in memoriam, non reduci putet.

la haine à l'ingratitude : mais s'il peut guérir, si avec de légers stimulants j'espère encore le rétablir, aurois-je donc le courage de le laisser périr faute de ces sages remontrances par lesquelles un père a quelquefois réformé les erreurs de son fils, une femme ramené le cœur errant de son époux, & un ami ranimé la foi languissante de son ami.

CHAPITRE XVIII.

Il y a tel sommeil que la secousse la plus légère suffit pour dissiper : de même il y a des cœurs dont la reconnaissance & la foi ne font que sommeiller : réveillons-les. Veux-tu que tes bienfaits soient un piège ; & c'en sera un, si tu ne redemandes point exprès, pour me faire tomber dans l'ingratitude ? Eh ! si j'ignore tes besoins ! eh ! si des occupations multipliées, si des soins étrangers m'ont fait manquer le moment ! Montre-moi ce que je puis, ce que tu veux : pourquoi désespérer avant de tenter ? pourquoi te hâter de perdre & ton bienfait, & ton ami ? d'où fais-tu si c'est ignorance ou refus, impuissance ou mauvaise volonté ? éprouve-moi.

J'avertirai donc, mais sans amertume, sans invective, en secret, & si finement, que mon ami croira sa fugitive mémoire revenue d'elle-même.

CAPUT XIX.

lib. V, CAUSAM dicebat apud divum Julium ex ve-
 C.XXIV. teranis quidam, paullo violentior adversus
 vicinos suos, & causam premebatur. Meministi,
 inquit, Imperator, in Hispania talum te tor-
 sisse, circa Sucronem? Cum Cæsar meminisse
 se dixisset: meministi quoque, inquit, sub
 quadam arbore minimum umbræ spargente,
 cum velles residere ferventissimo sole, & esset
 asperrimus locus, in quo ex rupibus acutis
 unica illa arbor eruperat, quemdam ex com-
 militonibus penulam suam substravisse? Cum
 dixisset Cæsar: quid ni meminerim? & qui-
 dem siti confectus, quia impeditus ire ad fon-
 tem proximum non poteram, repere manibus
 volebam, nisi commilito, homo fortis ac
 strenuus, aquam mihi in galeam suam attulisset.
 Potes ergo, inquit, Imperator, agnoscere
 illum hominem, aut illam galeam? Cæsar
 ait, se non posse galeam agnoscere, homi-
 nem pulchre posse: & adjecit, puro ob hoc
 iratus quod se à cognitione mediâ ad veterem
 fabulam adduceret: tu utique ille non es. Me-
 rito, inquit, Cæsar me non agnoscis, nam
 cum hoc factum est, integer eram, postea ad
 Mundam in acie oculus mihi effossus est, &
 in capite lecta ossa. Nec galeam illam si vides,
 agnosceres: macharam enim Hispanam di-

CHAPITRE XIX.

UN soldat vétéran avoit un procès au jugement de Jules César pour quelques violences commises contre des voisins, & ce procès tournoit mal : mon Général, lui dit le vieux soldat, vous souvient-il d'une entorse au talon que vous vous donnâtes en Espagne près de Sucron ? - Oui, je m'en souviens - Vous souvient-il encore, qu'alors voulant vous reposer, vous ne trouvâtes qu'un seul arbre, qui avoit percé par hasard au milieu de quelques pointes de rochers fort aiguës, donnant très peu d'ombrage ; que le soleil étoit fort chaud, le terrain fort raboteux, & qu'un soldat vous fit un lit de son manteau ? - Oui certes je m'en souviens, & même dans ce moment-là je mourais de soif, & ne pouvant me soutenir sur ma jambe, je voulois me traîner sur mes mains pour gagner une fontaine qui étoit près de là, lorsque ce même soldat, brave homme, m'apporta de l'eau dans son casque. - Reconnoîtriez-vous l'homme ou bien le casque ? - Pour le casque, assurément non ; pour l'homme, oui ; mais certainement, ajouta César assez fâché, je pense, de voir interrompre l'instruction de l'affaire par cette vieille histoire : tu n'es pas cet homme-là. -- Cela est vrai, reprit le soldat ; j'avois alors tous mes membres, & depuis j'ai perdu un œil, & quelques os de la tête à la bataille de Munda (1). Pour le casque, vous ne le reconnoîtriez pas davantage ; il a été fendu en deux d'un coup de makhaire (2). César

(1) Que gagna César en Espagne contre les fils de Pompée.

(2) Sorte d'épée des Espagnols de ce temps-là.

vifa est. Vetuit illi exhiberi negotium Cæsar : & agellos , in quibus vicinalis via causa rixæ ac litium fuerat , militi suo donavit.

CAPUT XX.

Lib. V, C. XXV. QUID ergo non repeteret beneficium ab Imperatore , cujus memoriam multitudo rerum confuderat ? quem fortuna ingens , exercitus disponentem , non patiebarur singulis militibus occurrere ? Non est hoc repetere beneficium , sed resumere bono loco positum , & paratum , ad quod tamen ut sumatur , manus porrigenda est. Repetam itaque , quia hoc aut necessitare facturus ero , aut illius causâ , à quo repetam. . . .

Tacendum & expectandum , si inter sapientes viveremus : & tamen sapientibus quoque indicare melius fuisset quid rerum nostrarum status posceret. Deos , quorum notitiam nulla res effugit , rogamus : & illos vota non exorant , sed admonent. Diis quoque , inquam , Homericus ille sacerdos allegat officia , & aras religiosè cultas , quò obsequentes faciat : & parent.

Moneri velle ac posse , secunda virtus est : huc illuc frænis leniter motis flectendus est. Paucis animus sui rector optimus : proximi sunt , qui admoniti in viam redeunt ; his non est dux detrahendus. . . .

défendit que l'affaire allât plus loin, & lui donna les terres où se trouvoit le chemin qui avoit été le sujet de la querelle & du procès.

CHAPITRE XX.

Eh ! pourquoi donc eût-il rougi de rappeler à son Général des faits qu'une foule d'événements avoit confondus dans sa mémoire ? Pourquoi n'eût-il pas, en redemandant lui-même, suppléé aux distractions d'une grande fortune, qui ne permettoit plus à César de distinguer au milieu de ses armées chacun de ses soldats ? Car ce n'est pas là même redemander, c'est reprendre son bien qu'on a placé sous sa main, en lieu sûr, mais qu'on ne peut toutefois ressaisir, sans y porter la main. Je redemanderai donc, ou par nécessité, ou pour l'intérêt même de ceux à qui je redemanderai.

Il faudroit se taire & attendre, si nous vivions parmi des sages, & encore vaudroit-il mieux ne point cacher à ces sages nos besoins. La Divinité ne les ignore pas, & cependant nous la prions, & nos prières ne sont au fond que des avertissements. Vois ce Prêtre dans Homère, comme il représente à ses Dieux, pour les mettre de moitié dans sa vengeance, les soins religieux qu'il a pris de leurs autels : & les Dieux cedent à sa représentation.

Il faut de temps en temps des secousses légères du frein, il faut des avertissements pour ramener un cœur qui s'oublie. La docilité qui les permet & les désire, est la seconde des vertus. Quelques sages en petit nombre ne quittent jamais le droit chemin : mais les plus sages ensuite sont ceux qu'un avertisse-

Inest interim animis voluntas bona : sed torpet , modò deliciis ac situ , modò officii incitiâ. Hanc utilem facere debemus : nec , irati , relinquere in vitio , sed ut magistri puerorum discentium patienter ferre offensationes memoriæ labentis : quæ , quemadmodum sæpè subjecto uno aut altero verbo , ad contextum reddendæ orationis adducta est ; sic ad referendam gratiam admonitione revocanda est , sed verecundâ , quæ non poscat , nec in jus vocet.

Lib. VII,
c. XXIII.

CAPUT XXI.

Lib. VII,
c. XXIV. SOCRATES amicis audientibus : emissem ; inquit , pallium , si nummos haberem. Neminem poposcit , omnes admonuit. A quo acciperet , ambitus fuit. Quid ni esset ? Quantulum enim erat , quod Socrates accipiebat ? at multum erat , cum fuisse à quo Socrates acciperet. Num illos castigare molliùs potuit ? Emissem , inquit , pallium , si nummos haberem. Post hæc quisquis properaverit , serò dat , jam Socrati defuit. Propter acerbos exactores , repetere prohibemus ; non ut nunquam fiat , sed ut parcè.

ment y fait rentrer ; ôterons-nous à ceux-ci le guide dont ils ont besoin ?

Souvent nos amis ne sont pas sans bonne volonté ; mais elle reste engourdie par la mollesse , le repos , étouffée par l'ignorance. Cette bonne volonté , nous devons la rendre utile , ne point les laisser dans le vice , par colere , leur pardonner les fautes de mémoire , comme un maître sage aux enfans qu'il enseigne : & de même qu'un ou deux mots du maître , suggérés à propos , suffisent quelquefois pour faire retrouver à l'enfant le fil de sa leçon égarée sur ses levres ; de même un simple avertissement peut remettre quelquefois nos amis sur la route de la reconnoissance ; mais il faut , encore une fois , qu'il soit discret , que ce ne soit point une demande , & encore moins une sommation.

CHAPITRE XXI.

J'AUROIS acheté un habit , si j'avois eu de l'argent , dit un jour Socrate assez haut pour que ses amis l'entendissent. Il ne demanda à personne , il avertit tout le monde : aussi ce fut une émulation générale à le servir , & cela devoit être. C'étoit peu de chose assurément que recevoit Socrate ; mais c'étoit beaucoup qu'il y eût un homme de qui Socrate voulût recevoir. Pouvoit-il les reprendre plus doucement ? J'aurois acheté un habit , si j'avois eu de l'argent. Après cela , quelque empressement qu'on y mît , le don venoit trop tard ; il avoit déjà manqué à Socrate. C'est donc seulement à cause des rigoureux exacteurs de bienfaits , que nous défendons de les répéter , non point afin qu'on ne le fasse jamais , mais rarement.

CAPUT XXII.

Lib. VII,
C. XXV. ARISTIPPUS aliquando delectatus unguen-
to : malè , inquit , istis effæminatis eveniat ,
qui rem tam bellam infamaverunt. Idem di-
eendum est : malè istis improbis & importunis
beneficiorum suorum quadruplatoribus eve-
niat , qui tam bellam rem , admonitionem inter
amicos , sustulerunt. Ego tamen utar hoc jure
amicitiæ , & beneficium ab eo repetam , à quo
petissem : qui alterius beneficii loco acceptu-
rus est , potuisse reddere. Nunquam , ne que-
rens quidem , dicam :

Ejectum littore , egentem
Excepi , & regni demens in parte locavi.

Non est ista admonitio , non : convicium est.
Hoc est in odium beneficia perducere : hoc est
efficere , ut ingratum esse , aut liceat , aut ju-
vet. Satis , abundeque est , submissis & fami-
liaribus verbis , memoriam revocare :

Si benè quid de te merui , fuit aut tibi quidquam
Dulce meum.

Ille invicem dicat : Quid ni merueris ? ejec-
tum littore egentem excepisti.

CHAPITRE XXII.

ARISTIPPE , qui par fois aimoit à se parfumer , disoit : maudits soient les mignards qui ont décrédité un aussi charmant usage : & moi je dirois : maudits soient les bienfaiteurs à usure qui nous ont privés d'une aussi charmante ressource , que ces avertissements entre amis. Cependant j'usurai quelquefois de ce droit de l'amitié ; je redemanderai ce que je n'aurois point rougi de demander , & je suis sûr que mon ami regardera comme un nouveau bienfait , le pouvoir de me le rendre. Jamais je ne me permettrai de dire , au fort même de mes plaintes ,

* *Ejectum littore , egentem*

Excepi , & regui demens in parte locavi.

Non , ce n'est point là un avertissement ; c'est une invective ; c'est rendre les bienfaits odieux ; c'est donner ou des droits , ou des charmes à l'ingratitude ; je me bornerai à lui représenter avec douceur , avec tendresse ;

** *Si benè quid de te merui , fuit aut tibi quidquam
Dulce meum.*

& alors ce sera mon ami qui dira , *Quid ni merueris , ejectum littore egentem excepiisti.*

* Quatrième Livre de l'Énéide.

** Ibid.

Lib. VII, c. XXVI. SED nihil, inquit, proficimus: dissimulat, oblitus est, quid facere debeam?

Quæris rem maximè necessariam, & in quâ hanc materiam consummari decet, quemadmodum ingrati ferendi sint? Placido animo, mansueto, magno. Nunquam te tam inhumanus, & immemor, & ingratus, offendat, ut non tamen dedisse delectet. Nunquam in has voces injuria impellat: vellem non fecisse. Beneficii tui tibi etiam infelicitas placeat. Semper illum pœnitebit, si te ne nunc quidem pœnitet. Non est, quòd indigneris tanquam aliquid novi acciderit: magis mirari deberes, si non accidisset. Alium labor, alium impensa deterret; alium periculum, alium turpis verecundia, ne dum reddit, fateatur accepisse; alium ignorantia officii, alium pigritia, alium occupatio. Adspice, quemadmodum immensæ hominum cupiditates hient semper, & poscant: non miraberis ibi neminem reddere, ubi nemo satis accipit. Quis est istorum tam firmæ mentis ac solidæ, ut tutò apud cum beneficia deponas? Alius libidine insanit, alius abdomini servit, alius lucri totus est, cujus summam, non vias spectat: alius invidiâ laborat, alius cæcâ ambitione, & in

CHAPITRE XXIII.

MAIS tout cela, dites-vous, ne sert de rien ; il n'entend rien , ne se souvient de rien , que dois-je faire ?

Mon ami , vous me demandez là un conseil de la plus grande importance, & par lequel il convient de couronner cet ouvrage. Que dois-je faire , dites-vous ? comment supporter les ingrats ? Avec tranquillité, avec douceur , avec fermeté. Que l'oubli le plus coupable , que l'ingratitude la plus dénaturée ne vous choquent jamais au point de vous ôter le plaisir d'avoir donné. Défendez-vous ces vaines exclamations : si je pouvois rappeler le passé ! Tout malheureux qu'il est , aimez encore votre bienfait. Que de remords vous préparez à votre ami , si même après ses injustices , vous n'avez point de regrets ! Pourquoi s'indigner contre l'ingratitude des hommes , comme si elle étoit quelque chose de si étrange ? Il faudroit bien plutôt s'étonner , si on ne l'éprouvoit pas. Tantôt c'est la peine qui les rebute , tantôt la dépense , tantôt le danger, quelquefois la fausse honte, la crainte, si l'on rend , d'annoncer qu'on a reçu, quelquefois la paresse , des occupations , l'ignorance de ses devoirs. Songe à la monstrueuse cupidité des hommes , à ses éternelles demandes , à son insatiable voracité : seras-tu surpris si personne ne rend , quand personne ne croit avoir assez reçu ? Qui d'eux est d'une ame assez sûre & assez solide , pour être un fidele dépositaire de bienfaits ? Vois l'un dans la démence de l'amour, l'autre esclave de son ventre ; l'un avec la soif du gain , avide de

gladios ruente. Adjice torporem mentis, ac senium, & huic contrariam inquieti pectoris agitationem, tumultusque perpetuos: adjice æstimationem sui nimiam & tumorem, ob quæ contemnendus est, insolentem. Quid contumaciam in perversa nitentium, quid levitatem semper aliò transilientium loquar? Huc accedat temeritas præceps, & nunquam fidele consilium daturus timor, & mille errores, quibusvolvimur: audacia timidissimorum, discordia familiarissimorum, & publicum malum, incertissimis fidere, fastidire possessa, optare quæ consequi posse spes non fuit. Inter affectus inquietissimos, rem quietissimam, fidem quæris!

CAPUT XXIV.

LIB. VII,
Caput
XXVII. SI tibi vitæ nostræ vera imago succurrer.,
videberis tibi videre captæ cum maximè civitatis faciem, in quâ, omisso pudoris rectique respectu, vites in consilio sunt, velut signo ad permiscenda omnia dato. Non igni, non ferro abstinetur: soluta legibus scelera sunt: nec religio quidem,

fortune, indifférent sur les moyens; l'autre dans le travail de l'envie, ou dans les vertiges de l'aveugle ambition, qui se précipite au milieu des glaives. Joins à tout cela l'engourdissement, la léthargie d'une ame décrépite, ou le défaut contraire, les agitations, les séditions perpétuelles d'un cœur turbulent; joins-y la folle estime de soi-même & l'insolent orgueil, s'applaudissant de ce qui fait sa honte. Que dirai-je de l'opiniâtreté, qui se consume en efforts malheureux, de la légèreté qui les porte incessamment d'un objet à un autre? Qu'on y ajoute l'inconsidération, la précipitation, la crainte qui ne donna jamais un bon conseil, mille erreurs dans lesquelles flotte la vie humaine; l'audace s'alliant à la timidité, la discorde se mêlant à l'amitié, & ce travers si commun de poursuivre l'incertain, de mépriser ce qu'on possède, & de souhaiter ce qu'on n'espéra jamais d'atteindre. Au milieu de ce flux orageux de passions tumultueuses, esperes-tu trouver la paisible & l'inaltérable fidélité?

CHAPITRE XXIV.

SI tu te fais un juste tableau de la vie humaine, tu croiras voir l'image d'une ville prise d'assaut, où l'honneur, l'équité ne sont plus rien, où le seul droit est la force, & où il semble qu'il y ait un signal donné pour le bouleversement général. On emploie & la flamme, & le fer: à couvert de la loi, tous les crimes se débordent; la religion même, qui protège le suppliant au milieu des armes ennemies, n'est plus un frein contre l'ardeur de la proie. On pille le public, le particulier,

quæ inter arma hostilia supplices textit, ullum impedimentum est ruentium in prædam. Hic ex privato, hic ex publico, hic ex profano, hic sacro rapit; hic effringit, hic transilit, hic non contentus angusto itinere, ipsa quibus arcetur, evertit, & in lucrum ruinâ venit. Hic sine cæde populatur, hic spolia cruentâ manu gestat, nemo non fert aliquid ex altero. In hac aviditate generis humanæ tu nimis fortunæ communis oblitus es, qui quæris inter rapientes referentem. Si indignaris ingratos esse: indignare luxuriosos, indignare avaros, indignare impudicos, indignare ægros deformes, senes pallidos. Est istud grave vitium, est intolerabile, & quod dissociet homines, quod concordiam, quâ imbecillitas nostra fulcitur, scindat ac dissipet: sed usque eò vulgare est, ut illud nec qui queritur quidem effugerit.

CAPUT XV.

Lib. V.
C. XV.

QUID ergo? non omnes ingrati sunt? non undique humano generi convicium fit, non publica querela est, beneficia petisse? & paucissimos esse, qui de benemerentibus non invicem pessimè mereantur? . . . Hoc jam amplius est, beneficia in scelus versa sunt; & sanguini eorum non parcitur, pro quibus sanguis fundendus est; gladio ac venenis beneficia sequimur, ipsi

le profane , le sacré ; on brise , on escalade , on élargit les passages trop étroits ; on renverse tout ce qui arrête ; on marche au butin sur des ruines. L'un charge son bras de dépouilles sanglantes ; l'autre , pour verser moins de sang , n'en dépouille que mieux ; tous prennent sur autrui. Dans cette avidité du genre humain , crois-tu pouvoir échapper seul à la fortune commune , & faut-il s'attendre à des restitutions au milieu de tant de brigandages ? Si tu te plains qu'il y ait des ingrats , plains-toi donc qu'il y ait des prodigues ; plains-toi qu'il y ait des avarés ; plains-toi qu'il y ait des débauchés ; plains-toi que les vicillards soient pâles , les malades hideux. L'ingratitude est un vice monstrueux , je le fais , un vice abominable , un vice qui désunit les hommes , qui sappe , détruit la concorde , unique soutien de leur foiblesse ; mais ce vice est si commun , que souvent tel qui s'en plaint n'en est point exempt lui-même.

CHAPITRE XXV.

EH ! tous les hommes , hélas ! ne sont-ils pas ingrats ? n'est-ce pas le reproche universel qu'on fait au genre humain ? ne se plaint-on pas publiquement que les bienfaits périssent dans tous les cœurs , & qu'hors un très petit nombre , tous ne savent répondre aux plus généreux procédés que par des procédés contraires ? Que dis-je ? Les bienfaits se paient par des crimes ; on les reconnoît avec le glaive & le poison , & l'on n'épargne point le sang de ceux pour lesquels il faudroit verser tout le

patriæ manus afferre, & fascibus suis illam premere, potentia ac dignitas est. Humili se ac depresso loco putat stare, quisquis non supra rem publicam stetit. Accepti ab illâ exercitus in ipsam convertuntur, & imperatoria concio est: pugnate contra conjuges, pugnate contra liberos; aras, focos, penates, armis incēssite. Qui ne triumphaturi quidem intrare urbem injussu senatûs deberetis, quibusque exercitum victorem reducentibus suria extra muros præberetur; nunc civibus cæsis, perfusi cruore cognato, urbem subrecitis intrate vexillis: obmutescat inter militaria signa libertas; & ille victor, pacatorque gentium populus, remotis procul bellis, omni terrore compresso, intra muros obsessus, aquilas suas horreat.

CAPUT XXVI.

Lib. V, C. XVI. INGRATUS est Coriolanus; serò & post sceleris pœnitentiam pius, posuit arma, sed in medio parricidio posuit. Ingratus Catilina; parum est illi capere patriam, nisi everterit, nisi Allobrogum in illam cohortes immiserit, & trans Alpes accitus hostis, vetera & ingenua odia satiaverit, ac diu debitas inferias Gallicis bustis duces Romani persolverint. In-

sien. Et la patrie elle-même, comment est-elle
 traitée? On l'immole, on l'accable sous ses
 faisceaux, on tourne contre elle les armées
 qu'on a reçues d'elle; & c'est là le triomphe
 de la puissance & de la grandeur. On croit rem-
 per dans la fange, si l'on ne s'est élevé au-
 dessus de la république. Entendez toutes les
 harangues de ces Généraux rebelles; ne sem-
 blent-elles pas dire: « Soldats, combattez
 » contre vos femmes, combattez contre vos
 » enfants; autels, foyers, pénates, que
 » tout soit la proie de vos armes. Vous qui
 » jadis ramenant une armée victorieuse, n'eus-
 » siez point dû rentrer dans Rome, même pour
 » triompher, sans un ordre du Sénat, mainte-
 » nant, nobles meurtriers des Citoyens, cou-
 » verts du sang de vos proches, entrez dans la
 » ville du monde (1) enseignes déployées; que
 » la liberté se taise au milieu des trompettes mi-
 » litaires, & que ce peuple vainqueur & pacifi-
 » cateur des Nations, à l'instant qu'il vient de
 » repousser loin de lui toutes les guerres & les
 » terreurs étrangères, se voie assiégé dans ses
 » murs, & tremble à l'aspect de ses aigles.

CHAPITRE XXVI.

VOIS cette foule d'ingrats qui souillent
 notre histoire: vois l'ingrat Coriolan, malgré
 sa piété tardive, & ce pénible repentir d'un
 parricide à moitié consommé: vois l'ingrat Ca-
 tilina; c'est peu pour lui de prendre Rome,
 s'il ne la détruit, s'il n'en fait la victime d'un

(1) Quelle emphase dans l'*urbs* des Romains! Il sem-
 bloit que Rome fût la ville unique.

gratus C. Marius , ad consulatum à caligâ perductus , qui nisi Cimbricis cædibus Romana funera æquaverit , nisi civilis exitii & trucidationis non tantùm dederit signum , sed ipse signum fuerit , parum mutatam ac repositam in priorem locum fortunam suam sentiet. Ingratus L. Sulla , qui patriam durioribus remediis quàm pericula erant , sanavit ; qui cum à Prænestinâ arce , usque ad Collinam portam , per sanguinem humanum incessisset , alia edidit in urbe prælia , alias cæde ; legiones duas , quod crudele est , post victoriam , quod nefas , post fidem , in angulo congestas contrucidavit , & proscriptionem commentus est : dii magni ! ut qui civem Romanum occidisset , impunitatem , pecuniam , tantumnon civicam acciperet. Ingratus Cn. Pompeius , qui pro tribus consulatibus , pro triumphis tribus , pro tot honoribus , quos ex maximâ parte immaturus invaserat , hanc gratiam reipublicæ reddidit , ut in possessionem ejus alios quoque induceret , quasi potentia suæ detracturus invidiam , si quod nulli licere debebat , pluribus licuisset : dum extraordinaria concupiscit imperia , dum provincias , ut eligat , distribuit , dum ita Triumviris Rempublicam dividit , ut tamen in suâ domo duæ partes essent , eò redegit populum Romanum : ut salvus esse non posset , nisi beneficio. servi-

sentas d'Allobroges, s'il ne va lui chercher au-delà des Alpes d'implacables ennemis, qui assouvissent dans son sang leurs haines héréditaires & invétérées, & si tous les Chefs de Rome égorgés sur les tombeaux des Gaulois, ne paient enfin à leurs mânes le tribut qu'ils attendent depuis si long-temps. Vois l'ingrat Marius, qui de soldat devenu Consul, n'est pas content s'il n'égalé le carnage des Romains au carnage des Cimbres, qui donna, qui fut lui même le signal du massacre & de la destruction civile, & qui, sans cet abus de barbaries, n'eût point cru, ce me semble, assez goûter les retours de sa fortune & de son pouvoir. Vois l'ingrat Sylla, qui guérit sa patrie par des remèdes plus cruels que ses maux; qui, après avoir marché dans le sang humain depuis la forteresse de Préneste jusqu'à la porte Colline, livra de nouveaux combats, fit un nouveau carnage dans le sein même de Rome; qui, par une perfidie & une cruauté sans exemple, égorgea dans un coin deux légions, & après la victoire, & après la foi donnée; qui inventa la proscription; la proscription, grands Dieux! où le meurtrier d'un Citoyen Romain, recevoit l'impunité, de l'or, & peu s'en faut la civique. Vois l'ingrat Pompée, qui après trois consulats, après trois triomphes, après tant d'honneurs que son ambition précoce avoit pour la plupart envahis avant l'âge, en reconnoissance de tant de bienfaits reçus de la République, se contenta d'associer d'autres Citoyens à ses usurpations, comme s'il eût sauvé les irrégularités de son pouvoir énorme, en permettant à plusieurs ce qui n'étoit permis à personne; qui convoita

tutis. Ingratus ipse Pompeii hostis ac victor, qui à Galliâ Germaniâque bellum in urbem circumegit, & ille plebicola, ille popularis, castra in circo Flaminio posuit, propius quàm Porfenæ fuerant. Temperavit quidem jus crudelitatemque victoriæ: quod dicere solebat, præstitit; neminem occidit nisi armatum. Quid ergo est? Ceteri arma cruentius exercuerunt, fatiati tamen aliquando abjecerunt: hic gladium citò condidit, nunquam posuit. Ingratus Antonius in dictatorem suum, quem jure cæsum pronuntiavit, interfectoresque ejus in provincias & imperia dimisit, patriam verò proscriptionibus, incursionibus, bellis laceratam, post tot mala, destinavit ne Romanis quidem regibus; ut quæ Achæis, Rhodiis, & plerisque urbibus claris jus integrum, libertatemque cum immunitate reddiderat, ipsa tributum spadonibus penderet.

sans cesse des commandemens extraordinaires, distribua toutes les provinces, en choisissant pour lui les plus belles; fit trois parts de la République, en réserva deux pour sa maison (1), & qui enfin réduisit le peuple Romain à n'avoir de ressource que l'esclavage. Vois l'ingrat César, oui, le vainqueur même de Pompée, ce Citoyen si populaire, ce nouveau Publicola si vanté, qui du fond de la Gaule & de la Germanie ramena la guerre contre sa ville, & vint dans le cirque de Flaminus asscoir son camp, plus près que ne fut celui de Porfenna. Je sais qu'il borna les droits & adoucit les rigueurs de sa victoire: je sais que ses ennemis, comme il le disoit souvent lui-même, ne moururent jamais que sur le champ de bataille: mais que me fait à moi sa clémence politique? D'autres tyrans ont plus ensanglanté leur glaive, il est vrai; mais ce glaive, rassasié de vengeance est enfin tombé de leurs mains: César l'arrêta plus vite, & ne le quitta jamais. Vois Marc-Antoine, ingrat envers son Dictateur, dont il déclara le meurtre légitime, dont il récompensa les meurtriers par des commandemens, par des provinces; ingrat envers la patrie: qu'il déchira par ses proscriptions, ses incursions, ses guerres, qu'après tant de maux il ne destinoit pas même à des Rois Romains; en sorte que la maîtresse du monde, qui avoit rendu à l'Achaïe, à Rhodes, à presque tous les Etats illustres de l'univers, l'immunité, la liberté, tous les droits entiers de:

(1) Pompée étoit le gendre de César.

CAPUT XXVII.

LIB. V, DEFICIET dies, enumerantem ingratos;
 C. XVII. usque in ultima patriæ exitia. Æquè immen-
 sum erit, si percurrere cœpero, ipsa respubli-
 ca quàm ingrata in optimos ac devotissimos
 sibi fuerit: quàmque non minùs sæpè pecca-
 verit, quàm in ipsam peccatum est. Camillum
 in exilium misit; Scipionem dimisit; exsu-
 lavit post Catilinam Cícero, diruti ejus pe-
 nates, bona direpta, factum quidquid victor
 Catilina fecisset: Rutilius innocentiz pretium
 tulit in Asiã latere: Catoni populus Romanus
 præturam negavit, consulatum pernegavit. In-
 grati publicè sumus. Se quisque interroget....
 LIB. VII, Cogitatecum, an quibuscumque debuisti, gra-
 Caput riam retuleris, an nullum unquam apud te
 XXVIII. perierit officium, an omnium te beneficiorum
 memoria comiteror. Videbis quæ puero data
 sunt, ante adolescentiam elapsa: quæ in ju-
 venem collata sunt, non perdurasse in senec-
 tutem. Quædam perdidimus, quædam proje-
 cimus, quædam è conspectu nostro paulatim
 exierunt: à quibusdam oculos avertimus. Ut
 excusens tibi imbecillitatem tuam, in primis
 fragilis est memoria, & æruma tuis non

leur antique constitution , se vit à la veille de devenir la vile tributaire des Eunuques d'Egypte.

C H A P I T R E X X V I I .

J*e* ne suffirois point à compter tous les ingrats dont les perfidies ont précipité la patrie , dans les derniers malheurs ; je ne suffirois pas plus à décrire les perfidies réciproques de la patrie elle-même , son ingratitude envers ses plus vertueux , ses plus zélés serviteurs , & tous ses torts avec les Citoyens , aussi multipliés que ceux des Citoyens avec elle. Elle exila Camille , négligea Scipion , bannit à la suite de Catilina , Cicéron , démolit ses pénates , confisqua ses biens , fit tout ce qu'eût fait Catilina vainqueur , relégua Rutilius , pour prix de son innocence , dans un coin de l'Asie , refusa la préture une fois à Caton , le consulat toute sa vie. Nous sommes ingrats en public , nous le sommes en particuliers : que chacun s'interroge ; toi-même le premier , vois si chacun de tes bienfaiteurs a trouvé dans toi la reconnoissance qui lui étoit due ; si aucun de leurs bons offices n'est resté enfoui dans ton cœur ; si la mémoire de tous les bienfaits te suit toujours. Ne trouveras-tu point ceux qu'on versa sur ton enfance , dissipés avant ta jeunesse , & ceux qu'on plaça sur ta jeunesse , perdus avant tes vieux jours ? Tantôt nous les laissons , tantôt nous les jetons loin de nous ; tantôt ils échappent insensiblement à notre vue , & tantôt nous l'en détournons. Quand ton cœur seroit irréprochable , es-tu sûr de ta mémoire ? ne fais-tu point qu'elle est fragile , qu'elle ne

sufficit: necesse est quantum recipit, emit-
tat, & antiquissima recentissimis obruat. . . .
Fortasse vitium, de quo quereris, si te dili-
genter excusseris, in sinu invenies. Iniquè
publico irasceris crimini, stultè tuo: ut ab-
solvaris, ignosce. Meliorem illum facies fe-
rendo, utique pejorem exprobrando; non est
quòd frontem ejus indures: sine, si quid est
pudoris residui, servet. Sæpè dubiam vere-
cundiam, vox conviciantis clarior, rupit:
nemo id esse, quod jam videretur, timet; de-
prehensus pudor amittitur. . . .

CAPUT XXVIII.

LIB. VII, INGRATUS non sine nostro pudore protra-
Caput hitur; quoniam quidem querela amissi be-
XXIX. neficii, non benè dati signum est. Quantum
possimus, causam ejus apud nos agamus:
fortasse non potuit, fortasse ignoravit, for-
tasse facturus est. Quædam nomina bona
lentus ac sapiens creditor fecit, qui sustinuit,
ac morâ fovit. Idem nobis faciendum: nu-
triamus fidem languidam.... Quid opus est
LIB. VII, maledictis? quid querelis? quid insectatione?
C. XXX. quare illum liberas? quare dinittis? ... Hoc tu

suffit point à la foule des choses qui la surchargent , qu'elle doit perdre nécessairement à mesure qu'elle reçoit , & que les traces récentes viennent effacer les anciennes ? Ce vice , dont tu te plains , peut être en fouillant avec soin , tu le trouveras caché dans quelques replis de ton cœur. Dis-moi donc , ta colere ne sera-t-elle pas bien injuste contre un vice qui est public , & bien folle contre un vice qui est le tien ? Ah ! mon ami ! pardonne pour être absous. Ton indulgence peut ramener au bien l'ingrat que tes emportements en éloigneront : ne vas point endurcir son cœur ; s'il conserve encore quelques restes de pudeur , ménages-les. Ignorest-tu que souvent trop d'éclat dans les reproches a fait lever le masque au vice encore timide ; qu'on ne craint plus de laisser voir ce qui paroît , & que rien n'est si hardi que le crime découvert ?

CHAPITRE XXVIII.

NE sens-tu pas même qu'il y va de notre honneur à ne point dénoncer l'ingrat , & qu'en nous plaignant de la perte , nous déclarons l'indiscrétion de nos largesses ? Autant que nous le pourrons , plaidons la cause contre nous-même ; disons : peut-être il ne l'a pas pu ; peut-être il ne l'a pas su ; peut-être il le fera. N'a-t-on pas vu quelquefois des débiteurs décriés , qu'ont relevés la patience & les délais d'un sage & doux créancier ? Faisons de même envers l'ingrat ; ne ruinons pas son crédit chancelant : à quoi bon toutes ces plaintes , toutes ces poursuites , toutes ces diffamations ; voulons-nous qu'il soit quitte ?

328 LIB. VII, CAPUT XXVIII.

Lib. I, cave, tanquam maximum crimen, ne ad-
Cap. X. mittas : ignosce tanquam levissimo, si ad-
missum est.

FINIS.

Enfin gardons-nous de l'ingratitude comme du plus grand des crimes ; pardonnons-la comme la plus légère des fautes.

FIN.

A P P R O B A T I O N .

JA I lu , par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux , le *Traité des Bienfaits* , traduit de Sénèque , & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Paris le 15 Janvier 1775. LE TOURNEUR.

P R I V I L E G E D U R O I .

LOUIS , par la grace de Dieu , Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers , les Gens tenant nos Cours de Parlement , Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel , Grand-Conseil , Prévôt de Paris , Baillifs , Sénéchaux , leurs Lieutenants Civils , & autres , nos Justiciers qu'il appartiendra : S A L U T , Notre Amé le fleur DUREAU Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Livre qui a pour titre : *Traité des Bienfaits* , traduit de Sénèque : s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES , voulant favorablement traiter l'Exposant , Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes , de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera , & de le vendre , faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives , à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs , Libraires & autres personnes , de quelque qualité & condition

qu'elles soient , d'en introduire d'impression
étrangere dans aucun lieu de notre obéissance :
comme aussi d'imprimer ou faire imprimer ,
vendre , faire vendre , débiter , ni contrefaire
ledit Ouvrage , ni d'en faire aucuns extraits ,
sous quelque prétexte que ce puisse être , sans
la permission expresse & par écrit dudit Expo-
sant , ou de ceux qui auront droit de lui , à
peine de confiscation des exemplaires contre-
faits , de trois mille livres d'amende contre cha-
cun des Contrevenants , dont un tiers à Nous ,
un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers
audit Exposant , ou à celui qui aura droit de lui ,
& de tous dépens , dommages & intérêts : à la
charge que ces Présentes seront enregistrées
tout au long sur le registre de la Communauté
des Imprimeurs & Libraires de Paris , dans trois
mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit
Ouvrage sera faite dans notre Royaume , &
non ailleurs , en beau papier & beaux caractères ,
conformément aux Réglemens de la Li-
brairie , & notamment à celui du dix Avril 1725 ;
à peine de déchéance du présent privilège ;
qu'avant de l'exposer en vente , le Manuscrit
qui aura servi de copie à l'impression dudit Ou-
vrage , sera remis , dans le même état où l'Ap-
probation y aura été donnée , es mains de notre
très cher & féal Chevalier , Garde des Sceaux
de France , le sieur HUE DE MIROMENIL ; qu'il
en sera ensuite remis deux exemplaires dans
notre Bibliothèque publique , un dans celle de
notre Château du Louvre , un dans celle de
notre très cher & féal Chevalier , Chancelier de
France le Sieur DE MAUPEOU ; & un dans celle
dudit sieur HUE DE MIROMENIL , le tout à
peine de nullité des Présentes. Du contenu des-

quelles vous mandons & enjoignons de faire
jouir ledit Exposant & ses ayants causes, pleine-
ment & paisiblement, sans souffrir qu'il leur
soit fait aucun trouble ou empêchement. Vou-
lons que la copie des Présentes, qui sera impré-
mée tout au long, au commencement ou à la
fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment si-
gnifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un
de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires,
soit ajoutée comme à l'original. Comman-
dons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce
requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous
actes requis & nécessaires, sans demander autre
permission, & nonobstant clameur de haro,
Charte normande & lettres à ce contraires; car
tel est notre plaisir. Donné à Paris le treisieme
jour du mois de Décembre, l'an de grace mil
sept cent soixante-quinze, & de notre regne le
deuxieme. Par le Roi en son Conseil.

LEBEGUE.

*Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale &
Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 100,
fol. 107, conformément au Règlement de 1723, qui fait
défenses, art. IV, à toutes personnes de quelque qualité
& condition qu'elles soient, autres que les Libraires &
Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns
Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en
disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir
à la susdite Chambre huit exemplaires prescrits par l'ar-
ticle CVIII du même Règlement. A Paris ce 6 Mars
1776. HUMBLLOT, Adjoint.*

De l'Imprimerie de FR. AMB. DIDOT.

